

*Heinrich von Gunterrodt*

DES VÉRITABLES  
PRINCIPES  
DE L'ART DU COMBAT



Traduction d'un traité d'escrime de la Renaissance

Par François Siedel

TOME I



*Heinrich von Gunterrodt :*  
**SCIOMACHIA ET HOPLOMACHIA**  
**S I V E**  
**De ueris principiis artis dimicatoriae.**

*Tome I : Le manuscrit Mscr.Dresd.C.15*  
*Transcrit, traduit en français et annoté*  
*Par François Siedel*



Je tiens en premier lieu à témoigner ma gratitude à Olivier Dupuis, mon maître d'armes, qui m'a initié à l'étude des sources martiales historiques ; il continue encore aujourd'hui à parfaire ma formation intellectuelle et universitaire, mais aussi physique. Il est en quelque façon à l'origine de cette traduction, puisqu'il m'a indiqué le manuscrit de Heinrich von Gunterrodt et l'intérêt de la communauté française d'AMHE pour ce traité.

Il m'a également mis en relation avec l'historienne de la philosophie Hélène Leblanc et l'historien médiéviste Franck Cinato que je remercie chaleureusement. Ils ont en effet non seulement pris le temps de répondre à mes questions et de lire mon travail avec attention, mais encore accepté de me faire parvenir le fruit de leurs recherches pour leur intervention au colloque annuel de la Renaissance Society of America.

C'est un fait établi que leur contribution a été essentielle à l'enrichissement de l'appareil historique et à l'affinage de mes analyses, notamment sur les relations entre le manuscrit de Heinrich et le ms. I.33.

Je remercie enfin l'ensemble de mes relecteurs, parmi lesquels Hélène Leblanc, Franck Cinato, Olivier Dupuis et les écoliers libres de Strasbourg (ELSAMHE), notamment Philippe Cam. Ils ont su corriger mes maladresses et ont concouru à rendre ce travail le plus parfait et agréable au lecteur possible.



Ce contenu est sous licence CC-BY-SA (liberté de partage, de réutilisation et d'adaptation).

Me contacter : [francois.siedel@gmail.com](mailto:francois.siedel@gmail.com)

Toute remarque, toute correction sera la bienvenue, puisque je tiendrai à jour la version numérique de cette traduction.

Meo caro ac peritissimo artis dimicatoriae magistro domino Oliuero Deputo,

## De duobus gladiatoribus

*Discipulis tanta est audacia sepe : magistros  
Quod spernunt ueteres : scireque cuncta uolunt.  
Ingratos sic se monstrant, nimiumque superbos :  
Cum preceptores comminuisse putant.  
Felices igitur iuuenes qui grata magistris  
Officia ostendunt : praemia, uerba, uices.  
Nam diis equiuualens non possumus, atque magistris  
Reddere : grata potest mens retulisse tamen.  
Et ueterem qui fastidit temnitque magistrum :  
Ille nouum inueniet, qui mala concumulet.*

Erat gladiator in pugillari sua arte exercitatissimus : cum quo quidam ex discipulis suis, ea lege instruendus constituta mercede conuenit : ut prorsus nihil quod ad eam artem spectaret, ab se occultatum esse uellet : sed in omnibus eum probe institueret. Qui ubi se illius artis satis edoctum atque proinde peritissimum euasisse existimaret, magistrum contemnere cepit. Aequae dicere palam ueritus esse se magistro suo prestantiorem. Intantum ut et illum in certamen prouocare non erubesceret. Magister rubore atque uerecundia perfusus (ut est illius Marcicolarum professionis proprium) detractare tamen pugnam non audebat. Conuento die et loco congregiuntur : quisque pro honore suo conseruando quam maxime potuit decertat, artisque suae periculum facit : more Daretis Entellique. Timens autem magister, eo quod senior erat, neque tam ualide in corpore uires, ab adolescente robusto et agilitate sua subnixo succumbere. Quid negotii est inquit : putabam uni soli congregi ; sed ut mihi uidere uideor, cum tribus pugnare oportet. Ille autem terga uertens, qui nam essent hi duo qui sibi assisterent circumspexit. Mox magister ei uulnus letale in caput impegit, adiiciens : mihi, inquit, aliquid artis reseruauit ; quo tuam temeritatem conpescerem. Discant igitur discipuli suos reuereri magistros et illis debitum impendere honorem. Licet enim (ut est enim apud Ciceronem) multi discipuli meliores magistris ; multos tamen et stultos et hebetes fuisse in scholis Socratis et Platonis legimus.

À mon cher maître Olivier Dupuis,

## Des deux escrimeurs<sup>1</sup>

*Souvent les élèves font preuve d'une très grande audace  
Parce qu'ils méprisent les maîtres anciens, et veulent tout savoir.  
Ainsi ils se montrent ingrats et excessivement orgueilleux,  
Puisqu'ils pensent que leurs précepteurs sont diminués par leur âge.  
Heureux donc les jeunes gens qui produisent à leurs maîtres  
Une obligeance reconnaissante : par des récompenses, des mots et des égards.  
Nous ne pouvons en effet rendre aux dieux et aux maîtres la pareille ;  
Cependant l'esprit peut porter en retour de la reconnaissance.  
Et celui qui méprise et dédaigne le maître ancien  
En trouvera un nouveau pour accumuler les erreurs.*

Il y avait un escrimeur très entraîné dans son art du combat. Un de ses élèves, qui devait être instruit selon cette loi, ayant établi le salaire du précepteur convint avec lui de ceci : il voulait que rien ne lui demeurât entièrement caché qui concernât cet art ; mais que le maître l'instruisît parfaitement en tout. Lorsqu'il jugea qu'il était assez instruit de cet art, et donc qu'il était arrivé à en être très connaisseur, il commença de mépriser le maître. Et il n'eut crainte de dire ouvertement qu'il était meilleur que son précepteur, à ce point qu'il ne rougissait pas de le provoquer en combat. Le maître, pétri de honte et de déshonneur (ainsi que c'est le propre de la profession des hommes d'armes), n'osait refuser le combat. Ils se rencontrèrent après avoir décidé du jour et du lieu. Chacun combattait du mieux qu'il le pût pour conserver son honneur, et fit le péril de son art, à la manière de Darès et Entelle. Le maître craignait d'être défait par le jeune homme robuste, fort de son agilité, parce qu'il était plus vieux et que ses forces vitales n'étaient plus aussi vigoureuses. « Quel genre d'affaire est-ce là ? » dit-il, « Je pensais combattre une seule personne ; mais à ce qu'il me semble voir, il faut que j'en combatte trois ». L'autre, tournant le dos, regarda autour de lui pour trouver qui donc étaient ces deux escrimeurs qui se tenaient à ses côtés. Puis le maître lança une frappe fatale à la tête, ajoutant : « j'ai gardé pour moi un peu de l'art, par lequel j'ai contenu ta témérité ».

C'est pourquoi les élèves apprennent à respecter leurs maîtres, et à leur rendre l'honneur qui leur est dû. Quoique de nombreux élèves fussent meilleurs que leurs maîtres (ainsi qu'on le trouve chez Cicéron), cependant nous lisons que bien nombreux furent stupides et obtus dans les écoles de Socrate et de Platon.

---

<sup>1</sup> Fable de Sebastian Brant tirée des *Esopi appologi siue mythologi cum quibusdam carminum et fabularum additionibus*.

# PRÉFACE

## I. À propos de l'auteur, Heinrich von Gunterrodt (1557-1618), juriste et escrimeur.

Nous ne possédons actuellement que fort peu d'informations précises sur la vie de Heinrich von Gunterrodt. Von Gunterrodt, c'est d'abord un patronyme très ancien lié à l'histoire de la Saxe dont l'orthographe est variable selon les langues et les contextes, ce qui n'a pas facilité la recherche : Gunterode, Gunterrodt, Guntherod, Guntherode, Gunterod, Gunterrodta ou encore Gunterrode pour ne citer que ces variantes. Il est probable qu'un lien existe entre ce patronyme et le nom du village de Günterrodt situé près de la ville d'Eichsfeld, mentionné dès 1209.

Dans son manuscrit, Heinrich emploie le nom « Henricus a Gunterrodt » aussi bien que « Henricus a Gunterroda » ; dans son imprimé, « Henricus a Gunterrodt » et « Henricus a Gunterodt ».



Armoiries de Heinrich von Gunterrodt telles que représentées dans la version imprimée de son traité.

Heinrich von Gunterrodt a fait figurer ses armes dans l'imprimé ; des ouvrages<sup>2</sup> des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles traitant des souches nobiliaires germaniques les ont reprises et augmentées de deux devises, l'une en latin, l'autre en allemand comme suit :

*Candida iuxta se Gunterodi noctua stellam  
En habet et ramo considet in uiridi*

*Die Gunteroden führn die weiss gekrönte Eulen  
Auf einem grünen Ast vor einem klaren Stern,  
Leucht im gekrönten Helm und Schild gleich nah und fern,  
Die wachsam mit Verstand, sind gleich den starken Seulen*

Ce qu'on peut traduire ainsi :

*Voici : la chouette blanche de Gunterrodt a à côté d'elle une étoile,  
Et elle se tient sur une branche verte.*

*Les Gunterrodt portent la chouette blanche couronnée  
Sur une branche devant une étoile claire,  
Elle brille sur le heaume couronné et l'écu à la fois proche et loin,  
La vigilance avec la raison sont toutes deux semblables à de solides piliers.*

Si ces devises donnent quelques informations sur les émaux et les métaux employés, les blasonnements donnés par les ouvrages consultés diffèrent parfois entre eux, que ce soit dû à des brisures, l'évolution naturelle des armes ou à un manque de fiabilité des sources : par exemple, la branche est tantôt sinople tantôt d'or ; l'étoile et la chouette tantôt d'argent, tantôt d'or. Il n'en demeure pas moins que l'écu est dans tous les cas d'azur.

Von Meding indique en outre qu'un Heinrich von Gunterrodt aurait écrit son nom et peint ses armes dans un livre de famille (*Stammbuch*) en 1577, sans indiquer toutefois de quel livre il est question. Je suis également tombé par hasard sur la numérisation d'une page

---

<sup>2</sup> Königen (Valentino). *Genealogische Adels-Historie Oder Geschlechts-Beschreibung ; zweiter Theil*. Wolfgang Deer : Leipzig, 1729.

Meding (Christian Friedrich Auguste von). *Nachrichten von adelichen Wapen ; zweiter Theil*. Friedrich Severin : Weissenfels und Leipzig, 1788.

Winckelmann (Johann Just). *Gründliche und warhafte Beschreibung der Fürstenthümer Hessen und Hersfeld*. Hermann Brauer : Brême, 1697.

de ce qui ressemble à un *album amicorum*, portant les armes de Heinrich von Gunterrodt surmontées de la devise *Unus Deus, amici plures* (Un Dieu, plusieurs amis). Sous les armoiries se trouve la mention suivante : Heinrich vonn Gunterroda, Anno 1575 Wittabergae (Heinrich von Gunterrodt, à Wittenberg l'année 1575). Comme la source n'est pas indiquée, je ne suis pas parvenu à retrouver le manuscrit dans lequel Heinrich a écrit son nom.



Ce que nous savons de Heinrich von Gunterrodt, nous l'apprenons principalement à travers son œuvre : il n'a malheureusement laissé que peu de traces de sa vie, bien que quelques éléments nous soient parvenus grâce à des sources indirectes qui se contredisent parfois. La lecture des registres paroissiaux de Lengfeld nous aurait apporté des réponses en ce qui concerne sa situation familiale sur laquelle les sources utilisées ne parviennent pas à s'accorder, mais ces derniers ne m'ont pas été accessibles pour les périodes concernées.

Heinrich von Gunterrodt est donc né en 1557, à Lengefeld<sup>3</sup> dans la Saxe luthérienne du prince-électeur Auguste Ier. Selon Samuel Ersch, Heinrich est le fils de Hans von Gunterrodt (1526-1566) et d'Elisabeth von der Linda (?- 1564) ; toutefois, Valentino Königen indique que son père Hans von Gunterrodt serait mort en 1600 et non en 1566, et que sa mère serait Barbara Pflügin (?-1591). Valentino Königen et Johann Maximilian Humbracht<sup>4</sup> indiquent aussi que Hans von Gunterrodt était officier dans l'armée du prince-électeur de Saxe, et qu'il a acheté en 1569 la seigneurie de Zigra (ou Ziegra), ville depuis laquelle Heinrich von Gunterrodt a remis le manuscrit de son traité ainsi qu'il l'indique à la fin de l'épître dédicatoire (« Remis à Zigra, depuis la maison de son parent »). Il aurait grandi au château familial de Rauenstein, situé non loin de Lengefeld en Saxe.

Le jeune Heinrich a la chance de compter parmi ses aïeux Jonas von Gunterrodt (1440-1500), un contemporain du duc de Saxe Albrecht III (1443-1500), qui aurait selon Humbracht et Iselin accompagné le prince-électeur lors de son pèlerinage à Jérusalem en 1476<sup>5</sup> : les Gunterrodt sont donc depuis longtemps liés à la dynastie albertine.

Heinrich a reçu une éducation à la mesure de son origine nobiliaire. À l'instar de la plupart de ses contemporains, il doit accomplir son *circulus studiorum*. Signifiant littéralement cercle des études, cette expression m'a immédiatement évoqué la pratique des *Junkerfahrt*, ou *Kavalierstour*, voyages initiatiques au cours desquels les jeunes étudiants allemands, nommés *Junker*, étaient amenés à fréquenter des maîtres et des académies à travers l'Europe. Il y apprennent la médecine, les langues anciennes, la théologie, la musique, la danse ou bien encore comme Heinrich le droit<sup>6</sup>. Il est très probable qu'il ait effectué un voyage similaire, puisqu'il parle dans l'épître dédicatoire d'une *peregrinatio* (terme qui est non sans rappeler les *peregrinationes academicae* médiévales) destinée à parfaire sa formation intellectuelle. Il était en effet courant que des étudiants allemands fissent de tels voyages, notamment en Italie : les universités italiennes dispensaient un enseignement approfondi en droit et en médecine, tandis que les universités du nord se concentraient sur la théologie et les arts. Conséquemment à la spécialisation des universités italiennes, il était nécessaire pour

---

<sup>3</sup> Ersch (Johann Samuel), Gruber (Johann Georg). *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste ; Siebenundneunzigster Teil*. Brockhaus : Leipzig, 1878.

<sup>4</sup> Humbracht (Johann Maximilian). *Die höchste Zierde Teutsch-Landes und Vortrefflichkeit des Teutschen Adels*. Francfort, 1707. Il y propose un arbre généalogique de la famille von Gunterrodt, arbre cependant incomplet ; Heinrich von Gunterrodt notamment n'y figure pas.

<sup>5</sup> Iselin (Jakob Christophor). *Neu-vermehrtes Historisch- und Geographisches Allgemeines Lexicon*. Johann Brandmüller : Bâle, 1726.

<sup>6</sup> Leibetseder (Mathis). *Kavalierstour – Bildungsreise – Grand Tour: Reisen, Bildung und Wissenserwerb in der Frühen Neuzeit*. Köln : Böhlau, 2004.

certaines étudiants de se rendre à l'étranger pour obtenir un doctorat, là où les universités septentrionales se limitaient au bachelor<sup>7</sup>. C'est pourquoi j'avais choisi de traduire originellement l'expression *circulus studiorum* par *tour des études*.

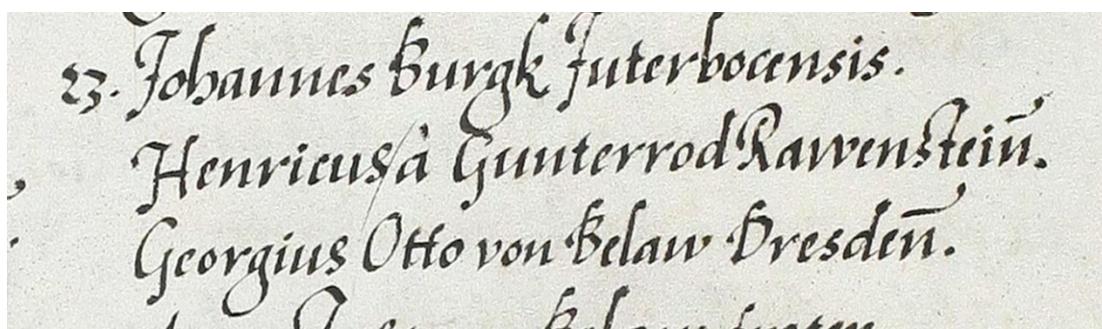
Mais, comme me l'a signifié l'historienne de la philosophie Hélène Leblanc, le terme *circulus studiorum* désignerait plutôt le *curriculum* académique en général (ce qui n'enlève rien au fait que Heinrich ait sûrement effectué un voyage d'étude). Je n'ai en effet réussi à trouver qu'une seule autre occurrence du terme dans la littérature du XVI<sup>e</sup> siècle. On trouve dans les *Sylvarum libri quinque* du strasbourgeois Jakob Moltzer ce distique à propos du grand poète et savant Helius Eobanus Hessus<sup>8</sup> :

*Et rerum motus, cursus, causasq[ue] uicesq[ue],  
Omnia ceu digitos quae tenet ille suos.  
Ut quascunq[ue] tenet studiorum circulus artes,  
Huic merito cunctas dixeris esse uiro.*

Ce que l'on peut rendre ainsi :

*Et les mouvements, les courses, les causes et les successions des choses,  
Ce grand homme les tient toutes comme si c'étaient ses doigts.  
Étant donné que le cercle des études tient n'importe quel art,  
On aura dit à bon droit que tous les arts réunis appartiennent à cet homme.*

Non seulement la qualité de son expression en latin, sa connaissance du grec ou sa très grande érudition littéraire, mais encore la présence de son nom dans le troisième matricule de l'Université de Wittenberg témoignent de sa formation académique humaniste.



Inscription de Heinrich à l'Université de Wittenberg le 23 septembre 1573.

<sup>7</sup> Grendler (Paul Frederick), « The Universities of the Renaissance and Reformation », dans *Renaissance Quarterly*, No. 1 (vol. 57), printemps 2004, pp. 1-42.

<sup>8</sup> Moltzer (Jakob). *Sylvarum libri quinque*. Petrus Brubacchius : Francort, 1564. Voir livre III.

On trouve en effet inscrite le 23 septembre 1573 parmi les noms des étudiants nouvellement inscrits sous le rectorat de Heinrich Moller la mention suivante : Henricus a Gunterod Rawenstein<sup>9</sup>. Heinrich comptait originellement rédiger après ce *circulus studiorum* un traité consacré à l'art du combat.

Toutefois, c'est en 1579, alors qu'il n'a que 22 ans, que von Gunterrodt achève son manuscrit et fait publier à Wittenberg une version abrégée de son œuvre. Il a en effet été contraint d'interrompre ses études, indiquant qu'il les lui faut encore achever. Comme il n'évoque que de manière évasive de « très graves raisons » (f.2r), il nous est impossible de connaître la cause réelle de cette interruption. Il semblerait qu'une maladie, une blessure ou quelque affaire politique soient cause de ce que Heinrich von Gunterrodt, ne pouvant temporairement étudier, ait consacré le temps de sa convalescence ou de son arrêt à la rédaction de son traité d'escrime.

Il apparaît donc que Heinrich von Gunterrodt gravitait dans les milieux universitaires saxons, auxquels appartenaient également Paul Vogel, le précepteur de Christian I<sup>er</sup> de Saxe ainsi que ce dernier, qui s'est occupé de la question des universités dans son gouvernement de la Saxe. C'est vraisemblablement Paul Vogel qui a conseillé à Heinrich d'ajouter à son manuscrit des dessins pour l'illustrer, ainsi qu'il l'écrit lui-même dans l'épître dédicatoire (« dessins que, sur le conseil du très célèbre précepteur de votre très illustre majesté, le très connu et très savant monsieur maître Paul Vogel, j'ai ajoutés »).

Nous savons de plus que notre jeune escrimeur entretenait une relation étroite avec le juriste Johann Wilhelm Neunobel<sup>10</sup> (?-1616). Originaire ou habitant de Jena, ce dernier semble avoir connu Heinrich en Saxe et avoir étudié comme lui tant le droit que les armes puisque Heinrich dit qu'il a été son émule (f.19r). Nous trouvons en outre dans le matricule précédemment cité au folio 267v la mention de l'inscription d'un certain Johannes Neunobel venant de Knauthanen en Misnie le 31 juillet 1585 ; il s'agit peut-être de la même personne. Il a notamment étudié le droit à Bâle, recevant l'enseignement de François Hotman<sup>11</sup> (1524-1590). Une lettre que Neunobel a adressée à Heinrich le 1er mars

---

<sup>9</sup> (1565-1587). *Dritte Matrikel der wittenberger Universität* (Yo (3), 2°). Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt, Allemagne. URN : urn:nbn:de:gbv:3:3-55871. f.126r.

<sup>10</sup> Il apparaît en 1591 dans le matricule de l'université de Leipzig en tant que docteur dans l'un et l'autre droit [i.e. droit canon et civil] ; dans celui de Bâle en tant que docteur en lois, et dans celui de Jena en 1568. Voir Wackernagel (Hans Georg). *Die Matrikel der Universität Basel, Zweiter Band*. Verlag der Universitätsbibliothek : Bâle, 1956.

<sup>11</sup> Juriste, écrivain et polémiste français. Il s'est notamment impliqué dans les guerres de religion en France par la publication de *Franco-Gallia* en 1574.

1579 a été publiée à Bâle cette même année sous le titre *Vacantiae uindemiales Iohannis Basii Frisii, siue de fatuite Basiana ; Epistola ad nobilissimum uirum Heinricum a Gunteroda*. Il ne nous est malheureusement rien donné de savoir sur les activités de Heinrich à ce moment-là : les éléments de la lettre qui ont été publiés ne s'intéressent qu'à la matière purement juridique touchant la dispute qui a opposé Johannes Basius (ca.1540-1596) à François Hotman, que Neunobel défend dans un plaidoyer acrimonieux. Heinrich von Gunterrodt indique également au folio 70v avoir reçu l'enseignement de Mathieu Wesenbeck (1531-1586), un très grand juriste qui tenait depuis 1569 une chaire de droit romain à l'université de Wittenberg<sup>12</sup>.

En ce qui concerne sa formation aux armes, Heinrich von Gunterrodt écrit qu'il a été instruit à l'art du combat par un étudiant en médecine venu de la Poméranie polonaise : Balthasar Cramonius (f.18r). En bon disciple, il fait les éloges des qualités martiales de son maître, en rapportant à l'appui de ses propos comment Balthasar Cramonius avait survécu, non sans quelque mal, à l'assaut de criminels.

Ce qui a valu jusqu'à aujourd'hui dans nos milieux la notoriété à Heinrich n'est pas tant son discours martial et son approche historique de la discipline que les quelques lignes qu'il consacre à un *Fechtbuch* identifié comme étant le *Codex Walpurgis*, ou Royal Armouries ms. I.33, le plus ancien *Fechtbuch* conservé. Et ce n'est pas entièrement à tort, puisque le bref commentaire qu'il en fait nous a beaucoup renseigné sur l'histoire de ce manuscrit. Heinrich a eu accès à ce *Fechtbuch* grâce à son ami Herwart von Würzburg, ceinturier et grand escrimeur, qui avait été le maître de Balthasar Cramonius et instruisait en 1579 le duc de Saxe Frédéric Guillaume. Herwart avait pillé ce manuscrit dans un monastère de Franconie alors qu'il servait les armées du Margrave Albert-Alcibiade en 1552 ou 1553<sup>13</sup>.

Notons encore que Heinrich cite le traité de Joachim Meyer (f.17r), la *Gründliche Beschreibung der Kunst des Fechtens*, que ce dernier avait fait publier en 1570 ; Heinrich semble avoir lu, ou du moins entendu parler de l'ouvrage de Joachim Meyer puisqu'il affirme que le maître d'armes strasbourgeois a saisi quelques uns des fondements de l'art du combat<sup>14</sup>. Dans ce même passage, von Gunterrodt évoque également très brièvement et sans

---

<sup>12</sup> Eisenhart (Johann August Ritter von). *Allgemeine Deutsche Biographie, zweiundvierziger Band*. Duncker und Humblot : Leipzig, 1897.

<sup>13</sup> Cinato (Franck), Surprenant (André). « L'escrime à la bocle comme méthode d'autodéfense selon le *Liber de Arte dimicatoria* », dans Jacquet (Daniel), dir. *L'art chevaleresque du combat*. Alphil-Presses universitaires suisses : Neuchâtel, 2013.

<sup>14</sup> Pour le lien entre Meyer et Heinrich, voir le IV de la préface du second tome de cette traduction.

les nommer les deux grandes confréries d'escrimeurs impériales, les *Freyfechter* et les *Marxbrueder*.

Heinrich von Gunterrodt mourut en 1618. D'après Hersch et Gruber, un des neveux de Heinrich von Gunterrodt, Hans Heinrich von Gunterrodt, aurait écrit en 1643 quelques lignes à propos de son oncle, indiquant qu'il serait enterré à Padoue :

*Der Heinrich von Günderrode, welcher de arte dimicandi geschrieben (dennalso, bedänkt mich, sei der Titel gewesen), ist meines Vaters seliger Bruder gewesen und liegt zu Padua begraben. Ich habe das Tractätlein gehabt, war meines Behalts über fünf oder sechs Bogen nicht.*

N'ayant pu dénicher les écrits de cet homme de guerre, je n'ai pu m'assurer de la conformité du témoignage de Hersch et Gruber. En supposant que cela soit vrai, il y aurait une probabilité que Heinrich von Gunterrodt ait fait carrière en tant que docteur en droit à l'université de Padoue.

## **II. Christian Ier de Saxe (1560-1591), prince-électeur de Saxe<sup>15</sup>, destinataire du manuscrit.**

Fils du prince-électeur de Saxe Auguste, Christian a reçu non seulement en raison de son rang, mais encore de son rôle d'héritier depuis la mort de son aîné en 1565 une éducation soignée, supervisée dans un premier temps par le prédicateur curial Christian Schütz. Ce dernier fut évincé dans le contexte de tensions politico-religieuses de l'Empire du XVI<sup>e</sup> siècle, et fut remplacé par Paul Vogel, qui demeurera toujours assez antipathique au prince. C'est au cours de sa formation que Christian reçoit le manuscrit de Heinrich von Gunterrodt, en 1579 : il a alors 19 ans. Deux ans après, son père le place à ses côtés à l'administration de l'État, lui confie la présidence du Conseil privé et, en 1584, un pouvoir de décision limité. Nikolaus Krell, issu d'une famille bourgeoise de Leipzig, lui est attaché en qualité de conseiller.

---

<sup>15</sup> Hoyer (Siegfried). Christian I. von Sachsen. *Sächsische Biografie*, éd. par l'Institut für Sächsische Geschichte und Volkskunde [en ligne]. 26 août 2005 [consulté le 15 juin 2020]. URL : [https://saebi.isgv.de/biografie/Christian\\_I.,\\_Kurf%C3%BCrst\\_von\\_Sachsen\\_\(1560-1591\)](https://saebi.isgv.de/biografie/Christian_I.,_Kurf%C3%BCrst_von_Sachsen_(1560-1591))

Devenu prince-électeur à la mort de son père en février 1586, Christian se consacre d'abord à une réforme urgente de l'administration centrale de l'État. Il rappelle le conseiller de la cour Hans von Bernstein, expérimenté et strictement luthérien, qui avait été écarté par son père. Jusqu'à sa mort le 18 avril 1589, Bernstein reste la figure clef du gouvernement renforcé par la revalorisation du Conseil privé. En matière d'affaires étrangères, Christian s'oriente d'abord, comme son père, vers la maison impériale catholique, restant prudent à l'égard des différends en France entre les huguenots, le roi et la Ligue.



Portrait de Christian Ier, prince-électeur de Saxe, par Zacharias Wehme, ca.1590.

Après les visites des universités, des écoles princières, des cours et des consistoires en 1587, une nouvelle ordonnance universitaire du 24 août 1588 renforce l'autonomie des organes directeurs des universités et assouplit le contrôle rigoureux de la plus haute institution éducative décrété huit ans plus tôt par le prince-électeur Auguste. Les universités ont désormais la possibilité d'accueillir des chercheurs respectés d'autres territoires, dont la nomination accroît la réputation des universités.

La mort soudaine de Bernstein a modifié l'équilibre des pouvoirs au sein du Conseil privé et la politique jusqu'alors prudente de la direction administrative. Krell et Andreas Paull, qui, sur le plan confessionnel, prônaient également une ouverture vers le calvinisme, sont passés au premier plan : la nouvelle direction de la politique étrangère a été causée par le changement du cercle des conseillers du prince-électeur. En outre, il est possible de la comprendre également comme une conséquence de la situation politique européenne après la victoire du parti huguenot en France en 1589 et le succès militaire de l'Angleterre sur l'Armada espagnole en 1588.

Christian fait baptiser sa fille en janvier 1591 sans l'exorcisme solennel. L'exorcisme solennel ne faisait pas partie de l'acte baptismal luthérien au XVI<sup>e</sup> siècle, et il était absent de certains courants religieux protestants. Néanmoins, ce baptême a été perçu comme un pas supplémentaire du pays vers le calvinisme. Il est toutefois douteux que Christian ait cherché à changer de foi en Saxe électorale, puisque seule la confession luthérienne était reconnue par le droit impérial en vertu de la paix religieuse d'Augsbourg.

Depuis la fin de l'année 1590, Christian souffrait d'ulcères gastriques et intestinaux de nature carcinomateuse, probablement causés par sa tendance à boire de l'alcool depuis sa jeunesse ; il en meurt le 25 septembre 1591 à Dresde.

### **III. Paul Vogel, ou Paulus Vogelus (ca.1527-1589), bibliothécaire, précepteur et conseiller curial<sup>16</sup>.**

Il nous sera surtout parvenu ce qui concerne son parcours institutionnel, et peu sur l'homme-même. Sa formation le destinait à la discipline libérale du droit : élève à l'école princière Saint-Afra de Meissen de 1543 à 1545, il rentra en 1545 à l'université de Leipzig. L'année suivante, il obtint son baccalauréat, et le grade de maître en 1549. En 1554, il laissa

---

<sup>16</sup> HERMANN (Konstantin). Paul Vogel. *Sächsische Biografie*, éd. par l'Institut für Sächsische Geschichte und Volkskunde [en ligne]. 3 juin 2010 [consulté le 15 juin 2020]. URL : [https://saebi.isgv.de/biografie/Paul\\_Vogel\\_\(um\\_1527-1589\)](https://saebi.isgv.de/biografie/Paul_Vogel_(um_1527-1589))

les terres du Saint-Empire et se joignit à des jeunes nobles pour leur *peregrinatio academica*, en France et en Italie notamment. Il fut fait « docteur dans l'un et l'autre droit » (*doctor utriusque iuris*, i.e. droit romain et canon) à Bologne. Le grand électeur Auguste de Saxe lui confia l'éducation de son aîné Alexandre, puis, à la mort de ce dernier en 1565, celle de son cadet Christian.

Il épousa en 1563 Magdalena Neefe, fille de Caspar Neefe, professeur à l'université de Leipzig.

Il acquit durant les années 1560 la prébende de Saint-Sixte à Mersebourg, et devint aussi chanoine en la même église en 1565. Comme le prédicateur Christian Schütze, alors professeur de religion du prince, fut renvoyé pour suspicion de calvinisme, Vogel prit le relais pour l'instruction de Christian.

Les universités de Leipzig et de Wittenberg ont donné à Paul Vogel d'emprunter des livres pour l'électeur de Saxe : ce dernier en effet consultait des catalogues pour sa bibliothèque, en construction depuis 1556. Vogel fut nommé surintendant des bibliothèques par l'électeur Auguste en 1575, dont il conserve la charge jusqu'en 1586. Lorsque l'électeur Christian I<sup>er</sup> accéda au trône, il renvoya son ancien précepteur. Après que Christian I<sup>er</sup> eut également fait restituer la bibliothèque électorale au palais de Dresde, Vogel se retira dans son domaine de Kleinopitz, au nord de Tharandt.

#### **IV. Le manuscrit.**

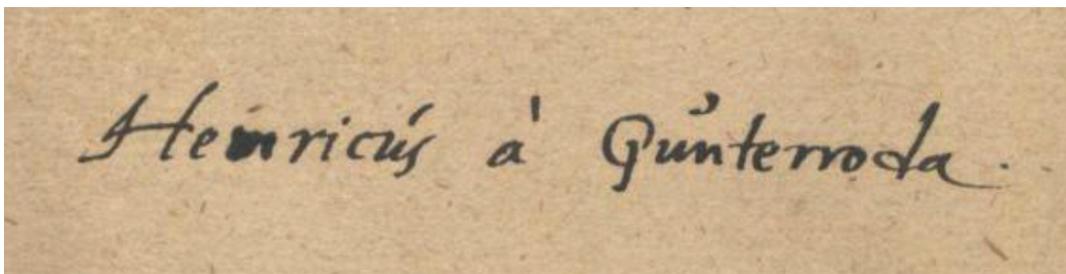
Le manuscrit, dessiné et copié en 1579, était destiné au prince-électeur de Saxe Christian I<sup>er</sup>. Il lui a été sans doute remis la même année (l'épître dédicatoire est datée du 29 septembre), et a servi de base à l'édition d'une version abrégée également parue en 1579<sup>17</sup>. La traduction et l'étude de cette version imprimée suivra dans un second volume. Le manuscrit se présente sous la forme d'un *codex* in-quarto de soixante-seize folios de papier au format à l'italienne. Il a été copié à l'encre noire en latin, grec et allemand ; le scribe s'est servi de la chancellerie romaine cursive pour les parties latines, de la cursive tudesque pour les parties allemandes et de la minuscule grecque pour les parties grecques. Des corrections ont été apportées sur le manuscrit de la même main qui l'a copié ; elles se démarquent par la couleur plus claire de l'encre qui a été utilisée. Il est en réalité très certain que le scribe en question soit Heinrich lui-même : comme l'écriture du scribe, quoique soignée, n'est pas calligraphique en comparaison des standards de cette époque, on peut légitimement écarter

---

<sup>17</sup> L'épître dédicatoire de l'imprimé est datée du 24 décembre.

l'hypothèse d'un secrétaire de profession. Le texte laisse en effet régulièrement apparaître des ratures, des hésitations et des corrections immédiates effectuées à l'aide de pâtés d'encre.

D'autre part, on trouve un élément probant dans le texte qui suggère davantage la copie *propria manu* : l'hésitation du scribe au folio 4r dans la signature, qui manque de signer Heinrich au lieu de Henricus ainsi que le laisse apparaître la rature sur le corps du n. Ce type d'erreur arrive généralement par l'habitude de signer soi-même par son nom. Enfin, la grande ressemblance de l'écriture du manuscrit avec celle de l'*album amicorum* que je ne suis pas parvenu à identifier nous permet d'affirmer que c'est très probablement Heinrich qui a rédigé le manuscrit (cf. page 7).



Maladresse de copie dans la signature, folio 4r

Le manuscrit est actuellement conservé à la Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden sous la cote Mscr.Dresd.C.15, et ne semble n'en avoir pas bougé durant ses cinq siècles d'existence : en effet, la *Librerie*<sup>18</sup> des princes-électeurs de Saxe a été transférée en 1586<sup>19</sup> au château de Dresden sur ordre de Christian Ier après la mort de son père, et il est très probable que le manuscrit de von Gunterrodt y ait été transporté la même année. Cette *Librerie* deviendra au fil des ans et des changements institutionnels l'actuelle Sächsische Landesbibliothek.

La *Sciomachia et Hoplomachia* apparaît dans des catalogues des manuscrits de la bibliothèque princière de Dresden en 1882<sup>20</sup>, en 1839<sup>21</sup>, en 1755<sup>22</sup> et en 1595<sup>23</sup>.

<sup>18</sup> Nom donné à la bibliothèque princière à cette époque.

<sup>19</sup> Falkenstein (Karl). *Beschreibung der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden*. Walter'sche Hofbuchhandlung : Dresden, 1839.

<sup>20</sup> Carolsfeld (Franz Schnorr von). *Katalog der Handschriften der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden, erster Band*. B. G. Teubner : Leipzig, 1882. p. 175.

<sup>21</sup> Falkenstein (Karl). Op. cit. p. 231.

<sup>22</sup> (1755). *Catalogus manuscriptorum Bibliothecae Electoralis* (Bibl.Arch.I.B,Vol.132). Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden, Allemagne. URN : urn:nbn:de:bsz:14-db-id2807836121. p. 38.

<sup>23</sup> (1595). *Inventarius über die Churfürstliche Sächsische Librerie zu Dreszden* (Bibl.Arch.I.Ba,Vol.29). Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden, Allemagne. URN : urn:nbn:de:bsz:14-db-id3277305282. f.143r.

Le manuscrit comporte cinq diagrammes et soixante-quatre planches dessinées à la plume par un certain Conradus Knobloch dont le nom figure sur la dernière d'entre elles (f.71v). Nous ne disposons dans l'état actuel de nos connaissances d'aucune information sur cet homme.

## V. À propos de l'œuvre<sup>24</sup>.

La *Sciomachia et Hoplomachia* dans ses deux versions est la seule œuvre de Heinrich von Gunterrodt qui nous soit parvenue, et peut-être la seule qu'il ait jamais écrite et publiée.

C'est une œuvre inhabituelle dans le paysage des traités d'escrime de cette époque : sa structure, sa forme et sa teneur ne correspondent en effet à aucun des canons ordinaires des *Fechtbücher* qui lui sont contemporains. Même l'âge de son auteur peut étonner : Heinrich achève à 22 ans son chef-d'œuvre, destiné au prince-électeur de Saxe qui en avait lui 19. Ayant le même âge que Heinrich au moment que j'achève cette traduction, je ne puis être qu'admiratif de mon *aequalis* d'avoir accompli pareille entreprise, faisant montre d'une érudition écrasante.

À la vue des dessins ajoutés par von Gunterrodt au manuscrit, on pourrait s'attendre à une structure classique de traité d'escrime, comprenant des jeux, des pièces et autres techniques. Il n'en est rien : von Gunterrodt a voulu démontrer les mécaniques universelles de combat à la rapière, applicables aux autres genres d'armes, en se fondant d'une part sur les écrits des auteurs antiques, d'autre part sur des considérations géométriques<sup>25</sup> à la manière de ses précurseurs tels que Camillo Agrippa<sup>26</sup> ou Jérónimo de Carranza<sup>27</sup>. Il est difficile de dire si von Gunterrodt avait une connaissance directe de leurs traités ou de leur escrime ; il a toutefois été tenu pour l'introducteur de l'escrime au Cercle en Germanie. Plus de précisions sont données dans la préface du deuxième volume de cette traduction.

Von Gunterrodt s'inscrit dans la lignée de ces auteurs qui tendent à donner à l'escrime une *θεωρία (theoria)* en incorporant aux disciplines martiales le prisme des savoirs libéraux. Les disciplines martiales appartiennent traditionnellement aux arts mécaniques, puisque tant dans la confection des armes que dans leur emploi l'usage des mains est requis. Dans la

---

<sup>24</sup> Le lecteur pourra trouver dans la préface du second tome de cette traduction davantage d'éléments sur l'analyse du *De ueris principiis artis dimicatoriae*.

<sup>25</sup> F.31r : « ce raisonnement très sûr aurait pu être abordé par Euclide lui-même ».

<sup>26</sup> Camillo Agrippa (ca.1535-1598), ingénieur et mathématicien italien connu pour avoir publié en 1553 un très beau traité d'escrime, le *Trattato di scientia d'arme, con un dialogo di filosofia*.

<sup>27</sup> Jérónimo de Carranza (ca.1538-1608), escrimeur espagnol reconnu pour avoir fondé la *destreza* en publiant en 1569 une méthode d'escrime euclidienne nommée *Philosophia de las armas*.

nomenclature épistémologique de Hugues de Saint-Victor (1096-1141), ce que nous appelons aujourd'hui escrime appartient au deuxième art mécanique, celui de l'armature. Hugues écrit ceci dans son *Didascalicon*, livre II, chapitre 22 :

*Secunda est armatura. Arma aliquando quelibet instrumenta dicuntur, sicut dicimus arma belli, arma nauis, id est, instrumenta belli et nauis. Ceterum proprie arma sunt quibus tegimur, ut scutum, thorax, galea, uel quibus percutimus, ut gladius, bipennis, sarisa. Tela autem sunt quibus iaculari possumus, ut hasta, sagitta. Dicta autem arma ab armo, id est, bracchio, quia brachium muniunt quod ictibus opponere solemus. [...] Armatura igitur quasi instrumentalis sciencia dicitur, non tantum ideo quod instrumentis operando utatur, quantum quod de preiacenti alicuius masse materia aliquod, ut ita dicam, instrumentum efficiat.*

Ce qu'on peut rendre ainsi :

*Le deuxième art est celui de l'armature. Les armes, quelles qu'elles soient, sont parfois appelées instruments, de la même manière que nous disons armes de guerre, armes d'une nef, c'est-à-dire instrument de guerre et de navigation. Du reste, il y a des armes proprement faites pour nous protéger, telles que l'écu, la cuirasse, le heaume ; et d'autres pour frapper, telles que le glaive, la hache bipenne, la lance ; il y a également des traits que nous pouvons projeter, comme le javelot ou la flèche. Le mot arme vient de armus, c'est-à-dire bras, puisque les armes protègent le bras que nous avons coutume d'opposer aux coups. [...] C'est pourquoi l'armature est presque qualifiée de science instrumentale : non tant parce qu'on utilise dans sa pratique des instruments, que parce qu'elle produit quelque instrument (pour ainsi dire) à partir de la matière préexistante de la masse de quelqu'un.*

Hugues de Saint-Victor est le premier auteur qui classe les arts mécaniques. À l'instar des arts libéraux<sup>28</sup>, il regroupe les arts mécaniques en un septénaire : Le travail du textile (centré sur la laine dans le *Didascalicon*), l'armature, la navigation, l'agriculture, la chasse, la médecine et les arts de la scène. Cette classification des arts mécaniques sera naturellement appelée à évoluer avec les siècles et selon l'avis des auteurs qui traitent de ce sujet, mais l'essence en reste la même au cours du Moyen âge. Les premières inflexions majeures dans la

---

<sup>28</sup> Ensemble de disciplines intellectuelles classées en deux groupes : le *triuuium* (i.e. grammaire, rhétorique, dialectique) et le *quadriuium* (i.e. arithmétique, géométrie, astronomie, musique).

perception des arts mécaniques surviennent au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>, époque à laquelle écrit notre jeune juriste : certains arts mécaniques y gagnent leurs lettres de noblesse.

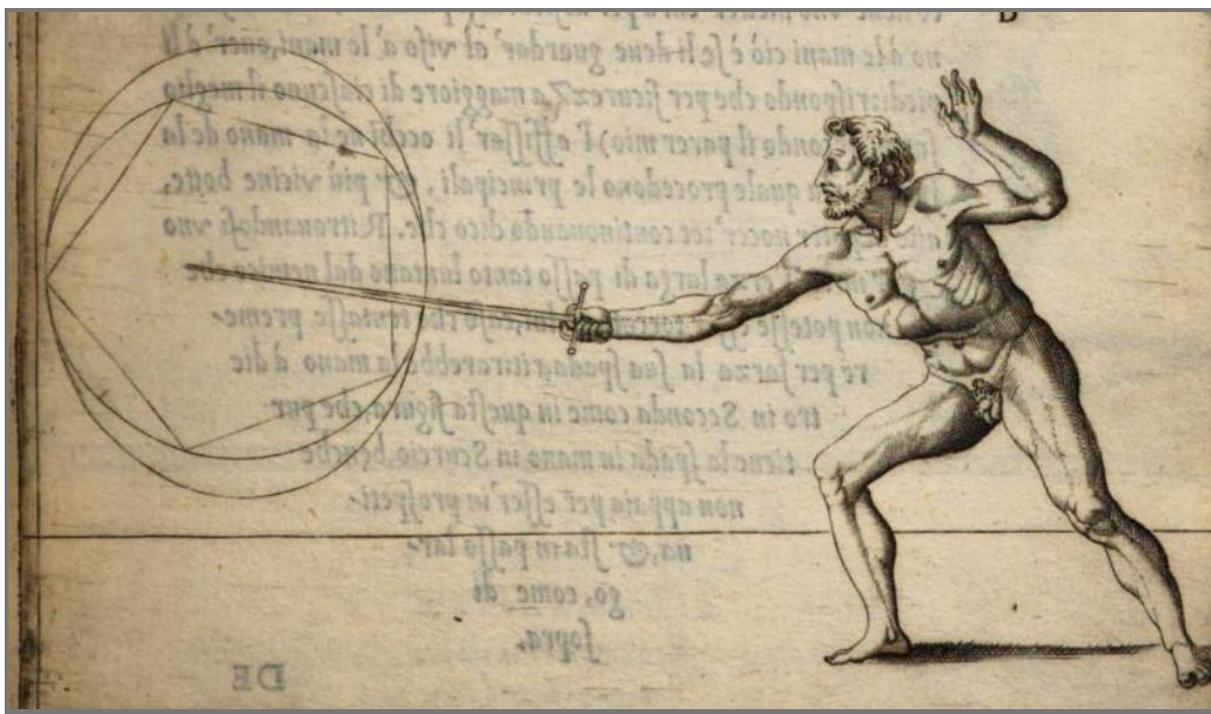


Planche tirée du *Trattato di scientia d'arme* de Camillo Agrippa.

On remarque en effet depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle une influence de l'humanisme sur les arts de la guerre et les arts martiaux : des auteurs de traités sur l'art militaire tels que Robert Valturin<sup>30</sup> ou Pierre Dumont<sup>31</sup> et sur les arts martiaux tels que Gérard Thibault d'Anvers<sup>32</sup> ou Rosella Glitzofavorin<sup>33</sup> emploient les disciplines libérales et universitaires (droit, médecine, géométrie e.g.) dans leurs démonstrations. Ils appliquent en outre aux disciplines martiales le traitement intellectuel propre aux arts libéraux : mise à l'écrit des savoirs, emploi du latin, impression de traités, appui des démonstrations sur des

---

<sup>29</sup> Mandosio (Jean-Marc). « Tensions et transformations dans la classification des sciences et des arts au XV<sup>e</sup> siècle », dans Chandelier (Joël) éd., *Science et technique au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles)*. Presses universitaires de Vincennes, 2017, pp. 65-94.

Brouquet (Sophie), « L'image revendiquée : la prise de conscience d'une dignité des métiers d'arts à la fin du Moyen Âge », dans *Images du travail, travail des images* [En ligne], 1 | 2016, mis en ligne le 01 février 2016, consulté le 24 mai 2022.

<sup>30</sup> Ou Roberto Valturia (1405-1475), ingénieur italien et auteur d'un *De re militari*.

<sup>31</sup> Ou Pietro del Monte (1457-1509), condottiere et auteur des *Exercitiorum Atque Artis Militaris Collectanea*.

<sup>32</sup> Girard Thibault d'Anvers (ca. 1574-1627), escrimeur hollandais et auteur de l'*Académie de l'Espée*.

<sup>33</sup> Rosella Glitzofavorin (actif au début du XVII<sup>e</sup> siècle), escrimeur et juriste ayant probablement fréquenté l'université de Jena, auteur du *Tractatus defensiuus iurifacitius*.

sources écrites anciennes, développement d'une théorie et de principes constants, glose et commentaire desdits principes.

Toutefois, cette revendication est rarement formulée clairement. L'opposition arts mécaniques/arts libéraux se retrouve jusque dans la rivalité qui a opposé les deux grandes confréries d'escrimeurs germaniques, les *Freyfechter* (ou *Federfechter*) et le *Marxbrueder*. Selon Heinrich, les escrimeurs des *Marxbrueder* seraient en grande majorité des artisans, des travailleurs manuels là où ceux des *Freyfechter* seraient des étudiants et des personnes pratiquant des « arts moins vils » (f.17r). Ce tableau favorable aux *Freyfechter* suggère l'hypothèse que Heinrich ait été lui-même un *Freyfechter*, bien que sa qualité de noble et d'universitaire suffise à justifier les qualificatifs dépréciatifs qu'il emploie à propos des *Marxbrueder*.

Cette question est abordée par Heinrich dans sa définition du combat (f.20r). Pour ce dernier, l'art du combat ne peut être compté ni parmi les arts libéraux, ni parmi les arts mécaniques. En effet, bien que l'art du combat soit professé gratuitement et bien qu'il fasse appel à des principes et des fondements très sûrs, il ne peut être compté parmi les arts libéraux puisqu'on emploie à sa pratique davantage les mains que l'esprit.

Le point qui peut frapper le lecteur dès la première page de l'ouvrage est la distinction hoplomachie/sciomachie, qu'on ne retrouve dans nul autre traité et que Heinrich ne définit pas ; nous sommes donc contraints de nous appuyer sur des sources extérieures et des déductions faites à partir des écrits-mêmes de Gunterrodt pour en discerner les contours.

Le terme « sciomachie » est emprunté au grec *σκιαμαχία* signifiant combat contre une ombre, et combat d'exercice par extension. Heinrich le traduit *umbratilis pugna* et *umbrae pugna* dans le texte, signifiant littéralement combat de l'ombre. Jean-Baptiste Montanus<sup>34</sup> écrit dans la préface d'un traité de médecine nommé *Consilia medica omnia* qu'il y a deux sortes de médecines : l'une est accomplie durant le loisir et au repos, l'autre l'est en public dans l'urgence d'une maladie ou d'une blessure. Il compare ces deux médecines à la sciomachie et au « combat légitime » (*legitimum certamen*) : la sciomachie est pour lui plus fine et plus élaborée, se faisant en réfléchissant l'esprit tranquille. Un autre auteur, Ptolemaeus Flavius<sup>35</sup>, écrit au chapitre XL de la *Coniectaneorum siue observationum in uarios authores centuria prima* qu'il est permis de traduire *sciomachia* par « préparation au combat sans blessures » (*incruenta pugnae medidatio*). Reprenant partiellement cette dernière définition, Jean-Baptiste Pio<sup>36</sup> écrit dans la scolie au livre IV de son commentaire

---

<sup>34</sup> Ou Giovanni Baptista da Monte (1489-1551), médecin humaniste italien de l'université de Padoue.

<sup>35</sup> Je n'ai su trouver d'autres informations fiables sur lui.

<sup>36</sup> Ou Giovanni Baptista Pio (1470-1540), philologue et humaniste italien.

sur Lucrèce que la sciomachie, qu'on appelle vulgairement escrime (*schrimia*, que l'auteur a repris de l'italien *scrimia*), est une préparation au combat sans blessures. Il ajoute dans son commentaire sur le livre I des *Epistulae* de Sidoine Apollinaire que la sciomachie est un combat de loisir à l'ombre (*in ocio et sub umbra [...] pugna*), et qu'on la tient pour un combat de faible intensité et non brutal (*pro contentione debili et inuebementi capitur*). Ambrosius Calepinus<sup>37</sup> quant à lui indique dans son *Dictionarium hexaglottum* que la sciomachie est un « combat à l'ombre, comme en témoigne Aulu-Gelle, et une préparation aux armes qu'on a coutume de pratiquer pour augmenter sa force et son agilité ». Enfin, Leonhart Fuchs<sup>38</sup> indique dans les *Institutionum medicinae libri quinque*, livre II, section 3, que « la sciomachie n'est rien d'autre que la préparation à l'ombre des armes ; on la nomme ainsi parce qu'on jouait des simulacres de combat sous un toit et à l'ombre, là où les vrais combats se déroulaient sous le soleil et dans la poussière ».

Il apparaît donc que la sciomachie correspond à un travail d'exercice effectué posément, peut-être seul (von Gunterrodt insiste sur l'exercice du poteau, qui s'y rattache sans doute), et auquel le Cercle dont Heinrich donne les illustrations est utile. Cette acception est confirmée par ce passage au folio 63r : « de même que la pointe en sciomachie ne doit pas franchir la circonférence du Cercle, de même, qu'elle soit en hoplomachie toujours tendue vers l'espace du corps de l'adversaire ».

En conséquence de quoi le terme « hoplomachie » désigne une situation de combat réel ou d'assaut sérieux.

D'autre part, l'originalité de la *Sciomachia et hoplomachia* réside dans la méthode de von Gunterrodt : ce dernier aura en effet étudié une source historique sur l'art du combat, à savoir le *Liber de arte dimicatoria* contenu dans le ms. I.33, dont l'influence est présente jusque dans les illustrations : Conradus Knobloch aura en effet représenté non seulement des costumes contemporains de von Gunterrodt, mais aussi des « moines », portant la bure, la capuche et la tonsure des personnages du manuscrit médiéval.

Bien qu'ordinairement les humanistes rejetassent les sources médiévales, von Gunterrodt a étonnamment étayé une partie non négligeable de sa démonstration sur un manuscrit du XIV<sup>e</sup> siècle, tenant les préceptes des *moines* (pour reprendre l'expression de l'auteur) pour d'authentiques fondements de l'art du combat. Il élabore au sujet des personnages peints dans le ms. I.33 une explication de la présence de clercs armés : pour lui, ces moines seraient d'anciens guerriers et chefs de guerre qu'une vie de combat aura amenés à se retirer dans un

---

<sup>37</sup> Ambrogio Calepino, ou Ambroise Calepin (1435-1511), moine augustin italien.

<sup>38</sup> Leonhardt Fuchs (1501-1566), médecin et botaniste impérial.

monastère ; là, ils auraient consacré leurs derniers jours à l'examen de leurs batailles et à l'exercice.

Cette vision a été complètement remise en cause par Franck Cinato et André Surprenant<sup>39</sup> : les moines dont parle Heinrich sont en réalité un couple prêtre/écolier (*sacerdos/scolaris*). La méprise pourrait être due au fait que Herwart von Würzburg s'est emparé du manuscrit dans un monastère ; Heinrich aura supposé qu'il y était demeuré depuis sa création.

Le ms. I.33 aurait en réalité plutôt été produit dans un contexte d'enseignement à un écolier d'un art du combat. Bien que les auteurs du ms. I.33 et Heinrich appartiennent à deux époques et deux mondes différents (i. e. scolastique médiéval et humaniste), la *Sciomachia et Hoplomachia* tente de renouer un lien avec une tradition de combat vieille de plus de deux siècles : ces deux mondes coexistaient en effet encore à l'époque de von Gunterrodt et se complètent très bien dans la mesure où ils emploient des outils intellectuels similaires. Ainsi, on trouve dans le *De ueris principiis artis dimicatoriae* l'influence mixte de ces deux courants philosophiques et intellectuels.

Malgré les difficultés qu'a éprouvées von Gunterrodt à lire le latin du *Liber de Arte dimicatoria*, il est notable qu'il en a retiré et exploité certains termes techniques : les notions d'*actus*, de *custodia* ou de *ligatio* se retrouvent dans le texte du jeune juriste ; de même, il emploie des expressions du ms. I.33 telles que l'adjectif verbal d'obligation *notandum*. Cependant, en raison de l'absence de concepts martiaux importants du ms. I.33 tels que l'*omissio* ou le *debitum*<sup>40</sup> et des difficultés de déchiffrement, il est possible que Heinrich von Gunterrodt n'ait exploité que les premiers folios dudit manuscrit. De même, il semble n'avoir pas pleinement pris conscience du contexte linguistique dans lequel le ms. I.33 a été écrit : le latin des « moines » est un latin scolastique (rigide et très mécanique par essence, marqué par la discursivité) donnant lieu à la construction analytique des moments du combat selon les méthodes scolastiques. La structure-même du ms. I.33 repose sur des fondements méthodiques aristotéliens présents dans la méthode scolastique : définition, division de la définition, objections, solutions et conclusions<sup>41</sup>. Ces éléments scolastiques ont exercé une influence sur la rédaction du *De ueris principiis*, quoique superficielle. Outre le vocabulaire que nous avons déjà évoqué, von Gunterrodt donne à son œuvre un caractère doctrinal en démontrant les principes et les fondements de l'art du combat, reprenant les

---

<sup>39</sup> Cinato (Franck), Surprenant (André). « L'escrime à la bécasse comme méthode d'autodéfense selon le *Liber de Arte dimicatoria* », dans Jacquet (Daniel), dir. *L'art chevaleresque du combat*. Alphil-Presses universitaires suisses : Neuchâtel, 2013.

<sup>40</sup> Je remercie Franck Cinato de me l'avoir notifié.

<sup>41</sup> Leblanc (Hélène), Cinato (Franck). *Scholastic clues within Latin Fencing Manuals – bridging the gap between medieval and renaissance cultures*. Intervention présentée lors du colloque annuel de la Renaissance Society of America à Dublin (1er avril 2022).

méthodes de construction du savoir théorique telles que les employaient les théologiens comme les philosophes. Pour cela, Heinrich commence par donner une définition du combat (*dimicatio*) dont il développe, commente et démontre chacun des segments à partir du f.19v :

« *Le combat est un art gymnastique digne d'un homme libre, viril et très noble. Exposé à partir des principes de la nature, des fondements très sûrs et de figures parfaites, il sert à l'escrimeur, au soldat et enfin à quiconque pour se défendre courageusement dans le pancrace, les batailles et les duels au moyen de toutes armes manuelles -non sans la lutte-, et pour remporter la victoire sur l'antagoniste, l'ennemi ou l'adversaire. Il faut s'y exercer en vue de conserver la santé et d'acquérir une constitution physique robuste, mais aussi pour la gloire et le mérite.* »

La *demonstratio* syllogistique, leg de la philosophie aristotélicienne au Moyen âge, est en effet une dynamique intellectuelle présente dans les systèmes de pensée scolastique médiévaux<sup>42</sup>. Ainsi que le veut la nomenclature des savoirs libéraux, on procède avec les mêmes outils intellectuels pour démontrer un théorème mathématique, les causes des phénomènes astronomiques ou les réponses aux *quaestiones* théologiques<sup>43</sup>. La raison d'être du *triuium* et du *quadriuum* réside dans l'interopérabilité des disciplines qui les composent (la musique étant par exemple envisagée par les rapports arithmétiques régissant les intervalles et la place des accents verbaux enseignée par la grammaire, le tout embelli de figures rhétoriques) ; d'autre part, ces disciplines préparent à la pratique de la philosophie et de la théologie. Les *disputationes* scolastiques ont de fait adopté la forme discursive enseignée dans la dialectique<sup>44</sup>.

Le fil rouge qui a guidé notre jeune juriste est sa volonté constante de produire un savoir nouveau, une autre façon d'aborder l'escrime pour se démarquer de ses contemporains et revenir aux sources. Le travail de Heinrich vise ainsi à redonner à l'escrime toutes ses lettres de noblesse : partout dans l'œuvre, il cherche à montrer en quoi l'art du combat est une activité digne des hommes libéraux. C'est pourquoi la *Sciomachia et hoplomachia* tend à une forme d'encyclopédisme et emploie une forme très académique dans l'organisation des

---

<sup>42</sup> Goudin (Antoine). *Philosophia iuxta inconcussa tutissimaque Diui Thomae dogmata, tomus primus*. Éditeurs de la bibliothèque neuve : Paris, 1851. pp. 256-265.

<sup>43</sup> Sasseville (Michel). « La théorie logique d'Aristote et la pratique des arts libéraux », dans *Laval théologique et philosophique*, n°55 (volume 2), juin 1999. pp. 285-307.

<sup>44</sup> Weijers (Olga). « De la joute dialectique à la dispute scolastique », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 143<sup>e</sup> année, n°2, 1999. pp. 509-518.

savoirs : von Gunterrodt s'efforce en effet d'embrasser la totalité de l'art du combat au moyen de sources anciennes, retraçant l'histoire de l'escrime et de toutes les sortes d'armes pour en démontrer et légitimer au point de vue intellectuel les véritables fondements, les *vrais principes*. Bien qu'on retrouve dans d'autres œuvres de la même époque des histoires de l'escrime (e.g. chez Paulus Hector Mair en 1540 dans la préface du Mscr.Dresd.C.93 ou chez Christoff Roesener en 1589 dans un poème du *Ebrentitel und Lopspruch der Fechtkunst*), le travail de von Gunterrodt se démarque par la longueur et l'abondance des sources employées. La tendance encyclopédique et le rôle fondamental des sources écrites dans la démonstration, propres au traitement intellectuel des arts libéraux, justifient l'importance que Heinrich a accordée au ms. I.33, étudié à travers un prisme académique et humaniste. L'influence de la culture humaniste de von Gunterrodt se ressent, outre ses références littéraires, dans son écriture : il s'agit d'un latin parfois ampoulé, pétri d'autant d'hellénismes que de constructions et formules savantes empruntées au droit et à la philosophie. À ce titre, Heinrich von Gunterrodt est un des précurseurs de l'escrime universitaire allemande qui se déploiera au début du XVII<sup>e</sup> siècle. On compte parmi les représentants de cette escrime (particulièrement à la rapière) des auteurs tels que Hans Wilhelm Schöffler von Dietz<sup>45</sup>, Joachim Köppen<sup>46</sup>, Michael Hundt<sup>47</sup>, Rosella Glitzofavorin<sup>48</sup> ou Martin Krueger<sup>49</sup>.

Ce faisant, il a aussi accompli un travail similaire à celui des pratiquants des arts martiaux historiques européens (AMHE) : ces derniers s'appuient en effet, comme le fait von Gunterrodt, sur des extraits d'épopées ou sur les écrits d'historiens antiques et médiévaux pour reconstituer les gestes qui étaient autrefois pratiqués dans la lutte gréco-romaine ou dans la gladiature par exemple ; de même, son travail sur le ms. I.33 confine à celui qu'effectuent les amateurs de bocle de nos jours. Il allie ainsi les deux principales méthodes de recherche et de reconstitution des arts martiaux historiques : l'exploitation de sources

---

<sup>45</sup> Maître d'armes à la Philipps-Universität de Marbourg, auteur de plusieurs traités dont la *Gründtliche vñ eigentliche Beschreibung der Fechtkunst* (1620).

<sup>46</sup> Maître d'armes ayant appris à l'Académie de Wittenberg l'art du combat ; il y a également obtenu des degrés en philosophie et en médecine. Il est l'auteur du *Newer Discurs Von der Rittermeszigen und Weiterumbten Kunst des Fechtens* (1619).

<sup>47</sup> Maître d'armes, présent à l'Académie de Wittenberg en 1589 ; auteur du *Ein new Kuenstliches Fechtbuch im Rappier* (1611), traité d'escrime dédié au successeur de Christian Ier, Christian II.

<sup>48</sup> Maître d'armes et juriste ayant peut-être officié à l'Académie de Jena. Auteur d'un *Tractatus defensiuius iurifacitius* (deux éditions, 1617 et 1624).

<sup>49</sup> Maître d'armes ayant enseigné son art à l'Académie de Wittenberg. Olivier Dupuis a retrouvé dans le Manuscrit 62 de la bibliothèque de Montbéliard un morceau d'une œuvre de Martin Krueger, un *Discurs Vom einfachen Rappierfechten* (1618).

plus directes (sous forme de traités), et l'exploitation plus spéculative de sources indirectes. Cependant, contrairement aux pratiquants d'AMHE, Heinrich von Gunterrodt n'a pas cherché à rétablir les mécaniques d'une escrime historique, mais à établir les mécanismes d'une escrime universelle en s'appuyant sur des sources historiques, jugeant à l'instar de la plupart de ses contemporains que les « Anciens » (*meteres, antiqui*) en avaient déduit et théorisé les principes fondamentaux. Il s'agit là bien sûr d'une posture intellectuelle propre aux périodes de renaissance où l'on considère que « tout ainsi que ce fut le plus louable aux anciens de bien inventer, aussi est-ce le plus utile de bien imiter » (Joachim du Bellay, *Défense et illustration de la langue française*). Si les desseins de Heinrich von Gunterrodt ne différaient pas tant des nôtres sur le plan intellectuel, il s'en faudrait de peu que nous le tenions pour fondateur bien lointain des AMHE.

## **VI. À propos de la transcription.**

Voici listées les caractéristiques et les méthodes de transcription appliquées à mon travail :

- Je n'ai pas transcrit les guidons (mots isolés en bas de page indiquant le premier mot de la page suivante) pour simplifier et alléger la mise en page.
- J'ai modifié légèrement la mise en page du manuscrit pour mieux faire ressortir les citations et les parties du discours, conservant toutefois le souci de l'authenticité et de l'intégralité du texte. L'objectif est de faciliter la lecture et la comparaison de ma traduction d'avec le texte original.
- J'ai pris la liberté d'appliquer une ponctuation contemporaine là où la ponctuation de von Gunterrodt peut sembler hasardeuse ou porter à confusion.
- Je n'ai pas marqué la différence de graphie entre la chancellerie romaine cursive (employée pour les parties latines) et la cursive tudesque (pour les parties allemandes), hormis pour la numération des planches.
- Le présent document est destiné à être affiché sur deux pages afin de mettre la traduction en regard de la transcription, à la manière des ouvrages de petit latin.



[f.1r] *Henrici à Gunterrodt*

SCIOMACHIA ET HOPLOMACHIA:

Siue

De ueris principiis artis dimicatoriae.

Liber unus.

In quo praecipua ad eius artis fundamenta et plenam cognitionem deducuntur, ex ipsis fontibus methodicè, et additis non paucis typis ac figuris ad oculum quasi demonstrantur  
[etc]

Ad illustrissimum heroem, principem augustissimum, Christianum ducem Saxoniae.

[f.1r] *Par Heinrich von Gunterrodt*

# SCIOMACHIE<sup>50</sup> ET HOPLOMACHIE<sup>51</sup>

ou

Des véritables principes de l'art du combat,

Livre unique.

Livre dans lequel sont montrés méthodiquement à partir des sources-mêmes historiques les fondements particuliers amenant à la pleine connaissance de cet art, au moyen de nombreuses images et figures placées sous les yeux.

Au très illustre héros et très grand prince Christian<sup>52</sup> duc de Saxe.

---

<sup>50</sup> *σκιαμαχία*, combat contre une ombre, i.e. combat d'exercice. De même que *hoplomachia*, *sciomachia* n'est pas définie par Heinrich dans l'œuvre. La *sciomachie* correspond à des exercices d'entraînement effectués posément en projetant mentalement le Cercle. Voir V. de la préface.

<sup>51</sup> *όπλομαχία*, art de combattre avec des armes lourdes. Il désigne dans notre contexte un assaut sérieux ou une situation de combat réel.

<sup>52</sup> Voir II. de la préface.

[f.1v]

**[f.1v]**

[f.2r] Illustrissimo heroi, augustissimoque principi ac domino,  
domino Christiano duci Saxoniae, Landgrauio Thuringiae,  
Marchioni Misniae

Domino suo clementissimo :

Venit ad te. Princeps illustrissime et clementissime, promissus labor, et magna tua affectat nomina, citius quidem quam speraueram : post absolutas enim peregrinationes, (quas comparandae uberioris eruditionis gratia, CHRISTO duce et auspice, propediem suscipiam) aliquid perfectius elaborare in animo habebam.

Sed cum grauissimas ob causas [f.2v] diutius differetur iter istud meum, quas habere potui à caeteris studiis horas succisiuas, huic operi, quo absolutius fieret, impendere minime dubitavi, eoq[ue] minus me laboris et temporis paenituit. Quod T[uae] Illustriss[imae] C[elsitudini] gratum hoc meum quaecumq[ue] opusculum futurum arbitrarer.

Ultimam igitur manum admoui, unà quoq[ue] his studiis ualedicens, et de animo prorsus adiiciendo ad grauiora studia cogitans, in quibus, caelesti fauore, sic decurram et pugilem agam, ut non tanquam ἄερα δερεῖν hoc est aerem ferire (ut Apostoli uerbis utar) existimari possim ; sed ut is, qui sollicitus sit de praemio consequendo, quod Paulo est τ[ὸ] βραβεῖον.

Id enim et patriae me debere scio, et aetas hoc ipsum mea postulat, cum intra iuuenilem aetatem, hoc est annum 25 (à quo adhuc tribus tantum absum annis) circulus studiorum, quo ad Iuris prudentiam praesertim, absolui magna ex parte debeat.

[f.2r] Au très illustre héros, très grand prince et maître, seigneur  
Christian, duc de Saxe, Landgrave de Thuringe, Margrave de  
Misnie.

À son maître très clément :

Il vient à vous. Prince très illustre et très clément, le travail que je vous ai promis atteint votre grand renom, et assurément plus vite que je ne l'avais espéré : en effet, après avoir achevé mes voyages (que bientôt j'entreprenais pour acquérir une érudition plus féconde, ayant le CHRIST pour guide et pour augure), j'avais pour projet d'élaborer quelque chose de plus parfait.

Mais lorsque, pour de très graves raisons, [f.2v] mon voyage fut reporté trop longtemps, j'hésitai fort peu de consacrer à cet ouvrage les heures restantes que j'ai pu tirer de mes études : plus il s'approchait de la perfection, moins j'eus de regret pour le travail et le temps que j'y ai attachés, parce que j'ai jugé que, de quelque nature que sera mon opuscule, il vous sera, très illustre altesse, agréable.

C'est pourquoi j'y ai apporté une dernière retouche, disant à la fois aussi adieu à ces études, et songeant à appliquer mon esprit à des travaux plus graves dans lesquels, par la faveur divine, je me précipite ainsi et dans lesquels je combats, si bien que je ne peux être jugé, pour ainsi dire, *ἄερα δερειν*<sup>53</sup>, c'est-à-dire frapper dans le vide (pour employer les mots de l'Apôtre) ; mais plutôt à la manière de celui qui s'inquiète de rechercher la récompense, ce que Saint Paul appelle *τὸ βραβεῖον*<sup>54</sup>.

Et, en effet, je sais que je dois le faire pour ma patrie ; et mon âge exige cela-même, puisque, avant la fin de l'âge juvénile (c'est-à-dire 25 ans), âge duquel je suis jusqu'à maintenant éloigné de trois ans, mon *circulus studiorum*<sup>55</sup> (surtout mes études de droit) doit être achevé en grande partie.

---

<sup>53</sup> *Première épître aux Corinthiens* (9:26) : « Je cours donc, ainsi, non comme à l'aventure ; je frappe, non comme battant l'air ».

<sup>54</sup> *Épître aux Philippiens* (3:14) : « Je cours vers le but, vers la récompense de la vocation céleste de Dieu en Jésus-Christ ».

<sup>55</sup> Litt. cercle des études. Ensemble des disciplines, ou arts, enseignés dans l'éducation de l'époque renaissante.

Utinam autem referre possem nobilem illum pugilem et philosophum simul, Nicodorum Mantinaeum, cuius mentionem [f.3r] facit Aelianus lib[ro] 2 de uaria historia.

Is enim, quantum gloriae in certaminibus patriae attulit, tantum aetate iam profecta certare desinens, legibus et institutis consuluit. Ac ut Iustiniani uerbis utar, suo aeuo inter alios iustitiae satellites Orator Maximus, et iudiciorum optimus tam Athleta, quam gubernator foelix inuentus fuit.

Quod uero ad libellum ipsum attinet, meo modulo et pede me metiens, satis praestasse (quod tamen sine arrogancia dictum esse uolo) me confido. In primis, in figuris iam, consilio clarissimi praeceptoris Tuae Illustriss[imae] C[elsitudinis] celeberrimi ac doctissimi Domini D[omini] Pauli Vogeli, additis.

Prorsus autem mihi ipsi satisfactum erit, et opportunissimè prodiisse tunc putabo, si Tuae Illustrissimae Excels[itudinis] iudicio grauissimo et acerrimo probabitur. Tunc enim ab imperitorum contemtu, et maleuolorum morsibus meum hunc conatum autoritate summa T[uae] Illustriss[imae] E[xcelsitudinis] penitus uindicatum existimarem. [f.3v]

Quod superest, Princeps Christianissime, Illustriss[imae] T[uae] E[xcelsitudini] me commendo, ac planè mihi persuadeo, Tuam Illustriss[imam] C[elsitudinem] aliquando mei rationem habituram, praesertim, cum et antea fidelitas maiorum meorum, ac non modo praestantissimorum cognatorum, sed etiam agnatorum in augustissimam Domum Saxoniam (absit autem uerbo inuidia) non rarò perspecta sit. Unde et proauus noster ob fidem gloriosissimo laudatissimoq[ue] Duci Alberto Heroi, uel ipso hoste teste, primario (Qui, ut reliquas eius laudes inenarrabiles taceam, pro rebus incomparabili fortitudine gestis meruit, ut communi decreto imperii dextera uocaretur) in inferiori Germania praestitam, inter caeteros cultores haud postremum locum apud hunc principem suum obtinuit.

Puissé-je faire le récit de ce célèbre homme, à la fois lutteur et philosophe, que fut Nicodore de Mantinée<sup>56</sup>, dont Aelianus<sup>57</sup> fait mention au livre II du *De uaria historia*<sup>58</sup> ! [f.3r] Celui-là, en effet, couvrit sa patrie d'autant de gloire dans les combats, qu'il ne l'en couvrit lorsque, son âge étant déjà avancé, cessant de se battre, il veillait aux intérêts de celle-ci par des lois et des institutions. Et, pour employer les mots de Justinien<sup>59</sup>, on trouva en son temps parmi les gardiens de la justice le plus grand orateur, du meilleur conseil, qui fut tant un athlète qu'un gouverneur heureux.

J'ai confiance que, me mesurant à mon aune et me chaussant à mon pied<sup>60</sup>, j'ai assez maîtrisé le sujet de ce petit ouvrage-même (ce que je veux cependant être dit sans arrogance). Tout d'abord, par les dessins que j'ai ajoutés, suivant le conseil du très célèbre précepteur de votre très illustre majesté, le très connu et très savant monsieur maître Paul Vogel<sup>61</sup>.

Vraiment, j'aurai satisfaction si ces illustrations sont éprouvées par le jugement très pondéré et fin de votre très illustre majesté ; je pense que cela serait très à propos. Alors en effet je considérerai que mon entreprise serait tout-à-fait écartée du mépris des ignorants et des attaques des malveillants par la très haute autorité de votre très illustre majesté.

[f.3v] Du reste, prince très chrétien, je me confie à votre très illustre altesse, et je me détermine entièrement à ce que votre très illustre altesse tienne compte de moi, surtout parce que l'ancienne fidélité de mes aïeux (non seulement mes plus illustres parents, mais aussi mes agnats) fut souvent pleinement reconnue dans la très auguste maison saxonne (la jalousie est éloignée du mot). Parmi eux notre ancêtre<sup>62</sup> obtint, pour sa loyauté signalée en Germanie inférieure au très glorieux et très renommé héros Albert duc de Saxe<sup>63</sup> (qui, pour taire le reste des louanges indicibles, mérita pour des hauts faits d'un courage incomparable d'être nommé par décret commun main droite de l'empire), le premier par son rang selon le témoignage-même de l'ennemi, parmi tous les autres habitants auprès de ce prince une place qui n'est pas des moindres.

---

<sup>56</sup> Homme politique et grand législateur grec du 7<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ.

<sup>57</sup> Claudius Aelianus, ou Claude Élien (175-235). Ayant commencé sa carrière en tant que sophiste, il s'exerce ensuite à l'écriture en langue grecque. Il a écrit sur la zoologie et l'histoire romaine.

<sup>58</sup> *Libri XIV de uaria historia*, livre II, chapitre 23.

<sup>59</sup> Constitution promulguée par Justinien en 533. *Constitutio Omnem*, §.6. « Que les élèves deviennent les plus grands orateurs, des gardiens de la justice, et les meilleurs des juges, qui soient tant des athlètes que des gouverneurs heureux en tout temps et en tout lieu ».

<sup>60</sup> Horace, *Liber primus epistularum*, épître 7 : « Il est vrai que chacun se mesure à son aune et se chausse à son pied ».

<sup>61</sup> Voir III. de la préface.

<sup>62</sup> Jonas von Gunterrodt (1440-1500), qui a accompagné Albert III (1443-1500) en pèlerinage à Jérusalem l'année 1476. Voir note biographique sur Heinrich von Gunterrodt.

<sup>63</sup> Albert III de Saxe (1443-1500). Il est le seul à avoir porté ce titre, donné par Frédéric III et Innocent VIII.

Interim Dux clementissime, Deum Opt[imum] Max[imum] precor, ut respiciens has terras, in quibus rectè inuocatus fuit hactenus filius Dei, uerus Deus et uerus homo, nec non indagationem, propagationem et defensionem ueritatis suae, [f.4r] Tuum Illustrissimum parentem, grauissimum ac prudentissimum, omnium iudicio principem, uerè Augustum, P[astorem] P[astorum] et Ecclesiae nutricium in diuturna prosperitate conseruet. Matrem quoq[ue] harum ditionum serenissimam parentem T[uae] Illustriss[imae] C[elsitudinis] idem propitius pater caelestis suo potentissimo praesidio tueatur.

Nec non Tuam Illustriss[imam] Excels[itudinem] Asylum unicum nobis superesse concedat, omnibus tum animi tum corporis bonis locupletet, magis magisq[ue] deniq[ue] confirmet.

Bene Vale Heros fortunatissime.

Dabantur Zigræ ex domo parentis die S[ancti] Michaëlis Archangeli, qui unà cum exercitu suo inuictissimo perpetuò Tuae Illustriss[imae] C[elsitudinis] assit. Anno nouissimi temporis M D LXXIX.

Illustriss[imae] C[elsitudini] T[uae]

Subiectissimus

Henricus à Gunterroda

Pour l'instant, duc très clément, je prie Dieu très bon très grand<sup>64</sup> que, tournant les yeux vers ces terres dans lesquelles jusqu'à aujourd'hui le fils de Dieu, le vrai Dieu et vrai homme avait été justement invoqué, et ayant aussi égard de la recherche, de la diffusion et de la défense de sa vérité, [f.4r] il maintienne votre très illustre, très grave et sage parent<sup>65</sup>, prince par le jugement de tous, vraiment Auguste, pasteur des pasteurs et protecteur de l'Église dans une prospérité sans fin. De même, que notre père bienveillant qui est aux cieux ait aussi en sa toute puissante garde la mère de cette nation<sup>66</sup>, parente sérénissime de votre très illustre altesse.

Qu'il concède à votre très illustre altesse de demeurer pour nous un asile, qu'il l'enrichisse en tous biens, tant de l'esprit que du corps, et, enfin, qu'il l'affermisse de plus en plus.

Portez-vous bien, héros très fortuné.

Remis à Zigra<sup>67</sup> depuis la maison de son parent, au jour de la saint Michel Archange<sup>68</sup>; que ce dernier, en même temps que son armée très invaincue, soit perpétuellement près de votre très illustre altesse. En l'an 1579 du temps présent.

À votre très illustre altesse,

votre très dévoué

Heinrich von Gunterrodt.

---

<sup>64</sup> Titre jupitérien du culte romain antique : *Iuppiter optimus maximus*.

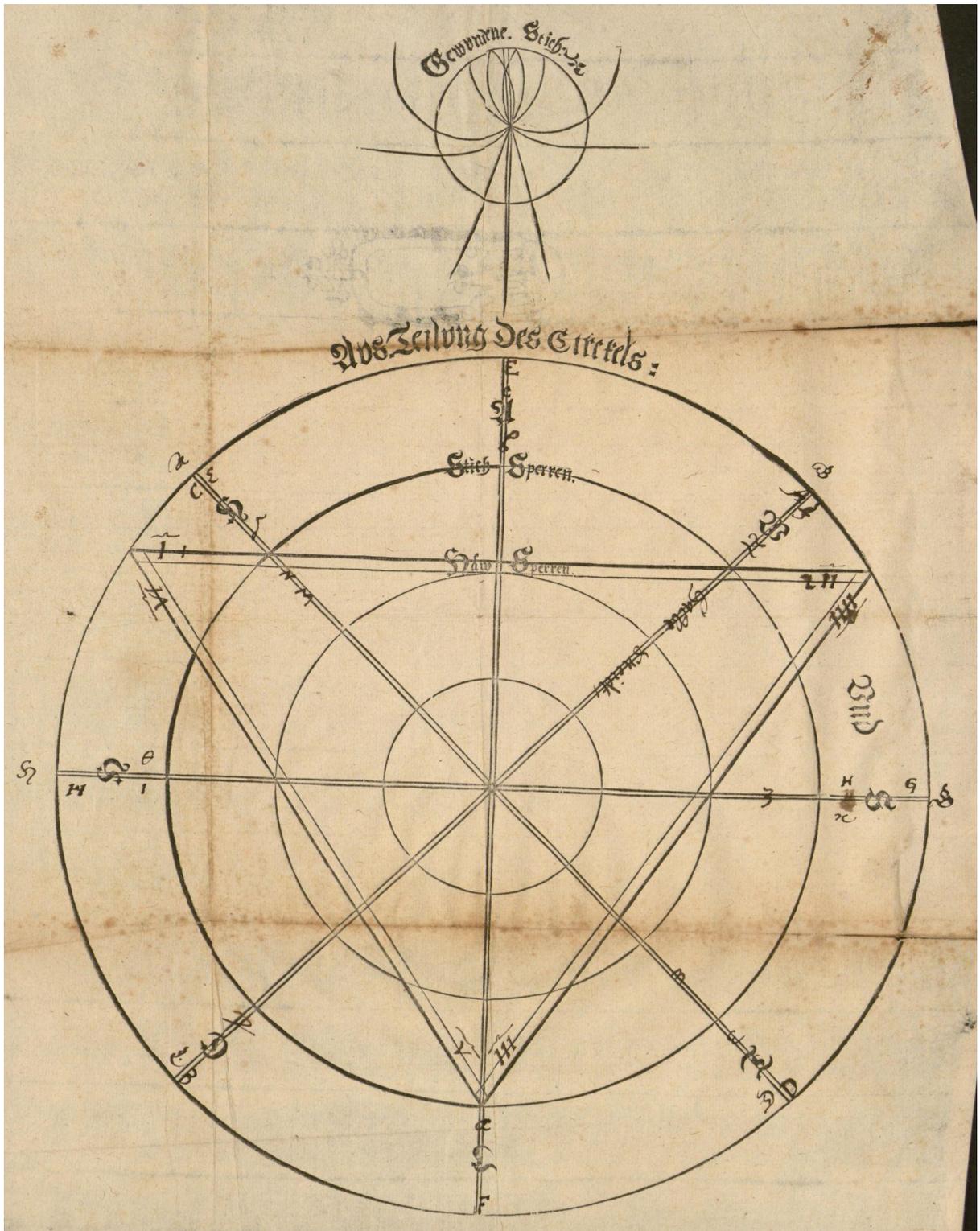
<sup>65</sup> Auguste de Saxe (1526-1586), père de Christian.

<sup>66</sup> Anne du Danemark (1532-1585), mère de Christian.

<sup>67</sup> D'après Johann Maximilian Humbracht, le père de Heinrich, Hans von Gunterrodt, aurait été dans cette ville officier du prince-électeur de Saxe. Voir note biographique de Heinrich von Gunterrodt.

<sup>68</sup> 29 septembre.

[f.4v] Le Cercle





## [f.5r] DE VERIS PRINCIPIIS ARTIS DIMICATORIAE

Palaesticam siue dimicatoriam artem omnium Gymnasticarum seu luctationum, quae ad corporis exercitationem susceptae sunt, praestantissimam, in usu minus frequenti esse, insuperq[ue] in contemptum apud Germaniae populos praesertim, qui quidem antiquitus fortitudinis commendationem adepti fuerunt, uenisse, minus mirum uideri debet : cum pleriq[ue] huius magistri tam malè hodie, propter dissolutam uiuendi rationem et ignauiae suspitionem, audiant, ut Galeno altero opus esset, qui contra uitiosam Gymnasticam [f.5v] siue athleticam calamum stringeret. Reipsa enim Heraclidem pugilem quidam referunt, quem immensi propè cibi, potusq[ue] capacem fuisse ferunt. Non reperiebatur par ipsi in potando, alios ad ientaculum inuitabat, alios ad prandium, ad coenam alios, postremos ad commessionem, recedentibus primis reponebantur secundi, omnesq[ue] praestabat unus. Ac licet multa ueterum athletarum proferri possint eximiae continentiae exempla, tamen eorum plurimi contrarium obseruare, idq[ue] laudi sibi ducere consueuerunt, si intemperanter uti potu, et se in omni coeno uolutare possint.

In palaestra plures sunt et fuerunt Chironomi et Acrochiristae, hoc est, qui motus gestusq[ue] informant, ac umbratili quadam luctationis specie corpus atq[ue] artem suam [f.6r] iactitare student, ad ostentationem solum comparati, nullam certam methodum in instituendo obseruantes, imò ipsi certis regulis non sunt instructi neq[ue] astricti, sed quando manus conserendae sunt, artis hoc certum experimentum esse uolunt, si furiosorum more clausis oculis, quemadmodum de Andabatis memoriae proditum est, sine artis ac mentis ratione plagas ducant :

## [f.5r] DES VÉRITABLES PRINCIPES DE L'ART DU COMBAT

Il ne doit pas sembler étrange que l'art palestrique ou art du combat, la plus excellente de toutes les gymnastiques et de toutes les luttes, qui fut conçu pour l'exercice du corps, soit moins fréquemment pratiqué. Et, en outre, cet art est particulièrement méprisé par les peuples de Germanie, qui assurément étaient autrefois reconnus pour leur force. La plupart des maîtres qui l'enseignent ont cependant aujourd'hui une si mauvaise réputation, en raison de leur manière de vivre dissolue et de leur soupçon de paresse, qu'il nous fallut un autre Galien<sup>69</sup> pour écrire contre la gymnastique ou l'athlétique vicieuse. [f.5v] Certains auteurs, en effet, à ce sujet-même prennent pour exemple le pugiliste Heraclidès : ils rapportent qu'il avait été capable d'ingurgiter des quantités de nourriture et de boisson presque démesurées. On ne lui trouvait pas de semblable à la boisson, il invitait les uns à déjeuner, d'autres au dîner, d'autres au souper, les derniers à une collation, les seconds étaient substitués à ceux qui les premiers se retiraient, et seul il les surpassait tous.

Et, bien qu'on puisse rapporter les exemples nombreux d'anciens athlètes d'une très grande continence, cependant la plupart d'entre eux étaient accoutumés à faire le contraire et de s'en faire une louange, s'ils pouvaient intempéramment user de la boisson et se vautrer dans chaque banquet.

Dans la palestre, il y a et il y eut de nombreux chironomes<sup>70</sup> et acrochiristes<sup>71</sup>, c'est-à-dire ceux qui façonnent les mouvements et les gestes, s'appliquent par quelque sorte de lutte d'exercice<sup>72</sup> [f.6r] à agiter leur corps et montrer leur art, et qui sont préparés seulement pour se donner en spectacle, n'observant aucune méthode certaine dans l'institution de ces gestes ; bien au contraire, ces mouvements-mêmes ne sont instruits par des règles certaines, et n'en suivent aucune. Mais quand on doit en venir aux mains, s'il portent des coups, les yeux clos à la manière des plus furieux, sans aucune mesure de l'art ni de l'esprit, ainsi qu'on le rapporte à la mémoire à propos des gladiateurs qui combattaient les yeux couverts, ils veulent que ce soit une preuve certaine de leur art.

---

<sup>69</sup> Claudius Galenus (129-201), médecin impérial grec renommé. Ses œuvres forment avec celles de Celse et de Hippocrate le socle de la médecine telle qu'elle fut enseignée dans les écoles puis les universités depuis le Moyen âge jusqu'à l'époque moderne. Par « autre Galien », von Gunterrodt se réfère peut-être à Hieronimus Mercurialis (ou Girolamo Mercuriale, 1530-1606), médecin et philologue italien. Ses *Libri VI de arte gymnastica* figurent parmi les sources utilisées par l'auteur dans la rédaction de ce traité. Pour la gymnastique vicieuse, voir *De arte Gymnastica*, livre I, chapitre 13.

<sup>70</sup> χειρονομία, danse guerrière, et par extension manoeuvre d'épuisement de l'ennemi par la parade des coups.

<sup>71</sup> ἀκροχειριστής, lutteur à main (non à bras le corps).

<sup>72</sup> *Umbratilis luctatio*, traduction latine possible de *sciomachia*.

et quoniam plerunq[ue] armis non incidentibus aut pungentibus, sed rudibus seu fictis in spectaculis publicis pugnetur, tantum antagonista caput petunt, hancq[ue] partem corporis solummodò, caeteris neglectis, ipsimet protegunt, et brachiis, licet non sine periculo interdum, ceu uallo muniunt, nihil interim solliciti, siue punctim siue caesim reliqua eorum membra ab antimacho, hoc est, ab eo qui ex aduerso luctatur, feriantur, ut minimum usum talis ipsorum ars in uero certamine habere uideatur.

Hinc [f.6v] fit, ut plurimis spectatoribus persuasum sit, haud ullam utilitatem afferre huius artis peritiam, et quod de eiusmodi gladiatoribus uerum est, ipsi arti uitia illa artificum malè ascribant : fundamento destitutam iudicent, agilitatem corporis tantummodò esse, et robur principalem causam putent. In quo tamen non parum a scopo aberrant. Habet etenim haec ars non minus, quam aliae, certissima et perfectissima (licet paucissimi haec teneant) fundamenta, de quibus aliquid in medium afferre decreui, breuiter quidem et eo ordine, ut antiquitates Graecas et Romanas, inuentores etiam Palaestrae non penitus silentio praeteream.

Quo enim ad ipsa artis principia Historici et scriptores tanquam satis nota, paucis exceptis, reliquerunt, res gestas et euentus tantum scribentes, ac exempla saltem et nomina uictorum in certaminibus recensentes.

[f.7r] Gymnici uerò ludi à Lycaone in Arcadia primum inuenti sunt, ut autor es[t]<sup>73</sup> Plinius lib[ro] 7 cap[itulo] 56. M[arcus] Tullius autem de oratore lib[ro] 2 scriptum reliquit, Gymnasia delectationis et exercitationis gratia primum à Graecis esse instituta, utut sit, hoc tamen certum est : in Graecia primum certamina esse instituta. Quorum celebratissima numerantur, Olympia, Pythia, Nemea, Isthmia.

---

<sup>73</sup> Le scribe a ici oublié le t final, que l'on retrouve dans l'imprimé.

Et, puisque la plupart du temps on combat dans les spectacles publics en employant non des armes tranchantes ou perforantes, mais des armes émoussées ou fausses, les combattants ne frappent que la tête de leur adversaire, ne protègent que cette partie du corps (les autres étant négligées) et s'abritent de leurs bras comme si c'était un rempart, bien que cela ne soit quelques fois pas sans péril ; les membres restants sont frappés de taille ou d'estoc par l'antimaque<sup>74</sup>, c'est-à-dire par celui qui lutte d'en face, n'étant entre-temps en rien inquiétés, de sorte qu'un tel art qui est le leur semble avoir peu d'utilité dans un vrai combat.

**[f.6v]** De là, il arrive que l'on ait persuadé à de nombreux spectateurs que la connaissance de cet art n'a aucune utilité ; ils assignent fâcheusement à l'art-même les défauts des ses pratiquants, ce qui est vrai à propos des gladiateurs de ce genre. Ils jugent seulement que l'agilité du corps est dénuée de tout fondement de l'art, et pensent que la robustesse physique en est la principale affaire. Ce en quoi ils ne sont cependant pas loin de la vérité. Et, en effet, cet art possède non moins que les autres des fondements très sûrs et très parfaits (bien que très peu les possèdent), à propos desquels je me suis résolu de mettre à disposition de tous quelques connaissances, brièvement certes et selon cet ordre propre à ce que je ne réduise pas tout-à-fait au silence les antiquités grecques et romaines, créatrices de l'art de la palestre. En effet, c'est dans ce dessein que les historiens et auteurs laissèrent en héritage les principes-mêmes de l'art, pour ainsi dire assez connus (avec peu d'exceptions), écrivant seulement les hauts faits et les événements, du moins passant en revue l'exemple et le nom des vainqueurs au combat.

**[f.7r]** Les jeux gymniques furent d'abord inventés par Lycaon<sup>75</sup> en Arcadie, ainsi que Pline l'Ancien s'en fait le rapporteur (*Historia naturalis*, livre VII, chapitre 56)<sup>76</sup>. Marcus Tullius Cicéron<sup>77</sup> (*De oratore*, livre II) nous laissa par écrit que les gymnases avaient été institués d'abord par les Grecs pour le plaisir et l'exercice ; à supposer qu'il en fût ainsi, il n'en demeure cependant pas moins vrai que c'est en Grèce que les concours gymniques furent créés. J'en énumère les plus célèbres : les jeux olympiques, pythiques, néméens et isthmiques.

---

<sup>74</sup> ἀντιμαχος : litt. celui qui combat en face ; équivalent grec de l'*aduersarius*.

<sup>75</sup> Roi mythique d'Arcadie, changé en loup pour son mépris des dieux.

<sup>76</sup> Plinius Maior, ou Pline l'Ancien (23-79), érudit et encyclopédiste romain, mort alors qu'il observait l'éruption du Vésuve. Il nous a notamment légué l'*Historia naturalis*, ouvrage encyclopédique. Von Gunterrodt indique le chapitre 56, mais selon les éditions nous pouvons trouver le passage concerné au chapitre 57 : « Lycaon, en Arcadie, a établi les jeux gymniques ; Acaste, les jeux funèbres à Iolcos ; Thésée, après lui, à l'Isthme de Corinthe. Hercule a fondé l'athlétique à Olympie ; Pythus a inventé le jeu de la paume. »

<sup>77</sup> Cicéron (106-43 av. J.C.), orateur romain et référence grammaticale du latin. *De oratore*, livre II, chapitre 5 : « Pour moi, reprit Crassus, je me fais une autre idée de tous ces objets : ces palestres, ces sièges, ces portiques, les Grecs, mon cher Catulus, les ont établis pour s'y promener et s'y divertir ».

Hercules enim Augea, Elidis rege superato, repurgatoq[ue] eius stabulo, in campis Olympiae uicinis, sacrum certamen instituit, quod quarto quoque anno (uel ut Lycophronis interpretes asserit quinquagesimo mense) celebraretur, idq[ue] eo consilio, ut in illo Graeciae Iuuentus sese Pentathlo siue quinquertio exerceret, cursu scilicet, saltu, disco, caestibus, et palaestra, iisq[ue] ueluti meditationibus uero certamini praeluderet.

Huic quinto [f.7v] die finis imponebatur, uere nempè certamini, quod celebrabatur quinq[ue] diebus post lunae undecimam, quintadecima tenus : uerum triginta diebus praeludia erant, et uictor (qui Olympionices uocabatur, quod nomen Hercules omnium primus adeptus est, quum enim in palaestram multos prolectaret, nec auderet tamen aliquis, luctatorem assimilans Jupiter illi se obtulisse narratur, quumq[ue] diù nutans stetisset uictoria, filio demum se aperuit pater. Hinc Lycophron in Alexandra Palaesten uocauit Iovem) Oleastro, qui ut Aristoteli placet, philostephanos dicitur, coronabatur, adeoq[ue] magni ea gloria aestimabatur, ut plerosq[ue] constet, huiusmodi nuntio de filiorum uictoria accepto, prae laetitia in fata concessisse : tantum enim uictori habebatur honoris, ut non per portas urbis, sed per ruinas murorum in curru sublimis in patriam reueheretur. Inde Cicero pro L[ucio] Flacco :

[f.8r] *Acinas, inquit, pugil olympionices, quod propè magis est, et gloriosius quam Romae triumphasse.*

Pythia, Ludi Apollinares, in Apollinis honorem instituti, ob coedem Pythonis serpentis nocentissimi, aut ut Strabo lib[ro] 9 scribit, hominis sceleratissimi, cognomento Draconis. Ex hoc certamine uictor coronam lauream cum malis reportabat. Nam quod Ouidius Pythiorum uictori Aesculeam coronam uidetur tribuere lib[ro] 1 Metam[orphosum] cum ait :

Hercules, après avoir nettoyé les écuries d'Augias, roi d'Elis qu'il avait vaincu, établit dans un champ voisin de l'Olympe un concours sacré qui se tenait tous les quatre ans (ou bien cinquante mois, ainsi que l'ajoute le commentateur de Lycophron<sup>78</sup>). Il avait pour dessein que la jeunesse de Grèce s'exerçât au pentathlon ou quinquerce, à savoir la course, le saut, le disque, le pugilat et la lutte, et que le pentathlon préludât par ces préparations au concours. [f.7v] Ces jeux prenaient fin au cinquième jour, parce qu'on les fêtait solennellement pendant cinq jours, du onzième jour après la nouvelle lune jusqu'au quinzième. Il y avait trente jours d'entraînements avant le concours olympique, et le vainqueur (que l'on nommait *olympionices*<sup>79</sup>, puisque Hercule le premier de tous obtint ce nom : en effet il attirait de nombreuses personnes à la palestre, et, cependant personne n'osait l'affronter. Se faisant semblable à un lutteur, Jupiter se présenta à lui ; et, comme la victoire demeurait longtemps incertaine, le père se révéla à son fils. Puis, dans *Alexandra*, Lycophron nomma ce lutteur Jupiter) était couronné de branches d'olivier. Il est appelé *philostephanos*<sup>80</sup>, ainsi qu'il plaît à Aristote. D'ailleurs, on fait si grand cas de cette gloire qu'il est un fait établi que la plupart des vainqueurs sont entrés dans l'histoire en raison de la liesse suscitée par la nouvelle de la victoire des enfants de la patrie. Il y avait tant d'honneur pour le vainqueur qu'il retournait dans sa patrie non par les portes de la ville, mais bien haut dans un char à travers les ruines de ses murs. [f.8r]

De là vient que Cicéron, dans son plaidoyer pour Lucius Flaccus, écrit qu'Atinas fut vainqueur des jeux olympiques, ce qui est presque plus grand et plus glorieux que de triompher à Rome<sup>81</sup>.

Les jeux pythiques, ou jeux d'Apollon, furent institués en l'honneur de ce dieu pour le meurtre du terrible serpent Python, ou, ainsi que l'écrit Strabon au livre IX de sa *Géographie*<sup>82</sup>, d'un homme très scélérat, surnommé le Dragon. Vainqueur de ce combat, il porta une couronne de lauriers avec des pommes. Parce qu'en effet, Ovide<sup>83</sup> semble attribuer au vainqueur des jeux pythiques une couronne de chêne au livre I des *Métamorphoses* lorsqu'il dit :

---

<sup>78</sup> Lycophron, poète grec du IV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, membre de la Pléiade poétique. L'œuvre à laquelle se réfère von Gunterrodt est la *Cassandra* (ou *Alexandra*), poème tragique. Isaac Tzetzès, poète et érudit byzantin du XIII<sup>e</sup> siècle, est l'auteur des scholies ; la scholie du vers 41 est celle que cite von Gunterrodt. Il indique cependant que les jeux étaient tenus tous les cinq ans, contrairement à ce qu'écrit von Gunterrodt.

<sup>79</sup> ὀλυμπιονίκης : vainqueur des jeux olympiques.

<sup>80</sup> φιλοστέφανος : qui aime les couronnes.

<sup>81</sup> *Pro Lucio Flacco*, chapitre 13.

<sup>82</sup> Strabon (60 av. J.C.-20 ap. J.C.), géographe et historien grec. Voir *Géographie*, livre IX, chapitre 3.

<sup>83</sup> Ovide (43 av. J.C.-17/18 ap. J.C.), célèbre poète latin, connu pour ses *Métamorphoses*, monument littéraire antique.

*Neue operis famam posset delere uetustas,  
Instituit sacros celebri certamine ludos  
Pythia perdomitae serpentis nomine dictos,  
Hic iuuenum quicumq[ue] manu, pedibusue, rotaue,  
Vicerat, Aescuelae capiebat frondis honorem*

Id ex animi sententia non scripsisse illum, sed ut commodiorem ad fabulam Daphnes faceret transitum, constat ex eo quod subdit :

*Nondum Laur[us] erat [et caetera].*

[f.8v] Nemea, quorum uictores apio coronabantur, ita appellata à Nemea sylua Peloponesi, in qua fieri consueuerunt in honorem Herculis, qui leonem fertur in ea Sylua occidisse, seu multò magis in honorem Archemori pueri Lycurgi filii in ea sylua à serpente occisi.

In hoc ludo memorabilis est historia apud Paus[anian] in Arcadicis. Cum enim CREUGAS Dyrrachinus pugil, et DAMOXENUS Syracusanus diem pugillatu ad uesperum exemissent, inter eos ita conuenerat, cuncta audiente spectatorum corona, ut uicissim alter, in quam iussus esset corporis partem, singulas alterius plagas acciperet. Nondum instituerant pugiles caestus, attenuato in acutum loro, ad utriusq[ue] manus articulum, quem graeci καρπών uocant, religare : sed è crudo bouis corio, implicatis arte quadam uetere inter se torulis (Melichas appellabant) et ad uolas reuinctis depugnabant, quo fiebat ut digiti nudi relinquerentur.

*Et, pour conserver à la postérité le souvenir et l'éclat de ce triomphe,  
Apollon institua des jeux solennels et un concours illustre :  
Ils furent appelés Pythiens, du nom du serpent terrassé.  
Le jeune athlète vainqueur dans ces jeux, à la lutte, à la course, ou à la conduite du char,  
Recevait l'honneur d'une couronne de chêne.*

C'est un fait établi que ce grand auteur a écrit cela non d'un jugement de son esprit, mais pour rendre la transition vers la fable de Daphné<sup>84</sup> plus agréable ; de là vient ce qui suit :

*Il n'y avait pas encore de laurier etc.*

[f.8v] Les jeux néméens, dont les vainqueurs étaient couronnés d'ache, étaient appelés ainsi en référence à la forêt du Péloponèse dans laquelle on eut coutume de les tenir en l'honneur d'Hercule, dont on rapporte qu'il y a occis un lion, ou bien davantage en l'honneur du jeune Archémore, fils de Lycurgue, tué dans cette forêt par un serpent<sup>85</sup>.

Dans ce jeu, il est une histoire mémorable rapportée par Pausanias<sup>86</sup> dans sa description des Arcadiens<sup>87</sup>. En effet, comme le lutteur CREUGAS de Dyrrachium et DAMOXÈNE de Syracuse<sup>88</sup> avaient passé leur journée jusqu'au crépuscule à la lutte, ils convinrent ainsi entre eux, tandis que tout autour d'eux des spectateurs écoutaient, que chacun reçût à tour de rôle un à un les coups de l'autre dans la partie du corps que l'on aurait désignée. Il n'était alors pas encore en usage de lier les cestes<sup>89</sup> de pugilat à l'articulation de chacune des mains, que les Grecs nomment *καπός*<sup>90</sup>, au moyen d'une lanière de cuir amincie à son sommet ; mais ils combattaient en se servant de bourrelets faits de cuir de boeuf cru, enroulés entre eux par quelque ancien art (ils les nomment *melichae*) et attachés aux paumes des mains, de sorte que les doigts demeuraient nus.

---

<sup>84</sup> Ovide a voulu respecter une forme de chronologie. Le laurier apparut de la métamorphose de Daphné, achèvement de la course-poursuite initiée par l'amour fou d'Apollon.

<sup>85</sup> Archémore, fils du roi légendaire de Némée Lycurgue, fut tué par un serpent tandis que sa nourrice l'avait laissé sur une touffe d'ache.

<sup>86</sup> Pausanias, dit le Périégète (115-180), géographe grec, connu pour sa description de la Grèce, la *Périégèse*, qu'il nous a laissée.

<sup>87</sup> Livre VIII.

<sup>88</sup> Cette histoire se serait déroulée à la fin du v<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ.

<sup>89</sup> Bandes de cuir, parfois garnies de plomb, utilisées pour couvrir les mains au pugilat.

<sup>90</sup> *καπός* : poignet.

Tunc quidem [f.9r] Creugas prior Damoxeno in caput plagam inflixit. Iussit hic illum manum immotam sustinere. Quod cum ille fecisset, Damoxenus infestis digitis partem alui petiit, quae infra costas est. Ea uero fuit cum unguium duritia, tum incursionis impetus, ut immisiss utrinq[ue] manibus uiscera appraehenderit, eq[ue] dilaniata extraxerit. Expirauit statim Creugas, Argiui uero Damoxenum, quod pactis non stetisset, quippe qui non uno, sed pluribus uulneribus aduersarium confecisset, exilio multarunt : Creugae iam mortuo palmam detulerunt, eidemq[ue] statuam Argis posuerunt, quae ad Pausaniae usque aetatem in Lycii Apollinis fano fuit.

Isthmia, in quibus qui uicisset coronam ex pinu exportabat, sic dicta ab Isthmo Peloponesi in cuius faucibus celebrabantur non procul à templo Neptuni, in cuius honorem etiam instituta sunt à Theseo, ut Plutarcho uidetur. Sic enim de institutione horum ludorum in uita Thesei scribit :

*Theseus primus Neptuno certamen instituit, gloriariq[ue] est solitus, ob Herculem Olympia*  
[f.9v] *Ioui, ob se uerò Isthmia celebrari.*

Quod enim ibidem in Melicertae honorem institutum est, noctu agebatur, initiandi magis, quam spectaculi speciem proferens. Vel potius in honorem Palaemonis (quem Latini Portunum uocant, unde et Portunalia dicebantur) ut ex Archiae poëtae nobili Epigrammate graeco, de his quatuor certaminibus, quod etiam hodiè circumfertur, colligitur. Versus hi sunt :

[f.9r] Alors assurément Creugas porta le premier un coup à la tête de Damoxène. Ce dernier lui intima l'ordre de tenir sa main immobile. Comme il s'exécutait, Damoxène frappa de ses doigts hostiles la partie du ventre qui est sous les côtes. Le coup fut porté d'une part avec la dureté des ongles, d'autre part avec l'élan de la frappe, de sorte que, y ayant immiscé chacune de ses mains, il saisit les viscères, et les arracha après les avoir mises en lambeaux. Creugas expira aussitôt, et les Argiens condamnèrent Damoxène à l'exil pour avoir violé la convention, et parce que le fait est qu'il infligea à son adversaire non pas une, mais plusieurs blessures. Ils décernèrent la palme à Creugas, quoi qu'il fût déjà mort, et lui érigèrent à Argos une statue qui demeura dans le sanctuaire d'Apollon Lycien jusqu'à l'époque de Pausanias.

Les jeux isthmiques, dont le vainqueur remportait une couronne de pin, étaient ainsi dénommés en raison de l'Isthme du Péloponnèse dans le défilé duquel ils étaient célébrés, non loin du temple de Neptune. C'est en l'honneur de ce dieu qu'ils furent institués par Thésée, ainsi que le rapporte Plutarque<sup>91</sup>. Il écrit en effet ceci à propos de l'institution de ces jeux dans la vie de Thésée :

*Thésée le premier institua ce concours pour Neptune, et il eut coutume de se glorifier de ce que les jeux olympiques furent célébrés pour Jupiter grâce à Hercule,*  
[f.9v] *et que les jeux isthmiques le furent pour Neptune grâce à lui-même.*

Ce qui fut en effet institué au même endroit en l'honneur de Mélicerte<sup>92</sup> se produisait nuitamment, portant à la connaissance de tous une sorte d'initiation plutôt qu'un spectacle. Il se pourrait que ce soit plutôt en l'honneur de Palémon (que les Latins nomment Portunus ; de là vient qu'ils appellent ces fêtes Portunales), ainsi que le recueille à propos de ces quatre concours la célèbre épigramme grecque du poète Archias<sup>93</sup> que l'on publie encore aujourd'hui. Voici les vers :

---

<sup>91</sup> Plutarque (46-125), philosophe, moraliste et biographe de langue grecque. Von Gunterrodt rapporte ce qu'a écrit Plutarque sur Thésée dans les *Vies parallèles*, vies 1.

<sup>92</sup> Fils mythique du roi de Béotie et de Thessalie Athamas. Divinisé, il est devenu Palémon, dieu secourant les marins des tempêtes. Il est nommé Portunus à Rome.

<sup>93</sup> Poète de langue grecque du I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ. Il aura notamment été le maître de Cicéron.

Τε[σ]σαρες εἰσὶν ἀγωνες ἐν ἑλλάδα τε[σ]σαρες ἴροι,  
Οἱ δύο μὲν θνητῶν , οἱ δύο δ' ἀθανάτων.  
Ζῆνος, λητοῖδαο, παλαίμονος , αρχεμόροιο,  
ἄθλα δε τῶν, κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

Id est :

*Quatuor Argiuis certamina sacra feruntur  
Bina hominum natis, binaq[ue] coelitibus.  
Phoebo, ipsiq[ue] Ioui, Palaemoni et Archemoroq[ue]  
Poma, Oleastra, Apium, praemia, Pinus erant.*

Ab Isthmicis porrò omnes exclusi sunt Elei, inter quos celebratur HYSMON [f.10r] quidam, qui cum puer adhuc neruorum imbecillitate tentaretur, ad quinquertium animum appulit<sup>94</sup>.

Hoc autem loco notatu etiam dignum est, quod tradit Lucianus Athletarum et Pancratiastarum sortitionem describens. In argenteam (inquit) calpin, id est, urnam coniiciebantur minutulae sortes, faba non ampliores. Eo semper ordine seruato, ut binis eadem inscriberetur elementi nota, pro athletarum numero sortibus item auctioribus. Quum impenderet certandi tempus, prodibant ex athletis singuli sortem educturi, nec inspectandi productam ius erat, quando id prohibebat assistens mastigophorus, hoc est, seruus flagellifer, qui scilicet Agonothetas comitabatur, uirgas praeferens ad submouendam turbam et cohibendas seditiones ut uult Budaeus.

---

<sup>94</sup> Von Gunterrodt ajoute ici un commentaire figurant dans les *errata* f.76v.

Τε[σ]σαρες εἰσὶν ἀγωνες ἐν ἑλλάδα τε[σ]σαρες ἴροι,  
Οἱ δύο μὲν θνητῶν , οἱ δύο δ' ἀθανάτων.  
Ζῆνος, λητοιδαο, παλαίμονος , αρχεμόροιο,  
ἄθλα δε τῶν, κότινος, μῆλα, σέλινα, πίτυς.

Ce qui signifie :

*Quatre lutttes sont tenues sacrées pour les Grecs,  
Deux pour les fils des hommes, deux pour les dieux du ciel.  
Les pommes, les olives, le persil et les pins étaient pour Apollon, Jupiter lui-même,  
Palémon et même Archemorus des récompenses.*

En outre, étaient exclus<sup>95</sup> des jeux isthmiques les habitants d'Elis auprès desquels était célébré un certain HYSMON. [f.10r] Puisque ce dernier était touché d'une maladie des nerfs alors qu'il était enfant, il s'est consacré au quinquerce<sup>96</sup>.

Ce que Lucianus<sup>97</sup> nous livre en décrivant le tirage au sort des athlètes et des lutteurs est aussi digne d'être connu : dans une *calpis*<sup>98</sup> d'argent (c'est-à-dire une urne), dit-il, étaient jetés de tout petits sorts pas plus grands qu'une fève. On observait toujours cet ordre : le même signe de l'alphabet était inscrit sur deux sorts ; de même, le nombre de sorts employés était proportionnel au nombre des athlètes. Lorsqu'ils s'apprétaient à se battre, un à un les athlètes qui étaient sur le point de tirer leur sort s'avançaient. Et il était interdit de regarder le sort tiré aussi longtemps que le mastigophore, c'est-à-dire l'esclave porteur des fléaux qui se tenait debout auprès des athlètes, le défendait. Ce dernier accompagnait l'agonothète , portant devant lui les verges pour éloigner la foule et contenir les soulèvements ainsi que l'écrit Budé<sup>99</sup>.

---

<sup>95</sup> Suite au meurtre par Héraclès des jumeaux de la reine d'Élis Molione, cette dernière exigea réparation auprès des Argiens. N'ayant pu obtenir ce qu'elle voulait, elle interdit qu'aucun Éléen se rendît aux jeux isthmiques sous peine de subir sa malédiction.

<sup>96</sup> Von Gunterrodt ajoute ici un commentaire figurant dans les *errata* au f.76v.

<sup>97</sup> Lucien de Samosate (125-180), rhéteur et satiriste de langue grecque. Von Gunterrodt se réfère à *Hermotime*, chapitre 40.

<sup>98</sup> κάλπις.

<sup>99</sup> Guillaume Budé (1467-1540), grand humaniste et imprimeur parisien. Von Gunterrodt cite ses *Annotations sur le pandecte*.

Peracto autem orbe, ambiens Alytarchus inspectabat sortes, atq[ue] ita dispensabat, ut qui Alpha esset sortitus cum eo componeretur qui eandem eduxisset literam : atq[ue] ita deinceps homogrammi certaturi prodibant. Fieri uerò sic mos erat, si certaturi pares fuissent. Quod si quinq[ue] aut septem, coniciebatur in urnam solitaria litera, quae antigraphon [f.10v] siue antigramma non haberet. Qui uero eam eduxisset, residebat expectans quandiu certarent alii, congressurus mox cum fatigatis uigens ipse atq[ue] integer adhuc virib[us]. Quod sanè uel foelicissimum censebatur. Dicebatur uero hic Ephedrus, id est ἐφεδρος, quae uox apud Sophoclem in Aiace mastigophoro, indicat nouissimum. Coel[ius Rhodiginus], lib[ro] 22. cap[itulo] 18. antiq[uarum] lec[tionum].

Hoc prorsus intactum relinquendum est, quod scribit Iul[ius] Poll[ux] decemuiros fuisse Agonothetas, hoc est, munerarius, quasi agonis dispositores seu praefectos, qui sacris certaminibus praerant, quiq[ue] praemium certantibus proponebant. Qualis etiam Achilles solus apud Homerum Iliad[e] 23 in funere Patrocli, et Aeneas apud Virgilium 5. Aeneid[e].

In hisce uero certaminibus primarium locum sine omni dubio obtinuit palaestra, cuius tres praecipuae species recensentur.

Prima πάλμ̄ lucta, undè πάλαιστικός luctator, qui aduersarium premere et retinere ualet, graeci à concussione, latini ita dixerunt à motu, unde etiam luxare. [f.11r] Creditur inuenta esse à PHORBANTE poedotriba Thesei Athenis, quod tamen aliqui ipsi potius tribuunt Theseo. Haud autem uno modo luctabatur. Aliqua[n]do amplexu mutuo ab iliis et humeris, interdum consertis brachiis manu apprehensis. Item impulsu tantum certabatur et tractu, et pressione, et supplantatione, ut non caederetur concertator, sed prosterneretur.

Après avoir formé un cercle, l'alytarque<sup>100</sup> allant à l'entour inspectait les sorts et ordonnait ainsi les athlètes que celui qui avait tiré un alpha était placé avec celui qui avait tiré la même lettre. Et ainsi, à leur tour, ceux que les mêmes lettres avaient désignés et qui étaient sur le point de s'affronter s'avançaient. Ainsi était-il coutume de procéder si un couple d'athlètes était sur le point de se battre. Mais s'il y en avait cinq ou sept, une lettre solitaire était jetée dans l'urne qui n'avait pas d'antigraphe ou d'antigramme. [f.10v] Celui qui la tirait demeurait à l'écart, observant les combats aussi longtemps que les autres se battaient, prêt à lutter avec les athlètes épuisés tandis que lui-même était encore intact de ses forces. De là vient qu'il était bien sûr jugé être le plus chanceux. Ce dernier était appelé éphèdre, soit ἐφεδρος. Le chœur dans l'*Ajax mastigophore*<sup>101</sup> de Sophocle<sup>102</sup> le désigne comme le plus dispos (Coelius Rhodiginus<sup>103</sup>, livre XXII, chapitre 18 des *Libri antiquarum lectionum*). Il ne faut d'ailleurs pas oublier ce qu'en a écrit Iulius Pollux<sup>104</sup>. D'après ce dernier, les agonothètes étaient des décevirs, c'est-à-dire des officiers ordonnateurs ou administrateurs du combat, qui présidaient aux luttes sacrées et qui exposaient aux combattants la récompense. Seul Achille chez Homère eut cette qualité, au chant 23 de l'*Iliade*, et Énée chez Virgile<sup>105</sup> au chant 5 de l'*Énéide*.

Dans ces concours, la palestre obtint sans nul doute la première place ; on en recense principalement trois espèces. La première est nommée πάλμ, lutte, d'où vient le mot πάλαιστικός, lutteur, qui visait à contenir et retenir l'adversaire. Le nom pour les Grecs tire son origine de la concussion<sup>106</sup>, pour les Latins du mouvement (d'où le verbe luxer). [f.11r] On pense qu'elle fut créée à Athènes par Phorbas, le pédotribe<sup>107</sup> de Thésée, ce que d'autres cependant attribuent plutôt à Thésée-même. Il y avait plusieurs manières de se battre : parfois par une étreinte mutuelle à partir des flancs ou des épaules, parfois les bras enlacés et saisis par la main. De même, ils se battaient autant avec des heurts, des saisies, des pressions que des ruses, non pour frapper et blesser l'adversaire, mais pour le mettre à terre.

---

<sup>100</sup> ἀλυτάρκης : chef de police.

<sup>101</sup> « À mes douleurs se joignent celles d'Ajax éphèdre ».

<sup>102</sup> Sophocle (495-406 av. J.C.), tragédien grec.

<sup>103</sup> Ou Ludovico Ricchieri (1469-1525), humaniste italien.

<sup>104</sup> Philologue et rhéteur de langue grecque du II<sup>e</sup> siècle. Je ne suis pas parvenu à trouver l'œuvre dans laquelle il traite des agonothètes.

<sup>105</sup> Virgile (70-19 avant Jésus-Christ), considéré comme l'un des meilleurs poètes latins.

<sup>106</sup> παλαίω : lutter, saisir, secouer.

<sup>107</sup> παιδοτρίβης : maître de gymnastique pour les enfants.

Secunda, Pugilatus, Pugil enim πύκτης graecè dicitur, qui pugno plagas impingere potest, et solo percussu aduersarium prosternere. Primum certamen olim pugnis nudis factum est, itaq[ue] πύξ Graecis, Latinis pugna inde, atq[ue] etiam pugnus : quoniam manus quae erat antea passa, et μανῆς seu potius μανός (μανὸν enim Aristoteles opponit τῷ πυκνῷ) unde nomen habet, clausis digitis effecta est πυκνή densa. Pugnis deinde addita lora ad munimentum, propterea quod nudi cum ferirent, saepè plus damni acciperent, quam facerent. Ea lora graeco uocabulo caestus dicti, breuia initio, mox ne excusa exuerentur in ictibus, tum cubito tum humero alligabantur. Postremò ferrum plumbumq[ue] assutum [f.11v] est saeuissimo spectaculo, cerebrum enim ac guttur facillimè elidebant, idcirco aurium munimenta induebant, ἀμφοτιδας. Tota ars, ictum uitare non fuga, sed corporis inclinationibus et flexionibus. Tum autem ictum ictu excipere si sit fortior (ut et ex Virgil[o] 5. Aeneid[e] constat, ubi enim describit pugnam Daretis et Entelli sic ait :

*Abduxere retrò longè capita ardua ab ictu.  
Immiscentque manus manibus : pugnamq[ue] lacessunt.*

Ac paulo post :

*Stat grauis Entellus, nisusq[ue] immotus eodem  
Corpore tela modo atq[ue] oculis uigilantibus exit)*

La deuxième espèce est le pugilat. Le pugiliste en effet se dit en grec πύκτης. Il peut blesser avec ses poings, et mettre à terre son adversaire d'une seule frappe. Autrefois, les combats étaient d'abord menés à mains nues, c'est pourquoi les Grecs disent πύξι<sup>108</sup>, et les Latins *pugna*<sup>109</sup> et *pugnus*<sup>110</sup>. En effet, la main, qui était avant ouverte, tire son nom de μανῆς, ou plutôt μανός<sup>111</sup> : Aristote en effet oppose μανόν à τόν πυκνόν<sup>112</sup>. Et, après avoir fermé les doigts, la main est rendue πυκνή, c'est-à-dire dense. Ensuite, des lacets de cuir furent ajoutés aux poings pour les protéger : en effet, lorsqu'on frappait à main nue, on se blessait plus souvent que l'on ne blessait. Ces bandes de cuir étaient nommées *caestus* dans le vocable grec. Elles étaient courtes au commencement, puis, afin qu'elles ne se défissent ni ne tombassent lors de la frappe, elles étaient attachées tantôt au coude, tantôt à l'épaule. Enfin, pour les spectacles les plus furieux, [f.11v] du fer et du plomb y étaient cousus. La tête et la gorge étaient très facilement écrasées, c'est pourquoi les athlètes revêtaient des protections sur les oreilles, les ἀμφωτιδας. Tout l'art consiste à éviter le coup non par la fuite, mais en se penchant et en fléchissant le corps ; s'il est plus fort, parer le coup par une autre frappe (comme cela est établi d'après Virgile, dans le chant V de l'*Énéide*, où il décrit en effet le combat de Darès<sup>113</sup> et Entelle<sup>114</sup>, disant ainsi :

*Ils tiennent haut la tête, loin en arrière pour éviter les coups,  
Ils entremêlent leurs mains et débudent le combat.*

Et un peu après :

*Entelle, cet homme massif, se tenait debout, et, figé dans le même effort,  
D'un œil vigilant esquive les frappes seulement avec son corps.)*

---

<sup>108</sup> πύξι : avec les poings.

<sup>109</sup> *Pugna* : combat.

<sup>110</sup> *Pugnus* : poing.

<sup>111</sup> μανός : mou, épars, rare. Main se dit *manus* en latin, d'où le rapprochement entre les deux mots. L'étymologie que propose von Gunterrodt est douteuse selon l'état actuel de nos connaissances linguistiques. Toutefois, cette manière de reconstruire le parcours d'un mot à partir d'éléments historiques, phonétiques et sémantiques pour en trouver la signification originelle -ou lui en donner une- est courante dans la littérature depuis le Moyen âge au moins, nous en verrons un exemple au folio 33r. Voir Guiette (Robert). « L'invention étymologique dans les lettres françaises au Moyen Age », dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°11, 1999. pp. 273-285.

<sup>112</sup> τόν πυκνόν : le dru, le dense. Voir Aristote dans sa *Métaphysique*, livre VIII, chapitre 2.

<sup>113</sup> Athlète troyen légendaire.

<sup>114</sup> Troyen qui fonda la ville d'Entella, ville de Sicile.

Postremò ne inferre ictum frustra (de quo etiam egregii sunt uersus Virg[ilii] eodem in loco :

*Entellus uires in uentum effudit, et ultro  
Ipse grauis, grauiterq[ue] ad terram pondere uasto  
concidit :)*

concidebant enim plumbi onere praecipites acti si impensius niterentur uerberare.

**[f.12r]** Tertia species, Pancratium, ex lucta et pugilatu compositum. Pancratiastes enim is dicitur, qui corporis totius conatu, omniq[ue] uirium contentione insurgit in pugnam, eapropter *παμμάχος* quoq[ue] uocatur, ad pugnum uocatus Gellio teste, proiectis altè brachiis consistit, caputq[ue] et os suum manibus oppositis, quasi uallo, praemunit : congressus inde partim apprehendendo luctari, partim feriendo pugilem uidetur agere.

Theseus hoc genus creditur reperisse, quando in Creta absq[ue] gladio Minautorum aggressus est, Coel[ius] lib[ro] 13 antiq[uarum] lect[ionum]. Palaestricen quoq[ue] totam inuenit, et ab eo profecta palaestritarum disciplina, ab eius rei magistris celebrari coepta, cum antea sola corporis magnitudine et robore certaretur. Hac ipsa etiam Cercionem, qui omnes alios secum pugnantes occidit, superauit, ut scribit Pausan[ias] in Att[ica].

Enfin, ils ajoutaient ces poids afin de ne pas porter de coups dans le vide (à propos de quoi les vers de Virgile dans ce même passage sont célèbres :

*Entelle disperse ses forces dans le vent, et, en outre,  
Cet homme lourd s'écroule lourdement à terre, entraîné par son poids immense.)*

Ils tombaient en effet la tête la première, entraînés par le poids du plomb, s'ils s'efforçaient de frapper avec trop de puissance.

[f.12r] La troisième sorte, le pancrace<sup>115</sup>, est composée de la réunion de la lutte et du pugilat. On appelle en effet pancratiaste<sup>116</sup> celui qui se dresse au combat pour attaquer par l'élan de son corps tout entier et par tout déploiement de ses forces. Pour cette raison il est aussi appelé *παμμάχος*<sup>117</sup>. D'après le témoignage de Gellius<sup>118</sup>, appelé à la lutte, l'athlète se dresse les bras tendus devant lui, se faisant comme un rempart de ses mains pour protéger son visage et sa tête. Puis, ayant rencontré son adversaire, il semble mener le combat pour partie en saisissant son adversaire, pour partie en le frappant.

On croit que Thésée inventa ce genre de lutte, quand il attaqua sans épée le Minotaure (Coelius Rhodiginus, livre XIII des *Libri antiquarum lectionum*). Il élaborait aussi l'art de la palestre toute entière, et la discipline des maîtres de palestre fut améliorée ; les maîtres commencèrent de répandre son usage, alors qu'avant on ne combattait que par la force et la vigueur du corps. Par la discipline, Thésée surpassa même Cercyon<sup>119</sup>, lui qui tuait tous ceux qui combattaient avec lui, ainsi que l'écrit Pausanias dans la partie de la *Périégèse* qu'il consacre à l'Attique.

---

<sup>115</sup> *παγκράτιον* : combat gymnique réunissant la lutte et le pugilat.

<sup>116</sup> *παγκρατιαστής* : athlète qui combat au pancrace.

<sup>117</sup> *παμμάχος* : litt. qui lutte contre tous ; qui lutte au pancrace.

<sup>118</sup> Aulus Gellius, ou Aulu-Gelle (vers 126-180), grammairien romain et auteur des célèbres *Nuits Attiques*. Von Gunterrodt se réfère au livre XIII, chapitre 27.

<sup>119</sup> Cercyon l'Arcadien, fils de Poséidon. Il défiait les voyageurs à la lutte en leur promettant une récompense s'ils gagnaient, puis les tuait en les serrant dans ses bras. Thésée le souleva en le prenant aux genoux et le projeta sur le sol, lui brisant le crâne.

Quanquam antiquius hoc inuentum (graecorum tamen) esse uideatur, quo etiam ab Hercule Antaeus (quem in sublime elatum interfecit, cum alioqui quoties terram matrem attingeret, uires recuperaret ut constat ex Lucano lib[ro] 4 [f.12v] Pharsaliae et Philostrato Imaginum 2) superatus fuerit, ut monstrat Epigramma Dyothimi latinè ab Andrea Alciato Iurisconsulto sic redditum :

*Conseruère manus ualidae in certamine luctae  
Neptuni soboles, stirpsq[ue] superba Iouis.  
Praemia non illis lucenti ex aere lebetes  
Dicta sed alterutri uitae morsue fuit.  
Occidit Antaeus, decuit victoria Graium,  
Graecia enim Luctae, non Lybia autor erat.*

In pancratio inter caeteros clarus memoratur fuisse Sostratus Sycionius cognomento Acrochersites, qui hoc stratagemate fertur usus esse, arreptis extremis aduersarii manibus eas frangebat, nec prius dimittebat, quam sensisset eum deficere.

Nec non ARRACHION Phigalensis ex Arcadia, qui è pancratio tulit palmas duas è superioribus olympiadibus, et quarta supra quinquagesimam, tam iusta eorum, qui ludis praesidebant, sententia, quam uirtute sua, oppidò quam insignem meruit.

Quoiqu'il semble qu'elle fût inventée plus anciennement (cependant toujours des Grecs), c'est par cette sorte de lutte qu'Antée<sup>120</sup> fut vaincu par Hercule (ce dernier l'a soulevé de terre et le tua tandis qu'il était suspendu au-dessus du sol : sans quoi Antée en effet récupérait ses forces autant de fois qu'il touchait la terre sa mère, ainsi que le fait est établi par Lucain<sup>121</sup> au livre IV de la *Pharsale*, et chez Philostrate<sup>122</sup> au livre II des *Tableaux*), [f.12v] ainsi que le montre l'épigramme de Dyothimus<sup>123</sup> que le jurisconsulte Andreas Alciatus<sup>124</sup> a ainsi rendue en latin :

*Le rejeton de Neptune et la progéniture orgueilleuse de Jupiter  
En vinrent aux mains, rivalisant dans une lutte vigoureuse.  
Ils ne recevraient pas pour récompense des bassins faits d'un airain brillant,  
Mais la mort ou la vie de l'un ou l'autre.  
Antée s'écroula, la victoire convint au Grec,  
En effet, c'est la Grèce qui créa la lutte, non la Libye.*

Parmi tous les autres lutteurs au pancrace, on se souvient que Sostrate de Sicyone, surnommé l'acrochersite<sup>125</sup>, fut célèbre. On rapporte qu'il se servait de cette technique : ayant saisi les extrémités des mains de son adversaire, il les brisait, et ne lâchait pas son adversaire avant qu'il ne sentît ses forces lui faire défaut.

ARRHICHION de Phigalia<sup>126</sup> en Arcadie ne fut pas moins célèbre : il remporta au pancrace deux palmes, lors des deux précédentes olympiades ; il mérita tout-à-fait cet insigne aux cinquante-quatrièmes olympiades, tant par le juste jugement de ceux qui présidaient aux jeux, que par sa valeur.

---

<sup>120</sup> Géant de Libye, fils de Poséidon et de Gaïa. Toucher sa mère la terre lui redonnait ses forces ; il était donc toujours le vainqueur des combats qu'il menait.

<sup>121</sup> Lucain (39-65), poète hispanique de langue latine. Sa seule œuvre conservée est la *Pharsale*, poème épique narrant la guerre que se firent César et Pompée.

<sup>122</sup> Philostrate le Jeune (III<sup>e</sup> siècle), écrivain de langue grecque. Von Gunterrodt se réfère au *Livre des Tableaux*, livre II, chapitre 21.

<sup>123</sup> Plutôt orthographié Diotimus, épigrammatiste de langue grecque dont on ne sait rien ; il nous aura laissé quelques épigrammes.

<sup>124</sup> Ou André Alciat (1492-1550), jurisconsulte italien et homme de lettres, connu pour ses *Emblemata*.

<sup>125</sup> ἀκροχερσίτης, variant orthographique d'ἀκροχειριστής ayant la même signification : qui lutte seulement avec les mains.

<sup>126</sup> Le plus grand des pancratiastes, mort en 564 avant Jésus-Christ alors qu'il défendait son titre aux cinquante-quatrièmes jeux olympiques.

Cum enim uictis aliis aduersariis, unus, quo cum de oleastro [f.13r] certaret, relictus esset, illeq[ue] eodem impetu et pedibus Arrachionem incinxisset, et manibus collum obstrinxisset, eius digitum Arrachion pedis infregit, et dum strangulatus iam animam ageret, prae digiti dolore aduersarius eodem temporis momento corruit. Elei itaq[ue] Arrachionis cadaueri praeconis uoce uictoriam adiudicauerunt, ac statuam ei Phigalenses in foro posuerunt, ut narrat Pausan[ias] in Arcadicis.

In lucta Leontiscus palaestrita Siciliensis, haud alio more, quam Sostratus in Pancratio, aduersarios percellebat. Neq[ue] enim colluctatione sternebat, sed uictoriam summis digitis collidendis extorquebat. Hunc tradit Suidas institutum esse apud Clearchum discipulum Euchiri Corinthii et Chilonis Paterensis.

[f.13v] Apud Romanos deinde maximo in pretio et summum ob studium celeberrimam hanc fuisse artem ex eo certissimum est, quod non solum gladiatores suos (qui uenali sanguine in arena decertarent, quos magistri et institutores, quibus lanistarum nomen erat, ex seruorum delectu ac libertorum comparabant, quorum genera quatuor, Retiarii, Secutores, Myrmillones, Hoplomachi, qui ea potissimum causa in ludis committi solebant, ut hoc spectaculo assuefacti tyrones cruentum hostem non expauescerent) habuerunt, sed in hoc munere etiam liberae conditionis homines nomen dederunt, ut specimen uirtutis animo insitum ostenderent.

En effet, comme il avait vaincu tous ses autres adversaires, il en restait un avec lequel il disputait la couronne de laurier. [f.13r] D'un même mouvement, ce dernier ceintura de ses pieds Arrhichion, et serrait de ses mains son cou ; Arrhichion brisa le doigt de son pied, et, tandis que celui-ci, étouffé, rendait déjà l'âme, au même moment l'adversaire s'écroula en raison de sa douleur au pied. C'est pourquoi les Éléens attribuèrent par la voix du héraut la victoire au cadavre, et lui érigèrent sur le forum de Phigalia une statue, ainsi que le raconte Pausanias dans la *Périégèse* sur l'Arcadie.

Le maître de gymnastique Leontiscus de Sicile surpassait ses adversaires à la lutte d'une façon non moins différente de celle de Sostrate au pancrace. Il terrassait en effet ses adversaires non par la lutte au corps-à-corps, mais arrachait la victoire en heurtant le bout des doigts. D'après Suidas<sup>127</sup>, cette technique fut instituée auprès de Cléarque<sup>128</sup>, le disciple d'Euchirus de Corinthe<sup>129</sup> et de Chilon de Patras<sup>130</sup>.

[f.13v] Il est ensuite très certain que les Romains faisaient grand cas de cet art, et qu'ils l'étudiaient en nombre avec la plus haute estime non seulement pour cette raison qu'ils avaient leurs propres gladiateurs (qui combattaient dans l'arène, mettant en vente leur sang ; ils étaient préparés parmi une sélection d'esclaves et d'affranchis par des maîtres et des instructeurs que l'on nomme lanistes<sup>131</sup>. Il y en avait quatre sortes : le rétiaire<sup>132</sup>, le secutor<sup>133</sup>, le mirmillon<sup>134</sup> et l'hoplomaque<sup>135</sup>. Ils avaient principalement coutume de se battre dans ces jeux afin que les jeunes recrues, habituées à ce spectacle, ne redoutassent pas l'ennemi ensanglanté), mais encore parce que même des hommes de condition libre s'enrôlèrent dans cette fonction pour faire montre par leur courage d'un exemple de vertu qui était en eux.

---

<sup>127</sup> Auteur supposé de la *Souda*, une encyclopédie grecque rédigée à la fin du x<sup>e</sup> siècle.

<sup>128</sup> Cléarque de Rhégium ; j'ignore d'où vient l'information que transmet von Gunterrodt à propos de ses maîtres. Les entrées de la *Souda* que j'ai consultées n'indiquent rien de tel.

<sup>129</sup> Pausanias indique qu'il enseigna à Cléarque l'art de sculpter (*Périégèse*, livre VI, chapitre 4).

<sup>130</sup> Chilon de Patras, lutteur célèbre, deux fois vainqueur à la lutte lors des cent-douzièmes et cent-treizièmes olympiades (respectivement 332 et 328 avant Jésus-Christ).

<sup>131</sup> Lanista : maître de gladiateurs.

<sup>132</sup> *Retiarius* : gladiateur armé d'un filet et d'un trident.

<sup>133</sup> *Secutor* : litt. le poursuivant. Mirmillon formé pour affronter les rétiaires à l'aide d'un *scutum* (grand écu rectangulaire) et d'un glaive.

<sup>134</sup> *Mirmillo* : Son casque au grand cimier anguleux le rendait vulnérable face au filet du rétiaire. Il fut donc convenu de créer une nouvelle classe, le secutor, dont le casque est nettement plus arrondi.

<sup>135</sup> *Hoplomachus* : gladiateur armé d'une lance, d'un poignard et d'un *clipeus* (petit bouclier rond) ou d'une parme (petit bouclier en forme de croissant).

Imo postea, hac ipsa instructi multi inuenti sunt Imperatores, Illustres uiri, atq[ue] Duces, qui monomachiam exercere soliti, et aduersus quemlibet Athletam robore contendere ausi sunt, qualem Neronem, Traianum, Antoninum et Seuerum Imp[eratores] accepimus, quos praeterquam quod hac sola arte sanitatem conseruasse, fortissimosq[ue] euasisse traditum est, ob hanc quoq[ue] causam eos fecisse ueritati consentaneum uidetur, ut suo exemplo reliquos ad eiusmodi exercitia inuitarent. [f.14r]

Quid quod unanimi consensu scriptores tradunt ? Nulla alia magis re populum Romanum subegisse sibi orbem terrarum nisi armorum exercitio. Quid enim, inquit Vegetius lib[ro] 1. de re milit[ari] cap[itulo] 1. aduersus Gallorum multitudinem paucitas Romana ualuisset ? Quid aduersus germanorum proceritatem breuitas patuisset audere ? Hispanos quidem non tantum numero sed etiam uiribus corporum nostris praestitisse, manifestum est. Aphrorum dolis atq[ue] diuitiis semper impares fuimus. Graecorum artibus prudentiaq[ue] nos uinci nemo unquam dubitauit. Sed aduersus omnia profuit tyronem solertem eligere, ius (ut ita dixerim) armorum docere [et caetera].

Ideoq[ue] etiam Romani ueteres quos tot bella et continua pericula ad omnem rei militaris erudierant artem, campum Martium ad id destinarunt, ubi uariis modis exercebantur tyrones, et à singulis singuli pali defigebantur in terram, ita ut nutare non possent, et sex pedibus eminent, contra illum palum [f.14v] tanquam contra aduersarium, tyro cum crate et claua, uelut cum gladio se exercebat et scuto. Ut nunc quasi caput aut faciem peteret, nunc à lateribus minaretur, interdum contederet poplites et crura succidere, recederet, assultaret, insiliret, et quasi praesentem aduersarium, sic palum omni impetu, omni bellandi arte tentaret.

Bien plus encore, outre ces faits, on trouva de nombreux empereurs, de nombreux hommes illustres ou des généraux instruits de cet art-même qui eurent habitude de s'exercer à la monomachie<sup>136</sup> et osèrent se mesurer à n'importe quel athlète. Il en fut ainsi des empereurs Néron, Trajan, Antonin et Sévère, dont nous apprenons que, en outre d'avoir conservé par ce seul art leur santé, ils en sont sortis plus forts. C'est aussi pour cette raison qu'il semble que ces empereurs ont rendu cet art conforme à la vérité, de sorte à inviter par leur exemple les autres à des exercices de ce genre. [f.14r]

Qu'y a-t-il que nous transmettent les auteurs unanimement ? Que le peuple romain assujettit tout l'univers par nulle autre chose que l'exercice des armes. Que pouvait en effet le petit nombre des Romains, écrit Végèce<sup>137</sup> au premier chapitre du livre I du *De re militari*, face à la multitude des Gaulois ? Que laissait oser la petite taille des Romains face à la haute stature des Germains ? Il est manifeste que les Espagnols avaient assurément l'avantage non seulement par le nombre, mais encore par la vigueur de nos corps. Nous fûmes toujours inférieurs aux fourberies et aux richesses des Africains ; personne douta jamais que nous fussions vaincus par l'art et la sagesse des Grecs. Mais, face à toute chose, il fut utile de choisir une jeune recrue habile et de lui apprendre (pour ainsi dire) le droit des armes, etc.

Et, pour cette raison, les anciens Romains que tant de guerres et de périls incessants ont formés à tout art de la chose militaire destinèrent le Champ de Mars à l'exercice. C'est dans ce champ que les recrues s'exerçaient de différentes façons ; des poteaux étaient fichés un à un dans le sol par chacun, de sorte à ce qu'ils ne pussent vaciller et en dépassassent de six pieds, [f.14v] et la recrue s'exerçait contre ce poteau, comme si c'était contre un adversaire, avec une claie et une masse, comme s'il s'agissait d'un glaive et d'un écu. Et puis le soldat frappait comme s'il atteignait la tête ou le visage, ensuite il menaçait les flancs, parfois il s'efforçait de tailler par en bas les jarrets ou les genoux, il démarchait, il s'élançait, il bondissait, et il attaquait ainsi ce poteau de tout son élan, de tout son art de combattre, comme s'il eût été un ennemi se dressant face à lui.

---

<sup>136</sup> *Monomachia* : combat singulier.

<sup>137</sup> Ou Flavius Végèce (v<sup>e</sup> siècle), compilateur romain dont le *De re militari* est une grande référence en art militaire.

In qua meditatione seruabatur illa cautela, ut ita tyro ad inferendum uulnus insurgeret, ne qua ex parte pateret ipse ad plagam. Ita autem seuerè apud illos ista exercitii disciplina seruata est, ut et Doctores armorum duplicibus remunerarentur annonis, et milites qui parum in illa praelusione profecerant, pro frumento hordeum cogentur accipere : nec ante eis in tritico redderetur annona, quam sub praesentia praefecti, tribunorum uel principum experimentis datis ostendisset se omnia, quae erant in militari arte, complese. Nihil enim firmitus, neq[ue] felicitus, neq[ue] laudabilius est Repub[lica] in [f.15r] qua abundant milites eruditi. Non enim uestium nitor, uel auri uel argenti gemmarumq[ue] copiae, hostes aut ad reuerentiam nostram, aut ad gratiam inclinant, sed solo terrore subiguntur armorum. Deinde in aliis rebus (sicut ait Cato) si quid erratum est, potest postmodum corrigi. Praeliorum delicta emendationem non recipiunt, cum statim poena sequatur errorem. Aut enim confestim pereunt, qui ignauè imperitèq[ue]<sup>138</sup> pugnauerunt, aut in fugam uersi, uictoribus ultrò pares esse non audent.

Quod autem non solum Ethnici, sed etiam homines Christiani postea sub Imp[eratoribus] Rom[anorum] non alieni ab his studiis fuerint, sufficiat unicum exemplum religiosissimi Athletae apud Niceph[orum] lib[ro] 7. cap[itulo] 15. Is enim refert, quod, cum Maximilianus Imp[erator] crudelissimus Thessalonicae [f.15v] capto Demetrio praefecto urbis propter Christum, equestres ludos exhiberet, atq[ue] in iis luctatorem nobilem et inuictum Lyaeum produxisset, nec quisquam cum illo congredi auderet, NESTOR Thessalonicensis iuuenis Christianus Demetrium accedit, et ab eo petit, ut permittat sibi cum pugile congredi. Sed oratione sua robur uiresq[ue] suas augeat. Tum Demetrius : Vinces Lyaeum, simulq[ue] pro Christo martirum sustinebis. Ille in certamen progressus, Lyaeum in mucrones erectos prostratum occidit, et mox ipse iussu Imperatoris, quod Christianus esset, et clarissimum pugilem occidisset, cum Demetrio interficitur.

---

<sup>138</sup> La particule enclitique -que, se démarquant par la couleur brune de l'encre, a été rajoutée au moment des corrections.

Pour cet exercice de préparation, on se tenait à cette précaution, à savoir que le soldat portât son coup sans que lui-même ne se découvrit en cet endroit du corps.

Cette discipline d'exercice fut à ce point sévèrement observée auprès des Romains que les maîtres d'armes recevaient une double ration, et les soldats qui avaient fait trop peu de progrès dans ce prélude au combat étaient contraints de recevoir leur ration en orge en lieu de froment. Et on ne la leur rendait en blé avant qu'ils n'eussent montré qu'ils avaient acquis tous les préceptes de l'art militaire en ayant fait leurs preuves en présence du préfet, des tribuns ou des chefs. Il n'y a en effet rien de plus stable, de plus heureux et de plus glorieux qu'un État richement pourvu en soldats expérimentés. **[f.15r]** Ce ne sont en effet ni l'éclat des vêtements, ni l'abondance d'or, d'argent ou de fines pierres qui contraignent les ennemis à nous craindre ou à rechercher nos faveurs, mais c'est par la terreur des armes seules qu'ils sont soumis.

Puis, en d'autres affaires (ainsi que le dit Caton<sup>139</sup>), si l'on se trompe, il nous est possible de nous corriger ensuite ; les fautes commises au combat, elles, ne souffrent aucune correction, comme la punition suit aussitôt l'erreur. Ceux qui, en effet, ont combattu indolemment et maladroitement, soit meurent sur l'instant, soit sont balayés dans la fuite et n'osent pas davantage disputer la victoire à leurs vainqueurs<sup>140</sup>.

Quant au fait que non seulement les Païens, mais aussi les Chrétiens après, sous les empereurs romains, ne furent pas moins étrangers à ces études, le seul exemple d'un athlète très pieux dont traite Nicéphore<sup>141</sup> au chapitre 15 du septième livre de son *Histoire ecclésiastique* nous suffit. Ce dernier nous rapporte en effet ceci : comme le très cruel empereur Maximien<sup>142</sup>, **[f.15v]** après avoir capturé à Thessalonique le préfet de la ville Démétrius en raison de sa foi au Christ, organisa des jeux équestres et produisit lors de ces derniers le célèbre lutteur vaincu Lyaeus que personne n'osait affronter, Nestor, un jeune chrétien thessalonicien vient à Démétrius, et lui demande de lui permettre de combattre avec le pugiliste, et, par sa prière, d'accroître sa vigueur et ses forces. Alors Démétrius répond : tu vaincras Lyaeus, et en même temps tu soutiendras le martyr pour le Christ. Celui-ci, s'étant avancé au combat, vainc Lyaeus en l'ayant abattu sur les pointes qui avaient été élevées du sol ; puis le vainqueur-même est exécuté avec Démétrius par ordre de l'empereur parce qu'il était chrétien et avait tué un pugiliste très renommé.

---

<sup>139</sup> Caton l'Ancien (234-149 avant Jésus-Christ), censeur conservateur de la tradition et soldat romain. Il s'est illustré lors de la deuxième guerre punique. C'est un des plus grands modèles de vertu rustique antique ; cette maxime lui est attribuée par Végèce.

<sup>140</sup> Tout le passage depuis « des poteaux étaient fichés » est tiré de Végèce, *De re militari*, livre I, chapitre 11.

<sup>141</sup> Nicéphore Calliste Xanthopoulos, moine byzantin du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>142</sup> Maximien Hercule (250-310), empereur romain d'Occident.

[f.16r] Veteres quoq[ue] Germanos, qui semper antiqua etiam uirtute et inuicto animi robore claruerunt, non in minori existimatione eam habuisse, tam certum est ut probatione nulla indigeat. Scribit Saxo lib[ro] 6. Hamam apud Saxones gymnica palmis clarissimum habitum esse, adeo ut magno militaris pompae tripudio ductus sit ad conflictum, et Starcathero inter Danos fortissimo, sed capulari oppositus. Quum in conflictum ambo descendisset, astarentq[ue] hinc et inde numerosi spectatores, ut suo uictori gratularentur, Starcathenus primo quidem insultu propter inualidas uires penè resupinatus est, uerum ubi ignominiam à se repellens resumpsit uires et se sibi restituit, ac ut Poëta inquit :

*Acrior ad pugnam redit, et uim suscitât ira.  
Tum pudor incendit uires, et conscia uirtus,  
Medium tandem Hamae corpus disseccit. [16v]*

Haraldum quoq[ue] idem scriptor refert, inter athletas Septentrionales magni nominis fuisse, de quo etiam singulare quiddam scribit, quod memoriae dignum est, quo eo magis consideretur utilitas exercitiorum. Dicit autem, quod ita exercitatus fuerit hic pugil, ut duobus equis in stadium admissis, utroq[ue] metam prior tenuerit, Geminis siquidem baculis innixus, crebris saltibus corpus concitabat. Fides quidem sit penes autorem.

Nunc autem ad nostra tempora ueniam, et quia exterarum gentium nobilissimi pugiles mihi prorsus sunt ignoti, ac tantum aliquorum discipulos uidi et cognoui : Iudicium de iis facere nolo.

Quod ad Germaniam uerò : Duae factiones extiterunt, [f.17r] una ex parte ut plurimum, pelliones, et alii opifices cum his confoederati, quorum etiam aliqui magistri in arte, praesertim galdium tractandi, haberi uolunt,

[f.16r] Il est si certain que les anciens Germains aussi, qui se sont toujours illustrés par leur antique vertu et la robustesse invaincue de leur courage, ne tenaient pas l'art du combat en piètre estime, que ce fait ne manque d'aucune preuve. Saxo<sup>143</sup> écrit au livre VI de la *Geste des Danois* que Hama jouissait d'une très grande renommée auprès des Saxons en raison de ses succès à la lutte au point d'être mené au combat accompagné d'une grande danse dans un cortège militaire, et fut opposé à Starkad, le plus puissant des Danois ; il avait cependant un pied dans la tombe. Comme l'un et l'autre engageaient le combat et qu'ici et là de nombreux spectateurs se tenaient debout pour féliciter leur vainqueur, assurément Starkad au premier assaut faillit tomber à terre en raison de ses forces diminuées ; mais quand, éloignant de lui l'infamie, il réunit ses forces et revient à lui, ainsi que l'écrit le poète :

*Il retourne plus vif au combat, et la colère appelle sa force.  
Alors l'honneur et le courage son complice embrasent ses forces,  
Et il trancha enfin le corps de Hama en son milieu. [16v]*

Ce même auteur rapporte aussi que Harald était très renommé parmi les athlètes septentrionaux<sup>144</sup>. Il a même écrit à son propos quelque chose de singulier, digne d'être retenu et par lequel l'utilité des exercices en est bien mieux considérée. Il dit que ce combattant était à ce point exercé que, alors que deux chevaux avaient été introduits dans le stade avec lui, il atteignait le premier la borne d'arrivée ; s'appuyant sur deux bâtons, il soulevait son corps par de fréquents sauts. Le crédit porté à cette histoire est assurément aux mains de l'auteur<sup>145</sup>.

Venons-en à présent à notre époque : et, puisque les plus célèbres combattants des peuples étrangers me sont tout-à-fait inconnus, et que je n'ai vu et connu que les élèves de quelques-uns d'entre eux, je me refuse à tout jugement sur ces derniers.

Voici ce qui concerne la Germanie : deux factions apparaissent, [f.17r] dont l'une est composée en partie majoritairement de pelletiers et d'autres artisans associés avec ces derniers, dont certains veulent être tenus pour maîtres, surtout dans l'art de manier l'épée.

---

<sup>143</sup> Saxo Grammaticus, ou Saxo le Grammairien (ca.1150-ca.1220), moine et chroniqueur danois ayant rédigé une grande somme historique sur le peuple des Danois en seize livres. Saxo reprend ici un épisode de combat mythologique entre deux héros.

<sup>144</sup> *Gesta Danorum*, livre XIV.

<sup>145</sup> Cette dernière phrase a été ajoutée au moment de la rédaction des corrections à la fin de l'ouvrage.

qui ex speciali Romanorum Imperatorum et Regum priuilegio, in nundinis Francofurdensibus, quos in arte excellere putant, et in eorum sectam qui iurare uolunt, eodem titulo insignire solent. Alteri his oppositi plerunq[ue] studiosi bonarum disciplinarum ac aliarum artium minus sordidarum periti, qui certè illis arte praestant, quamuis rarissimi etiam inter hos reperiantur, qui certum fundamentum habeant, et discipulos suos rationibus certis instituere possint. Repertus est ante annos aliquot Argentinensis quidam, Ioachimus Meier, qui conatus est firmas regulas demonstrare, et uolumen etiam magnum hac ipsa de arte edidit Germanico Idiomate, et licet aliquid intellexisse uideatur, usum tamen istorum fundamentorum non commonstrauit.

[f.17v] De ueris igitur principiis aliquid commemorare constitui, quod eò melius et facilius, ut spero, facere potero, quoniam et librum uetustissimum compositum à monachis nobilibus (sicuti enim multi clarissimi Imperatores et Duces belli uita ferè peracta, sese in monestaria abdere solent, ubi in otio saepius recordantur praeliorum, quibus praeferunt, et quando uicti sunt, causasq[ue] quomodo praeuenire potuerint considerant, posteritati deinde scriptis consulere possunt :

Lesquels ont l'habitude d'attribuer ce même titre à ceux qu'ils jugent exceller en cet art et qui veulent s'engager par serment à rejoindre leur école de discipline lors des foires de Francfort, grâce à un privilège spécifique accordé par les rois et empereurs des Romains<sup>146</sup>. Les autres opposés à ces derniers étaient pour la plupart des étudiants des bonnes disciplines et connaisseurs d'autres arts moins vils, qui assurément surpassent par leur art le premier groupe, quoiqu'on en trouve parmi ces derniers de très rares qui sachent les fondements déterminés de cet art et puissent enseigner à leurs élèves des principes théoriques certains<sup>147</sup>. On trouva il y a quelques années un certain strasbourgeois, Joachim Meyer<sup>148</sup>, lequel entreprit d'exposer les règles sûres de l'art du combat, et fit paraître en langue germanique un grand ouvrage sur cet art-même. Et, bien qu'il semble avoir compris quelque élément de cet art, il ne montra toutefois pas l'usage de ces fondements<sup>149</sup>.

[f.17v] C'est pourquoi je me suis déterminé à rappeler quelque chose à la mémoire à propos des véritables fondements de l'art du combat, ce que je pourrai faire d'autant mieux et plus facilement, ainsi que je l'espère, puisque j'ai trouvé un livre très ancien<sup>150</sup>, composé par de nobles moines (ainsi en effet que de nombreux capitaines<sup>151</sup> et chefs de guerre très célèbres, alors que leurs vies touchaient à leur fin, avaient coutume de se retirer dans des monastères. Là, dans leur oisiveté, ils se remémoraient les batailles qu'ils avaient dirigées et, quand ils avaient été vaincus, ils considéraient les causes de leurs défaites et comment ils auraient pu y remédier ; enfin, ils peuvent pourvoir à leur postérité par leurs écrits.

---

<sup>146</sup> Von Gunterrodt parle bien sûr des *Marxbrueder*, une confrérie d'épéistes ayant pour emblème la figure léonine du tétramorphe d'où ils tirent leur nom (litt. « Frères de Marc »). L'empereur Frédéric III leur octroya en 1487 par décret le monopole du titre de « maître à l'épée longue ».

<sup>147</sup> L'auteur se réfère aux *Federfechter*, ou *Freyfechter*, ayant pour emblème un griffon. Bien que cette confrérie rivale des *Marxbrueder* fût créée en 1570, elle ne fut véritablement reconnue qu'en 1607 par décret de l'empereur Rodolphe II. Si l'on en croit von Gunterrodt, les deux confréries diffèrent par la fonction sociale de leurs membres, ainsi que leur qualité technique. La plume présente sur les armoiries des *Federfechter* pourrait symboliser la qualité de lettré qu'avaient les membres de cette confrérie, en opposition aux *Marxbrueder*.

<sup>148</sup> Joachim Meyer (ca.1537-1571), bâlois de naissance. Il aura officié surtout à Strasbourg où il obtint le droit de bourgeoisie, en tant que maître d'armes et maître coutelier. Il est reconnu entre autres choses pour la publication d'un grand traité d'escrime agrémenté de très belles gravures en 1570.

<sup>149</sup> Cette remarque dépréciative du travail de Meyer peut sembler injustifiée sur certains points. Sans doute von Gunterrodt aura-t-il voulu minorer l'apport de son prédécesseur pour mieux valoriser l'originalité et l'utilité de son traité. Toutefois, cette remarque est fondée sur ce que von Gunterrodt inclut dans son œuvre un véritable travail de compilateur, de commentateur et d'historien, en outre de proposer plus loin dans l'ouvrage des principes théoriques à partir du cercle, ce que Meyer avant sa mort commençait à ébaucher.

<sup>150</sup> Von Gunterrodt se réfère ici au Royal Armouries, ms I.33, le plus ancien *Fechtbuch* actuellement répertorié. On y trouve au folio 7r le nom de l'ami de von Gunterrodt : Johannes Herbart von Wurzburg.

<sup>151</sup> *Imperatores* est normalement traduit par généraux. Pour éviter l'anachronisme, je me suis déterminé à le traduire par capitaines.

ita et nobiles quondam, qui, non modò Castorem imitati, sed et Pollucis exemplo, de quibus ambobus sic canit Ouidius :

*Tyndaridae fratres, hic eques, ille pugil.*

plerunq[ue] erant fortes et peritissimi tam in pedestri quam equestri pugna, tandem ueterani et emeriti uitam monasticam eligerunt, propter consuetum autem laborem in otio uiuere non potuerunt, sed ad ualeitudinem tuendam certis horis haec exercitia habuerunt, tandem fundamentum inuenisse eos, mirum non est) [f.18r] describendum et depingendum nactus sum à Iohanne Herwarto Herbipolensi Zonario et gladiatore celebrato (cum quo magna familiaritas mihi intercessit) per id tempus Principis Illustrissimi Friderici Wilhelmi Ducis Saxoniae [et caetera] Lanista. Qui illum in monasterio Franconiae, cum militem ageret sub Marchione Alberto, se reperisse mihi retulit. Nobiles autem monachos eius esse autores certò constat, fit enim et mentio unius qui rationibus probare solitus sit, ex uetustissima prosapia et clarissima familia de Albensleiben. Et quia informatore ad hanc artem usus sum fidelissimo Balthasaro Cramonio Polnauensi Pomerano, medicinae studioso et discipulo huius Herwarti, non minus in hac ipsa scientia celebri, praesertim si armis incidentibus pugna ineunda sit, tam certa enim et indubitata artis suae habet principia, ut neminem quondam reformidasset. Ante semestre autem à pessimis nebulonibus (qui non modo omni iure famosi, sed et ipso facto propter discessum ex Aresto infames sunt)

Ainsi, ces nobles autrefois ont non seulement imité Castor, mais encore suivi l'exemple de Pollux ; Ovide chante ainsi ces vers à propos de ces deux héros :

*Ces fils de Tyndare, l'un est cavalier, l'autre est pugiliste*<sup>152</sup>.

Ces nobles étaient pour la plupart vigoureux et très expérimentés tant au combat équestre que pédestre. Les vétérans et les émérites élirent enfin une vie monastique, et il ne purent vivre dans l'oisiveté en raison de leur habitude aux efforts laborieux ; mais ils pratiquaient ces exercices martiaux à certaines heures pour veiller à leur santé. Il n'est enfin pas étonnant qu'ils aient trouvé le fondement de l'art du combat) [f.18r] qu'il me faut décrire et commenter. Il était chez Johannes Herwart von Würzburg, ceinturier et très célèbre escrimeur (avec lequel j'ai entretenu une grande familiarité) qui était à cette époque le maître d'armes du très illustre prince Frédéric-Guillaume<sup>153</sup> duc de Saxe etc.

Celui-ci m'a rapporté l'avoir trouvé dans un monastère de Franconie tandis qu'il servait dans les armées du margrave Albert<sup>154</sup>. C'est un fait bien établi que les auteurs de cet ouvrage sont de nobles moines, on y trouve en effet la mention d'un de ces derniers, lequel était issu de la famille von Albensleiben<sup>155</sup>, très ancienne et très illustre par sa race, et eut coutume de tout essayer selon ses facultés de raison.

Je m'attèlerai aussi à cette tâche d'autant mieux que j'ai reçu l'aide de mon formateur à cet art, le très fidèle Balthazar Cramonius de la Poméranie polonaise, étudiant en médecine et élève de cet Herwart, non moins reconnu dans cette science-même, notamment si, étant venu aux armes, il lui faut combattre : il possède en effet des fondements de son art si sûrs et certains qu'il n'a jamais redouté quiconque. Il y a six mois, il a été blessé de la façon la plus scélérate par les plus méchants vauriens (qui non seulement sont connus de tout droit, mais encore sont mal famés par le fait-même en raison de l'exil qui leur a été imposé par arrêt<sup>156</sup>).

---

<sup>152</sup> Ovide, *Fastes*, livre V.

<sup>153</sup> Friedrich Wilhelm von Sachsen (1562-1602), duc de Saxe-Weimar.

<sup>154</sup> Albert-Alcibiade II de Brandebourg-Kulmbach (1522-1557), qui mena deux campagnes militaires en Franconie, l'une en 1552 l'autre en 1553.

<sup>155</sup> Cette mention est présente au folio 2r : « Il est à noter qu'ici est contenue la première garde, qui est sous le bras, dont l'assiègement est assurément le demi-bouclier. Et je donne ce sage conseil que celui qui est en garde sous le bras ne porte aucun coup, comme l'avance von Albersleiben, pour la raison qu'on ne peut pas atteindre la partie supérieure si la tête est exposée dangereusement en sa partie inférieure, mais l'assiégeant peut en entrant l'envahir à n'importe quel moment s'il omet ce qu'il est tenu de faire, tel que c'est écrit plus bas ».

<sup>156</sup> La traduction de cette phrase ambiguë est incertaine : *discensus* signifiant départ, exil, retraite, mort et *arestum* pouvant désigner un acte écrit juridique ou le fait d'arrêter ou de détenir des personnes. « Connus de tout droit » semble indiquer qu'il s'agit de criminels récidivistes. Il y a un jeu de mot entre *famosi* et *infames*. La peine capitale était particulièrement infamante.

[f.18v] per fraudem circumuentus, sceleratissime uulneratus, sinistrumq[ue] brachium mutilum ipsi redditum, dextra adhuc est practicus. In armorum autem generibus, quibus tractandis duarum manuum ministerio opus est, bonus Theoricus et demonstratione satisfacere discipulis potest. His ambobus uerè Gymnastarum competit definitio à Rauisio descripta, cum sic ait :

*Lanistae et gladiatores dicuntur qui ueram, non umbratilem digladiandi artem profitentur :  
quiq[ue] numeros omnes impetendi, caedendi, inferendiq[ue] et uitandi uulnera, atq[ue]  
etiam ubi punctim caesimq[ue] feriendum sit, discipulos docent, ut si quando in pugnam  
prodeundum sit, tutentur se melius, et inimicos inuadant cautius.*

Tam certo enim eorum ars nititur fundamento, ut recessione et corporis declinatione discipuli eorum, modò rectè edocti fuerint, et diligentia sua practici euadant, ad uitandos ictus haud opus habeant [f.19r] (cuius rei non rarum specimen ostendit Doctissimus D[ominus] Magister, et strenuus dimicator Ioannes Wilhelmus Neonobellus Ienensis, iam Basileae Primarii Iurisconsulti auditor, Francisci nempè Hottomanni. Eius ergo quidem comes et tanquam alter Pyrrithous, ac quasi aemulus studiorum fui, meritò autem illi palmam do, uix enim simulachrum aliquod insignis ipsius fortitudinis referre possum. A quo utinam Theseo in hoc meo scripto adiuuari potuissem).

[f.18v] Encerclé par la ruse, son bras gauche a été mutilé, mais il est encore agile de sa main droite. Dans la pratique des genres d'armes pour le maniement desquels il est nécessaire de se servir des deux mains, ce bon théoricien peut satisfaire ses élèves par sa démonstration. Pour ces deux escrimeurs, la définition des maîtres d'armes que donne Ravisius<sup>157</sup> convient tout-à-fait, lorsqu'il écrit ainsi<sup>158</sup> :

*On nomme maîtres d'armes et escrimeurs ceux qui professent le véritable art de combattre, non cet art d'exercice : lesquels enseignent à leurs élèves toutes les manières d'assaillir l'adversaire, de frapper de taille, de porter et d'éviter les blessures, et aussi quand il convient de frapper de taille et d'estoc, de sorte que si un jour il leur faille aller au combat, ils se protègent mieux, et assaillent leurs ennemis avec plus de précautions.*

En effet, leur art s'appuie sur un fondement si sûr que leurs élèves, par l'inclinaison et l'éloignement du corps, n'ont aucune peine à esquiver les frappes, pourvu qu'ils fussent droitement instruits et en sortissent agiles par leur application [f.19r] (le très savant maître et diligent combattant le sieur Johannes Wilhelm Neonobellus de Jena<sup>159</sup>, à ce moment auditeur à Bâle du premier jurisconsulte, à savoir bien sûr François Hotman<sup>160</sup>, est un véritable modèle de cet art. Je fus donc assurément son compagnon et, pour ainsi dire, son Pyrrithos<sup>161</sup> et comme son émule en études<sup>162</sup>. Je lui confère à bon droit la palme, je ne peux qu'à peine rapporter ici quelque image de son insigne force. Ah ! Si seulement j'avais pu être assisté par ce Thésée pour la rédaction de ce texte !).

---

<sup>157</sup> Ravisius Textor, ou Jean Tixier de Ravisi (1480-1524), rhéteur et humaniste français ayant enseigné à l'Université de Paris.

<sup>158</sup> *Officina*, titre VI *Artes et artifices, Athletarum uaria genera*.

<sup>159</sup> Johannes Wilhelm Neonobellus orthographié Neonouuel dans l'imprimé. Proche de Heinrich von Gunterrodt, il fut juriste. Il a notamment défendu son maître François Hotman dans une lettre écrite à Bâle le 1er mars 1579 à Heinrich von Gunterrodt. Cette lettre a ensuite été imprimée en 1579 sous le nom de *Vacantiae uindemiales Iohannis Basii Frisii, siue de fatuite Basiana ; Epistola ad nobilissimum uirum Heinricum a Gunterroda*. Jean Baes (ca. 1540-1596) avait en effet attaqué François Hotman dans ses *Paradoxarum disputationum Iuris ciuilibi libri IV*.

<sup>160</sup> François Hotman (1524-1590), grand représentant de l'humanisme juridique. Partisan huguenot, il fut très renommé en France du temps des guerres de religion pour avoir rédigé un ouvrage du nom de *Franco-Gallia* dans lequel il élabore le système d'une royauté huguenote élective. Il a fui le royaume de France pour se réfugier à Bâle où il enseigna le droit.

<sup>161</sup> Demi-dieu, roi des Lapithes. D'abord rival guerrier de Thésée, il deviendra son compagnon. Tous deux projetèrent d'enlever Perséphone, mais furent faits captifs par Hadès ; Héraclès ne parviendra à délivrer que Thésée.

<sup>162</sup> Tous deux étudiaient le droit.

Quamuis modus ille exteris nationibus usitatissimus, minimè improbandus, sed suo loco summa laude digna sit illa agilitas, ut et ποδώκης siue ποδαρκής, id est, pedibus uelox perpetuum ferè Epitheton est Achillis apud Homerum. Germanis tamen quorum corpora plerumq[ue] non sunt ita habilia meo iudicio conuenientior est ad pugnam statariam (ut imperterriti maneant, et Hostem magna ni[mis] opperientes mole sua stent) quam ad uelitariam instructio.

[f.19v] Ut igitur ad rem ipsam accedam : Definitionem Palaestricae, siue potius Dimicatoriae artis tradam, in cuius explicatione totam sciomachiam absoluens, non pauca etiam de fundamentis Hoplomachiae attingam.

Sit itaque haec Descriptio :

*DIMICATIO est ingenua, uirilis et nobilissima ars gymnastica. Ex principiis naturae, certissimis fundamentis, perfectissimisq[ue] figuris demonstrata, quae et gladiatori, et militi, cuicunq[ue] deniq[ue] ad se, in Pancratio, praeliis et monomachiis, quibuslibet armis manuariis nec non colluctatione, fortiter defendendum, et de antagonista, uel hoste, aut aduersario, uictoriam reportandam prodest. Exercenda sanitatis conseruandae, et robusti corporis habitus acquirendi causa, gloriae quoq[ue] ac uirtutis gratia.*

[f.20r] *Dimicationem* appello, plerunq[ue] enim dimico accipitur pro pugno, quod propriè fit re, et quia monachi probatissimi huius artis scriptores ita nominant, qui eam sic definiunt : *Dimicatio est diuisarum<sup>163</sup> plagarum ordinatio.*

Porro genus, quod sit ars, constat etenim ex collectione praeceptorum, iisq[ue] arctissimis concluditur.

---

<sup>163</sup> *Diuisarum* dans le ms. I.33.

Quoique cette manière de combattre soit très fréquemment utilisée par les nations étrangères, elle doit être fort peu condamnée ; que cette agilité au contraire soit en son lieu digne de la plus haute louange, ainsi que ποδώκης ou ποδαρκής, c'est-à-dire agile de ses pieds, est presque toujours l'épithète d'Achille chez Homère<sup>164</sup>. Cependant, l'instruction physique pour les Germains, dont les corps ne sont la plupart du temps pas aussi habiles d'après mon jugement, est plus convenable pour le combat rangé (comme ils demeurent sans effroi, et, attendant l'ennemi, se dressent de leur masse hors de toute mesure) que pour l'escarmouche<sup>165</sup>.

[f.19v] C'est pourquoi, pour en venir à la chose-même, je transmettrai une définition de l'art de la palestre, ou plutôt du combat : dans l'explication de cette dernière, achevant de traiter la sciomachie toute entière, je n'en dirai aussi pas peu sur les fondements de l'hoplomachie.

Ainsi, soit cette description :

*LE COMBAT est un art gymnastique digne d'un homme libre, viril et très noble. Exposé à partir des principes de la nature, des fondements très sûrs et de figures parfaites, il sert à l'escrimeur, au soldat et enfin à quiconque pour se défendre courageusement dans le pancrace, les batailles et les duels au moyen de toutes armes manuelles -non sans la lutte-, et pour remporter la victoire sur l'antagoniste, l'ennemi ou l'adversaire. Il faut s'y exercer en vue de conserver la santé et d'acquérir une constitution physique robuste, mais aussi pour la gloire et le mérite.*

[f.20r] Je le nomme *combat* -en effet la plupart du temps *dimico* est employé pour *pugno*<sup>166</sup>-, ce qui est convenable pour notre affaire, et parce que des moines très excellents qui ont écrit à propos de cet art le nomment ainsi. Telle est la définition qu'ils en donnent : *le combat est l'ordonnancement de différents coups*<sup>167</sup>.

En outre, ce genre de combat, parce qu'il est un art, consiste en effet en la réunion de préceptes, et est enclos par ceux de ces derniers qui sont les plus profonds.

---

<sup>164</sup> Homère a donné son nom à une catégorie d'adjectifs épithètes qui servent à caractériser le nom d'un personnage : on trouve ainsi Achille aux pieds agiles, Ulysse aux mille ruses, l'Aurore aux doigts de rose etc.

<sup>165</sup> Interprétation : von Gunterrodt oppose le *pugna stataria*, litt. le combat posé, au *pugna uelitaria*, litt. le combat des troupes légèrement armées.

<sup>166</sup> La différence sémantique entre ces deux verbes est très mince, puisque leurs emplois sont presque exactement les mêmes, renvoyant tantôt à des combats singuliers, tantôt à des batailles rangées.

<sup>167</sup> Royal Armouries ms. I.33, f.1v : *Notandum quod ars dimicatoria sic describitur : Dimicatio [est] diu[er]sar[um] plagar[um] ordinatio [et] diuiditur in septem p[ar]tes, ut hic.*

Dico *Ingenuam*, quia inter liberales artes, quae solum ingenii, non manuum ministerio peraguntur, non potest numerari, cum ad hanc corporis maior quam animi habitus requiratur : quia tamen firmissimis principiis, regulis perfectissimis et ingeniosissimis nititur, artificiosissima antiquissima[ue] existit, meritò hunc titulum sortitur, nec inter mechanicas siue illiberales recensetur, nam et Iureconsultus l[ege] 4. ff. de his qui notant[ur] infam[ia] inquit. Quod Iulius et Cassius responderunt : Athletas omnino artem ludicram non facere. [f.20v]

Item : *Virilem*, quod strenuos uiros maximè deceat, et fortitudinem non parum in iis augeat.

Addo : *Nobilissima Gymnastica*, Platonem secutus, qui tanti eam fecit, ut caeteris exercitationum generibus, pro offensione simul et defensione praeposuerit, nec ulla exercitatione inferiorem hanc esse, aut minus laboriosam uelit.

Sequitur *Ex principiis naturae*, oculari uidelicet demonstratione, quae tam certa est, ut nemo κοίνας ἔννοιᾶς habens, siue ratione naturali praedit[us] negare possit, praesertim cum omnis intuitiua noticia sit optima definitio, ac reipsa comprobari, et uerberibus demonstrari queat, si uerbis fides non habeatur.

*Certissimis fundamentis* Ex partitione uidelicet tum corporis humani, tum armorum usitatorum iuxta uersiculum :

*Omnis pancratio certans distinguere recta  
Corpus et arma simul diuisione sciat.*

Je dis *digne d'un homme libre*, puisque, comme on recherche pour cet art davantage la disposition du corps que de l'esprit, il ne peut être compté parmi les arts libéraux<sup>168</sup> qui ne sont pratiqués que par le ministère des dispositions intellectuelles et non par celui des mains : cependant, comme le combat s'appuie sur des principes très sûrs, des règles très parfaites et très ingénieuses, il s'en trouve un très ancien qui est exécuté selon l'art, et obtient ce titre à bon droit ; et on ne le compte pas parmi les arts mécaniques ou non nobles<sup>169</sup>. En effet, le Jurisconsulte l'affirme dans *Digesta*<sup>170</sup>, titre « *De his qui notantur infamia* », loi 4 : « Jules<sup>171</sup> et Cassius répondirent que les athlètes ne tirent généralement point de gain de leur art ». [f.20v]

De même : *viril*, de ce que cet art convient au plus haut point aux hommes énergiques, et qu'il accroît non peu la force de ces derniers.

J'ajoute : *très noble art gymnastique*, suivant Platon, qui fit si grand cas de cet art qu'il l'avait préféré pour l'attaque aussi bien que pour la défense à tous les autres genres d'exercices, et tenait qu'il ne lui était aucun exercice inférieur ou moins laborieux.

Suit *issu des principes de la nature*, soit évidemment *par une démonstration visible*, qui est tellement sûre que personne disposant du bon sens commun ou doté de la raison naturelle ne peut la nier, notamment parce que toute connaissance intuitive est la meilleure des définitions ; et, si l'on n'a pas confiance dans les mots, la chose-même peut être prouvée et démontrée par les coups.

*Issu de fondements très sûrs*, soit bien entendu issu de la division d'une part du corps humain, d'autre part de l'utilisation des armes d'après ces petits vers :

*Que tout homme luttant au pancrace sache distinguer  
Le corps et les armes à la fois par une juste division.*

---

<sup>168</sup> Les arts libéraux, par opposition aux arts mécaniques, constituent un ensemble de disciplines fondées sur le *trivium* (i.e. grammaire, rhétorique, dialectique) et le *quadrivium* (i.e. arithmétique, géométrie, astronomie, musique). Ils se caractérisent par l'emploi de l'écrit et leurs lieux d'enseignement que sont les universités et les académies. De plus, les arts libéraux ne sont pas pratiqués en vue d'une récompense ou d'un salaire, contrairement aux arts mécaniques. Ils trônent au sommet de la hiérarchie des savoirs.

<sup>169</sup> Les arts mécaniques sont constitués des arts manuels, généralement liés au monde de l'artisanat : travail du textile, armature, navigation, agriculture, chasse, médecine et arts de la scène dans la partition originale d'Hugues de Saint-Victor. La liste évolue et change selon les auteurs et les époques : par exemple, le commerce est ajouté à la liste, tandis que la médecine tend à être assimilée à une discipline libérale, enseignée à l'université comme le droit et la théologie.

<sup>170</sup> Un des grands *codices* qui composent le *Corpus iuris civilis*, somme de référence en droit romain, compilée sur décision de l'empereur Justinien. Elle est déparée en quatre grands *codices* : le *Codex Iustinianus* (529), la *Digesta* (533), les *Institutiones* (533) et les *Novellae leges* (565).

<sup>171</sup> Von Gunterrodt a ici remplacé *Sabinus* par *Iulius*.

[f.21r] *Wer recht wil fechten und Ringen,  
Der teil den mann und auch die Klingen,  
Wirdt er mit Ringn und fechtn bestan  
So ers vorm mann wol brauchen kan.*

A Ad corpus quod attinet prima eius diuisio est in totam ac dimidiam latitudinem, quae  
B partitio desumta ex intimis penetralibus antiquissimae artis pugilatoriae. Sicut et  
Euripides in Phoeniss[is] refert. Et eodem aduersus Polynicem usum esse hoc sophismate  
Thessalico, inquires :

Teilung des  
Leibs. Inn  
ganzen und  
halben Leib,  
oder Inn  
breit undt  
Schmele

Λαιὸν μὲν εἰς τοῦπισθεν ἀμφορεί ποδα  
Πρόσω τὰ κοῖλα γα[στ]ρὸς εὐλαβ[οῦ]μενος  
Προβὰς δὲ κῶλον δεξιὸν. Id est :  
*Sinistrum quidem retro retrahit pedem  
Ante se concauitatem uentris cautè protegens  
Proferens uerò pedem dextrum*

[f.21r] *Qui veut pratiquer droitement l'escrime et la lutte,  
 Départit l'homme mais aussi la lame.  
 Il sortira vainqueur par l'escrime et la lutte,  
 Ainsi il peut en avoir tout-à-fait besoin face à l'ennemi.*

A En ce qui concerne le corps, on observe une première division de ce dernier : sa largeur  
 B entière, ou sa moitié. Cette division a été tirée des plus profonds secrets du très ancien art  
 du pugilat, ainsi qu'Euripide<sup>172</sup> le rapporte dans les *Phéniciennes*<sup>173</sup>. Chez ce même  
 auteur, on se servit contre Polynice<sup>174</sup> de cette technique thessalienne, disant :

Division du  
 corps en  
 corps entier  
 et  
 demi-corps,  
 ou en corps  
 large et  
 étroit

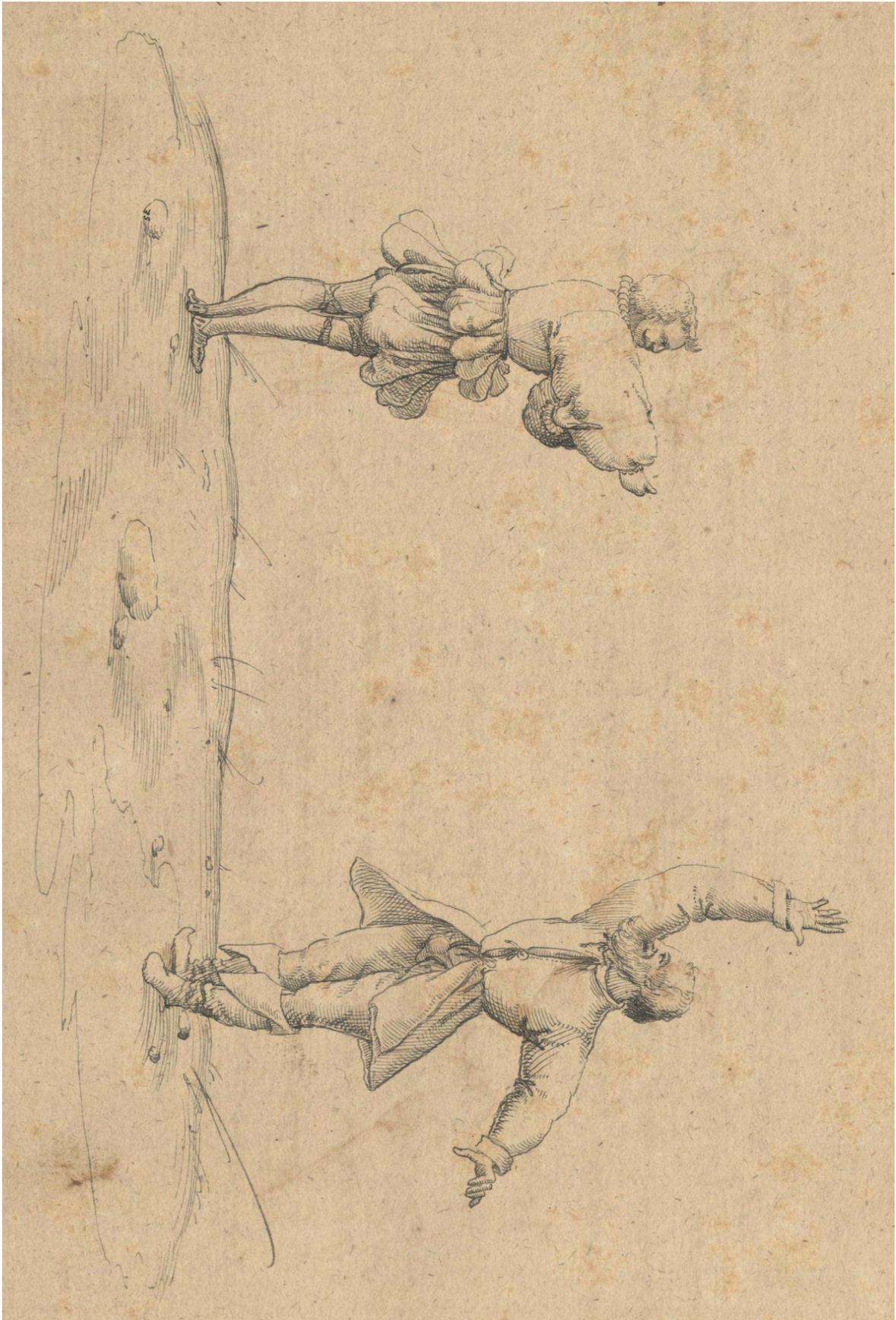
Λαιὸν μὲν εἰς τοῦπισθεν ἀμφερεῖ ποδα  
 Πρόσω τὰ κοῖλα γαστρὸς εὐλαβοῦμενος  
 Προβὰς δὲ κῶλον δεξιὸν. C'est-à-dire :  
*Il recule assurément son pied gauche en arrière,  
 Protégeant avec soin devant lui le creux de son ventre  
 Et portant en avant son pied droit.*

<sup>172</sup> Euripide (480-406 avant Jésus-Christ), un des trois grands tragédiens de la période athénienne classique. Il a écrit les *Phéniciennes* vers -410.

<sup>173</sup> Vers 1410 à 1412.

<sup>174</sup> Fils incestueux d'Oedipe et de Jocaste. Il est l'un des personnages des *Phéniciennes*, prenant pour thème la lutte entre Polynice et son frère Etéocle pour le pouvoir. Etéocle se sert en combat au glaive et au bouclier de la posture décrite lui permettant de ficher son arme dans le nombril de Polynice.

[f.21v] Planche A





Inn die  
Stercken  
undt  
Schwechen

[f.22v] Proxima : In membra debiliora et firmiora. Sunt autem debilia :  
EXTREMITATES (quarum partium exempla superius attuli, et hoc in loco typis  
exhibere uolui.) IUNCTURAE (ut et de Ulysse apud Hom[erum] Iliad[e] 23 cùm  
Aiace lucta certante dicitur :

C  
D  
E  
F  
G

έν [δὲ] γόνυ γνάμψεν· ἐπι [δὲ] χθονὶ κάππεσον ἄμφω  
πλησίοι ἀλλήλοισι, μιάνθησαν [δὲ] κόνιη cuius interpretatio est :  
*Genu uero implicuit : inq[ue] terram ceciderunt ambo*  
*Propè inuicem, foedebanturq[ue]<sup>175</sup> puluere.*

Achilles quoq[ue] Iliad[e] 22 has corporis partis obseruasse in ultimo cum Hectore  
congressu dicitur, quod testantur sequentia carmina :

Ἐισορόων χροά καλόν, ὅπη ἔιξιε μάλι[στ]α.  
φαίνετο δ' ἦ κλήιδες ἀπ' ὤμιον ἀυχεν' ἔχοισι  
λαυκανίης. Ἴνατε ψυχῆς ὤκι[στ]ος ὄλεθρος. Hoc est :  
*Inspiciens corpus pulchrum ubi caederet maxime*  
*Apparebat autem qua iuncturae ab humeris ceruicem dirimunt*  
*Colli, ubiq[ue] animae citissima mors)*

ΚΡΟΤΑΦΟΪ,

---

<sup>175</sup> L'auteur a fait une erreur de copie : nous aurions dû avoir *foedabantur*.

En parties  
fortes et en  
parties  
faibles

[f.22v] La division suivante : les membres plutôt faibles et les membres plutôt forts.  
Sont faibles : les EXTRÉMITÉS (j'ai apporté plus haut des exemples de ces parties, et ai voulu montrer cela en son lieu avec des images), les JOINTURES (ainsi qu'on le dit à propos d'Ulysse chez Homère au chant 23 de l'*Iliade*<sup>176</sup> rivalisant à la lutte avec Ajax :

C  
D  
E  
F  
G

έν [δὲ] γόνυ γνάμψεν· ἐπι [δὲ] χθονὶ κάππεσον ἄμφω  
πλησίοι ἀλλήλοισι, μιάνθησαν [δὲ] κονίη, dont l'interprétation est :

*Il plia le genou, et tous deux tombèrent à terre  
Presque mutuellement, et ils furent souillés par la poussière.*

On rapporte qu'Achille aussi a observé ces parties du corps<sup>177</sup> au chant XXII de l'*Iliade*<sup>178</sup> dans son ultime affrontement avec Hector, ce qu'attestent les vers suivants :

Ἐισορόων χροῶν καλὸν, ὅπη ἔιξιε μάλι[στ]α.  
φαίνετο δ' ἦ κλήιδες ἀπ' ὠμιον ἀυχεν' ἔχοισι  
λαυκανίης· ἴνατε ψυχῆς ὠκι[στ]ος ὄλεθρος. C'est-à-dire :  
*Cherchant du regard sur ce beau corps où il pourrait le mieux le frapper,  
Le côté par lequel les jointures du cou séparent la nuque des épaules  
Et où la mort de l'âme est la plus prompte lui apparut).*

ΚΡΟΤΑΦΟΪ,

---

<sup>176</sup> Vers 731 et 732.

<sup>177</sup> *has corporis partis* : j'ai traduit pour *has corporis partes*, sans quoi *has* ne correspond à rien. Soit que le scribe se sera trompé dans la copie, soit qu'il aura employé l'orthographe alternative (mais rare) de l'accusatif pluriel de la troisième déclinaison.

<sup>178</sup> Vers 321, 324 et 325.

[f.23r] Planche C

LUCTATORES VETERES NUDI  
EXERCEBANTUR

LES ANCIENS LUTTEURS  
S'EXERÇAIENT NUS



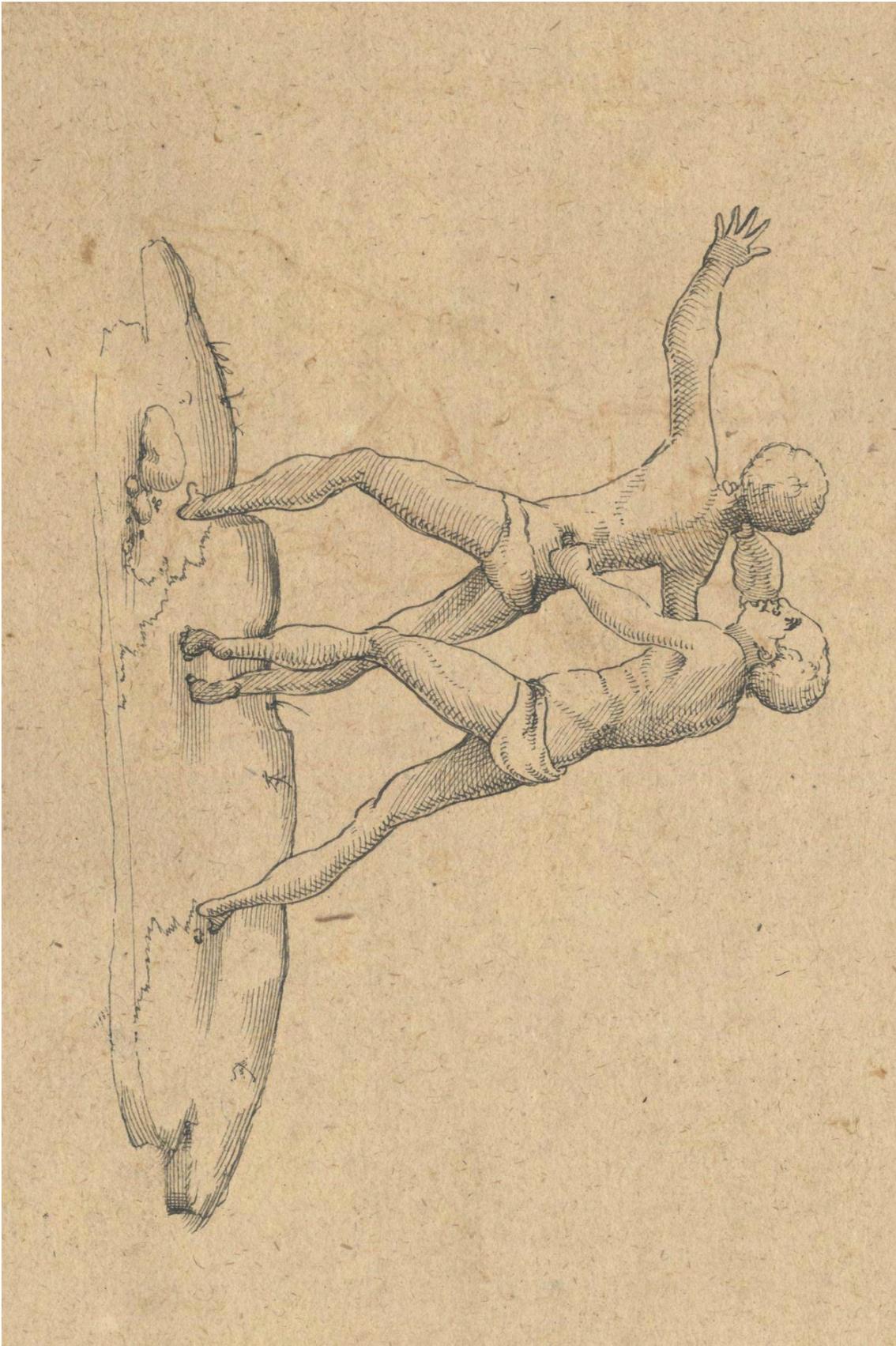
[f.23v] Planche D



[f.24r] Planche E









[f.25v] hoc est BINA TEMPORA (Unde Virg[ilius] 5 Aeneid[e] in certamine caestuum ait :

*Erratq[ue] aures et tempora circum  
Crebra manus, duro crepitant sub uulnere malae)*

H

ΛΑΓΩΝΕΣ. Id est ILIA, quae sunt uicinae partes circa umbilicum, retrorsum proximae ossibus Ilium. ΚΕΝΕΩΝΕΣ (quae partes Virgilio dicuntur caua latera, sic enim ait citato loco :

I

*Multa cauo lateri ingeminant, et pectore uastos  
Dant sonitus)*

anterior nempè pars, sub nothis costis umbilico proxima (ubi et Mars et Pandarus Iliad[e] 5. à Diomede laetaliter uulnerati memorantur) LUMBI. Nec non circa COXAS seu COXENDICES (de quibus partibus et praecedentibus pronunciat Homerus quod in eis percussio μάλι[στ]α δὲ καίριον ἐστὶ) singularis obseruandus dolus cuius etiam haud oblitus est Ulysses contra Aiacem, sic enim de eo scribit Homerus Iliad[e] 23. paulò ante prius citatum locum :

K

[f.25v] c'est-à-dire LES DEUX TEMPES (d'où Virgile au chant V de l'*Énéide* dit dans le combat des cestes<sup>179</sup> :

*Leur main sans cesse va à l'entour des oreilles et des tempes,  
Les mâchoires craquent sous la dureté d'un coup).*

H

ΛΑΓΩΝΕΣ, c'est à dire les FLANCS, qui sont les parties voisines du nombril, situées autour de ce dernier, à l'arrière et très proches des os du bassin. ΚΕΝΕΩΝΕΣ<sup>180</sup> (lesquelles parties sont nommées chez Virgile creux des flancs, il dit en effet ainsi dans le passage cité :

I

*Les combattants redoublent les frappes au creux de leurs flancs, et leur poitrine  
Résonne de bruits puissants).*

qui est, n'est-ce pas, la partie antérieure, très proche du nombril sous les fausses côtes (où l'on se souvient que Mars et Pandare au chant V de l'*Iliade* furent blessés d'un coup funeste<sup>181</sup> par Diomède). Les REINS. À propos des CUISSSES aussi (Homère déclame des vers concernant ces parties du corps et les précédentes, parce qu'une frappe dans ces dernières est tout-à-fait mortelle), une ruse particulière qu'Ulysse n'a pas oubliée contre Ajax doit être observée. Homère, au chant XXIII de l'*Iliade* écrit en effet ainsi à propos de cette ruse un peu avant le passage cité plus haut :

K

---

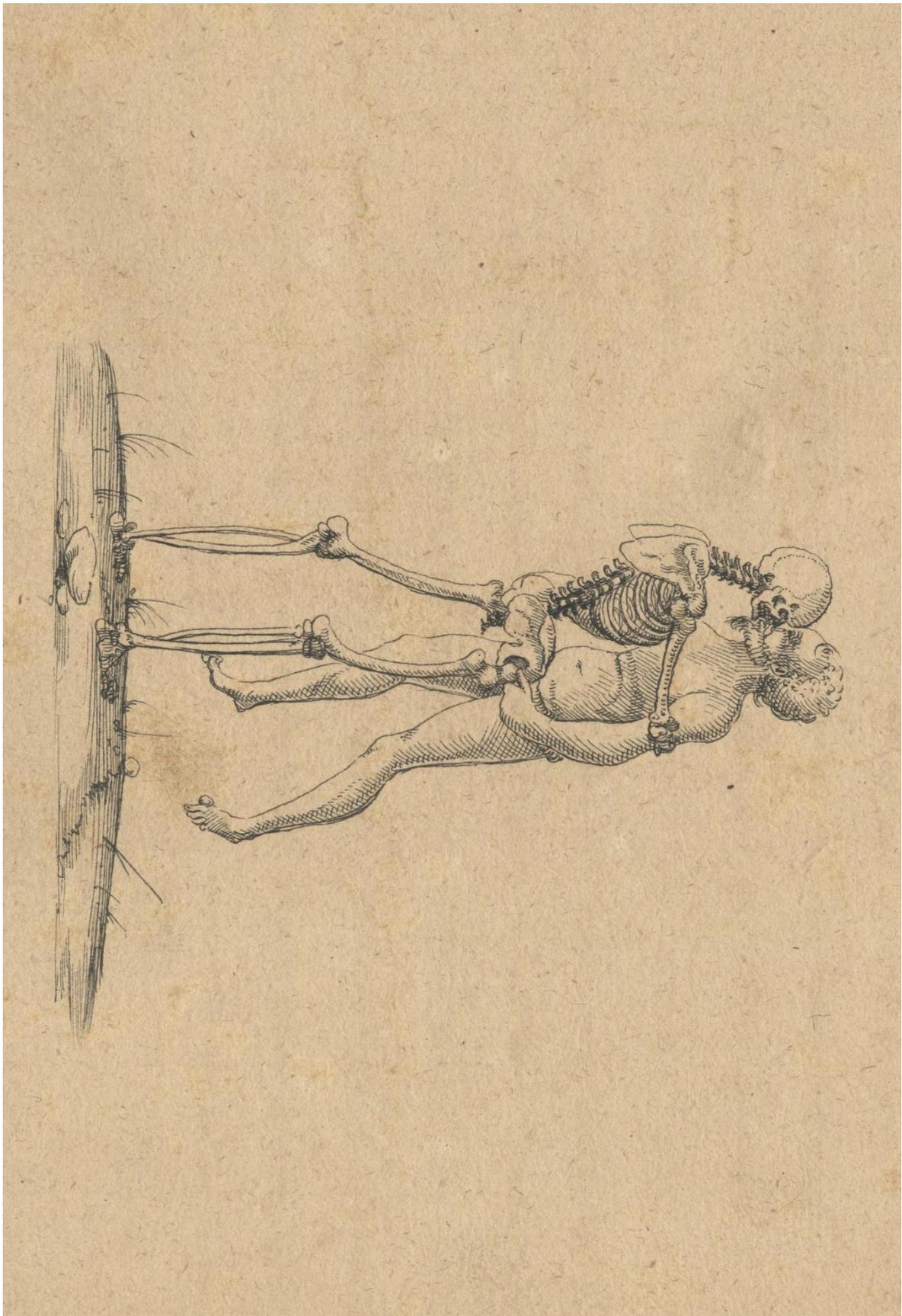
<sup>179</sup> Une des épreuves instaurées par Énée à l'occasion des funérailles de son père.

<sup>180</sup> Creux des flancs entre les côtes et le bas-ventre.

<sup>181</sup> Contrairement à ce qu'affirme von Gunterrodt, Pandare fut tué d'un trait lancé au visage.









[f.27v] Κόψ' ὄπιθεν κώληπα τυχῶν, ὑπέλυσε [δέ] γῆα  
 Κάδ δ' ἔβαλ' ἐξοπίσω ἐπὶ [δέ] [στ]ήθε[σσ]ιν ὀδυ[σσ]εὺς  
 Κάππεσε· λαοὶ δ' αἰθροῦντό τε θάμβησάν τε

Quos uersus interpres sic reddidit :

*Percussit ponè coxam nactus, labefactauitq[ue] membra :*  
*Deiecitq[ue] retro : inq[ue] pectus Ulysses*  
*Decidit : populi uero mirabanturq[ue] stupebantq[ue].*

Ut et eodem ferè modo Iahhakob Patriarcha Gen[ese] cap[itulo] 33. ab angelo superatus esse uidetur, quum enim uideret, inquit textus, se nihil posse aduersus ipsum, tetigit uertebam marem foemoris eius, et ita luxata pependit uertebra mas foemoris Iahhakobi illo luctante cum eo. Id quoq[ue] membrum obseruandum quod honestè nominari non potest, et alia quae superius obiter perstrinxi.

[f.28r] Ex his autem facile, quae membra firmiora sint intelligere licet, contrariorum enim eadem est doctrina.

L	Diuiditur item corpus in partes, quae sunt uel fiunt laesioni obnoxiae principales quatuor.	Inn die vier
M	Nec non deniq[ue] propinquas et remotas, cuius diuisionis postremae summa est utilitas,	blössen, Inn
N	et tam manifesta demonstratio, ut uel ipsis caecis pateat, nec ullus maleuolus, modò sit mentis compos, inficias ire possit certissima esse haec principia.	nechste und
	Ubi etiam docetur, quomodo maius robur in impulsionibus, compressionib[us] atq[ue] similibus ex spiritu retento comparari, (Quotidie enim declarant onera gestantes et caeteri omnes grauiore operarii, maiores quodammodo uires effici, si spiritus detineatur. Cernimus enim illos, quo maximos labores facilius queant sustinere, spirationem cohibere, ut ex tali retentione spiritus intus aucti, et robur crescere faciant, et impetus efficaciores reddant) ac se	weiteste blössen

[f.27v] Κόψ' ὄπιθεν κώληπα τυχών, ὑπέλυσε δὲ γῆα  
 Κάδ δ' ἔβαλ' ἔξοπίσω ἐπὶ δὲ στήθεσσιν ὀδυσσεύς  
 Κάππεσε· λαοὶ δ' αἰθροῦντό τε θάμβησάν τε

Le traducteur a ainsi rendu ces vers :

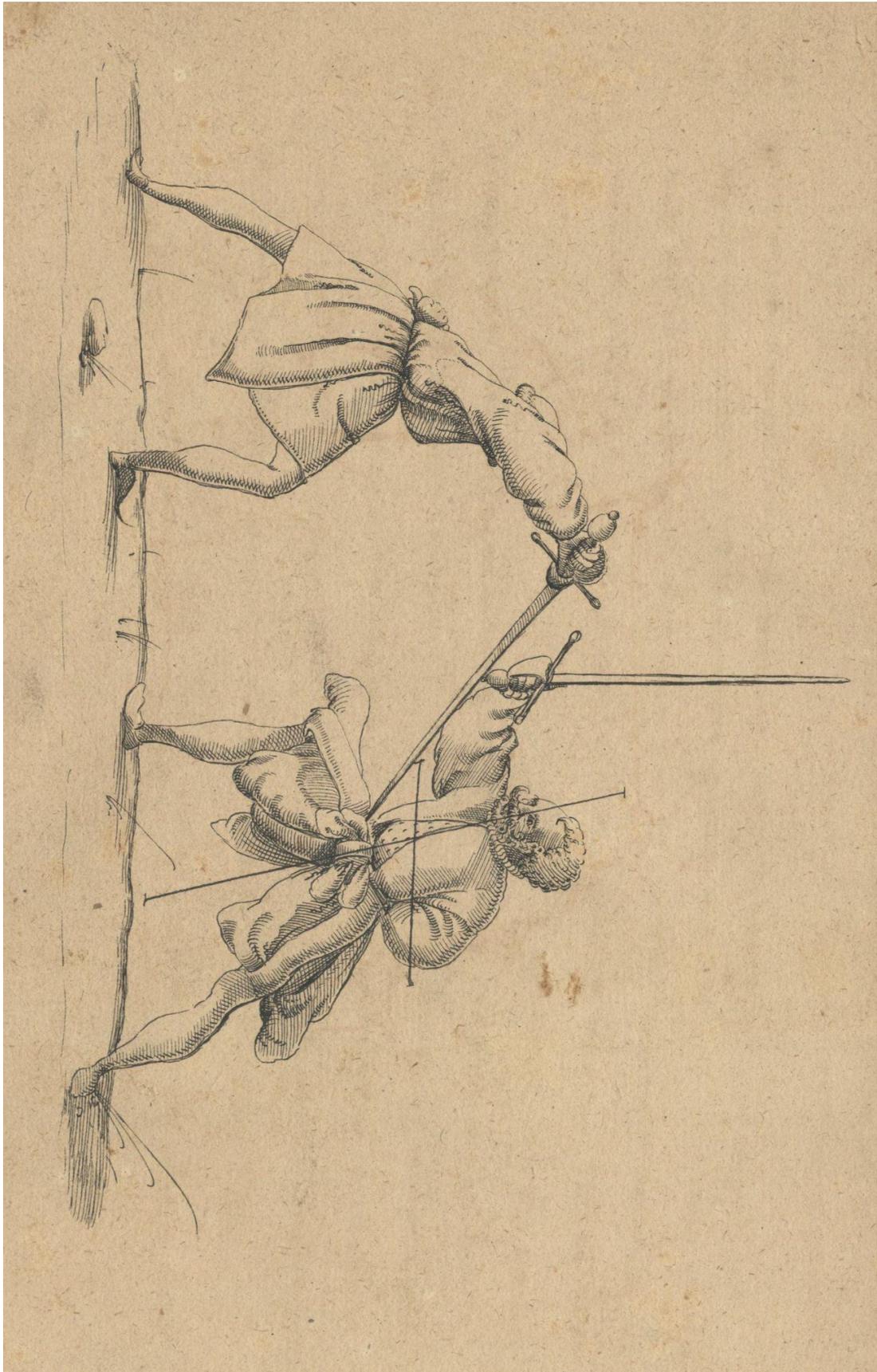
*Ayant trouvé par surprise la cuisse, il la frappa par derrière, et il fit chanceler ses membres :  
 Puis Ulysse le renversa en arrière et tomba sur sa poitrine.  
 Les peuples s'étonnaient et les admiraient.*

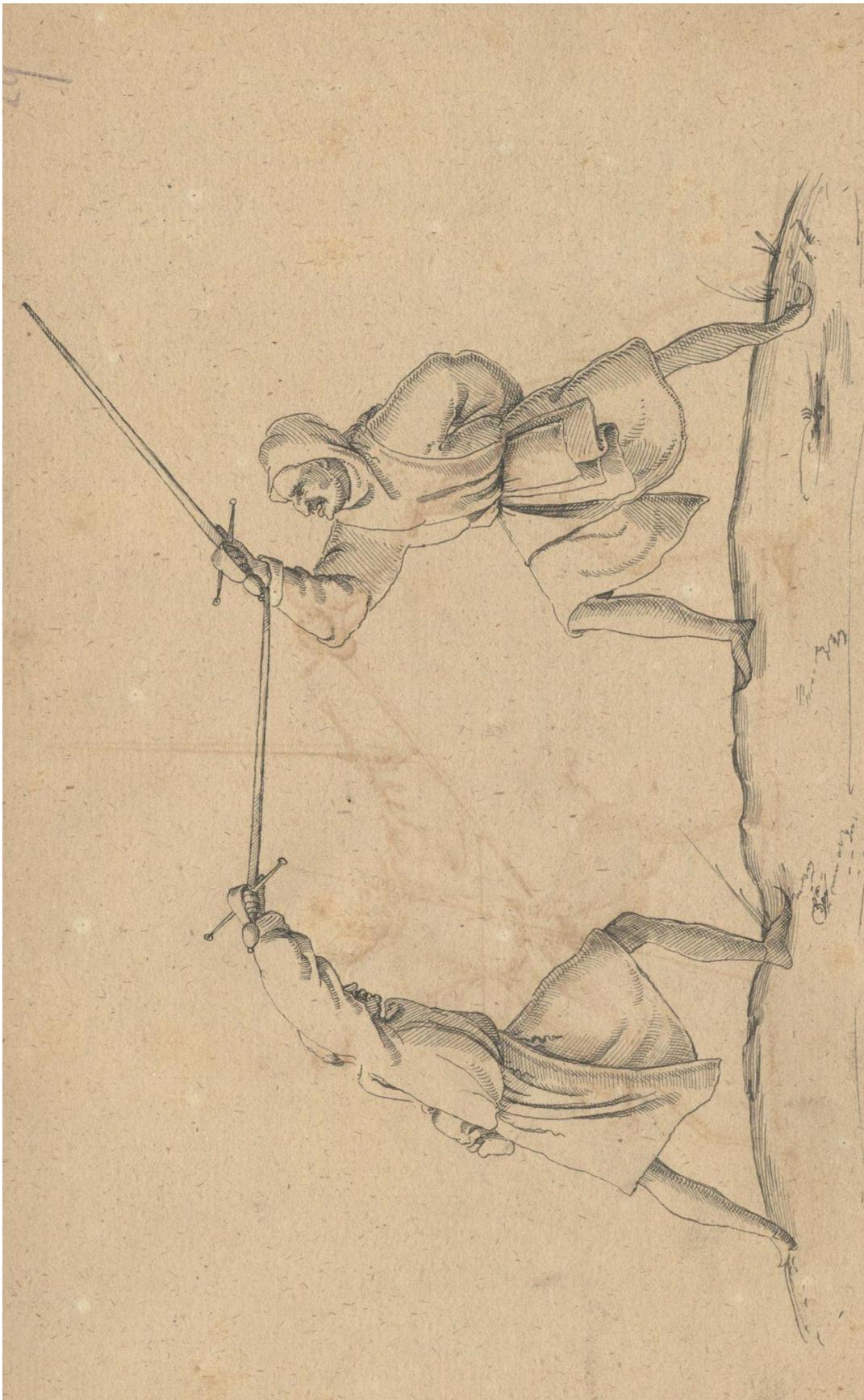
De même, le patriarche Jacob semble avoir été vaincu par l'ange au chapitre XXXIII de la *Genèse* d'une façon presque similaire : comme il semblait en effet, dit le texte, qu'il ne pouvait rien faire face à Jacob, il le frappa à l'emboîture de la hanche et la hanche de Jacob se démit pendant qu'il luttait avec lui. Le membre que l'on ne peut décemment nommer doit être aussi observé, et les autres membres que j'ai traités en peu de mots au passage.

[f.28r] Il est permis à partir de ces explications de comprendre quels membres sont plus robustes : les mêmes principes s'appliquent en effet aux contraires.

L M N	<p>De même, le corps est divisé en parties qui sont ou deviennent exposées aux blessures ; il y en a quatre principales. Et il y en a aussi des proches et des lointaines ; l'utilité de cette dernière division est très grande, et sa démonstration si manifeste qu'elle apparaîtrait aux aveugles-mêmes, et qu'aucune personne de mauvaise foi, pourvu qu'elle soit en possession de ses facultés mentales, ne peut nier que ces principes soient très sûrs.</p> <p>On y enseigne aussi comment on peut ménager une plus grande force pour les impulsions, les compressions et les efforts musculaires similaires en retenant son souffle (en effet, les ouvriers portant des fardeaux et toutes les autres charges assez lourdes déclarent quotidiennement qu'ils déploient davantage de force en quelque façon s'ils retiennent leur souffle. Nous remarquons en effet qu'ils contiennent leur respiration -par quoi ils peuvent soutenir plus facilement les efforts les plus pénibles-, de sorte que, fortifiés à l'intérieur par une telle rétention du souffle, ils font croître leur force et rendent leurs efforts plus efficaces)</p>	<p>Des quatre ouvertures ; des ouvertures proches et éloignées</p>
-------------	---	--

[f.28v] Planche L







[f.30r] intendere ad firmitatem quisq[ue] possit, de quo etiam Cicero aliquid 2 Tuscul[anis disputationibus]. Exclamant, inquit, quam maximè possunt, cum exercentur Athletae. Pugiles uerò etiam cum feriunt aduersarium, in iactandis caestibus ingemiscunt, non quod doleant, animouè succumbant, sed quia in profundenda uoce omne corpus intenditur, uenitq[ue] plaga uehementior.

- O Arma uero diuiduntur, primo : in manubrium siue capulum, cuspidem, et uerutum. Quod rursum in palmam siue superficiem et acies duas diuersas. Nec non in partes duas praecipuas firmam et debilem, inter quas medium ueruti est. Quae partes iterum subdistinguuntur suis mediis. Ex quo sequitur positis
- Teilung der Kling, Inn die Breit od[er] Flech, Ganze und halbe Schneidt, Inn Sterck, und Schwech, Mittel der Kling, Inn mittel der Sterck, und mittel der Schwech

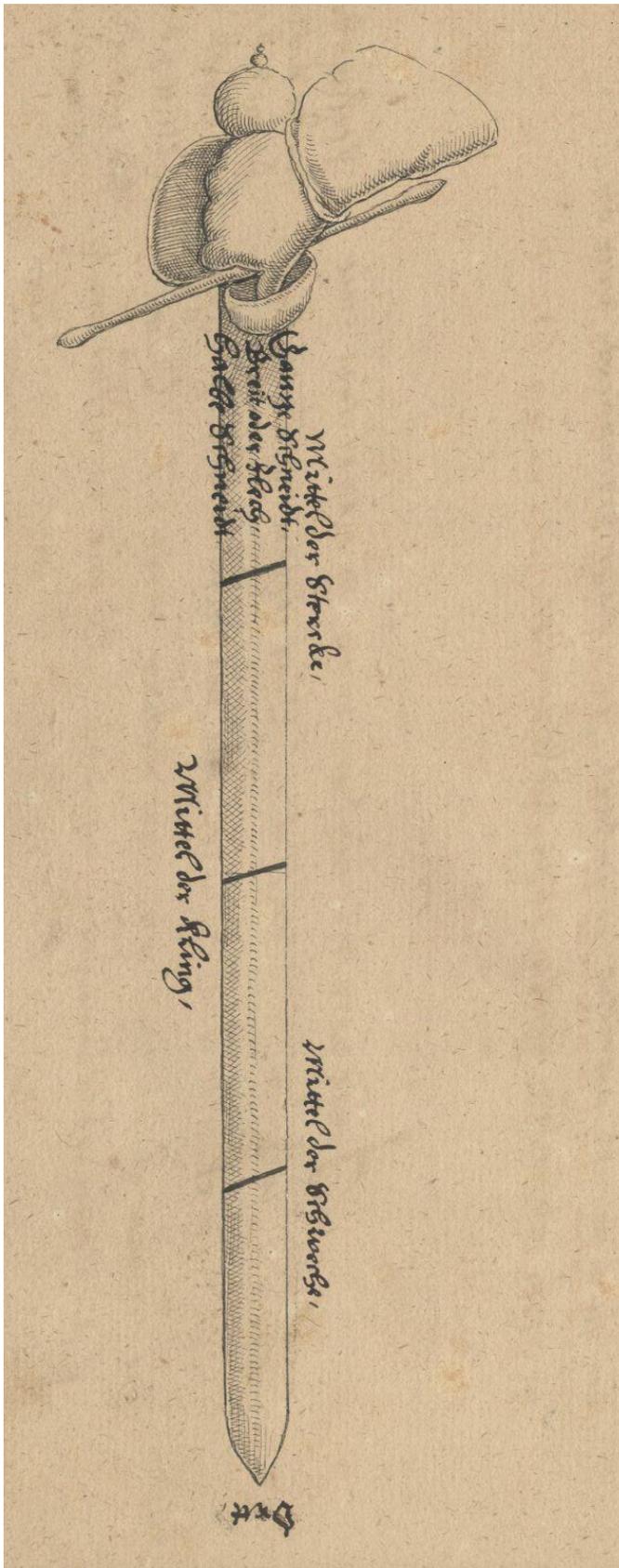
---

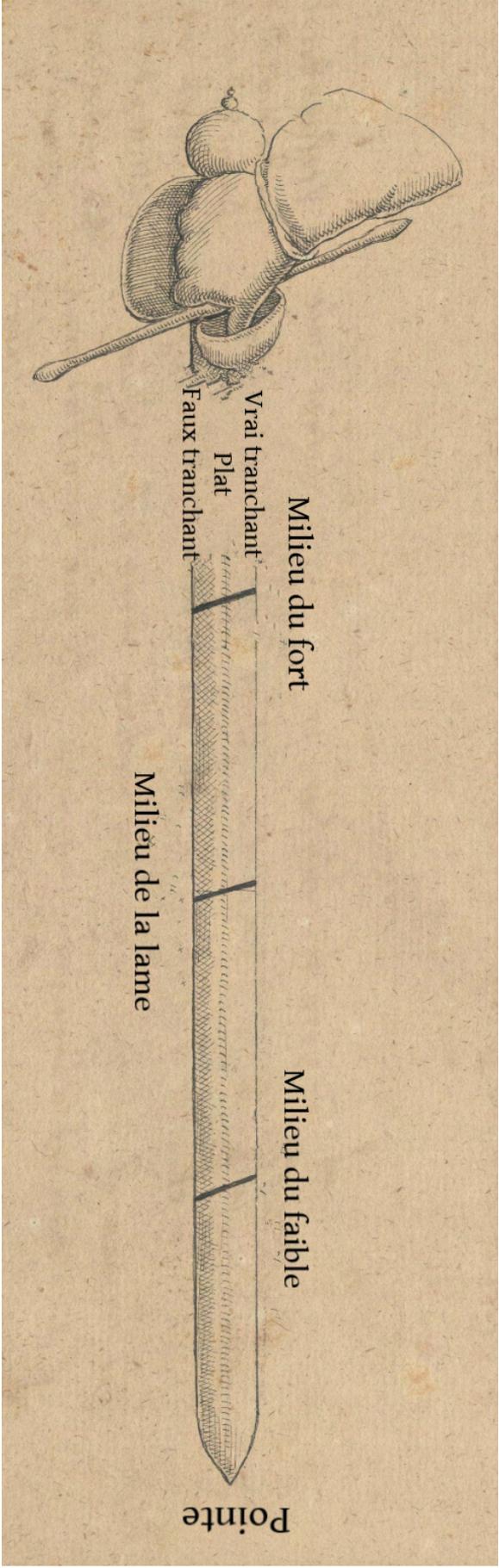
[f.30r] et comment chacun peut se roidir. Cicéron écrit quelque chose à ce propos au livre II des *Tusculanes* : les athlètes, dit-il, crient autant qu'ils le peuvent lorsqu'ils s'entraînent. Les lutteurs aussi poussent des cris en lançant leurs poings toutes les fois qu'ils frappent leur adversaire ; non qu'ils souffrent ou qu'ils se laissent abattre, mais que par l'émission de leur voix, tout leur corps se raidit, et le coup en devient plus violent.

- O Premièrement, les armes sont ainsi divisées : le manche ou la poignée, la pointe et la lame<sup>182</sup>. La lame à son tour se divise en plat ou surface et deux tranchants différents, et en deux parties principales : le fort et le faible, entre lesquels se trouve le milieu de la lame. Lesquelles parties sont derechef séparées en leurs milieux.
- Division de la lame en plat ou large, vrai et faux tranchant, en fort et faible, milieu de la lame, milieu du fort, milieu du faible

---

<sup>182</sup> Von Gunterrodt emploie un terme peu habituel pour désigner la lame : *uerutum* se réfère habituellement à un dard ou un type d'angon. Généralement, c'est plutôt le terme *acies* qui est employé pour la lame.





[f.31r] tribus mediis, necessariò poni quatuor extrema. Ex his autem solidissimum fundamentum deducitur, et totus ferè nucleus artis in hoc consistit<sup>183</sup>. Non minimum etiam usum habet, imò uniuersalem constituit regulam uersiculus :

*Extremis uitium, medium tenuère beati.*

Praeter id autem, quod demonstratio haec ita est euentissima, ut quibusuis etiam obtrectatoribus os obtruat, ratio quoq[ue] firmissima ex ipso EUCLIDE peti posset.

[f.31v] Sunt autem armorum usitationum genera uaria, quorum praecipua nomina, ut maximè potero, propria recensebo.

Dussacken  
Sebel  
Primum in usu est Dussacken, quod genus uocari licebit Acinacen siue Harpen, forma etenim conuenit : praeterea à Thyssagetis populis Scythia ultra Sauromatas, qui sicuti Persae tam breuib[us] falcatis seu incuruis ensibus usi sunt, germanicum nomen uidetur esse translatum. Quo ad ipsum exercitium, siue effectus consideretur, siue ipse certandi modus, non multò dissimile uidetur à caestuum pugna, si modo caestus fuit genus clauae, ut uolunt aliqui. Aliter autem describit et ex antiquissimis monumentis depictos proponit Doctissimus Hieronimus Mercurialis lib[ro] 2 de arte Gymnastica cap[itulo] 9. Quam descriptionem et Virgilius uidetur approbare, inquit :

*Tum satus Anchisa caestus pater extulit aequos  
Et paribus palmas amborum innexuit armis.*

P  
Q

---

<sup>183</sup> Cf. ms. I.33, fol. 1v.

[f.31r] S'ensuit logiquement par le fait des ces trois milieux que se présentent par nécessité quatre extrémités, desquelles est déduit le fondement théorique le plus solide. Le cœur presque tout entier de l'art consiste en cela. Ce verset n'est pas peu usité ; bien au contraire, il établit une règle universelle :

*Le vice est dans les extrêmes, les heureux ne s'égarent du milieu*<sup>184</sup>.

En outre, parce que cette démonstration est si évidente qu'elle laisse coi n'importe quel détracteur, ce raisonnement très sûr aurait pu être abordé par EUCLIDE<sup>185</sup> lui-même.

[f.31v] Il y a des façons variées d'utiliser les armes dont je recenserai les principaux noms particuliers autant que je le pourrai<sup>186</sup>.

Dussack  
Sabre

Premièrement, on se sert du dussack, type d'arme qu'il sera permis de nommer acinacés<sup>187</sup> ou harpè<sup>188</sup>. En effet, la forme y correspond ; en outre, le nom germanique semble avoir été transmis par les peuples Thyssagètes<sup>189</sup> en Scythie par delà les Sarmates<sup>190</sup>, qui, à l'instar des Perses, se servent d'épées aussi courtes et en forme de faux, c'est-à-dire recourbées. En ce qui concerne l'exercice-même, à considérer soit l'effet, soit la manière-même de combattre, il ne semble pas différer beaucoup du combat de cestes, du moins si le ceste fut un genre de masse, ainsi que le pensent certains. Le très savant Jérôme Mercuriale décrit les cestes autrement et en montre une représentation<sup>191</sup> tirée des plus anciens monuments dans son *De arte Gymnastica*, livre II, chapitre 9. Virgile<sup>192</sup> semble approuver cette description, disant :

P  
Q

*Alors le vénéré fils d'Anchise prit des cestes de même poids  
Et noua aux mains des deux pugilistes des armes égales.*

---

<sup>184</sup> La fin de la formule peut être rendue plus littéralement ainsi : *Les heureux tiennent le milieu*.

<sup>185</sup> Mathématicien grec ayant vécu au II<sup>e</sup> ou III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Auteur des *Éléments*, ouvrage fondamental dans l'enseignement des mathématiques depuis l'Antiquité.

<sup>186</sup> L'ensemble des termes donnés dans cette partie sont ceux qui avaient cours à l'époque de l'auteur.

<sup>187</sup> ἀκινάκης, sorte de cimenterre ou de sabre à lame courbe employé par les Perses et les Scythes.

<sup>188</sup> ἄρπη, mot désignant tout objet crochu destiné à la saisie ; étymon du mot harpon.

<sup>189</sup> Peuple scythe notamment cité par Hérodote. Ils occupaient durant l'Antiquité les terres du nord-est de la Scythie. Cette étymologie du mot dussack est douteuse : l'arme ne s'est répandue qu'au bas Moyen âge, est tiendrait plutôt son nom de vieux tchèque *tesák*, désignant également le croc d'un animal.

<sup>190</sup> Ou Sauromates, en référence à leurs armures d'écailles. Peuple antique de Scythie occidentale ayant disparu au cours du haut Moyen âge.

<sup>191</sup> Voir annexe 2.

<sup>192</sup> *Énéide*, chant V, vers 424-425.





[f.33r] Nec usus tam magnus est huius generis, sed ut plurimum exercitii causa usurpatur. Plagae autem omnes, protectiones item et ictus sequentes, eo modo ducuntur et discuntur, ut in framea, de qua postea. Sin autem propior fiat concursus, ac ut nostro tempore Agonistae brachio altero plagas, quoniam lignea sunt arma, excipere solent, tutissimum est luctando aggredi aduersarium, uel pancratium incipere uolutatorium, quod differt à lucta, ut species à genere, nam in lucta propriè sic dicta certantes sese deiicere student, rectiq[ue] manent. In pancratio autem uolutatorio humi prosternuntur, atq[ue] ibi inuicem complicati : seq[ue] mutuo conuoluentes alter alterum sibi supponere nititur.

[f.33r] L'usage de ce type d'arme n'est pas très répandu, mais la plupart du temps on s'en sert pour s'exercer : tous les coups, de même que toutes les gardes<sup>193</sup> et frappes conséquentes sont déduites et enseignées de la même manière que celles de la rapière<sup>194</sup>, à propos de laquelle je dissèrterai plus loin. Si au contraire l'assaut devient assez rapproché, comme cela arrive habituellement lorsque les agonistes de notre époque parent les coups avec l'autre bras puisque les armes sont en bois, il est très sûr d'engager l'adversaire en luttant, ou de commencer un pancrace au sol<sup>195</sup>, lequel diffère de la lutte de même que l'espèce diffère du genre : en effet, dans la lutte à proprement parler les combattants cherchent à se renverser, et demeurent dressés. Quant au pancrace au sol, ils sont étendus à terre, et enroulés l'un autour de l'autre. Et, s'enveloppant mutuellement, l'un s'efforce de soumettre l'autre<sup>196</sup>.

---

<sup>193</sup> Sens déduit d'un passage où von Gunterrodt indique que les moines emploient le terme *custodia* : « protections, ou gardes ainsi qu'ils les nomment ».

<sup>194</sup> *Framea* désigne originellement une framée, sorte d'arme d'hast. Isidore de Séville dans les *Etymologiae*, livre XVIII, chapitre 6, donne à ce mot le sens d'épée à deux tranchants. C'est probablement de là que vient la confusion. « La framée (*framea*) est un glaive (*gladius*) aiguisé des deux côtés que l'on nomme communément épée (*spata*). [...] On dit framée puisqu'elle est en fer (*ferrea*) : de même qu'on dit outil de fer (*ferramentum*), de même on dit framée (*framea*). »

<sup>195</sup> *Pancratium uolutatorium*, litt. pancrace roulant. J'ai choisi d'expliciter la chose en traduisant par pancrace au sol. Voir annexe 3.

<sup>196</sup> Tout le passage concernant le pancrace au sol est copié du *De arte Gymnastica*, livre II, chapitre 8.



S	<p>[f.34r] Secundo : Gladius, machaera, xiphomachaera, romphaea siue Ensis. Repertores Curetae. Eadem quoq[ue] ratio prorsus, quae in framea. Hoc tamen interest, quod hoc genus ambarum manuum ministerium et totius corporis conatum requirit, illud unius tantum, nec tam est laboriosum, quamuis ingeniosius sit et praestantius.</p>	Schlachtschwert Langschwert Beidenfeuster
T	<p>Tertio : Hasta, quam inuenerunt Lacedemonii, qui boni potius gladiatores, quam fortes milites dici exoptarunt. Huius diuisio à manu anteriori incipit.</p>	Langerspies
V X	<p>Quarto : Hastile, aut Venabulum, cuius inuentor Piseus. In quo genere capuli loco est spatium inter manus regentes, deinceps distinctio sequitur, et peculiaris modus (dextram enim praeponimus plerumq[ue] sinistrae) docetur, qui in usu armorum incidentium sine omni dubio est utilissimus minimèq[ue] periculosus.</p>	Halbstangen Federspies <sup>197</sup> Knebelspies

---

<sup>197</sup> Sur le manuscrit, *Feder-* et *Knebel-* sont joints par une accolade reliant ces deux mots à *Spies* ; j'ai directement développé les deux mots pour simplifier la mise en page.

S	<p>[f.34r] Deuxièmement<sup>198</sup> : le <i>gladius</i><sup>199</sup>, la <i>machaera</i><sup>200</sup>, la <i>xiphomachaera</i><sup>201</sup>, la <i>romphaea</i><sup>202</sup> ou l'<i>ensis</i><sup>203</sup>, dont les inventeurs furent les Curètes<sup>204</sup>. Même méthode qu'avec la rapière. Cependant, il faut noter que ce genre d'armes requiert le ministère des deux mains et un effort du corps tout entier. Son utilisation à une seule main n'est pas tant laborieuse, à quelque degré qu'elle soit intelligente et supérieure.</p>	<p>Épée de bataille, Épée longue, Épée à deux mains</p>
T	<p>Troisièmement : la <i>hasta</i>, qu'inventèrent les Lacédémoniens<sup>205</sup>. Lesquels préférèrent être tenus plutôt pour de bons escrimeurs que de courageux soldats. La division de la lance commence à partir de la main inférieure.</p>	<p>Lance longue</p>
V X	<p>Quatrièmement : le <i>bastile</i><sup>206</sup>, ou <i>uenabulum</i>, inventé par Pisée<sup>207</sup>. Pour ce genre d'arme, au lieu de poignée il y a un espace entre les mains gouvernant la hampe ; suit à son tour une distinction, et une façon particulière (nous plaçons en effet la plupart du temps la main droite devant la main gauche) est enseignée qui, pour l'usage des armes tranchantes, est sans nul doute très utile et très peu dangereuse.</p>	<p>Demi-lance, Épieu à ailettes<sup>208</sup></p>

<sup>198</sup> Von Gunterrodt énumère différents types d'épées antiques, qu'il assimile toutes à des épées longues (à tort, voir notes suivantes) ; il est difficile de dire s'il établit une différence particulière entre elles.

<sup>199</sup> Glaive ou épée courte manipulée à une main. Le mot est employé à l'époque médiévale et moderne pour désigner toutes sortes d'épées.

<sup>200</sup> μάχαιρα, sorte de grand couteau.

<sup>201</sup> ξιφομάχαιρα, amalgame lexical de μάχαιρα et de ξίφος, désignant une épée.

<sup>202</sup> ῥομφαία, grand sabre large à deux tranchants dont se servaient les Thraces.

<sup>203</sup> Synonyme de *gladius* ; ce terme au bas Moyen âge a pu servir à différencier les épées à une main des épées à deux mains, sans que le phénomène ne soit constant ni général. Il désigne également les rapières, pour lesquelles le terme *gladius* est moins courant.

<sup>204</sup> Dieux crétois que l'on dit avoir protégé avec le concours de nymphes l'enfant Jupiter. Ils couvraient ses cris au moyen de leurs danses guerrières. Voir Diodore de Sicile, *Histoire universelle*, livre V, chapitre 39.

<sup>205</sup> Habitants de Sparte, dont l'éducation militaire poussée faisait la renommée. Hélène Leblanc fait à ce propos une remarque idoine : il est possible de déduire du commentaire de Heinrich que ce dernier tenait la lance pour une arme de pleutre. Attribuer aux Spartiates un manque de courage est très paradoxal ; soit qu'il aura conformé la réalité historique à sa vision de la lance, soit que sa source est erronée.

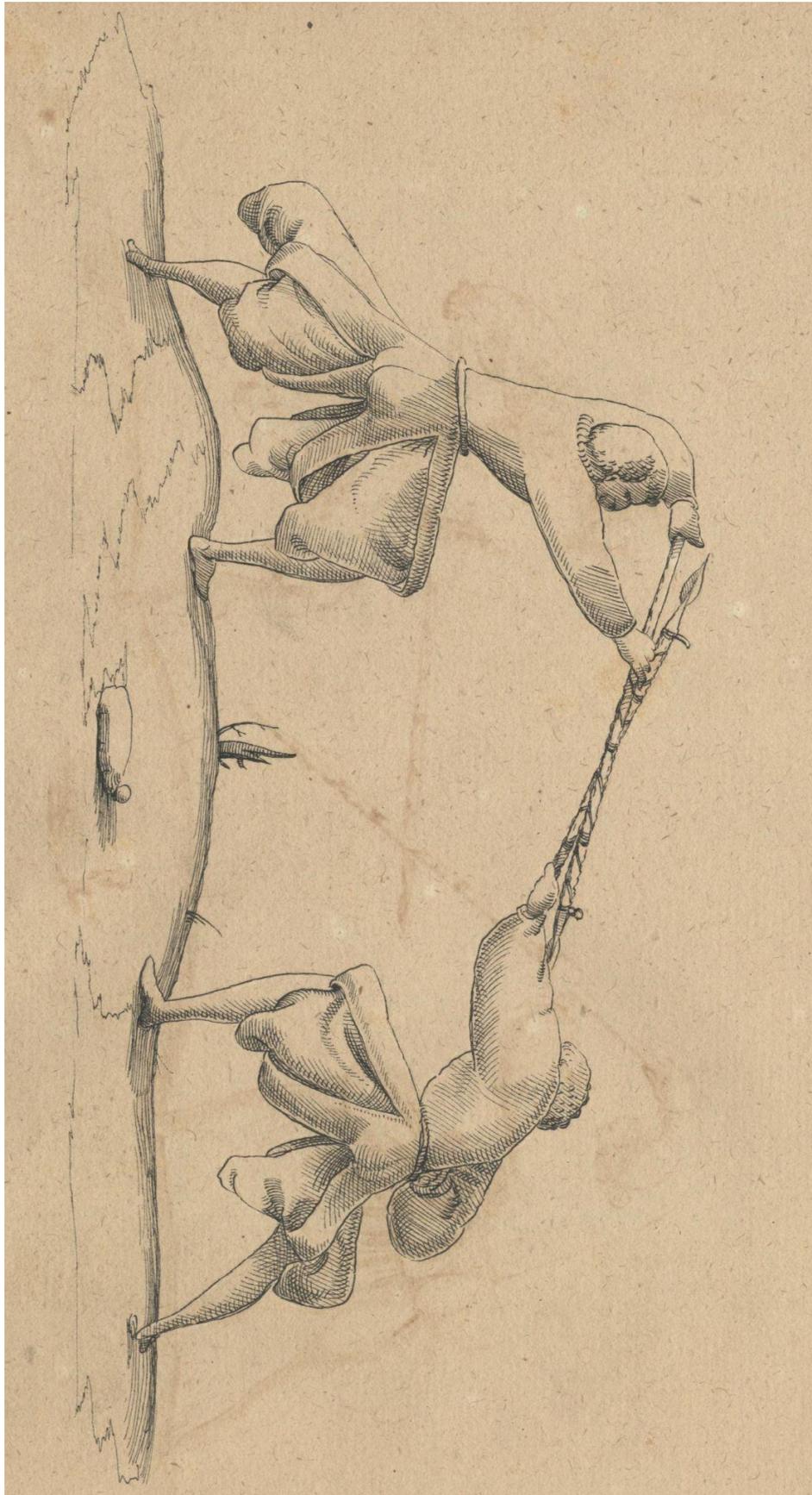
<sup>206</sup> *Hastile*, employé ici pour synonyme de *uenabulum*, désigne plus souvent un type de lance courte destiné au lancer.

<sup>207</sup> Pisée le Tyrrhénien, ou Pisée roi des Étrusques. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre II, chapitre 57.

<sup>208</sup> *Knebel* (d'après le dictionnaire de Grimm, il s'agit généralement d'un morceau de bois, en particulier d'un morceau de bois court et épais associé à une corde en boucle à des fins diverses, ce que l'on retrouve sur les illustrations du traité) et *Feder* (plume, par extension aile) désignent tous deux les ailettes de l'épieu.









Hellpartt	[f.36v] Quinto : Bipennis, quiris, securis Romana uel Amazonia, Penthesilea enim Amazonum regina inuentrix esse perhibetur. Summum praesidium est in pennis, et diuisio locum habet in spatio, quod est intra pennas et manum in antè.	Y Z α
Streitaxt Fausthammer <sup>209</sup> Reithammer	Sexto : Cestra, cuius generis non minimus etiam usus in Equestri pugna <sup>210</sup> . Ac eodem modo se habet ad bipennem, quo framea ad gladium, unà enim tantummodò manu regitur, illa duabus.	β γ
Dolchen Stosdegen Stecher	Septimo : Pugio, sica clunaculum, Parazonium. In quo genere non minus quam in ullo alio certum est fundamentum, ac affirmare non dubito, si parazonio incidenti aduersus clunaculum sit instructus aliquis, infallibiles protectiones, ex corporis dimensione, et iuncturae manus circa restrictas obseruatione, demonstrari posse. Si uero rudibus pugionibus, seu parazonio destituto manibus tantum aduersus armatum pugna[n]dum sit, licet irrefutabiles quoq[ue] sint rationes, et doceri possint manuum circumnexiones, extorsionesq[ue] sicae, magna tamen praxi, praesenti et prompto animo, summa deniq[ue] celeritate ac uelocitate opus est.	δ  ε ζ

---

<sup>209</sup> Dans le manuscrit, *Faust-* et *Reit-* sont joints par une accolade reliant ces deux mots à *Hammer* ; j'ai directement développé les deux mots pour simplifier la mise en page.

<sup>210</sup> Von Gunterrodt ajoute ici un commentaire figurant dans les *errata* f.76v.

Hallebarde	[f.36v] Cinquièmement : la <i>bipennis</i> <sup>211</sup> , la <i>quiris</i> <sup>212</sup> , la <i>securis Romana</i> ou <i>securis Amazonia</i> <sup>213</sup> . En effet, on raconte qu'elle fut inventée par Penthesilée <sup>214</sup> , reine des Amazones. Ses tranchants procurent la plus grande protection, et sa division se situe dans l'espace qui se trouve en dedans des tranchants et avant la main.	Y Z α
Hache d'armes, Marteau à une main, Marteau de cavalier	Sixièmement : le <i>cestrum</i> <sup>215</sup> , dont l'emploi pour le combat équestre n'est pas minime <sup>216</sup> . Cette arme a le même rapport avec la hallebarde que la rapière avec l'épée à deux mains : celle-ci est en effet manipulée seulement à une main, tandis que celle-là l'est à deux mains.	β γ
Poignard, Dague d'estoc, Dague	Septièmement : la <i>pugio</i> <sup>217</sup> , la <i>sica</i> <sup>218</sup> , le <i>clunaculum</i> <sup>219</sup> , le <i>parazonium</i> <sup>220</sup> . Il n'y a dans ce type d'arme pas moins que dans aucun autre de fondements certains, et je ne doute pas d'affirmer que si quelqu'un est muni d'un <i>parazonium</i> tranchant face à un <i>clunaculum</i> , des gardes infaillibles peuvent être montrées à partir des dimensions du corps et de l'observation de la jointure de la main vers les métacarpes. S'il faut combattre avec des dagues non tranchantes, ou bien, après avoir jeté son <i>parazonium</i> , seulement avec les mains contre un adversaire armé, bien qu'il y ait aussi des démonstrations irréfutables, et bien qu'on puisse enseigner comment envelopper les mains, et comment arracher la dague de l'adversaire, cela demande toutefois une grande pratique, un esprit efficace et prompt, et enfin la plus grande rapidité et vivacité.	δ  ε ζ

<sup>211</sup> Hache bipenne, à deux tranchants.

<sup>212</sup> Ce mot employé pour synonyme de hallebarde désigne originellement une sorte de pique.

<sup>213</sup> Hache romaine ou hache amazone.

<sup>214</sup> Penthésilée, reine mythique des Amazones, fille d'Arès. Elle rejoignit notamment les Troyens lors de leur siège, mais fut tuée par Achille. Voir Quintus de Smyrne, *La suite d'Homère*, chant I.

<sup>215</sup> *Cestrum*, du grec κέστρος, désignant un burin ou tout autre outil de gravure.

<sup>216</sup> Von Gunterrodt ajoute ici un commentaire figurant dans les *errata* f.76v.

<sup>217</sup> Terme le plus répandu pour désigner toutes sortes de poignards.

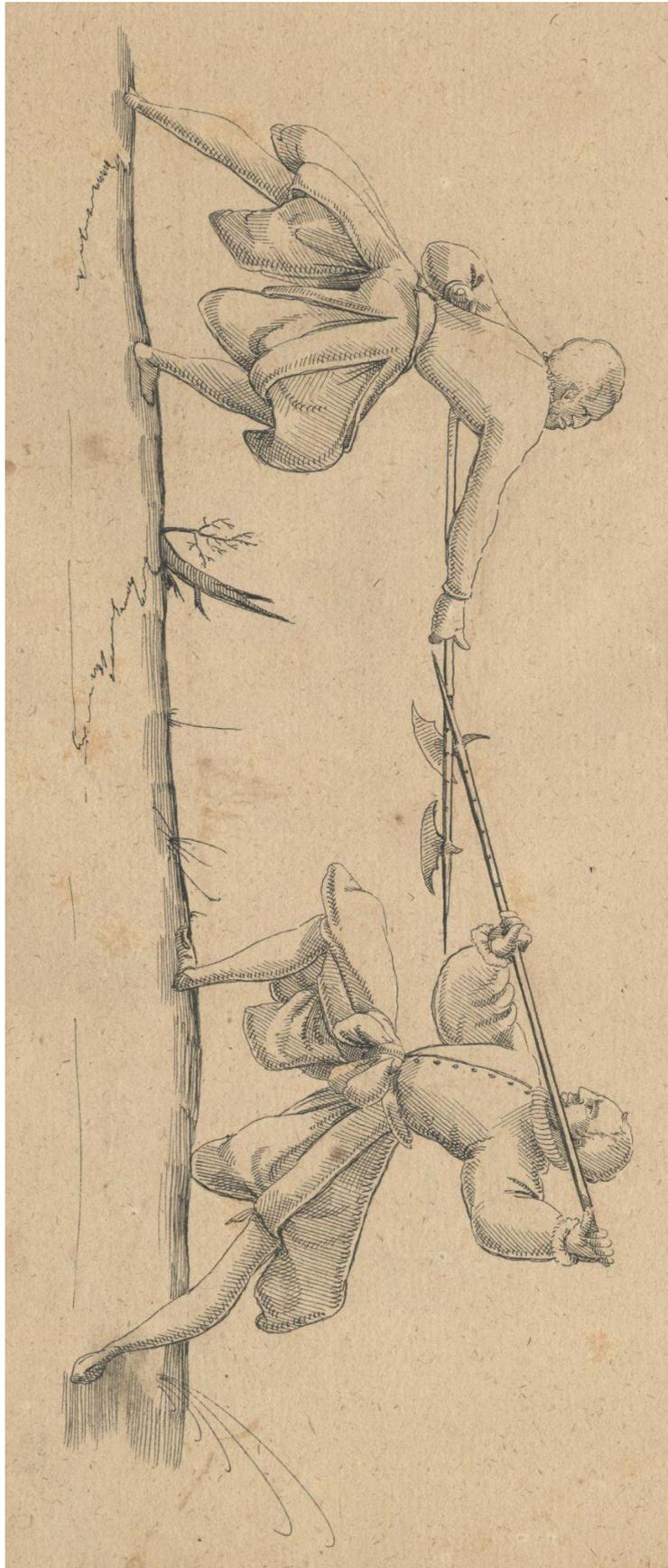
<sup>218</sup> Synonyme de *pugio* ; terme associé aux *sicarii*, des assassins.

<sup>219</sup> Couteau des bouchers ou des sacrificateurs.

<sup>220</sup> Employé ici pour synonyme de dague, le *parazonium* désigne étymologiquement une petite arme attachée à la ceinture (*παραζώνιον*, courte épée attachée à la ceinture).

















[f.41r] Octauo : Framea, circa quod genus, quoniam pleraq[ue] alia iuxta id regulantur, uberior tractatio adhibenda est. Tribus autem partibus praecipua comprehendere et absoluere me posse spero. Si quoad protectiones et auersiones principiò regulas generales tradam ex fundamento diuisionis armorum. Deinde custodiarum (ut Monachorum uocabulum technicum retineam) species pictas exhibeam. Deniq[ue] de contrariis earum disseram.

De primo igitur breuiter tenendum. Quod iuxta distinctionem Circuli (si diligentius consideretur) excipiendae sint plagae et puncta. In quarum uitatione tres Regulae memoriae mandandae et rectè ad Praxin transferendae.

[f.41v] I. Quoad superiores, siue desuper ductas (ut loquitur Iulius Caesar) plagas, excipere debes tuo medio ueruti uel firmo medio (si non satis habeas uirium, aut cum robusto sis in lite, ut monachi loquuntur) medium debile ueruti aduersarii.

II. Quoad inferiores et medias contrarium obseruabis.

Ratio diuersitatis est, quod superiores plagae sunt uehementiores, quoniam igitur necesse habes obliquo seu medio ac etiam interdum inferiori ictu eas excipere, uidendum est, ut ratione dimensionis ueruti superior esse possis. Econtra inferiores et mediae, cum non tantam uim habeant, et superioribus ictibus per se à natura satis fortibus à te repellantur ; Praeterea corpus tuum sine aliquo periculo rarissimè iis peti possit, aliis adminiculis opus non habes, et in eo est melior conditio, quod longius potes sequi, duabus partib[us] nempè intrando (ut dicunt Monachi) uel pingendo post auersum ictum.

η

θ

ι

κ

[f.41r] Huitièmement : la *framea*. Puisque la plupart des autres armes sont manipulées conformément à la rapière, il faudra s'appliquer à l'étude de ce type d'arme plus abondamment. J'espère pouvoir embrasser et achever de traiter des principes les plus importants en trois parties : pour commencer je transmettrai à propos des gardes et des parades les règles générales tirées du fondement de la division des armes ; puis je montrerai peintes les sortes de gardes (pour reprendre le terme technique des moines<sup>221</sup>) ; enfin, je disserteraï sur les contres de ces dernières.

Il faut donc à propos du premier point qu'il tienne en peu de mots, parce que, conformément à la distinction du Cercle (si on l'observe assez diligemment), les frappes et les estocs doivent être parés. Dans les manœuvres de parade de ces derniers, trois règles doivent être confiées à la mémoire et rapportées correctement à la pratique.

[f.41v] I. En ce qui concerne les frappes hautes, ou portées d'en haut (ainsi que le dit Jules César<sup>222</sup>), tu dois parer le milieu du faible de ton adversaire avec le milieu de ta lame, ou le milieu du fort (si tu n'as pas assez de forces, ou lorsque tu es en situation de combat vigoureux, ainsi que le disent les moines<sup>223</sup>).

II. Tu feras le contraire pour les frappes basses et médianes.

La raison de cette différence est que les frappes hautes sont plus violentes, puisqu'il faut donc les parer avec un coup oblique, médian et même parfois bas ; il faut veiller à ce que tu puisses avoir l'avantage par la taille de ta lame. Il en va inversement pour les frappes basses et médianes, puisqu'elles n'ont pas une si grande force, et qu'elles sont repoussées loin de toi par des frappes hautes qui sont par nature plus fortes en elles-mêmes. En outre, ton corps peut très rarement être touché par ces frappes sans que l'adversaire ne se mette en péril ; tu n'as pas besoin d'autre appuis, et ton corps a en lui une condition meilleure, parce que tu peux aller plus loin en entrant avec les deux parties<sup>224</sup> (comme disent les moines<sup>225</sup>) ou en estoquant après le coup de l'adversaire.

<sup>221</sup> Royal Armouries ms I.33, f.1r.

<sup>222</sup> « On trouva plusieurs de nos soldats pour s'élancer sur cette phalange, arracher de leurs mains les boucliers de l'ennemi, et le blesser en le frappant d'en haut ». *Commentaire sur la guerre des Gaules*, livre I, chapitre 52.

<sup>223</sup> Royal Armouries ms I.33, f.4v.

<sup>224</sup> J'ignore ce qu'à voulu signifier von Gunterrodt avec *duabus partibus*.

<sup>225</sup> Voir Royal Armouries ms. I.33, f.2r, f.11r, f.24r, f.29r. *Intrare* désigne l'action de se rapprocher de son adversaire par une frappe.









λ [f.44r] III. Quoad uitanda puncta, semper medio ueruti aut medio firmo auertendum et obseruandum est gladii aduersarii medium debile, aliàs ualde est periculosum ratione diuisionis ueruti declinare eiusmodi ictus, ut et hic modus iuxta Hemicyclum uidelicet, non est perfectissimus (in primis quoad puncta ingeniosissima, quorum deinceps fit mentio) nec tutus satis, exceptis tamen iis casibus, quando ligatio, de qua paulò post, facta est. Cum igitur aliam rationem in explicatione Circuli typis exhibiturus sim, satis de his, transeo itaq[ue] ad partem secundam.

μ Sequuntur itaq[ue] quatuor Custodiae. Quarum prima, ut potè in qua omnes ferè actus Vier Hutten  
ν reliquarum et gladii determinantur, id est, finem habent, praecipua et praestantissima, oder Lager  
ξ ideoq[ue] in primis etiam consideranda.  
ο

λ [f.44r] III. En ce qui concerne les estocs à dévier, il faut toujours porter son attention vers le milieu du faible de l'épée de l'adversaire et le repousser avec le milieu de ta lame ou le milieu du fort de ta lame ; il est autrement fort dangereux de dévier des coups de ce genre en raison de la division de la lame, vu que cette manière (selon le demi-cercle bien sûr<sup>226</sup>) n'est pas la plus parfaite (avant tout en ce qui concerne les estocs les plus ingénieux dont il est fait ensuite mention) et pas assez sûre sauf dans les cas où on a employé la ligature dont je reparlerai un peu après. Ainsi, comme je vais montrer une autre théorie en images dans l'explication du Cercle, je juge avoir suffisamment traité de ces points ; c'est pourquoi je passe à la partie suivante.

μ Suivent alors les quatre gardes, dont la première est supérieure et très excellente, comme il Des quatre  
ν est naturel que tous les mouvements des autres gardes et de l'épée soient déterminés gardes, ou  
ξ (c'est-à-dire s'achèvent) dans cette garde. C'est pourquoi il faut avant tout la considérer. postures  
ο

---

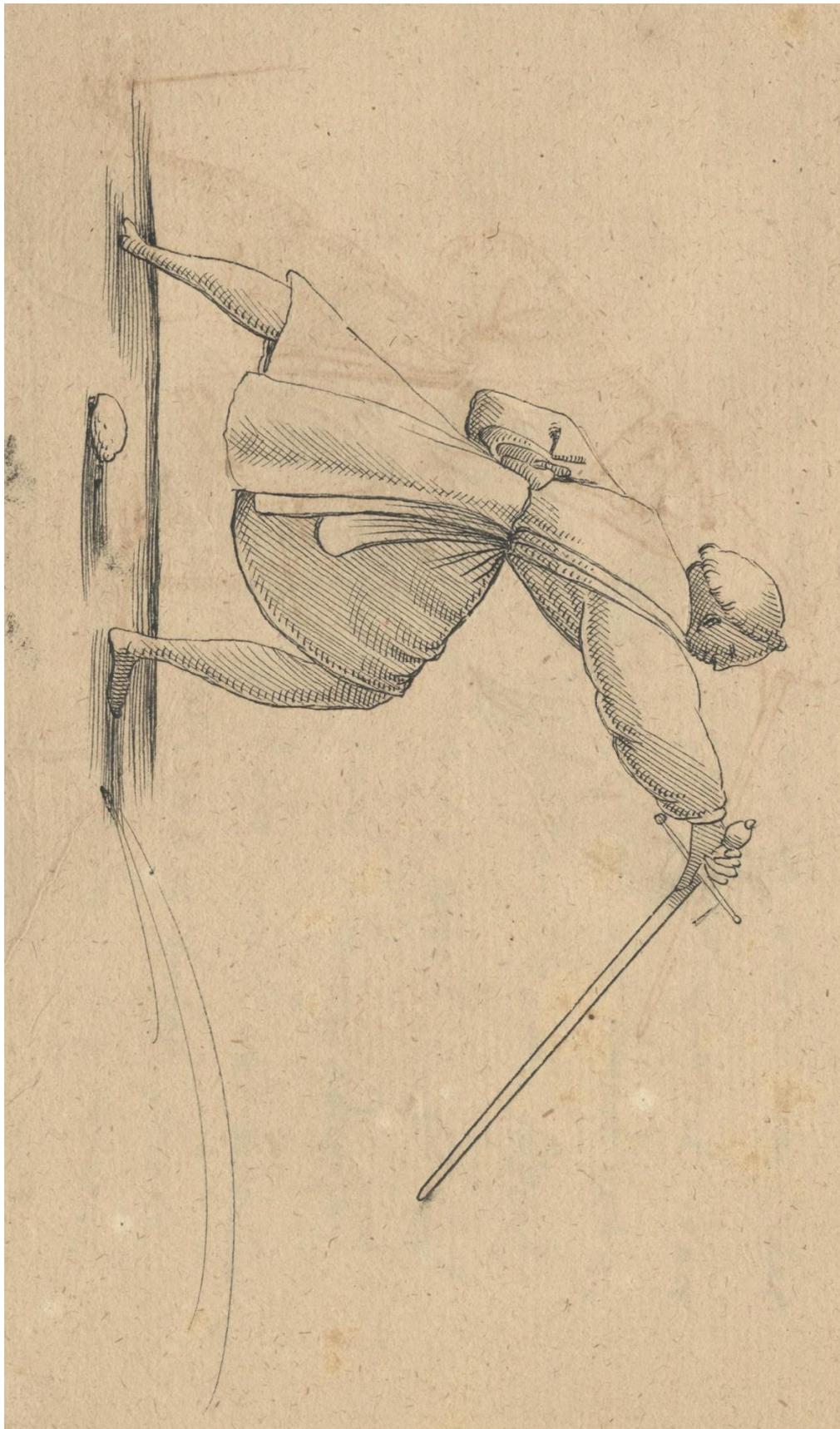
<sup>226</sup> Pour le demi-cercle, voir f.67v.



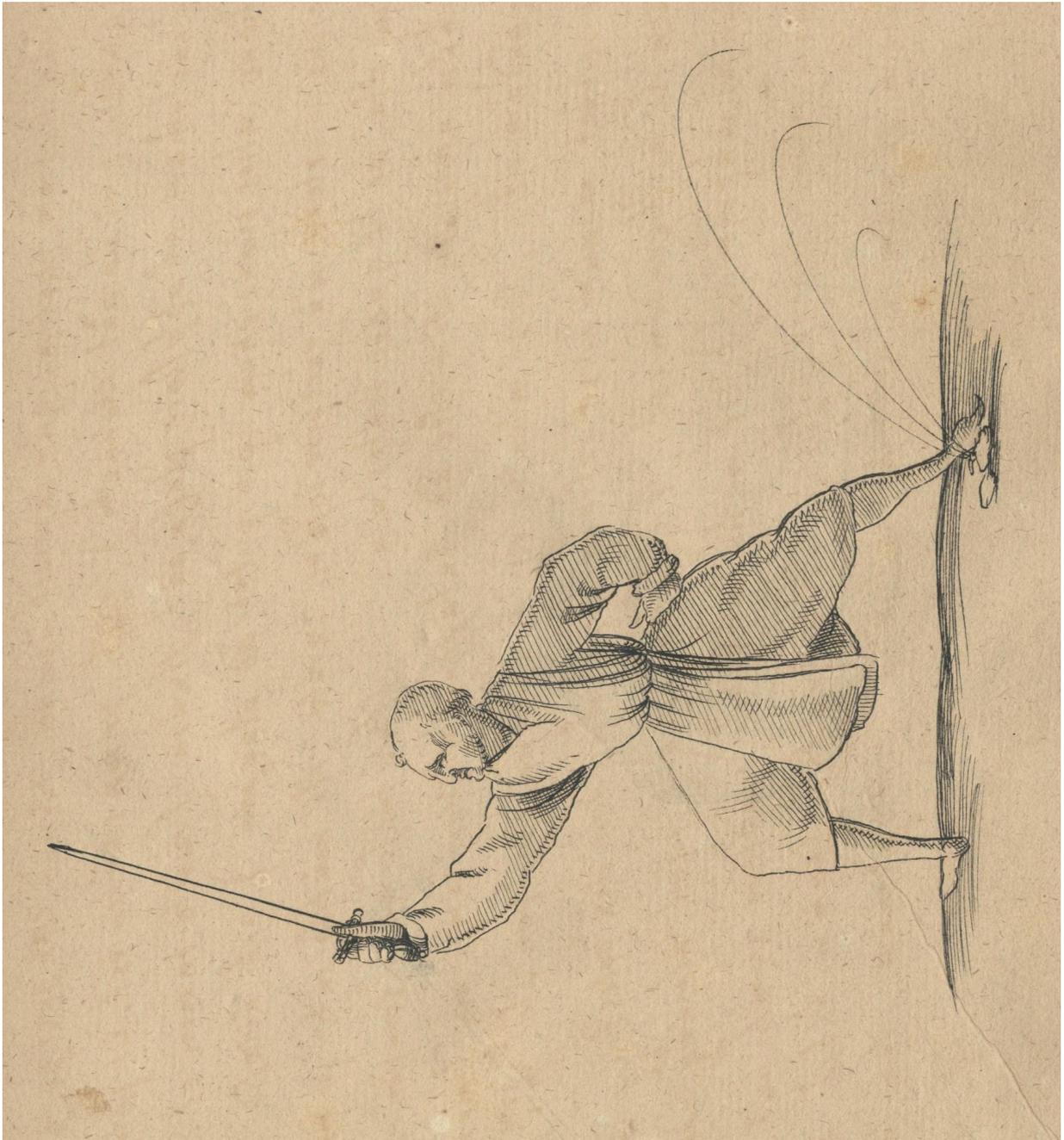
[f.45r] Planche μ.







[f.46v] Planche o



[f.47r] Ad tertiam partem, quae superest, accedo. Nempè DE OBSIDENDO uel LIGANDO, (ut uocant Monachi) ubi prima cautio est, ut petatur regens custodiam ab obsessore plaga aut fixura, (cautè tamen et cum protectione, aliàs simul etiam ipse patet ad plagam) ubi necesse habet obsessus auertere seu excipere ictum ueruto, ita mutuò inter se arma sunt coniuncta, ac lis quasi contestata. Hinc tutissimum semper est, tuum gladium quasi ligatum esse ad Antagonistae uerutum, nec temerè extrauagandum est. Ac si intentus sis, aduersarius sine periculo, nisi fugiat aut recedat, manum ad se retrahere aut discedere uix potest. Quod tamen ita intelligendum est, si tibi contingat, (quod plerunq[ue] aduersus imperitos integrum est,) ut medio tuo debili medium ueruti, aut medium firmum inimici tenere possis. Ibi enim tria tantum habet facere. Quorum primum si obseruat, illi utile est et optimum, tibi tamen

Von  
anbinden  
oder  
gegenlagern

π

[f.47r] J'en viens à la troisième partie qui est la dernière. Il s'agit bien sûr du SIÈGE<sup>227</sup>, ou de la LIGATURE<sup>228</sup> (ainsi que l'appellent les moines). La première des précautions à leur sujet est que celui qui est en garde soit assailli par l'assiégeant<sup>229</sup> d'un coup ou d'un estoc (cependant prudemment et en garde, autrement il s'exposerait lui-même à un coup). Quand l'assiégé doit dévier ou parer le coup avec sa lame, les armes sont ainsi mutuellement attachées entre elles, et le combat presque engagé. Ensuite, il est toujours très sûr que ton épée soit comme liée à la lame de l'adversaire ; et il ne faut pas l'en éloigner au hasard. Et si tu es énergique, l'adversaire ne peut qu'à peine retirer ou écartier sa main vers lui sans danger, à moins de fuir ou de reculer. Ce qu'il te faut cependant ainsi comprendre, c'est que tu peux tenir le milieu de la lame ou le milieu du fort de l'adversaire avec le milieu de ton faible, si cela t'arrive (ce qui la plupart du temps est raisonnable face aux personnes peu habiles). Ici, il ne doit en effet faire que trois choses. S'il en observe la première, cela lui est utile et avantageux,

De la  
ligature<sup>230</sup>,  
ou siège<sup>231</sup>

π

<sup>227</sup> *Obsidere* : bloquer, investir, assiéger, tenir sous sa dépendance. N'ayant trouvé de mot plus proche en français, je me suis résolu à traduire par siège.

<sup>228</sup> *Ligare* : lier, attacher, encercler. Plus que la notion de blocage, le vocable des moines s'attache à la notion de contact fer contre fer et aux jeux de pressions qui se créent.

<sup>229</sup> *Obsessor* : l'assiégeant, celui qui occupe un espace.

<sup>230</sup> *Anbinden* : attacher. Même nuance de sens que *ligare*.

<sup>231</sup> *Gegenlagern* : bloquer. *Das Gegenlager* désigne une butée ; étymologiquement, on trouve un lien avec le mot *Lager*, pouvant signifier camp de siège.



[f.48r] non incommodum. Secundum non satis tutum ipsi, tibi uerò gratum. Tertium illi periculosissimum, tibi autem optatissimum.

Si igitur statim (quod facillime potest, quoniam fortior est ratione dimensionis ueruti) auertit tuum mucronem ex circumferentia corporis sui tibi plaga uel puncto petenda est altera pars corporis, quae nudatur, iuxta Monachorum uersiculos :

*Ligans Ligati contrarii sunt et irati.  
Ligatus fugit ad partes laterum peto sequi.*

Quod si patitur cuspidem in corpus intentum antimachus, intrandum est per medium ueruti aduersarii usq[ue] ad tuum medium firmum (Quod perpetuò obseruandum est loco generalis regulae, ut restet tibi pars ad defensionem tui corporis, sicut et contra mucro ac quarta pars ueruti semper et penè sola ad laesionem inimici aptissima est. Unde Rithmos aliquos germanicos ex libro, licet fabuloso, haud tamen prorsus inepto, cuius titulus est *Heldenbuch* ascribere placet :

---

[f.48r] mais ne t'est cependant pas désavantageux. La deuxième chose ne lui est pas assez sûre, mais t'est favorable. La troisième lui est très périlleuse, mais t'est très avantageuse.

Donc, si aussitôt il dévie ta pointe de la circonférence de son corps par un coup ou un estoc (ce qu'il peut faire très facilement puisqu'il est plus fort en raison de la dimension de sa lame), il faut attaquer l'autre partie du corps qui est découverte, selon les petits vers des moines :

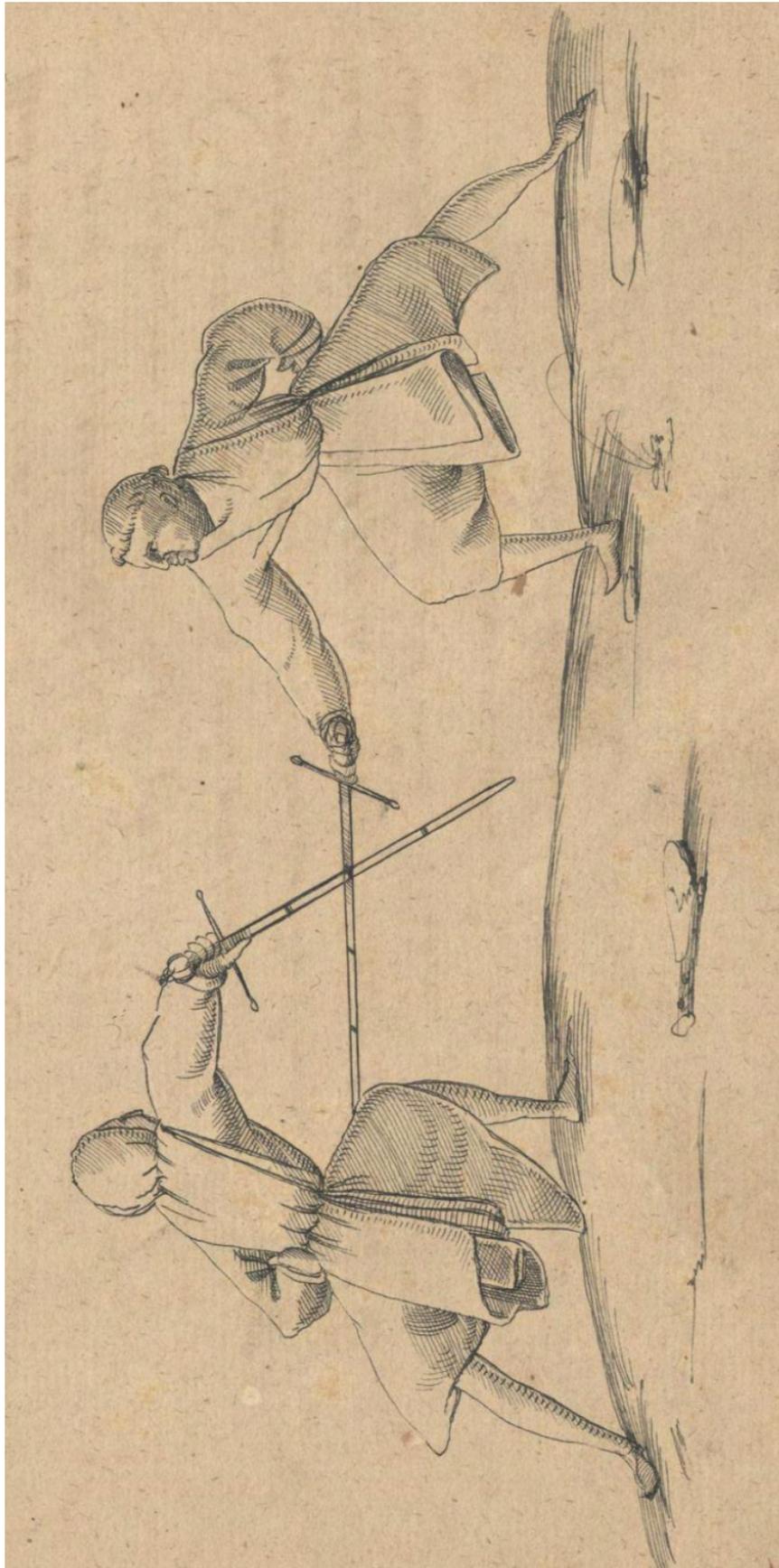
*Le liant et les liés sont ennemis et en colère.  
Le lié fuit vers les côtés : suis-le, je te le demande.*

Si l'antimaque permet que ta pointe soit dirigée vers son corps, il faut entrer par le milieu de la lame de l'adversaire jusqu'au milieu de ton fort (ce qu'il faut toujours observer en guise de règle générale, afin qu'il te reste une partie de l'épée pour la défense de ton corps ; au contraire, la pointe et la quatrième partie de la lame est toujours et presque la seule qui soit très apte pour blesser l'ennemi. D'où il m'a plu d'écrire quelques vers allemands tirés d'un livre, certes fabuleux, mais cependant loin d'être inepte, dont le titre est *Heldenbuch*<sup>232</sup> :

---

<sup>232</sup> *Heldenbuch*, ou *Livre des héros*. Il s'agit d'un ensemble de manuscrits et d'imprimés écrits et édités entre le XIV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Ces *Heldenbücher* compilent des légendes du folklore germanique telles que l'épopée de Woldietrich ou celle d'Ortnit.

[f.48v] Planche ρ



[f.49r] *Es slug darnidr manch tausent mann,  
Alda wol auf dem grunen plan,  
Wolff ditterich der werde Kecke,  
Das Schuffe seins Schwertes Ecke)*

sic enim cogitur medium ueruti tui petere, si tutus esse uelit, et fortius declinare punctum ac per consequens alterum latus tibi magis patet ad plagam inferendam aut pungendo laetendum.

σ Si deni[que] tentet plagam interim inferre, poteris praeuenire ipsum seu anteuertere,  
τ Brachium, circa restrictas manus praesertim, caesim uel punctim sauciare, aut ad minimum impedire, ne ad effectum producat intentionem. Cuiusmodi stratagemata demonstrantur ex corporis illa dimensione, qua in partes, quae sunt uel fiunt obnoxiae laesioni, propinquas et remotas diuisum superius fuit.

Ultimo etiam loco notandum est, quod aduersarius primo actu obseruato, uidelicet cuspide tuo auerso, idem habet agere, quod tu, si secundum actum ille permisisset. Quod tamen ita demum uerum est, si paululum cesses, et non quasi in momento auersionis pergas exequi, quod circa primum actum edoct[us] es.

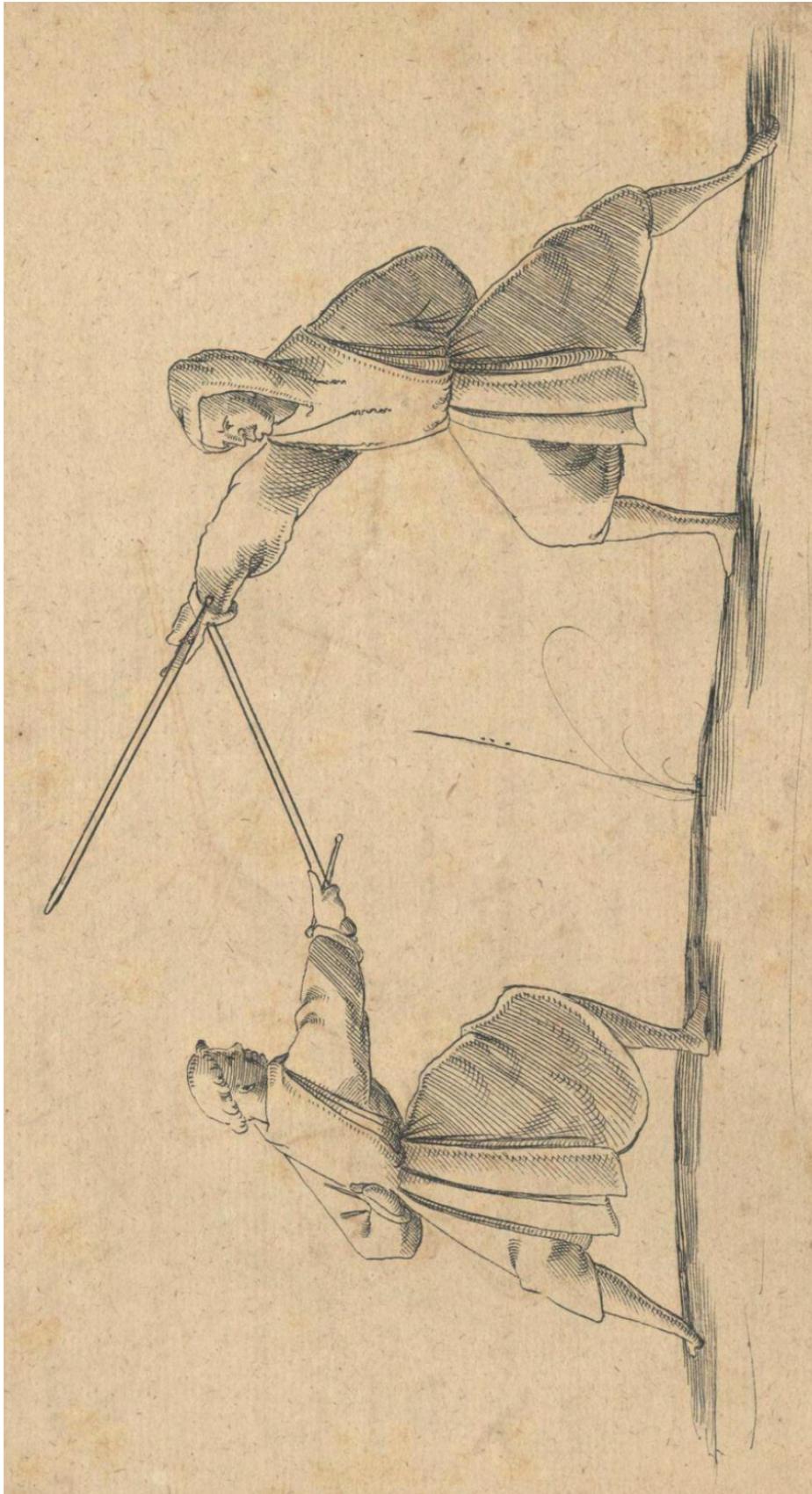
[f.49r] *Il tombait à terre plus d'un millier d'hommes,  
Là sur l'étendue verte,  
Wolfdietrich, ce valeureux téméraire,  
C'est ce que fit la pointe de son épée)*

Ainsi en effet il est contraint de viser le milieu de ta lame s'il veut être en sûreté, et de détourner ton estoc avec plus de force ; et par conséquent l'autre côté de son corps est davantage exposé pour porter un coup ou le blesser en estoquant.

σ  
τ Si enfin il essaie de porter un coup entre temps, tu pourras venir au devant de lui, ou devancer son bras, le blesser de taille ou d'estoc surtout au niveau des métacarpes, ou bien en l'entravant le réduire à rien, afin de l'empêcher de réaliser ses intentions. Les techniques de ce genre sont démontrées à partir de la dimension du corps, dimension par laquelle le haut du corps avait été divisé en parties proches et éloignées qui sont ou deviennent exposées aux blessures.

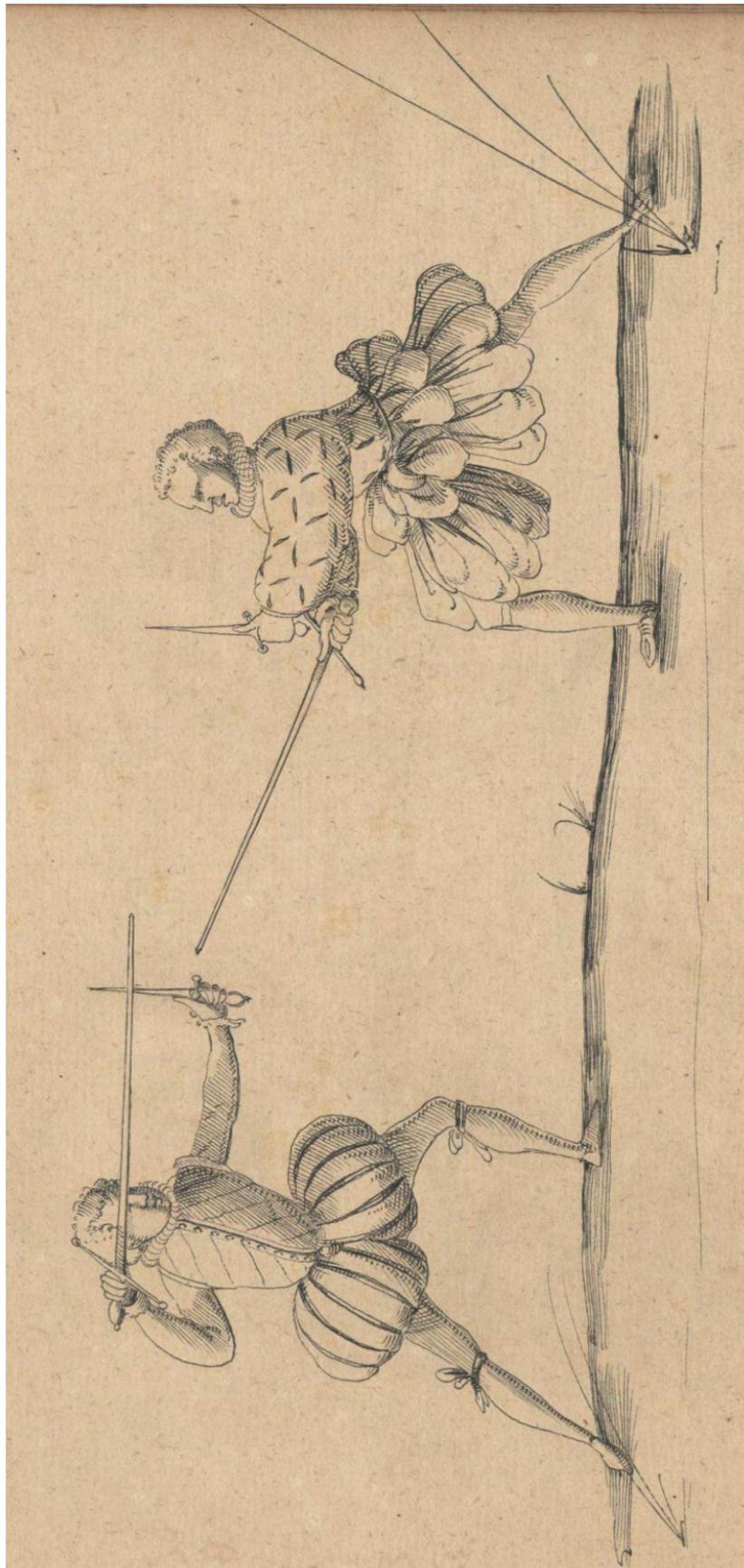
En dernier lieu il faut remarquer que l'adversaire, après qu'il a exécuté la première action (après avoir détourné ta pointe), doit faire la même chose que toi, si celui-ci avait permis la deuxième action, ce qui est ainsi précisément vrai si tu t'attardes un bref instant, et non si tu continues à le suivre presque au moment où il détourne ta pointe, ce que tu as appris à propos de la première action.

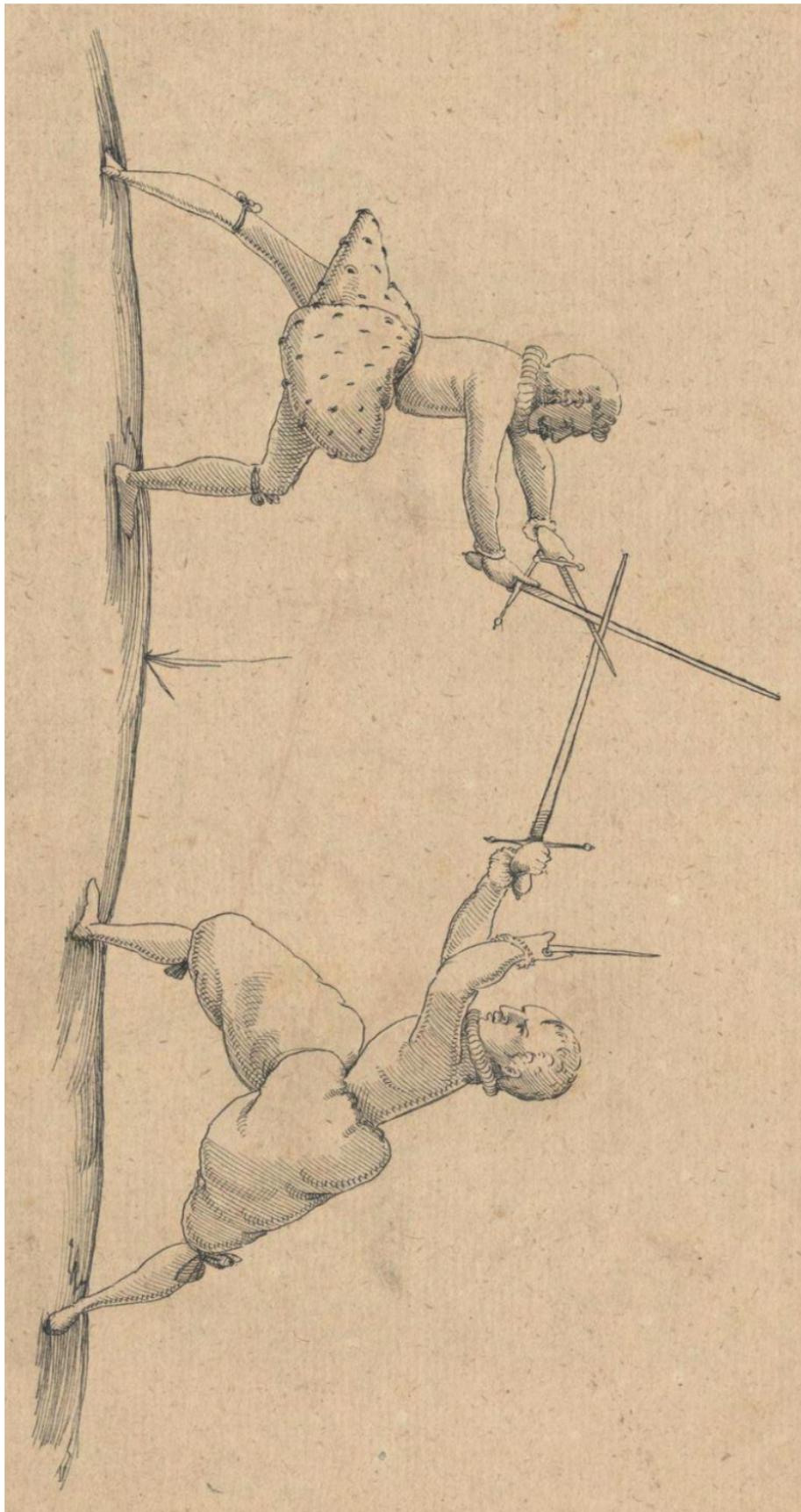




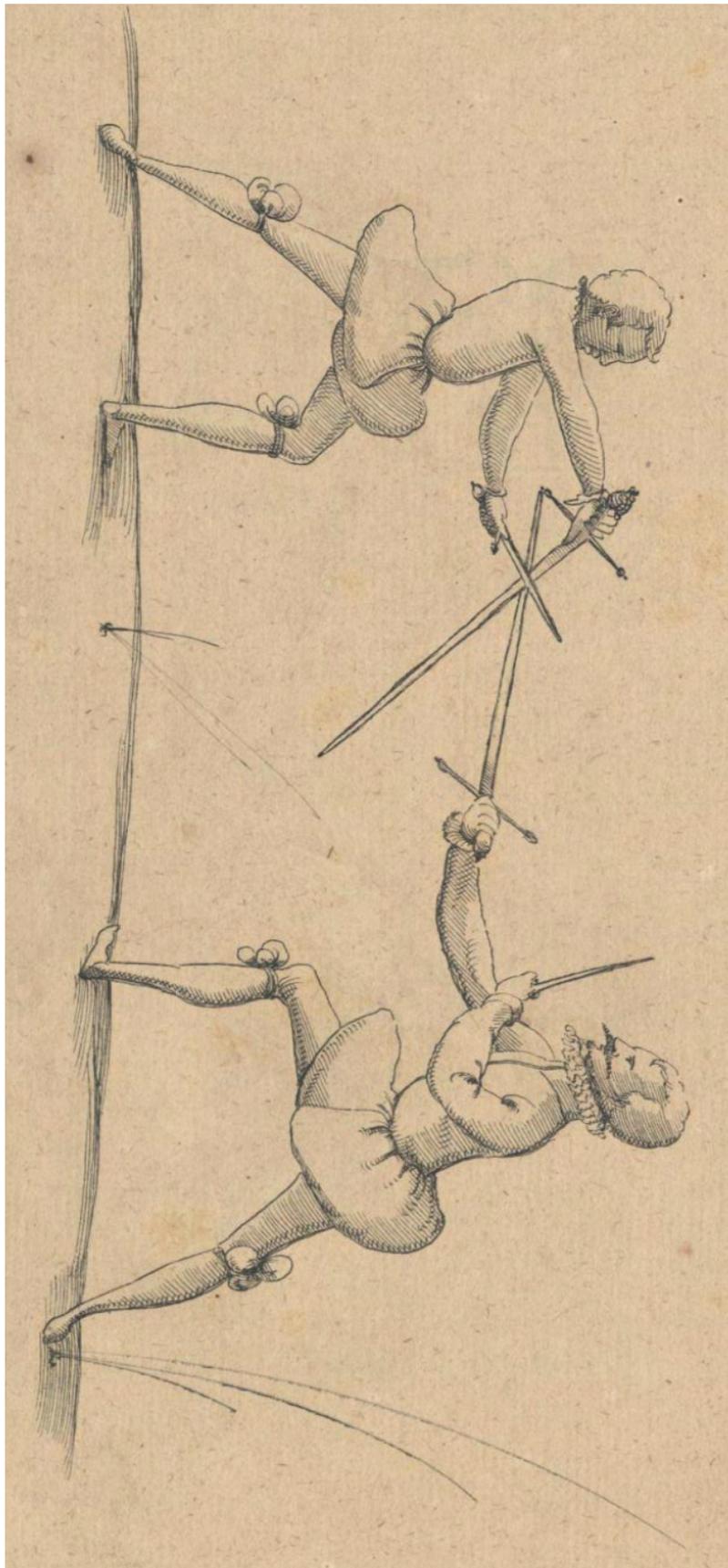
Rappier und dolch	[f.50v] Nono : Framea dextra, pugio sinistra, apud Gallos et omnes ferè exterarum nationes frequentissimum genus armorum. In quo tutissima etiam defensio. Duo enim uincula (ut his uerbis hîc utar) plus ligant quam unum. Obseruanda itaq[ue] est, ut plurimum, coniunctio arctissima armorum, nec temerè disiugenda sunt, ne cadendo sub gladium et pugionem (ut loquuntur Monachi) ab aduersario creari possit periculum.	v φ χ ψ ω
Rappier und Banzer- hendtschuch	Decimo : Framea chirotheca ferrea ex lorica addita sinistrae, quod genus Italis ualde est commune. Ubi artis est post ictus ictibus exceptos manu manica munita accipere gladium aduersarii, firmiter retinere et eripere, ac interim audacter plagas et puncta inferre.	℥ ℔
Rappier und Mantel	Undecimo : Framea adiuncto pallio, apud Hispanos fertur prae caeteris esse usitata. Idem porrò usus est pallii qui pugionis, ut et in sequenti genere scuti.	℔ ℔
Rapière et dague	[f.50v] Neuvièmement : rapière dans la main droite, dague dans la main gauche, ce qui est un genre d'armes très fréquent chez les Français et presque toutes les nations étrangères. Pour ce genre d'armes, la défense est très sûre : deux liens (pour employer ici ces mots) lient en effet davantage qu'un seul. C'est pourquoi il faut conserver le plus possible les armes très serrées, et elles ne doivent pas être disjointes au hasard, de crainte que l'adversaire ne te mette en péril en tombant sous l'épée et la dague (ainsi que le disent les moines <sup>233</sup> ).	v φ χ ψ ω
Rapière et gantelet d'armure	Dixièmement : rapière, avec un gantelet en fer d'armure mis à la main gauche. Cette combinaison est très commune chez les Italiens. Par quoi il appartient à l'art de saisir l'épée de l'adversaire à l'aide d'une main protégée par un gant après que les coups ont été parés par d'autres coups, de la retenir fermement et de l'arracher, et entre-temps de porter des coups de taille et d'estoc audacieusement.	℥ ℔
Rapière et manteau	Onzièmement : rapière et manteau joint. On rapporte que cette combinaison est fréquemment utilisée chez les Espagnols plus que chez tous les autres. L'utilisation du manteau est la même que celle de la dague et du type d'écu suivant.	℔ ℔

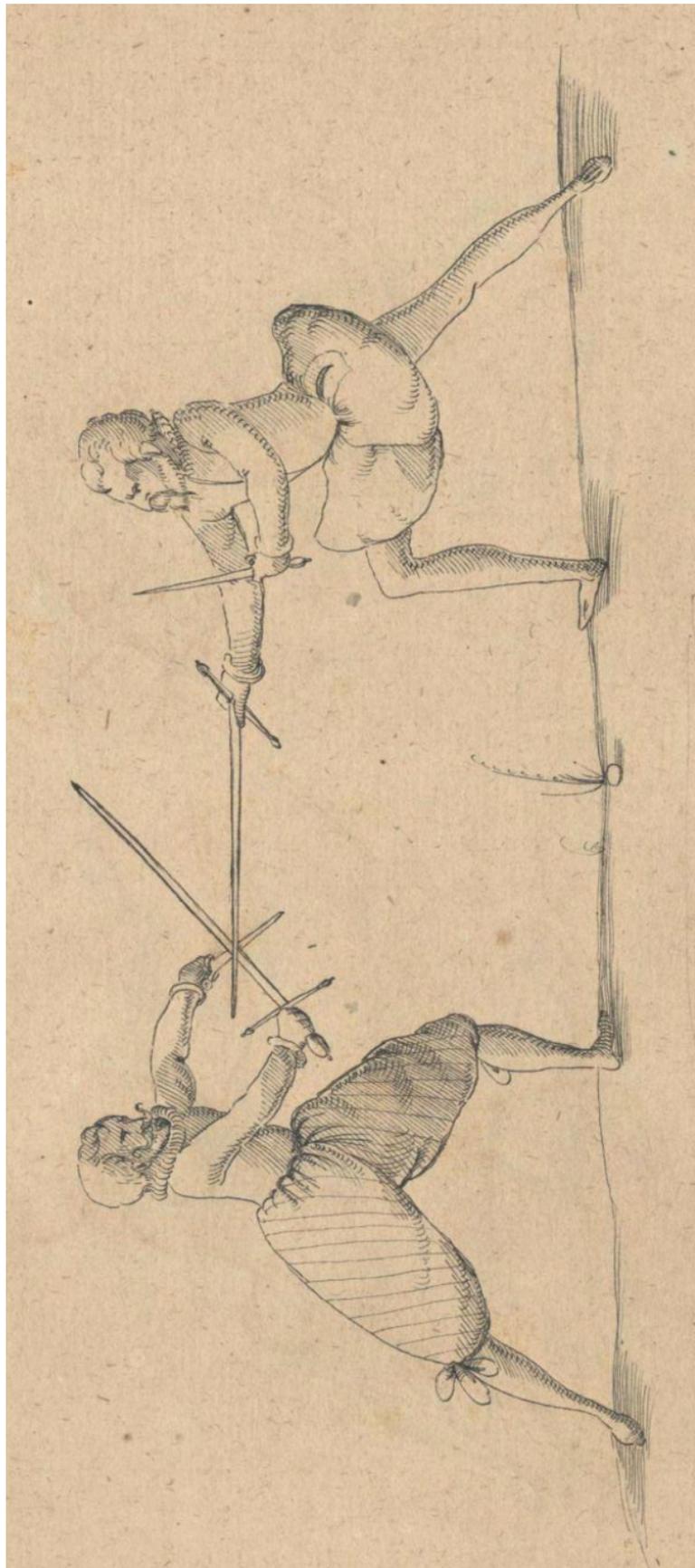
<sup>233</sup> Royal armouries, ms. I.33, *passim*.

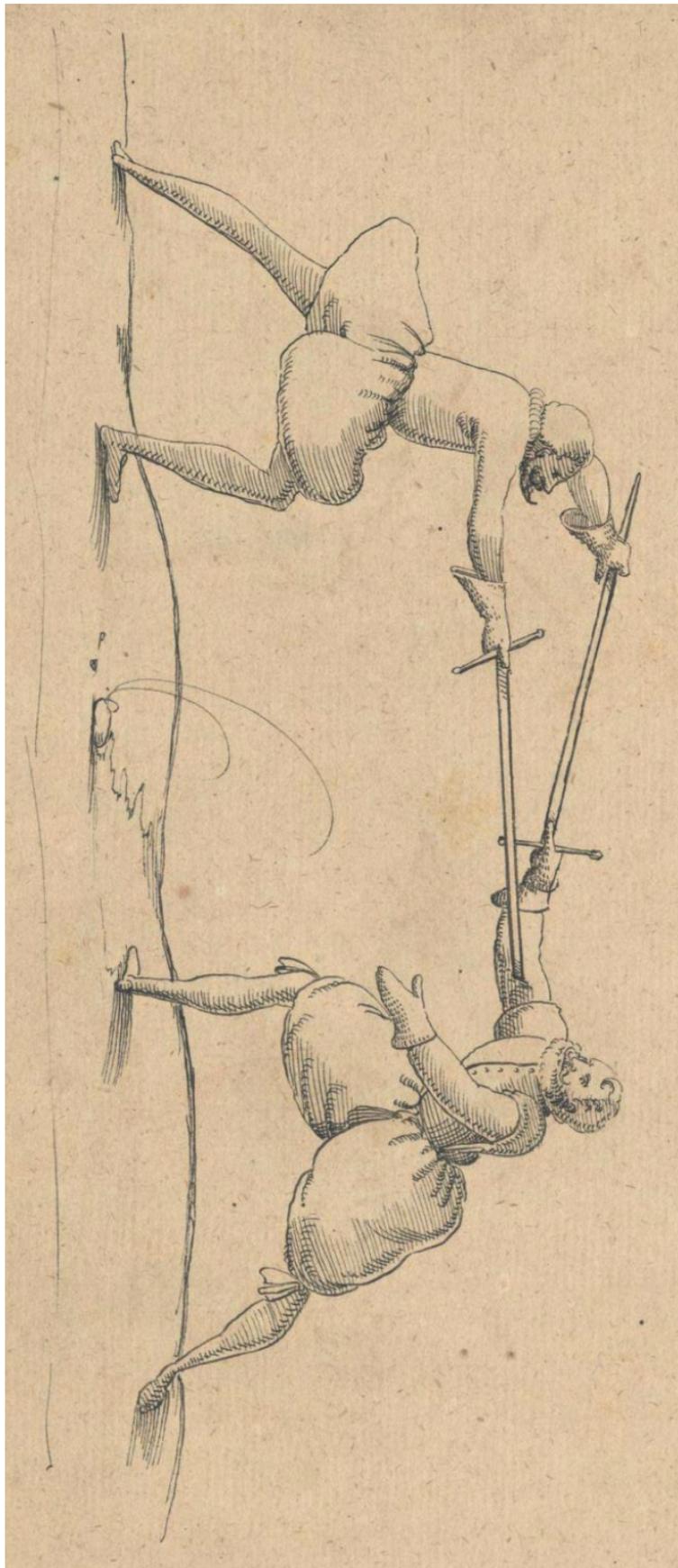


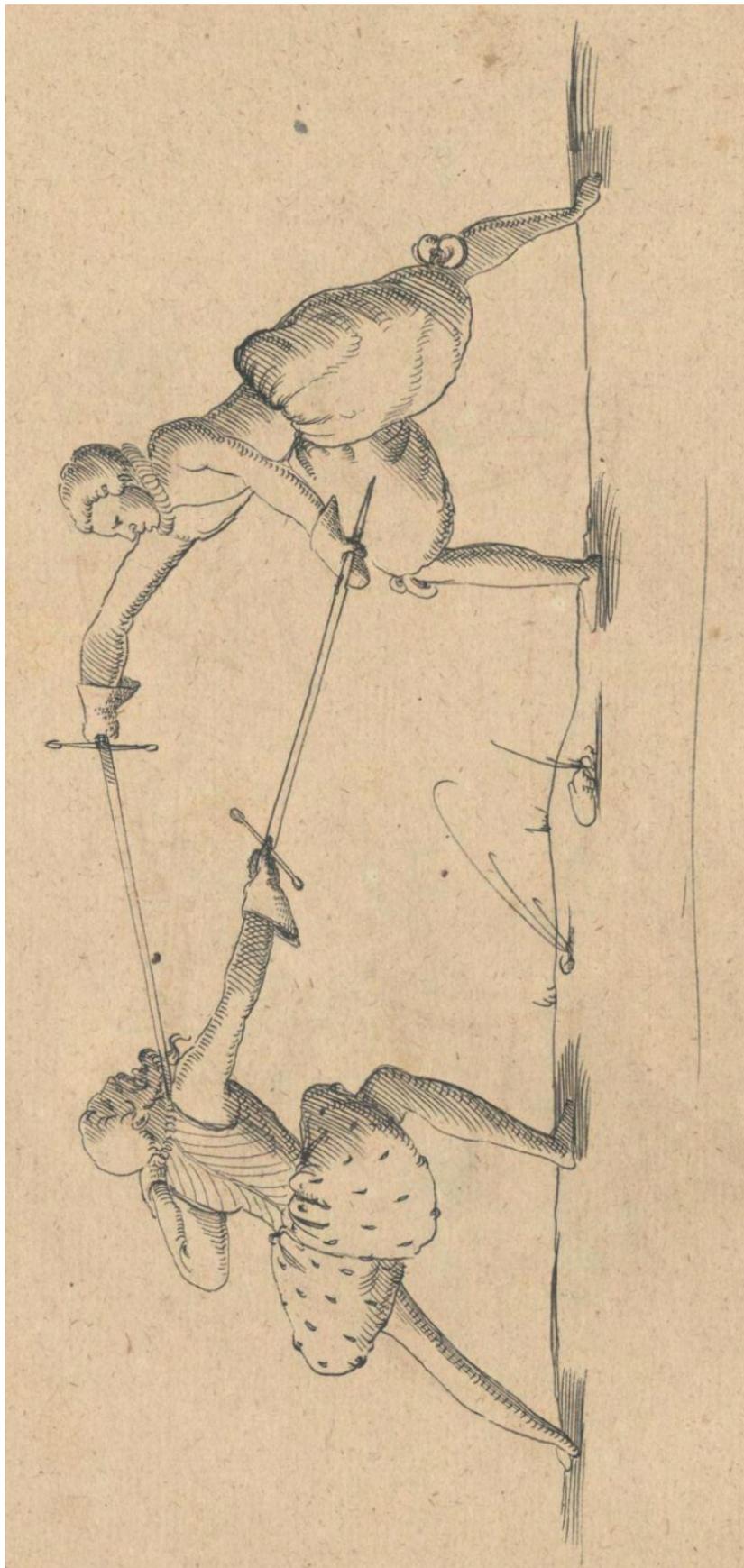


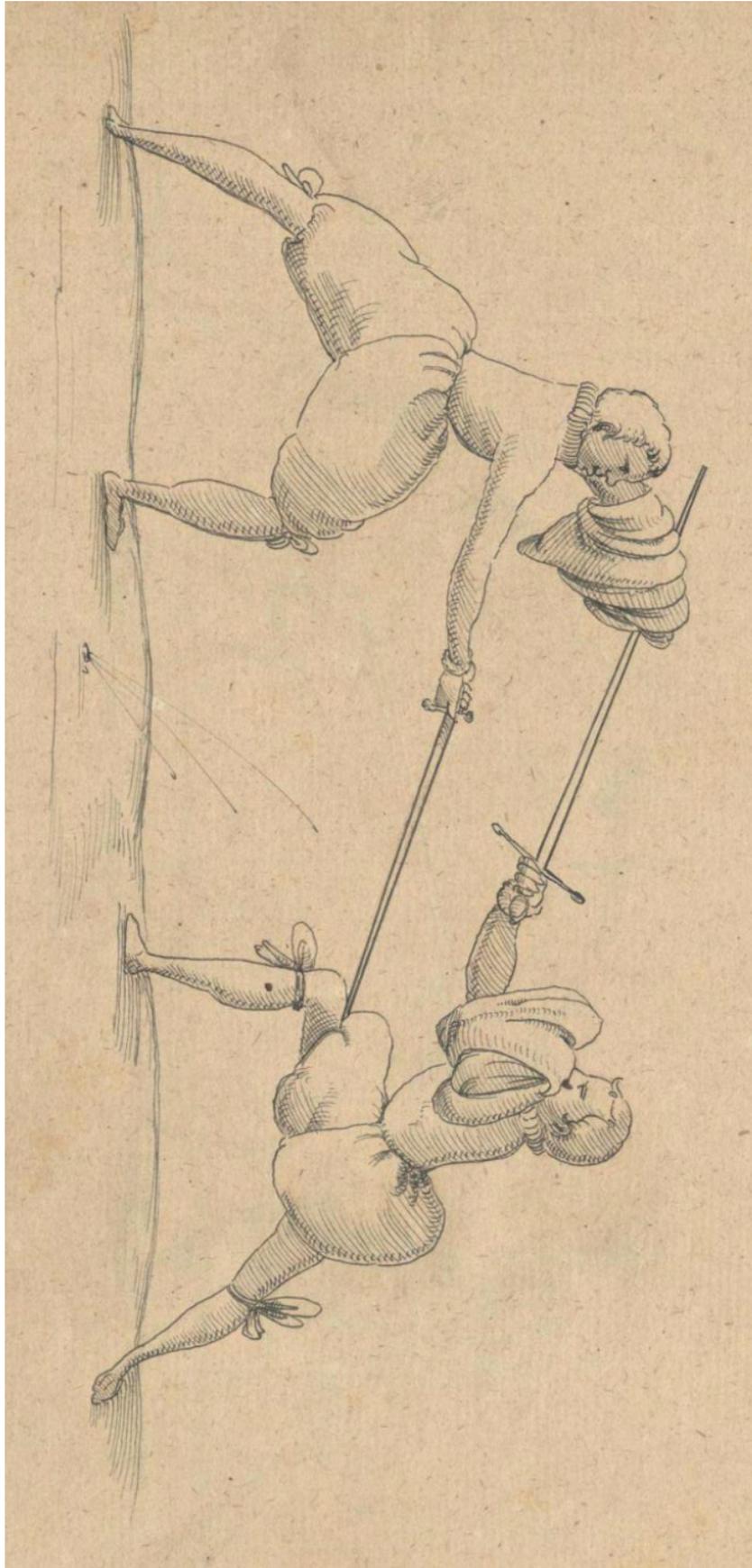














Rappier  
und  
Bucklier,  
Schildt,  
Tarschen

[f.55v] Duodecimo : Framea coniuncta Pelta, parma, clypeo (quem repererunt PROETUS et ACRISIUS inter se belligerantes, siue Chalcus Athamantis filius) uel scuto (quod Herodotus lib[ro] 4 putat ab Aegyptiis graecis esse traditum). Apud Scotos hodie et Anglos in usu. De quo genere praecipuè tractant Monachi in isto libro, cuius supra memini. Placet igitur carmina quaedam illorum, haud quidem docta, non tamen prorsus inutilia, sed ad rem et propositum nostrum non parum facientia, hîc ascribere :

Ⓒ  
Ⓕ  
Ⓖ  
Ⓗ  
Ⓙ

*Custodia prima retinet contraria bina,  
Contrarium primum Halbschildt, langortq[ue] secundum.  
Dum ducitur halbschildt, cade sub gladium quoq[ue] scutum  
Si generalis erit recipit C[aput]<sup>234</sup> sit tibi Stichschlagk  
Si relegat<sup>235</sup>, calcat, contraria sint tibi Schildtschlagk*

---

<sup>234</sup> Von Gunterrodt a simplement transcrit « C. » tel qu'on le trouve dans le Royal Armouries ms. I.33.

<sup>235</sup> Erreur de copie, on lit *reliat* dans le Royal Armouries ms. I.33.

Rapière et  
bocle, écu,  
targette<sup>236</sup>

[f.55v] Douzièmement : rapière et pelte<sup>237</sup>, parme<sup>238</sup>, bocle (que PROETUS et ACRISIUS<sup>239</sup> inventèrent, menant des guerres l'un contre l'autre, ou Chalcus fils d'Athamas<sup>240</sup>) ou bien écu (que Hérodote<sup>241</sup> au livre 4 pense avoir été transmis aux Grecs par les Égyptiens<sup>242</sup>). Aujourd'hui, cette combinaison est en usage chez les Écossais et chez les Anglais. C'est principalement de ces armes que traitent les moines dans le livre que j'ai mentionné plus haut<sup>243</sup>. C'est pourquoi il me paraît bon d'écrire ici quelques-uns de leurs vers<sup>244</sup>, certes peu savants, mais cependant pas tout-à-fait inutiles ; au contraire, ils ne sont pas de peu d'effet concernant notre affaire et notre propos :

Ⓒ  
Ⓕ  
Ⓖ  
Ⓗ  
Ⓙ

*La première garde a deux contres :*

*Le premier contre se nomme Halbschildt<sup>245</sup>, le second Langort<sup>246</sup>*

*Tandis qu'est exécuté le Halbschildt, tombe sous l'épée et la bocle aussi.*

*Si c'est un combattant commun, ta tête prendra un coup en retour, alors emploie un*

*Schtichschlagk<sup>247</sup>.*

*S'il relie et s'avance, à toi les contres et le Schildtschlagk<sup>248</sup>*

---

<sup>236</sup> Il est difficile de dire si Heinrich von Gunterrodt établit une différence entre les différents types de boucliers qu'il cite, ou s'il rapporte l'ensemble des synonymes. Les dessins mettent en avant trois types de bocles : circulaire, triangulaire et la dernière semblable à un petit écu.

<sup>237</sup> Originellement, la pelte est un petit bouclier en forme de croissant en usage chez les Thraces.

<sup>238</sup> Originellement, petit bouclier de cavalerie.

<sup>239</sup> Proetus et Acrisius, deux rois jumeaux mythiques qui se sont disputé le royaume d'Argos. Acrisius est connu pour être le grand-père du héros Persée. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre VII, chapitre 57.

<sup>240</sup> Roi de Béotie, fils d'Eole. Voir Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, livre VII, chapitre 57.

<sup>241</sup> Hérodote (ca.480-ca.425 avant Jésus-Christ), historien grec, père de l'histoire.

<sup>242</sup> *Histoire*, livre IV, chapitre 180.

<sup>243</sup> La grande différence est que le I.33 traite de l'épée à une main telle qu'on en trouvait au XIV<sup>e</sup> siècle, là où von Gunterrodt se bat à la rapière. Ce changement aura été l'un des éléments majeurs de modernisation du ms I.33.

<sup>244</sup> Voir Royal Armouries, ms. I.33, f.2r, f.2v, f.3v, f.6v et f.19v.

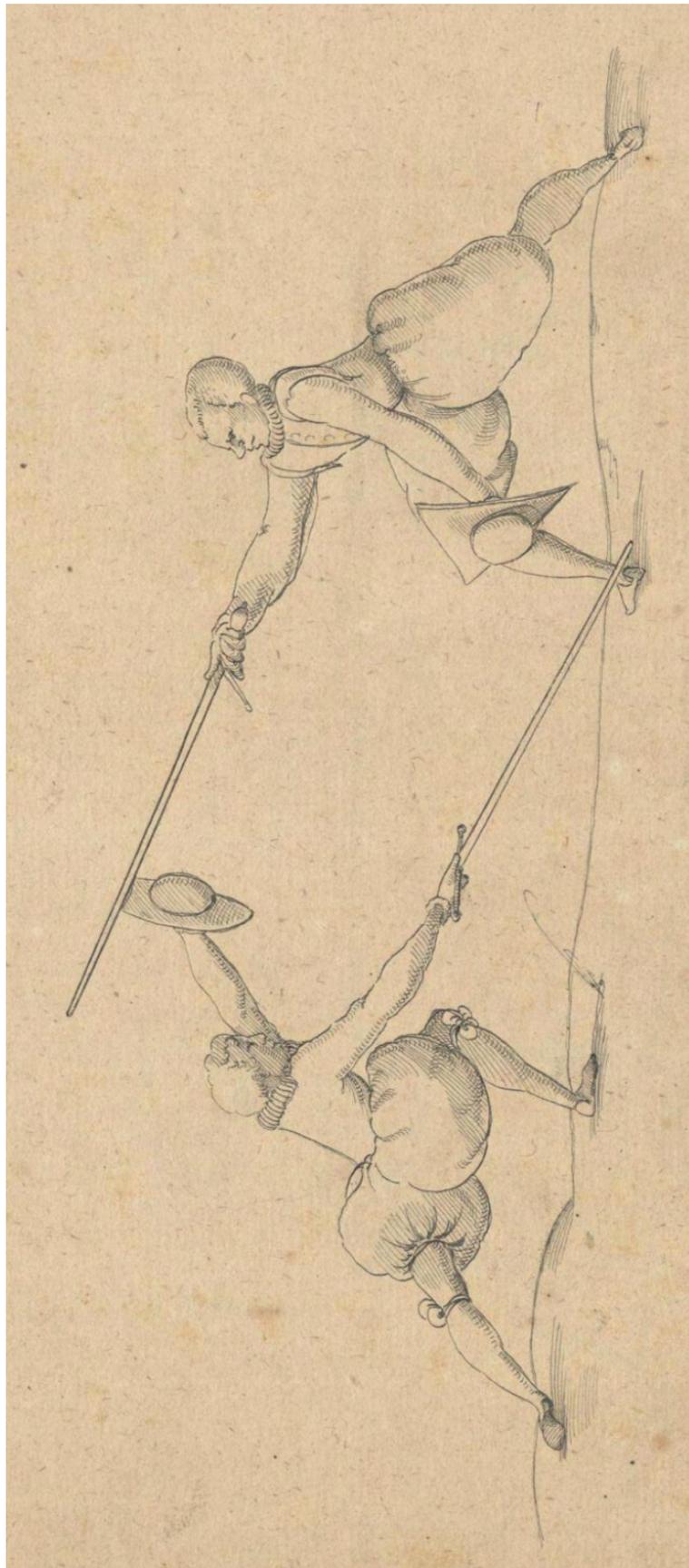
<sup>245</sup> Demi-bouclier.

<sup>246</sup> Longue-pointe.

<sup>247</sup> Coup d'estoc.

<sup>248</sup> Coup de bocle.













[f.58v] *Hïc relegat*<sup>249</sup>, *calcat Scholaris, fit quoq[ue] Schildtsblack*<sup>250</sup>,  
*Siue sinistra manu circumdat brachia Cleri,*  
*Haec tria sunt Cleri, durchtritt, mutatio gladii*  
*Dextra siue manu poterit deprehendere gla[diu]m*<sup>251</sup>, *scu[tum]*<sup>252</sup>  
*Clerici fit Nucken, generalis non in Schuzen*<sup>253</sup>,  
*Dum ducitur Langort, statim liga sub quoq[ue] super*<sup>254</sup>  
*Dum subligatus caueas ne decipiaris*  
*Dum subligatus C[aput] ligantis recipiatur*<sup>255</sup>.

Tradunt praeterea et duas species custodiarum, quarum alteram propter formam nominant Krucke, alteram Fiedelbogen, quia autem non adeò magnus est earum usus, et etiam ex aliis intelligi possunt, utcunq[ue] attigisse sat sit.

[f.59r] In hoc etiam genere nouum aliquid inuenit Pyttacus Philosophus Mitylenaeus, unus ex sapientibus tempore Croesi regis. Certantibus enim Atheniensibus atq[ue] Mitylenaeis, ipse aduersus Phrinonem Atheniensium ducem dimicaturus propter finium controuersias, singulari illum certamine interfecit, (ex quo constat non caligatos tantummodo in monomachiam prodiisse, et hac in arte praestantes fuisse). Rete enim occultè sub scuto allato impediuit aduersarium et implicuit, unde etiam Retiariorum nomen, et certaminis illius primum initium profectum existimatur.

---

<sup>249</sup> *Religat* dans le ms. I.33, f.2v.

<sup>250</sup> Sans doute Heinrich a-t-il eu des difficultés à déchiffrer cette partie du manuscrit, puisqu'on lit *sit s[ibi]* et non *fit quoque* dans le ms. I.33, f.2v.

<sup>251</sup> Non développé par Heinrich von Gunterrodt.

<sup>252</sup> Non développé par Heinrich von Gunterrodt.

<sup>253</sup> *Clerici fit Nucken gen[er]ales n[on] n[ulli] schutzen* dans le ms. I.33, f.3v.

<sup>254</sup> *sup[ra]* dans le ms. I.33, f.6v.

<sup>255</sup> *Dum subligau[er]is caueas ne decipieris / Dum subligat[ur] c[aput] ligantis recipiatur* dans le ms. I.33, f.19v.

[f.58v] *Ici l'écolier relie et s'avance, il exécute un Schiltschlag,  
 Ou bien il saisit le bras du clerc de sa main gauche.  
 Il appartient au clerc de faire ces trois choses : le Durchtritt<sup>256</sup>, la mutation<sup>257</sup> de son épée,  
 Ou bien il peut saisir la bocke et l'épée de son adversaire avec sa main droite.  
 Le Nucken<sup>258</sup> du clerc est exécuté ; le combattant commun ne se trouve pas en position de  
 Schutzen<sup>259</sup>,  
 Lorsque le Langort est exécuté, aussitôt lie en dessous ou au-dessus.  
 Lorsque que tu es lié par le dessous, prends garde de n'être trompé,  
 Lorsque tu es lié par le dessous, la tête du liant peut prendre un coup en retour<sup>260</sup>.*

Ils transmettent en outre deux sortes de garde, qu'ils nomment en raison de leur forme l'une Krucke, l'autre Fiedelbogen<sup>261</sup>. Il est de toute façon suffisant de les avoir évoquées, puisque jusqu'à maintenant on les utilise peu et puisqu'elles peuvent même être comprises à partir des autres gardes.

[f.59r] Pour ce genre d'armes Pittacus<sup>262</sup>, philosophe de Mytilène<sup>263</sup> qui était l'un des sages au temps du roi Crésus<sup>264</sup>, inventa quelque chose de nouveau. En effet, comme Athéniens et Mytiléniens étaient en guerre, Pittacus était sur le point d'affronter Phrinon, le chef des Athéniens, en raison de querelles de frontières ; il le tua en combat singulier (à partir de quoi on constate qu'il n'y avait pas seulement des soldats qui s'avançaient en duel, et qui excellaient dans cet art). Ayant en effet dissimulé un filet sous son bouclier, il entrava son adversaire et l'enroula dans le filet : c'est de là que vient le nom des rétiaires<sup>265</sup>, et on pense qu'il s'agit de la première occurrence de ce genre de combat.

<sup>256</sup> *Durchtreten*, s'avancer à travers.

<sup>257</sup> L'auteur du ms. I.33 précise seulement que la *mutatio gladii* permet de tenir l'épée plus haut.

<sup>258</sup> Frappe de taille ascendante, avec le contre-tranchant de l'épée, vers le visage de l'adversaire. L'auteur conseille d'utiliser ce geste après avoir rabattu l'épée adverse vers le bas à l'aide du mouvement appelé *mutatio*.

<sup>259</sup> Action de se protéger en opposant la bocke. Tentative de ma part de donner du sens à la transcription erronée de von Gunterrodt.

<sup>260</sup> Malgré les erreurs de transcription, le sens demeure globalement le même, si ce n'est le cinquième vers que je traduirais ainsi selon le texte du ms. I.33 : *Le clerc exécute un Nucken, là où de nombreux combattants communs emploient le Schutzen*.

<sup>261</sup> Respectivement béquille et archet.

<sup>262</sup> Ou Pyttacos de Mytilène (ca. 650-570 avant Jésus-Christ). Grand législateur, philosophe et général, il est compté parmi les sept sages antiques.

<sup>263</sup> Principale ville de l'île de Lesbos.

<sup>264</sup> Crésus (ca. 596-546 avant Jésus-Christ), roi de Lydie.

<sup>265</sup> Rêts ou filets se traduisent en latin *retes*.

Memini quoq[ue] praestantem illum pugilem Iohannem Herwartum aliquandò de eiusmodi rete sub scuto habendo ad inuoluendum aduersarium apto mentionem fecisse.

Notandum etiam, quod antiqui genere scutorum uimineorum, hoc est, de uimine in modum cratium corrotundata textorum exercuêre tyrones, ita ut duplum pondus cratis haberet, quam scutum publicum habere consuevit, cuius ratio paulo post in explicatione Circuli sequitur.

Zwey  
Rappier  
zugleich

**[f.59v]** Decimotertio et ultimo : Duo gladii, Mucrones, siue Framea tam in sinistra quam in dextra, quod summum armorum genus et praestantissimum. Ambidextrum autem esse oportet, qui aliquid hoc in genere praestare uelit, quod usu et exercitio comparatur. Licet enim, inquit Zwingerus in Theatro uitae dexteræ manus robur hepatis quidam tribuunt, quod calore suo dextram partem magis foueat. Videtur tamen profectò consuetudinis hoc esse. Qui enim sinistra uti assueuerunt, eadem non minus feliciter, quam alii dextera utuntur : praeter id, quod sinistra manu res quasuis firmissimè retineri experimento constat. Quam ob causam Graeci ἀρισερὰν ὡς ἀρισερρὰν appellasse uidentur. At in ambidextris (qualem, nempè ἀμφιδέξιον uel ἀμφοτεροδέξιον et Hectorem fuisse Homerus non uno loco affirmat, et Marulus lib[ro] 4 cap[itulo] 9 refert, AIOTH

Ω  
Ω

Je me rappelle aussi que Johannes Herwart, cet excellent lutteur, avait fait mention un jour d'un filet de ce genre qu'il faut avoir attaché sous le bouclier pour en envelopper l'adversaire.

Il faut encore remarquer que les recrues dans l'Antiquité s'exerçaient avec un genre de bouclier en osier, c'est-à-dire tissé à partir d'osier enroulé à la façon des claies, de sorte que la claie eût un poids deux fois supérieur à celui qu'un bouclier ordinaire était accoutumé à avoir. La raison de ce poids suit un peu plus loin dans l'explication du Cercle.

Deux  
rapières à  
la fois

[f.59v] Treizièmement et dernièrement : deux épées, deux pointes, soit une rapière tant dans la main gauche que dans la main droite, ce qui est le meilleur et le plus excellent genre d'armes. Il importe à qui veut accomplir quelque chose avec ce genre d'armes d'être ambidextre, ce qui s'acquiert par l'usage et l'exercice. Bien que, dit Zwinger<sup>266</sup> dans le *Theatrum uitae*, certains attribuent la force de la main droite au foie car ce dernier réchauffe davantage la partie droite de sa chaleur<sup>267</sup>, il semble cependant que cela soit en réalité dû à l'habitude. Ceux qui se sont habitués à employer leur main gauche ne l'utilisent pas moins heureusement que ceux qui se sont habitués à se servir de leur main droite. En outre, c'est un fait établi par l'expérience que n'importe quelle chose est retenue très fermement avec la main gauche. Pour cette raison, les Grecs semblent l'avoir appelée ἀρισερὰν ὡς ἄρισερρὰν<sup>268</sup>. Mais chez les ambidextres (Homère n'affirme pas que dans un seul passage que Hector en fut un, un ἀμφιδέξιος ou un ἀμφοτεροδέξιος<sup>269</sup> n'est-ce pas, et Marulus<sup>270</sup> rapporte au livre IV, chapitre 9<sup>271</sup> qu'ΑΙΟΘΗ<sup>272</sup>,

Ω  
Ω

---

<sup>266</sup> Ou Theodore Zwinger l'Ancien (1533-1588), philosophe et humaniste bâlois. Il a publié en 1565 une encyclopédie qui connut un grand succès en Europe, le *Theatrum uitae*.

<sup>267</sup> Conclusions tirées dans une conception galénique du fonctionnement organique.

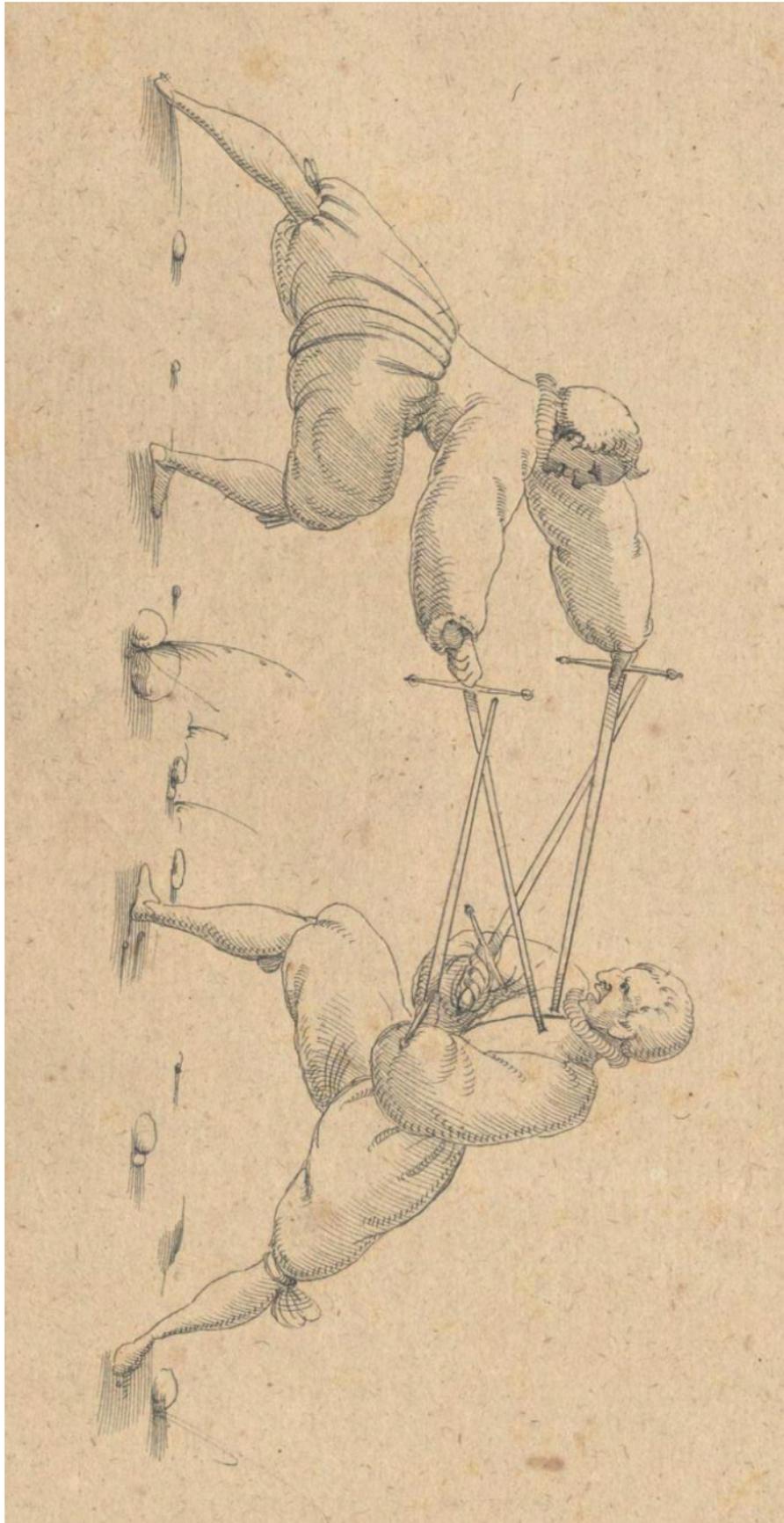
<sup>268</sup> « Main gauche comme ... ». Je ne suis pas parvenu à comprendre ce jeu de mots. Non que je manque d'humour, mais que je n'ai trouvé aucun mot pouvant s'apparenter à ἀρισερρὰν.

<sup>269</sup> Ces deux mots signifient ambidextre en grec.

<sup>270</sup> Ou Marko Marulić (1450-1524), humaniste et l'un des premiers grands poètes de langue croate.

<sup>271</sup> Von Gunterrodt ne donne pas le nom de l'ouvrage. Il s'agit du *De institutione bene vivendi per exempla sanctorum*, publié en 1498.

<sup>272</sup> Parfois Aod ou Ahoud, lequel a occis Eglon, roi de Moab, avec un poignard, feignant de lui apporter un tribut. Eglon opprimait en effet le peuple de Dieu. Aioth devint juge d'Israël pour cet acte. Voir *Juges*, chapitre 3, versets 15 et suivants.





[f.61r] quendam Israelitarum ducem ambidextrum fuisse, et eos in libertatem uindicasse, cum Eglon regi Moabitarum octodecim annis seruissent. Theophilus quoque Imp[erator] ut scribit Cuspinianus, inter multos captiuos Agarenos, unum ambidextrum scholae gladiatoriae principem duabus hastis in equo pugnantem, secum in triumphum duxit) qui ex aequo ad omnia munia utraque manu possunt uti, consuetudinem quidem multum posse fatendum, interim tamen robur plurimum adesse uerisimile est, quod efficit, ut uirtus motiua aequè in sinistra, atque in dextra manu uigeat.

Ringen  
und  
Werffen

Quod ad pugionem et Acinacem attinet, propter minus iustam longitudinem diuisio armorum nullum locum habet, nisi Harpen in duas partes diuidere quis, et medium obseruare uelit, sed ex [f.61v] partitione corporis tantum ducitur demonstratio. Et in his plerumque res tendit ad luctam et artem deiectoriam, ubi Embolae, Parembolae, Paratheses et Systases requiruntur. †<sup>273</sup> Item membrorum distorsiones circumnexionesque et aliiprehendendi elabendi que modi. De quibus stratagematibus nullius uestigia secutus edidit uernacula lingua librum elegantissimum (licet rationes fundamentales figuris non semper sint additae, sed plurimis in locis omissae) sub nomine et Patrocinio Illustrissimi Ducis Iohannis Electoris Saxonici nobilissimus Fabianus ab Awerswaldt Anno 1579<sup>274</sup>.

ᄂ  
ᄃ

In caeteris tam armorum distinctio, quam corporis sectio maximum usum obtinet.

---

<sup>273</sup> La phrase suivante figure en pied de page dans le manuscrit. Sa place dans le texte original est indiquée par une croix. Je me suis permis de remettre cette phrase à l'endroit voulu par l'auteur.

<sup>274</sup> L'ouvrage en question fut publié en 1539, non en 1579.

[f.61r] un certain chef des Israélites, était ambidextre. Il leur a rendu la liberté, comme ils avaient servi le roi des Moabites Eglon pendant dix-huit ans. L'empereur Théophile<sup>275</sup> aussi, ainsi que l'écrit Cuspinianus<sup>276</sup>, a conduit avec lui en triomphe parmi de nombreux Agaréens<sup>277</sup> un maître d'école de gladiature ambidextre combattant à cheval avec deux lances) qui peuvent se servir d'égale manière de leurs deux mains en toute affaire, il faut assurément reconnaître que leur habitude peut accomplir de nombreuses choses. Cependant, il est parfois vraisemblable qu'ils ont une très grande force, ce qui fait que l'énergie de leurs mouvements a autant de vigueur avec la main gauche qu'avec la main droite<sup>278</sup>.

Lutte et  
projection

En ce qui concerne la dague et le dussack, il n'y a pas lieu d'appliquer une division de ces armes en raison de leur longueur qui y est moins idoine, à moins que quelqu'un ne veuille diviser le dussack en deux parties et observer le milieu, mais cette démonstration n'est menée qu'à partir de la division du corps. [f.61v] Et pour ces armes, la matière tend la plupart du temps à la lutte et à l'art de la projection dans lesquels les emboles<sup>279</sup>, les paremboles<sup>280</sup>, les parathèses<sup>281</sup> et les systases<sup>282</sup> sont requises ; de même pour les distorsions et les saisies des membres ainsi que les autres manières de saisir et de déboîter les articulations. À propos de ces techniques, le très noble Fabian von Auerswald<sup>283</sup>, n'ayant suivi les traces de personne, publia en 1539 en langue vernaculaire un ouvrage très raffiné (bien que les explications fondamentales ne soient pas toujours jointes aux images, mais au contraire omises en de très nombreux passages) sous le nom et le patronage du duc Johannes<sup>284</sup>, électeur de Saxe.

ᄂ  
ᄃ

Pour toutes les autres armes, tant la division des armes que la division du corps conservent le plus grand usage.

<sup>275</sup> Théophile (813-842), empereur romain d'Orient.

<sup>276</sup> Johannes Cuspinianus (1473-1529), humaniste, historien et chancelier impérial. Von Gunterrodt se réfère à son ouvrage *De Caesaribus et Imperatoribus*.

<sup>277</sup> Désigne dans le vocable byzantin les descendants d'Agar, mère d'Ismaël. Équivalent de Sarrazins.

<sup>278</sup> Tout le passage sur l'ambidextrie est copié du *Theatrum uitae*, volume XVII, livre IV.

<sup>279</sup> ἐμβολή : action de se jeter sur l'adversaire en le chargeant.

<sup>280</sup> παρεμβολή : sorte de croc-en-jambe, ou attaque de l'adversaire par le flanc.

<sup>281</sup> παράθεις : désigne une sorte de lutte d'athlète, sans que les dictionnaires consultés ne soient à ce sujet clairs.

<sup>282</sup> σύστασις : engagement, lutte rapprochée.

<sup>283</sup> Fabian von Auerswald (1462-1537), maître de lutte du prince-électeur de Saxe Johann Friedrich Ier. Il publia en 1539 un ouvrage consacré à la lutte, la *Ringer Kunst: funf und achtzig Stücke*.

<sup>284</sup> Johannes Friedrich I<sup>er</sup> (1503-1554), électeur de Saxe.





[f.63r] Additur postea in definitione : *perfectissimis figuris demonstrata, quod intelligi debet de Circulo praefixo*. Nam ex circumferentia ducitur haec demonstratio, quod sicuti in Sciomachia cuspis non debet euagari extra hanc, ita in hoplomachia spatio corporis aduersarii semper sit intentus.

Ortt im  
Leib

Econtrà uerò ex centro, quod sicuti mucro intra circulum et corpus antimachi manere, ita in proprio corpore manus tanquam regimen retineri debet, aliàs partes aliquae fiunt obnoxiae laesioni, (ut et Entello, licet uictoriam postea obtinuit, non benè cecidit, quamuis dissimili modo et euentu, quod

*Ostendit dextram insurgens Entellus et altè  
Extulit*

quemadmodum uersus superius citauit). Consequenter etiam quoniam centrum est, et manet quasi immobile, omnesq[ue] regit ictus, aliae quoq[ue] ex [f.63v] hoc puncto sequuntur demonstrationes. In hoc enim conuersi debent esse oculi si certus esse cupis, à quo latere aut unde destinatos ducturus sit ictus Antagonista, (quo et Virgilius uidetur alludere, cum enim dixisset, Entellum dextram ostendisse, addit de Darete :

*Ille ictum uenientem à uertice uelox  
Praeuidit)*

Nam ex facie et oculis aduersarii coniecturam fieri posse qui putant, non parum hallucinantur, cum et auersis oculis quis nihilominus pugnare possit. Verutum autem observare non raro fallit, cum sit quasi inuisibile, modò superius, modò inferius, ut antimacho manu regere placuerit, uersetur. Quod in Centro non est, quicquid enim tentetur hoc necessario regimine opus est.

Triebhaw  
zu dem  
Mann los

Ex diametris (ideo dupliciter ductis, ut repetantur et inuerso ordine ad ictus etiam excipiendos ducantur) docentur iuxta ordinem literarum A B C [et caeterarum] plagae uehementiores, quas etiam Monachi

☉

[f.63r] Puis j'ajoute ceci à ma définition du combat : *démontré par des figures très parfaites*, ce qui doit être compris à propos du Cercle ajouté devant cet ouvrage. Cette démonstration est en effet déduite de la circonférence, parce que de même que la pointe en sciomachie ne doit pas franchir cette circonférence, de même, qu'elle soit en hoplomachie toujours tendue vers l'espace du corps de l'adversaire.

Pointe vers  
le corps

Il en va à coup sûr inversement pour la démonstration déduite du centre, parce que de même que la pointe doit demeurer à l'intérieur du Cercle et du corps de l'antimaque, de même la main (le gouvernail<sup>285</sup> pour ainsi dire) doit être retenue vers son propre corps, sinon certaines parties deviennent vulnérables (ainsi que c'est malheureusement arrivé à Entelle<sup>286</sup>, bien qu'il ait ensuite obtenu la victoire, à quelque degré que la façon et l'issue fussent différentes, parce que

*Entelle, se dressant, montra sa dextre qu'il leva bien haut*

comme j'ai cité les vers plus haut). Conséquemment, puisque le centre est et demeure presque immobile, et puisqu'il dirige toutes les frappes, les autres démonstrations sont déduites de ce point. [f.63v] Les yeux doivent en effet être dirigés vers ce point si tu désires être certain de savoir de quel côté ou de quel endroit l'antagoniste est sur le point de diriger les frappes t'étant destinées (ce à quoi Virgile semble faire allusion lorsqu'il a dit en effet qu'Entelle avait montré sa main droite ; il ajoute ceci à propos de Darès :

*Celui-ci, rapide, avait vu le coup venir d'en haut).*

En effet, ceux qui pensent qu'on peut faire des conjectures à partir du visage et des yeux de l'adversaire ne divaguent pas peu, puisque quelqu'un qui a les yeux détournés peut néanmoins combattre. Regarder la lame est souvent trompeur puisqu'elle est presque invisible, étant tantôt tournée vers le haut, tantôt vers le bas ainsi qu'il aura plu à l'antimaque de la diriger de sa main. Quoi qu'on tente en effet qui ne soit pas au centre, on a besoin de cet outil directeur nécessaire.

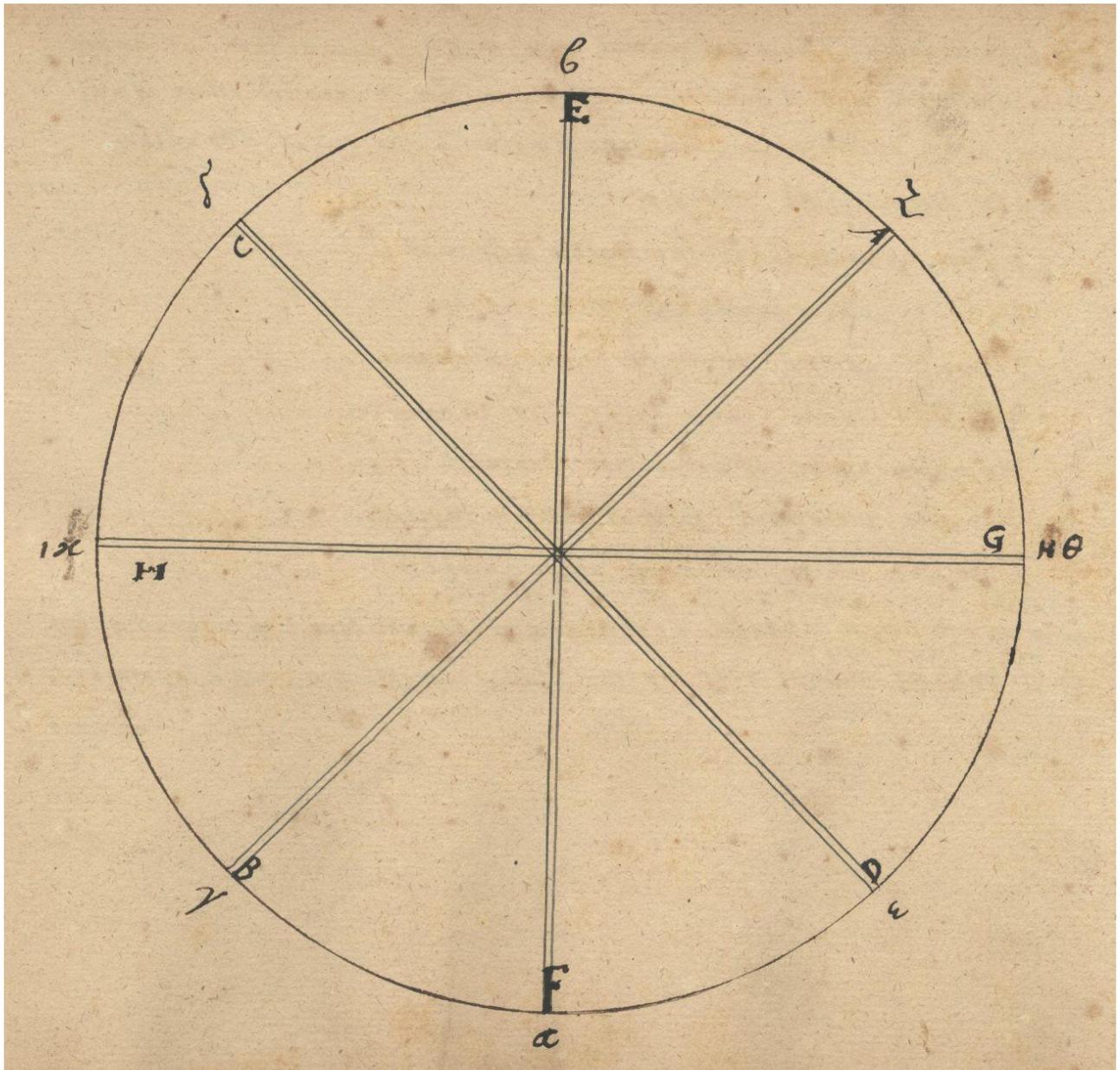
Porter des  
frappes  
contre  
l'adversaire

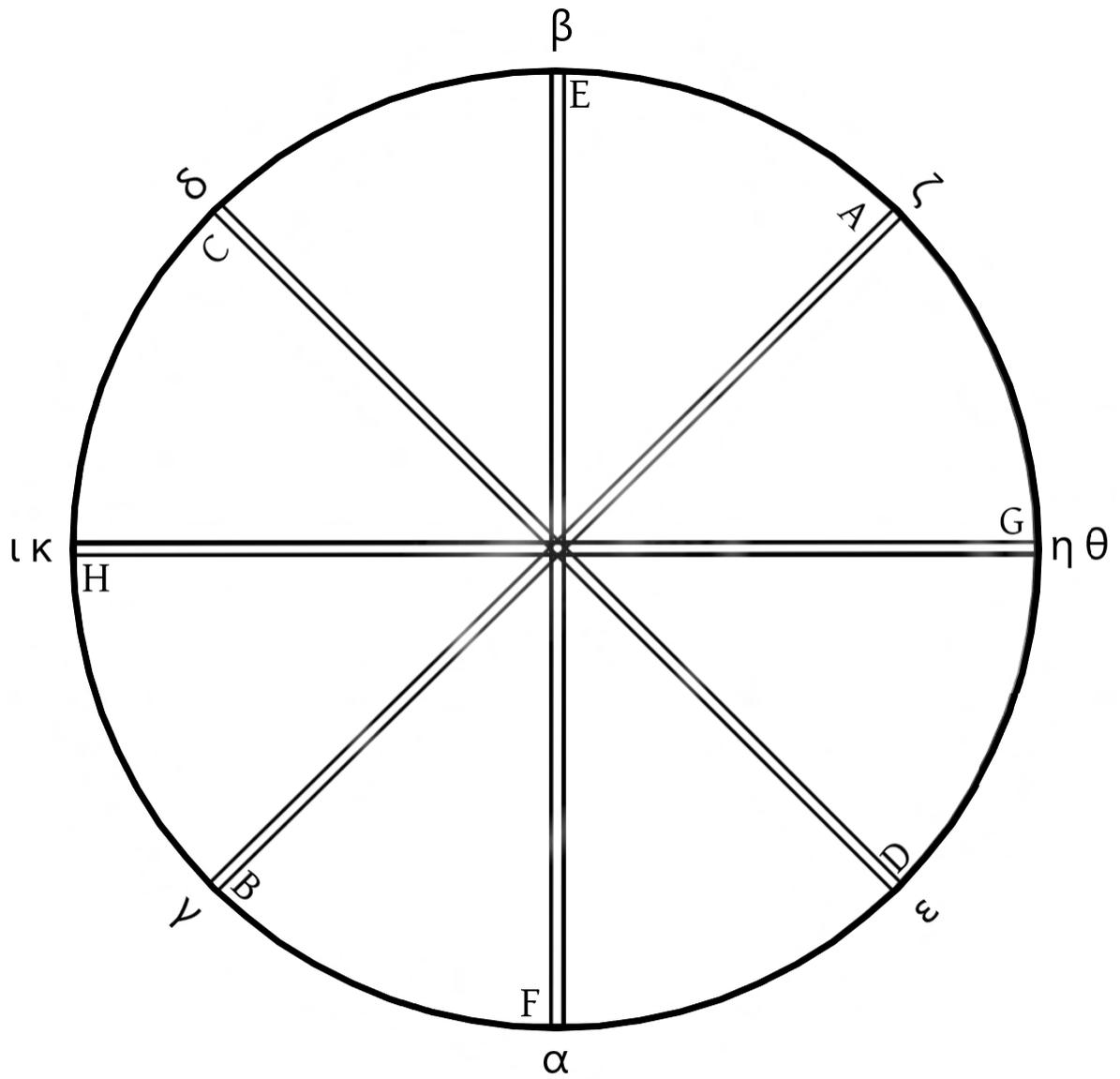
Les coups les plus puissants sont enseignés à partir des diamètres (tracés en double précisément pour cette raison qu'ils sont attaqués en retour, et qu'ils sont employés dans le sens inverse pour parer les coups) selon l'ordre des lettres A, B, C etc. Les moines veulent que ces coups

Ⓞ

<sup>285</sup> J'ai eu peine à rendre en français le mot *regimen*, signifiant direction, conduite, gouvernement.

<sup>286</sup> Virgile, *Énéide*, chant V.





[f.64v] simul protectiones, siue ut isti uocant, custodias (quibus generaliter omnes dimicadores, imò omnes homines tenentes gladium in manibus etiam ignorantes artem dimicatoriam, necessariò utantur) esse uolunt. De quibus quoq[ue] hos composuerunt uersiculos :

*Septem custodiae sunt : sub brachio incipiendae,  
 Dextraliq[ue] humero datur altera, terna sinistro,  
 Da capiti quartam, dextro da latere quintam,  
 Pectore da sextam, postremaq[ue] sit tibi Langortt  
 Hae septem partes ducuntur per generales  
 Tres quae praecedunt, reliquae tantum fugientes,  
 Oppositum Clerus, mediumq[ue] tenet Lutegerus.*

Hae autem plagae discendae et exercendae sunt cum telis rudibus grauioribus ut et uetustas duplicis aequè ponderis clauas ligneas, pro gladiis tyronibus [f.65r] dabant, ideo, ut cum uera et leuiora arma sumpsissent, uelut grauiore pondere liberati, securiores alacrioresq[ue] pugnarent. Eoq[ue] modo, ut uult Vegetius, non tantum manè sed et post meridiem exercebantur ad palos. Palorum enim usus non solum militibus, sed etiam gladiatoribus plurimum prodest. Nec unquam aut arena aut campus inuictum armis uirum probauit, nisi qui diligenter exercitatus docebatur ad palum.

- |   |  |  |
|---|--|--|
| D | Punctiones item et plagae simul ex iisdem lineis diametralibus demonstrantur iuxta ordinem literarum $\alpha \beta \gamma$ [et caetera].   | Stich und Haw<br>auf einander              |
| B | Ex semidiametris à circumferentia usq[ue] ad centrum discuntur primo iuxta ordinem literarum $\mathfrak{A} \mathfrak{B} \mathfrak{C}$ [et caetera], ictus conducibiliore, tutiores, et artificiosiores, qui propria acie ducuntur, et hac aciei diuersitate discernuntur, ubi mirabiles pleriq[ue] sunt pugiles praesertim quoad frameam | Halbe Haw, vor<br>dem Mann an der<br>Kling |

[f.64v] soient aussi des gardes, ou *custodiae* ainsi qu'ils les nomment (dont en général se servent nécessairement tous les combattants, et à plus forte raison tous les hommes tenant une épée dans les mains, même ignorants de l'art du combat). Ils ont composé à propos de ces gardes ces versets<sup>287</sup> :

*Il y a sept gardes : la première sous le bras,  
La deuxième est donnée à l'épaule droite, la troisième à l'épaule gauche,  
Donne à la tête la quatrième, la cinquième au côté droit,  
La sixième à la poitrine, et enfin le Langort t'appartient.  
Ces sept gardes sont exécutées par les combattant communs,  
Il y en a trois qui prennent le devant, les autres s'enfuient ensuite  
Lutger le clerc s'oppose et tient le milieu.*

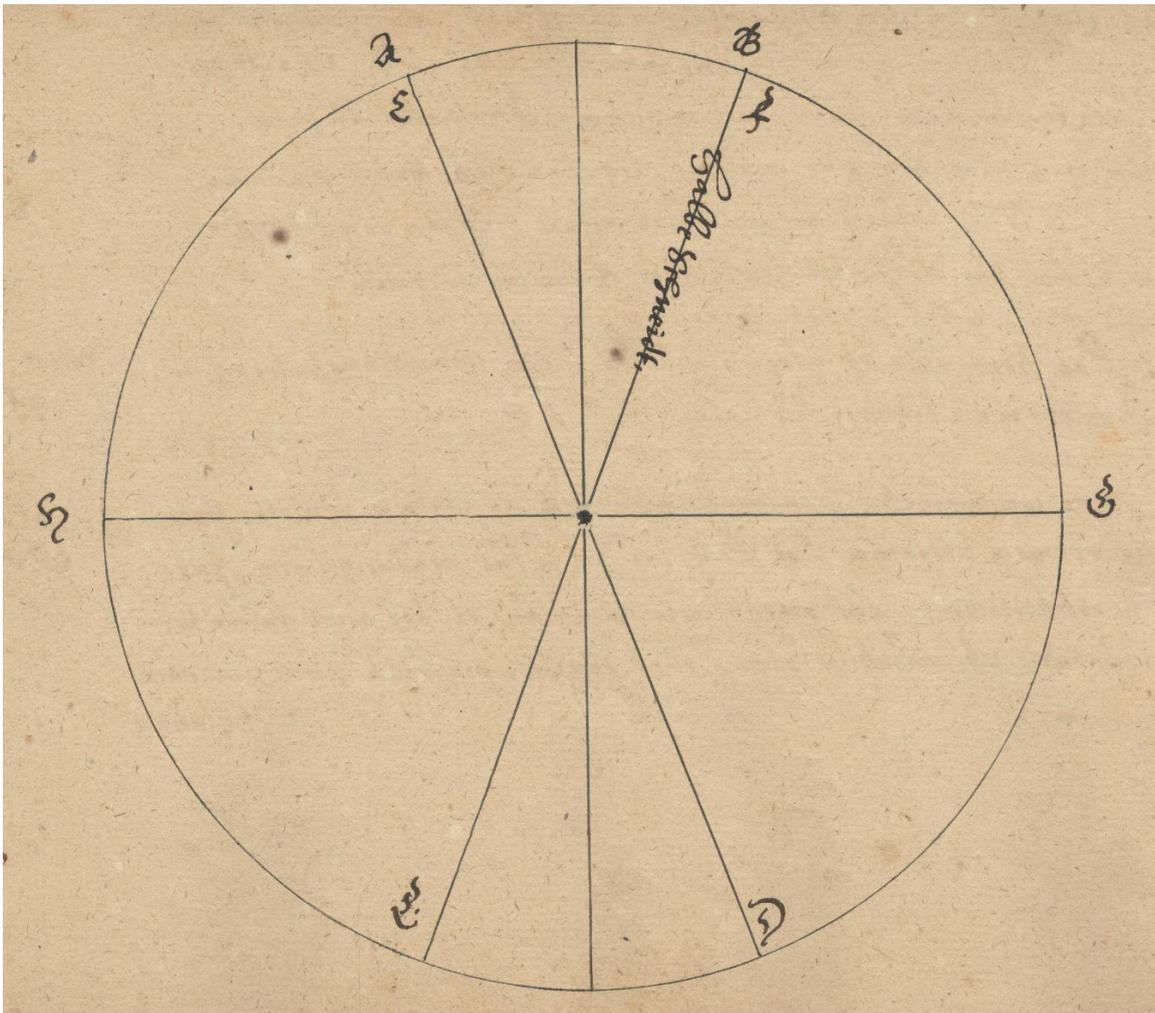
On doit apprendre ces coups et s'y exercer avec des armes émoussées et plus lourdes, de la même manière qu'anciennement on donnait aux recrues en guise de glaives des masses de bois qui faisaient le double du poids des épées. [f.65r] La raison en était que, lorsqu'ils s'équiperait de vraies armes plus légères, ils combattraient avec plus d'entrain et de sûreté, comme libérés d'un fardeau trop pesant. Ainsi que le veut Végèce, ils s'entraînaient de la même manière au poteau non seulement le matin, mais aussi après le milieu du jour. L'usage des poteaux est non seulement très utile aux soldats, mais encore aux gladiateurs. Et jamais l'arène ou le camp d'entraînement n'ont montré d'homme vaincu au combat, si ce n'est un qui, entraîné avec application, a été enseigné au poteau.

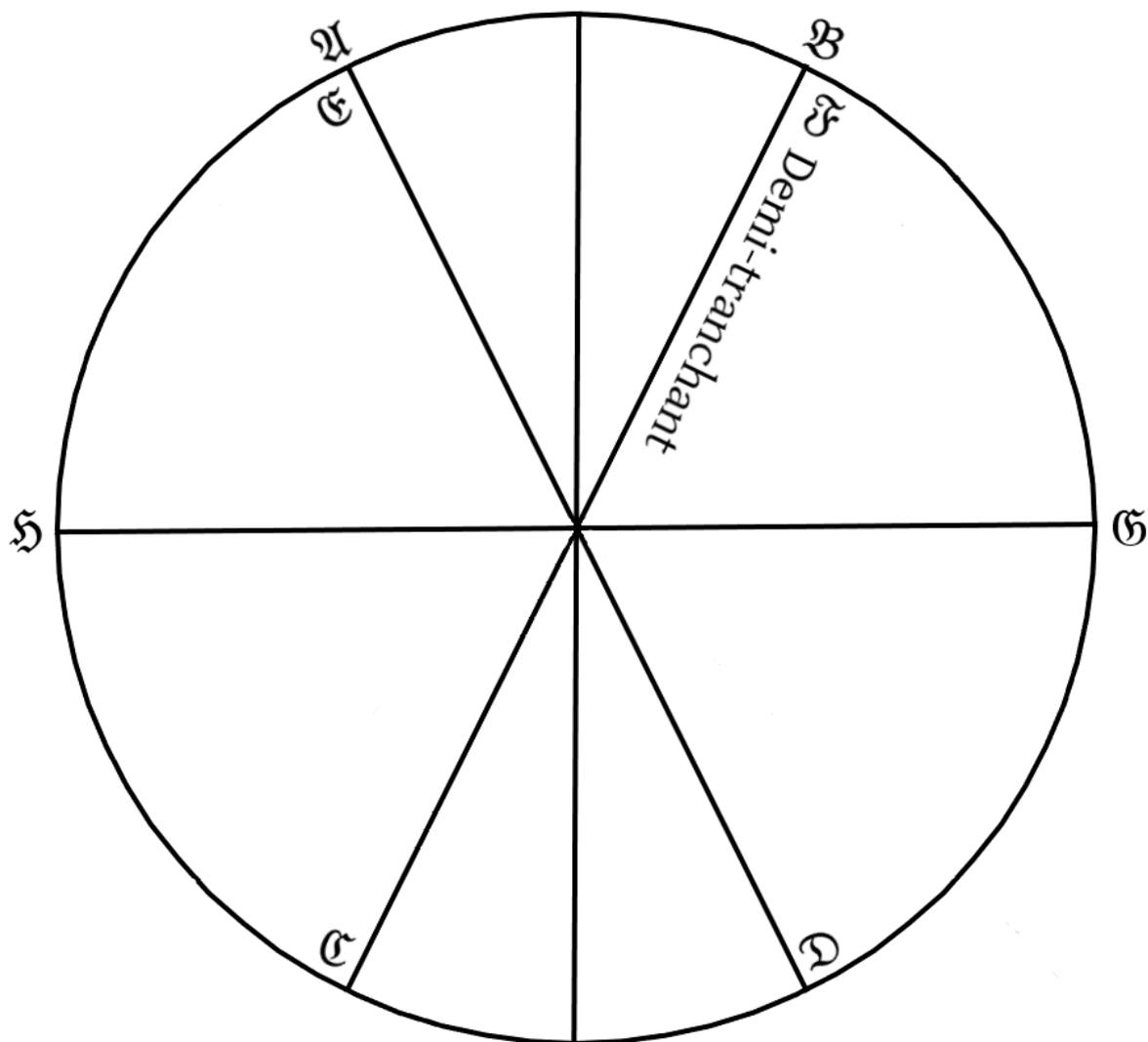
- |   |   |  |
|---|---|--|
| ⊙ | De même, les estocs sont démontrés à la fois avec les coups de taille à partir de ces mêmes lignes diamétrales selon l'ordre des lettres $\alpha$ , $\beta$ , $\gamma$ etc.   | Estoc et taille l'un sur l'autre           |
| ⊗ | À partir des rayons allant de la circonférence au centre du Cercle, on apprend en premier selon l'ordre des lettres $\mathfrak{A}$ , $\mathfrak{B}$ , $\mathfrak{C}$ etc. des coups assez utiles, sûrs et élaborés qui sont exécutés avec le propre tranchant <sup>288</sup> et qui sont reconnus par cette partie de la lame, où la plupart des combattants sont admirables dans leur maniement de la rapière et de l'épée : | Demi-taille devant l'adversaire, à la lame |

<sup>287</sup> Voir Royal Armouries ms. I.33, f.1r et f.2r. Heinrich aura changé la place de certains mots et modifié quelques désinences, mais l'ensemble des vers cités sont ceux du ms. I.33.

<sup>288</sup> *Propria acies* est synonyme de faux tranchant, tranchant tourné vers son *propre* corps.

[f.65v] Planche P





[f.66r] et gladium, una enim tantummodò acie utuntur, cum tamen etiam altera, certè non DICIS causa sit fabrefacta. Secundo : punctiones superiores, inferiores et mediae ab utroq[ue] latere ducendae, duplici modo : sine protectione, et cum protectione. Ingeniosissimae autem punctiones demonstrantur ex forma speciali, ideò extra circulum posita, ne hunc inturbet, aliàs enim ex semidiametris etiam inter se doceri possunt. Optimè autem ad palum gracilem exercentur.

Stich mit blösse, Stich mit versazung, Gewundene Stich

Ex duplici triangulo demonstrantur iuxta ordinem numerorum I, II [et caetera] protectiones omnium plagarum siue ictuum, quas reuerberationibus fieri necesse est. Nec non punctiones post singulas protectiones, et ictus sequentes uitationes plagarum iuxta ordinem numerorum 1, 2 [et caeterorum].

Haw sperren Nachstich, Nachhaw

[f.66r] ils n'utilisent en effet qu'un seul tranchant, alors que cependant l'autre n'a pas été forgé pour se conformer à l'USAGE.

Deuxièmement : estocs hauts, bas et médians devant être conduits à partir de l'un et l'autre côté, de deux manières : sans garde, et avec. Les meilleurs estocs sont démontrés à partir d'une forme spécifique mise en dehors du Cercle pour qu'elle ne le brouille pas, autrement ils peuvent être enseignés entre eux à partir des rayons. On s'y exerce de la meilleure manière avec un poteau mince.

Estoc avec et sans garde, Estoc sinueux<sup>290</sup>

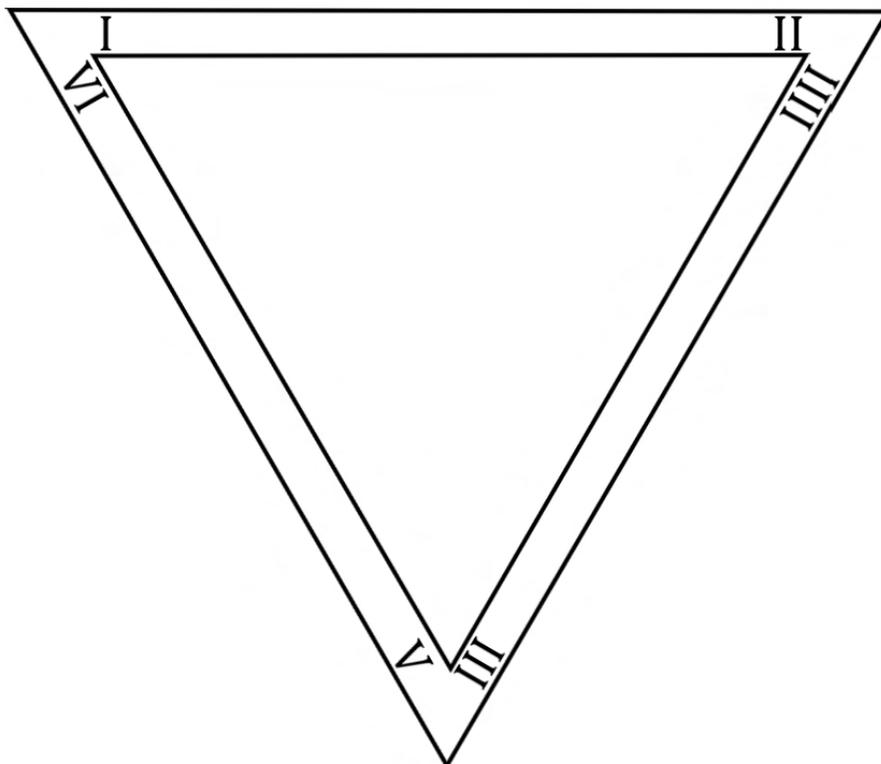
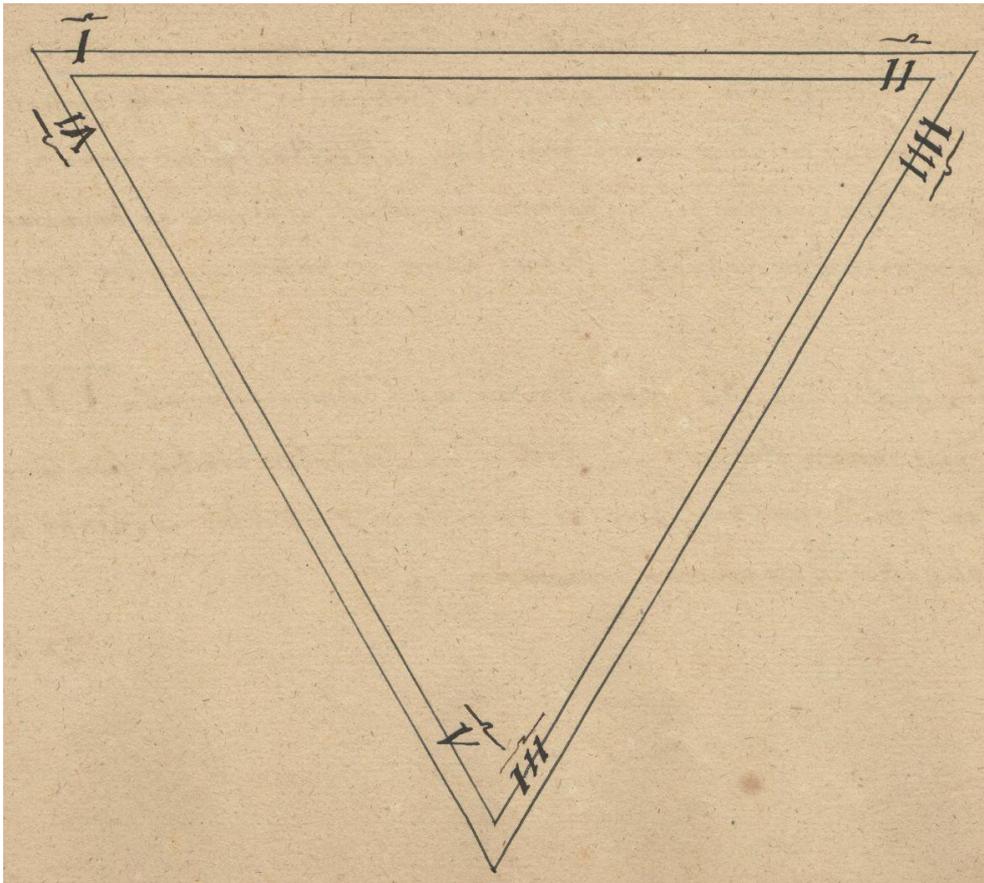
À partir du triangle double sont démontrées selon l'ordre des nombres I, II etc. les défenses contre tous les coups de taille, ou *ictus*, qu'il faut faire au moyen de contre-frappes. Et non sans des estocs après quelques-unes des défenses, et des frappes suivant les parades des coups de taille selon l'ordre des nombres 1,2 etc<sup>289</sup>.

Parer une taille, Contre-estoc, Contre-taille

<sup>289</sup> Présents uniquement sur le cercle synthétique au début du manuscrit.

<sup>290</sup> J'ai traduit *gewundene Stich* par estoc sinueux, considérant *gewundene* comme participe passé passif de *winden*, signifiant entortiller, serpenter, s'enrouler. Mais Heinrich semble le traduire par *ingeniosissima punctio*, c'est pourquoi je ne suis pas tout-à-fait certain que *gewundene* soit lié au verbe *winden*. Le terme *winden* revient souvent comme terme technique dans les *Fechtbücher*, où il désigne généralement une rotation.

[f.66v] Planche Q



℞ [f.67r] Ex Hemicyclo : sicuti duci solent lineae, auersiones punctionum, siue  
⊗ fixurarum, ut uocant Monachi nostri. Longe tamen certior ex corporis  
℥ partitione defensio contra puncta demonstratur. Stichsperrren

Duobus coniunctis armorum generibus ducitur demonstratio protectionum et  
auersionum ex ambobus Hemicyclis in Circulo distinctis, et aliqua etiam ex  
parte ex Triangulo, ad formam furcae siue crucis, ut patet ex figuris suo loco  
additis. Sperrren in Zweyen  
Wehren zugleich  
Gabel oder Kreuz

Circuli intimi paruis lineis ducti, sicuti etiam Hemicycli duo, qui coniuncti  
integrum constituunt circulum, indicant tria media, de quibus dictum est in  
divisione armorum.

R [f.67r] À partir du demi-cercle : ainsi que les lignes sont ordinairement tracées, Parer les estocs  
S nous avons les parades contre les estocs, ou *fixurae*<sup>291</sup>, ainsi que les nomment  
T nos moines. Cependant une défense de loin plus sûre contre les estocs est démontrée à partir de la division du corps.

Lorsque deux genres d'armes sont joints, une démonstration des gardes et Parer avec deux armes à  
parades est menée à partir des deux demi-cercles distincts dans le Cercle, et la fois  
et même à partir du triangle en quelque partie. Cette démonstration prend la  
forme d'une fourche ou d'une croix, ainsi que c'est clair à partir de figures Fourche ou croix  
ajoutées en leur lieu.

Les cercles intérieurs sont tracés avec de petites lignes, de même que les deux  
demi-cercles qui, une fois joints, forment un cercle complet ; ces cercles  
indiquent les trois milieux dont on a parlé dans la division des armes.

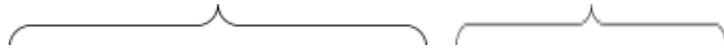
---

<sup>291</sup> *Fixura*, action de planter un objet pointu.

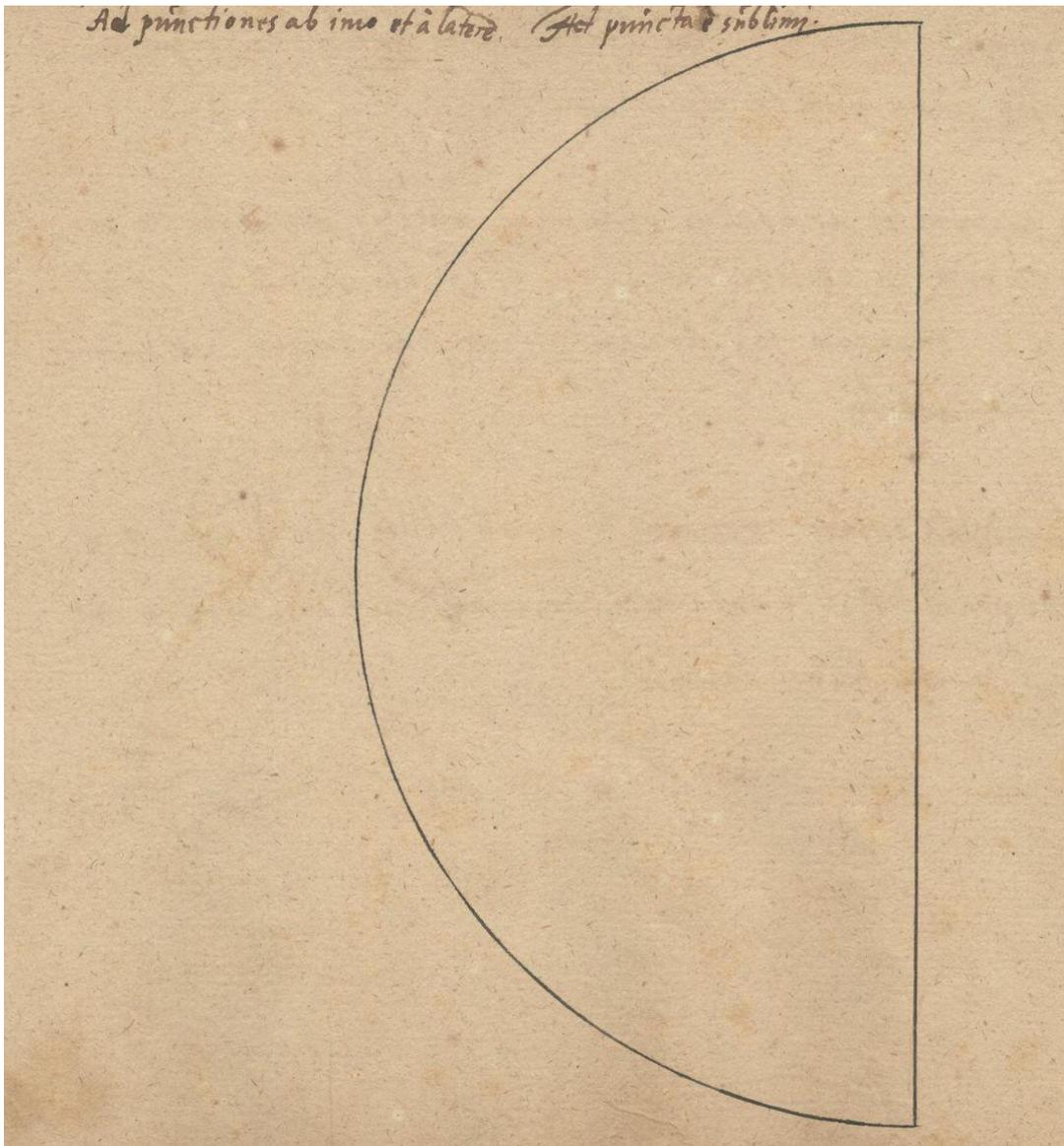
[f.67v] Planche R

DIMIDIATUS ORBIS

CUM BASI :



Ad punctiones ab imo et à latere. Ad puncta è sublimi.



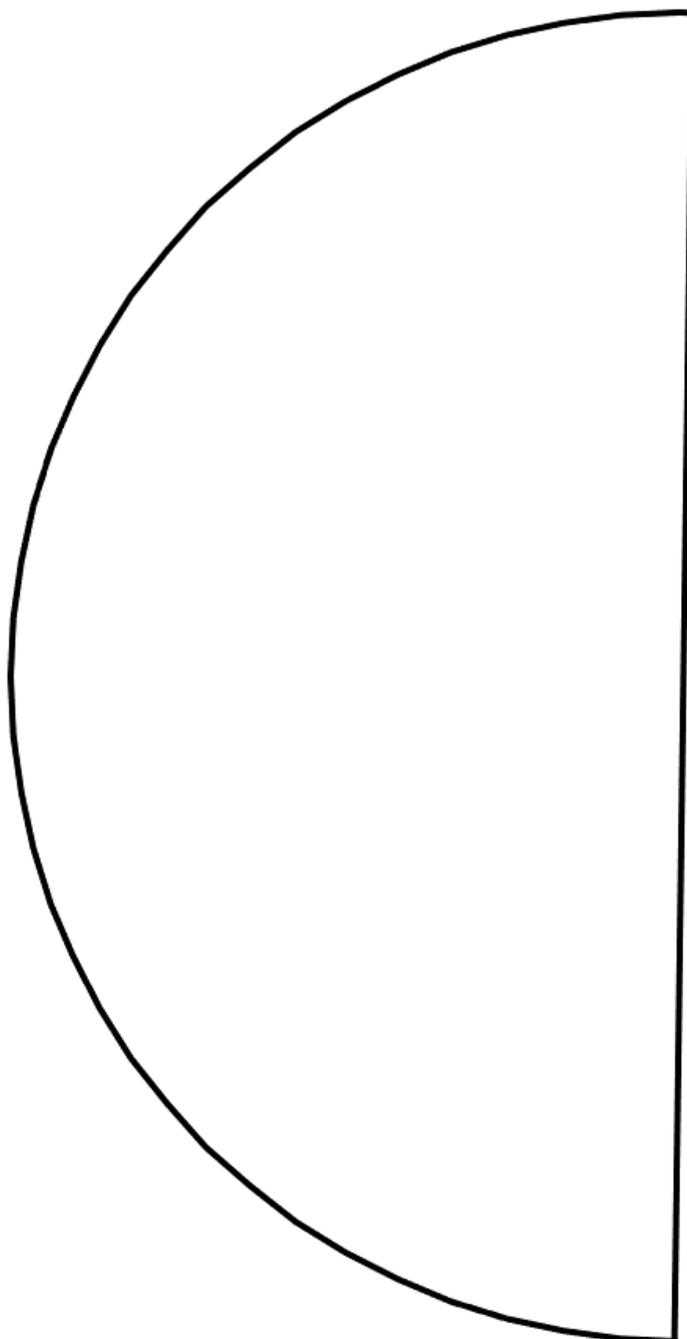
[f.67v] Planche 3

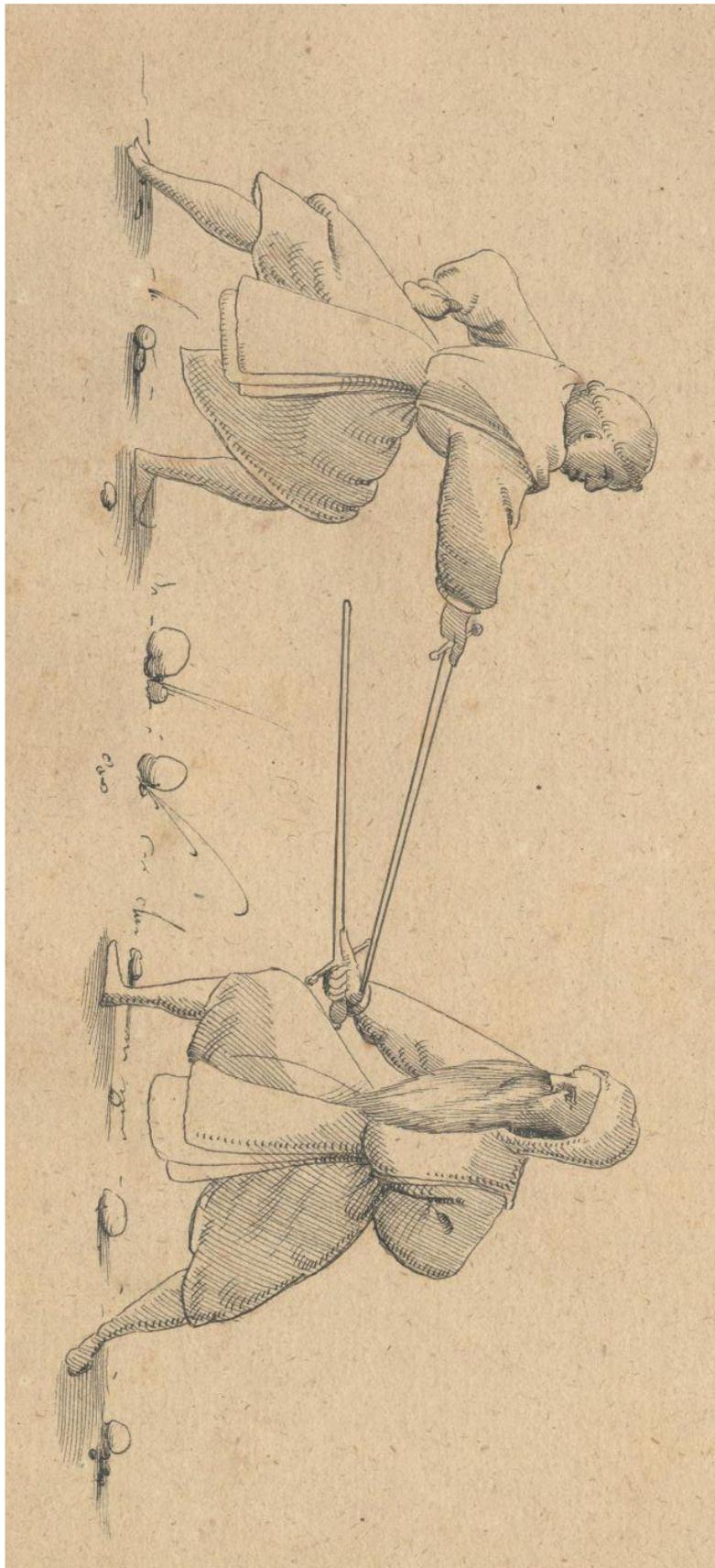
DEMI-CERCLE

AVEC SA BASE :



Pour les estocs venant du bas et du côté. Pour les estocs venant du haut.







[f.69r] Quae deinceps ponuntur, ad usum et finem pertinent. Quod enim huiusmodi concertationes, in quibus rudia tela usurpantur, maximam et ad belli peritiam (in omni enim proelio non tam multitudo et uirtus indocta quae semper exposita est neci, quam ars et exercitata paucitas, quae promptior est, solet praestare uictoriam) et ad alias necessarias defensiones in periculis utilitatem praestent, nemo, qui hisce temporibus eorum professores spectauerit, negabit. Imò Cicero etiam de Orat[ore] : Ludicram artem<sup>292</sup> armorum et militi et gladiatori prodesse affirmat. Ac reuera scientia iuris (ut ita dicam) armorum dimicandi nutrit audaciam. Nemo enim facere metuit, quid se benè didicisse confidit, ut inquit Vegetius.

Licet autem nostro seculo bombardis inuentis rarius [f.69v] manus conserantur, tamen interdum usuuenire solet. Et ad quid, quaeso, aliud gestarent arma nostri tam Equites quam milites, si istis ad defensionem sui et laesionem hostis non haberent opus ? In duellis autem quondam concessis summoperè μονομάχ[ου]ς adiuuisse, ex eo manifestum est. Quod Imperator Fridericus II monomachiam, quae uulgariter duellum dicitur, paucis quibusdam casibus exceptis, locum amplius habere noluit, eo potissimum motus, quia uix, inquit, aut nunquam duo pugiles inueniri potuerunt sic aequales, ut uel in totum alter alteri non sit fortior, uel in aliqua parte sui uigore maiori, et potiori uirtute, uel saltem ingeniis alter alterum non excedat. Insuper etiam ex hoc : quod cum Longebardorum more haec essent in frequenti usu, multi sub Iusticiae clypeo perièrunt. Quanquam hodie apud nos Christianos, [f.70r] intra Imperii territorium, haud admittantur duella, tamen maximum usum praebet ubi exoriuntur rixae, siquidem nemo diutius quietus esse potest, quam uicinus eius uelit, ut est in uernaculo et uulgo trito prouerbio. Item in prouocationibus, ubi ad defensionem famae, honoris, et existimationis necessariò interdum ad arma deueniendum est. In omnem deniq[ue] euentum haec ars prodest, si modo quis ea non abutatur, sed ad legitimam duntaxat defensionem adhibeat.

---

<sup>292</sup> Erreur de copie : le scribe aura écrit deux fois *artem*.

[f.69r] Ce que je vais ensuite écrire concerne l'utilisation et les fins de l'art du combat. Parce qu'en effet, on ne trouvera personne qui, ayant vu à notre époque les professeurs de cet art, niera que les combats de ce genre dans lesquels on se sert d'armes émoussées sont de la plus grande utilité pour la connaissance de la guerre (en effet, dans toute bataille ce n'est pas tant le nombre et le courage ignare toujours exposé à la mort que l'art et un petit nombre expérimenté plus rapide qui ont l'habitude de remporter la victoire) et pour d'autres défenses nécessaires dans les dangers. Bien au contraire : Cicéron dans son *De oratore*<sup>293</sup> affirme que l'art divertissant des armes est utile et au soldat, et à l'escrimeur. Et vraiment la science du droit (pour ainsi dire) nourrit l'audace de combattre aux armes. Personne en effet n'a craint de faire ce qu'il pense bien connaître, ainsi que le dit Végèce<sup>294</sup>.

[f.69v] Bien qu'à notre époque, en raison de l'invention des armes à feu, on en vient plus rarement aux mains, cela a cependant coutume d'arriver parfois. Et pour quoi d'autre, je te le demande, les nôtres, tant chevaliers que soldats, portent les armes s'ils n'en ont pas besoin pour leur propre défense et pour blesser l'ennemi ? Il est manifeste à partir de ce constat que cet art du combat était au plus haut point utile aux monomaques dans les duels autrefois autorisés. L'empereur Frédéric II<sup>295</sup> voulut en effet qu'il n'y eût plus davantage de monomachies, appelées vulgairement duels, à l'exception de quelques rares cas, principalement poussé à cette décision parce qu'à peine, dit-il, ou jamais a-t-on pu trouver deux combattants ainsi égaux, de sorte que soit l'un ne se trouve au total pas plus fort que l'autre, ou bien plus vigoureux dans quelque partie de son corps, soit au moins un qui ne surpasse l'autre par ses talents<sup>296</sup>. C'est aussi en raison de ce que, comme les duels étaient fréquemment pratiqués selon la coutume des Lombards, nombreux furent ceux qui périrent sous le bouclier de la justice. [f.70r] Quoiqu'aujourd'hui chez nous chrétiens, à l'intérieur des frontières de l'empire, les duels ne soient pas autorisés, toutefois l'art du combat est de la plus grande utilité lorsqu'éclatent des rixes, puisque personne ne peut demeurer longuement tranquille qu'aussi longtemps que son voisin le veut, ainsi que le dit un proverbe vernaculaire souvent rebattu. De même pour les provocations : il faut parfois inéluctablement en venir aux armes pour la défense de sa réputation, de son honneur ou de son estime. Enfin, cet art est utile en toute circonstance du moment qu'on n'en abuse point, mais qu'on l'applique seulement à la légitime défense.

---

<sup>293</sup> Livre II, chapitre 19.

<sup>294</sup> *De re militari*, livre I, chapitre 1.

<sup>295</sup> Friedrich II von Hohenstaufen (1194-1250).

<sup>296</sup> Le duel était une institution judiciaire d'origine germanique. Sa nature était ordalique : en prenant les armes, les combattants attendaient des puissances spirituelles et de Dieu qu'ils manifestassent par la victoire d'un des deux antimaques l'innocence ou la culpabilité d'un accusé.

Ubi tamen nemo cogitur expectare primum ictum l[ege] 3 [paragrapho] 2 Vers[iculo] sufficit ff. de ui et ui armat[a] l[ege] 2 ubi Ang[elo de Ubaldis] l[ege] 3 l[ege] 4 l[ege] is qui C[odice Iustiniano] de siccar[iis] Ias[onius] post Bald[um] in l[egem] 3 num[eris] 11.12.13. ff de Iust[itia] et Iur[e] melius enim est praeuenire quam praeueniri, et satius est intacta iura seruare, quam [f.70v] post uulneratam causam remedium quaerere l[ege] fin[ali] C[odice] in quibus cau[sis] in int[egrum] rest[itutio] non est necessaria. Ne[que] fugere tenetur quisquam et propter periculum, et quia est ignominiosum, in primis si sit nobilis, in quem fit insultus. Bart[olo] l[ege] 1. num[ero] 8 cum seq[uentibus] et Bald[o] num[ero] 12. C[odice] unde ui. Et in l[ege] ut uim, ubi Ias[onio] num[ero] 38 dicit esse communem ff de Iustitia et Iure Tiraq[uello] de nobilit[ate] cap[itulo] 20 num[ero] 64. Wesenbecius I[urisconsul]torum totius Germaniae facilè princeps, ac praeceptor noster incomparabilis, consil[io] 19. 1. part[e] num[eri] 17.

Einlaufen

Dicitur *armis manuariis*, quorum genera uaria superius recensui. *Nec non colluctatione*. Quando enim alter alteri non uult cedere, sed mutuo inter se insurgunt et propius concurrunt, nullus penè usus est armorum praesertim longiorum. Sed lucta incipit, ubi alter alterum conatur deiicere uel prosternere, et aliis multifariis modis laedere et superare.

Ⓕ  
Ⓖ

Dans ce cas cependant on considère que personne n'attend le premier coup (*Digesta*<sup>298</sup>, titre *De ui et ui armata*, loi 2 paragraphe 3 à la ligne *sufficit* ; *Codex*, titre *De sicariis*, commentaire d'Angelus de Ubaldi<sup>299</sup> sur les lois 2, 3, 4 et sur la loi *is qui* ; voir Jason Mainus<sup>300</sup> après Balde<sup>301</sup> sur *Digesta*, titre *De iustitia et iure*, loi 3, numéros 11, 12 et 13). [f.70v] Il est en effet meilleur de devancer que d'être devancé, et il est très suffisant de conserver ses droits intacts, plutôt que de demander réparation après que le mal a été fait (*Codex*, titre *In quibus causis in integrum restitutio non est necessaria*, loi finale). Et personne n'est tenu de fuir devant le danger puisque cela est ignominieux, surtout si c'est un noble qui est insulté (*Codex*, titre *Unde ui*, commentaire de Bartole<sup>302</sup> sur la loi 1, numéros 8 et suivants, commentaire de Balde sur la même loi, numéro 12. Voir commentaire de Jason Mainus sur *Digesta*, titre *De iustitia et iure*, loi *ut uim*, numéro 38 dans lequel il dit que c'est l'opinion commune<sup>303</sup> ; Tiraqueau<sup>304</sup>, traité *De nobilitate et iure primigeniorum*, chapitre 20, numéro 64 ; et *Tractatus et responsa quae vulgo consilia appellantur*, conseil 19, première partie du numéro 17 de Wesenbeck<sup>305</sup>, sans conteste prince des juristes de toute la Germanie, et notre incomparable précepteur).

Entrer en  
lutte<sup>297</sup>

On dit *avec des armes manuelles*, dont j'ai énuméré les différents types plus haut. *Et non sans lutte au corps à corps*. En effet, quand l'un refuse de céder à l'autre, mais qu'ils se jettent mutuellement l'un sur l'autre et se rencontrent de plus près, il est presque inutile de se servir d'armes, surtout si elles sont assez longues. Commence alors la lutte, où l'un entreprend de projeter ou de mettre l'autre à terre, ainsi que de le blesser et de le vaincre par d'autres moyens variés.

Ⓝ  
Ⓝ

<sup>297</sup> *Einlaufen* signifie littéralement marcher, courir contre l'adversaire.

<sup>298</sup> Un des grands *codices* qui composent le *Corpus iuris ciuilis*, somme de référence en droit romain, compilée sur ordre de l'empereur Justinien. Elle est départie en quatre grands *codices* : le *Codex iustinianus* (529), la *Digesta* (533), les *Institutiones* (533) et les *Nouellae leges* (565).

<sup>299</sup> Ou Angelo degli Ubaldi (14.?-1492), professeur de droit et avocat.

<sup>300</sup> Giascone del Maino, ou Jason Mainus (1435-1519), juriste italien.

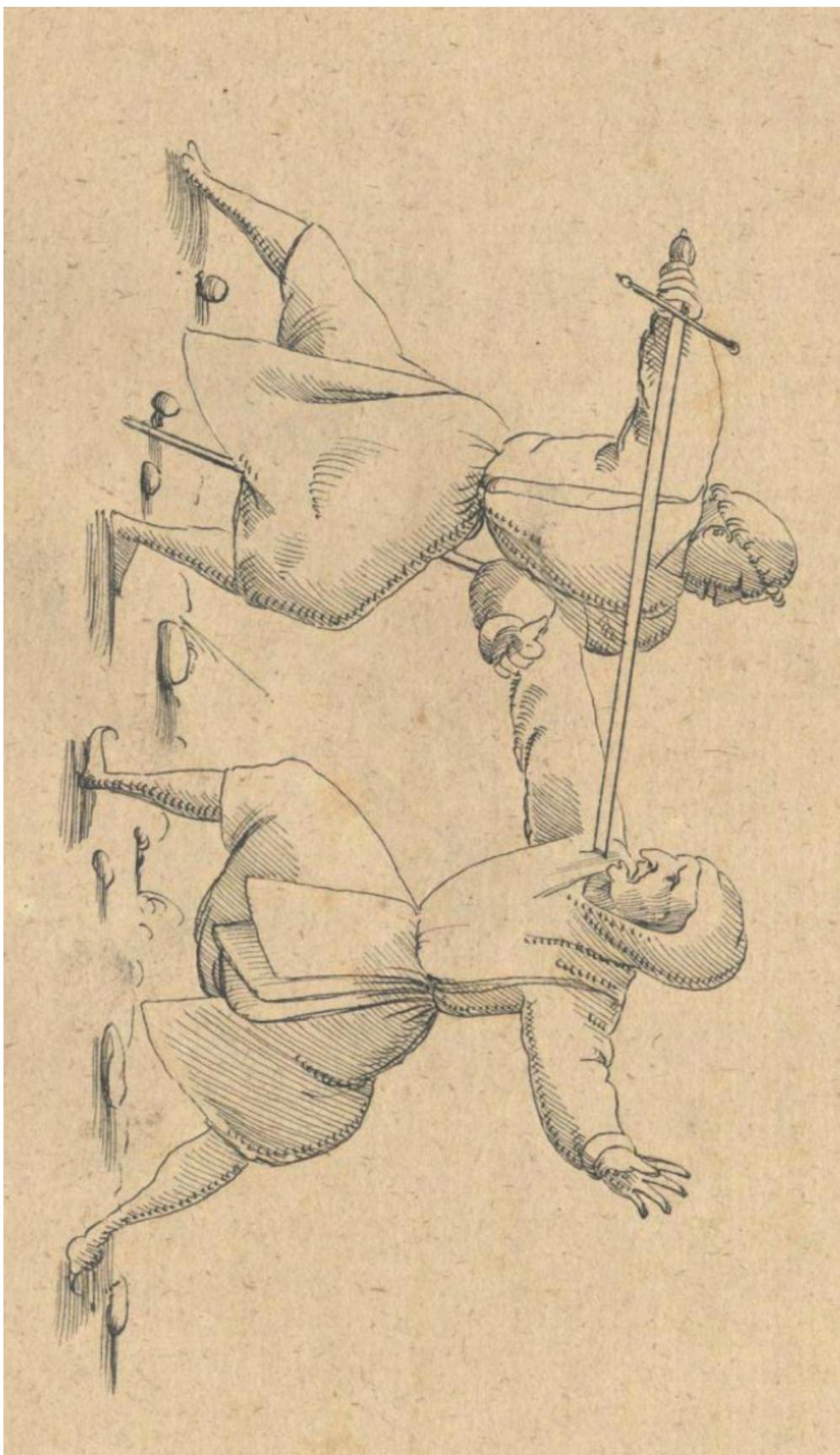
<sup>301</sup> Baldo degli Ubaldi, ou Balde (1327-1400), juriste italien, proche du grand juriste Bartole, et frère d'Angelo degli Ubaldi.

<sup>302</sup> Bartolus de Saxoferrato (1313-1356), grand juriste italien.

<sup>303</sup> Ne sachant à quoi se rapporte « *esse communem* », j'ai repris le passage où Jason Mainus emploie ce mot : « *et ista est communis opinio* ».

<sup>304</sup> André Tiraqueau (1488-1558), juriste français.

<sup>305</sup> Mattheus van Wesenbeck (1531-1586), juriste flamand, professeur à l'université de Jena et à celle de Wittenberg à l'époque où Heinrich la fréquentait.





Conradus Knobloch<sup>306</sup> [?]<sup>307</sup> F[aber?]<sup>308</sup>

---

Conradus Knobloch [?] dessinateur.

---

<sup>306</sup> Aucune information n'est actuellement disponible à propos de ce dessinateur.

<sup>307</sup> J'ignore à quoi correspond ce symbole.

<sup>308</sup> Abréviation incertaine. J'envisage aussi *fecit*, mais je n'en suis vraiment pas sûr.

[f.72r] Postremo adduntur : *Exercenda sanitatis conseruandae causa*. Quantam enim commoditatem afferat hoc exercitium sanitati, uel ex eo intelligere licet, quod ualere pugilicè siue pancraticè atq[ue] atheleticè, pro eo quod est prosperrima ualetudine uti, apud Plautum et alios usurpatur. Et Galenus, sicut egregiè 5 de tuend[a] ualet[udine] dicit, magnum dedecus illis esse, qui à natura sanam corporis constitutionem sortiti, eam ob exercitationum, ac rectè uiuendi neglegentiam corrumpunt, atq[ue] morbosam reddant, ita satis clarè etiam monstrat 2 de tuend[a] ualet[udine] cap[itulis] 11 et 12 gymnasticos tàm armorum quàm umbrae pugnam proposita sanitate usurpasse, ubi etiam ad exercenda brachia atq[ue] crura Sciomachiam (in qua celebratus est Glaucus Carystius, non minus enim in umbrae pugna excellens, quam strenuus Athleta in pugillatoria erat, ideoq[ue] ei statua habitu formaq[ue] in umbra pugnantis, erecta est, ut Pausanias [f.72v] narrat) commendat. Hoplomachiam uerò a Damea inuentam multorum membrorum optimo statui conferre tradit. Praeterea cum Gymnastica conseruatiuae Medicinae partium haud ignobilissima ex Galeni sententia, imò praecipua et praestantissima sit, quae curatiuam partem tantò excellere uidetur, quantò medicamenta ipsa ab exercitatione superantur, haec autem, uel Platone ipso teste, inter reliquas exercitationes facilè principem locum obtineat, nemo, et ad auertendos futuros morbos, et ad custodiendam praesentem sanitatem, et ad ualetudinarios reficiendos (quae tres partes uniuersam conseruatoriam efficiunt) incredibilem utilitatem eam afferre dubitabit. Siquidem haec et alia effecta huius et totius Gymnasticae, uberrimè, doctissimè et omnium quoq[ue] primus demonstrauit clarissimus Hieronymus Mercurialis Medicus et Philosophus summus, Professor Patauinus, in libris suis [f.73r] de arte Gymnastica.

[f.72r] En dernier lieu sont ajoutés ces mots : *On doit s'y exercer pour rester en bonne santé.* Il est même permis à partir de ce constat de comprendre quel grand profit cet exercice apporte à la santé. On trouve employée chez Plaute<sup>309</sup> et d'autres auteurs l'expression « se porter comme un pugiliste, un pancratiaste ou un athlète », ce qui signifie « être en très bonne santé ». Et, de même que Galien dit remarquablement au livre V du *De tuenda valetudine* que c'est grande honte que ceux qui ont reçu de la nature une constitution corporelle saine la corrompent en négligeant les exercices et en menant une vie déréglée, qu'ils la rendent malade, de même il montre assez clairement au livre II, chapitres 11 et 12 que les gymnastes pratiquaient tant le combat avec des armes que le combat avec un adversaire fictif pour rester en bonne santé. Il recommande même dans ce passage la sciomachie (dans laquelle Glaucus Carystius<sup>310</sup> est célèbre ; il était en effet un athlète non moins excellent à la sciomachie qu'appliqué à la lutte. Pour cette raison, une statue lui fut érigée, ayant la forme et l'attitude d'un sciomaque, ainsi que le rapporte Pausanias<sup>311</sup>) pour exercer les bras et les jambes. [f.72v] Il enseigne que l'hoplomachie, inventée par Damea, contribue à la meilleure condition physique de nombreux membres du corps. En outre, comme la gymnastique n'est pas la plus obscure des parties de la médecine préventive, selon la sentence de Galien, mais bien au contraire la principale et la plus excellente, semblant autant surpasser la médecine curative au point que les remèdes-mêmes de cette dernière sont surpassés par l'exercice, et comme elle obtient (Platon lui-même en est témoin) la première place parmi tous les autres exercices, il n'est personne qui doutera qu'elle est d'une incroyable utilité pour éviter les maladies à venir, pour conserver la bonne santé présente, et pour rétablir les malades (ces trois parties forment une médecine universelle de conservation de la santé). Vraiment le très renommé Jérôme Mercuriale, médecin et grand philosophe, professeur à Padoue, démontra très disertement et très savamment ces effets et d'autres de cette gymnastique et de la gymnastique tout entière dans ses livres sur l'art gymnique<sup>312</sup> ; il fut aussi le premier de tous à la faire.

---

<sup>309</sup> Plautus (254-184 avant Jésus-Christ), qui est un des grands auteurs comiques latins. Von Gunterrodt se réfère à *Epidicus*, acte I : « Valet pugilice atque athleticæ ».

<sup>310</sup> Ou Glaucos de Carystos, laboureur béotien poussé par son père au pugilat ayant vécu entre le VI<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ. Sa force fit de lui l'un des meilleurs pugilistes de son époque, ayant remporté de très nombreuses palmes.

<sup>311</sup> Voir *Périégèse*, livre VI, chapitre 10.

<sup>312</sup> *De arte gymnastica*.

*Et robusti corporis habitus acquirendi.* Plato enim in Lachete inquit : Iuuenibus conducere ut armis pugnare discant, quoniam sic habitus corporis robustus acquiritur. Et Aristoteles lib[ro] 8. Polit[icae] praecipit, Adolescentes gymnasticae uacare debere, ut fiant exercitatiores firmioresq[ue]. Gymnasticae autem nomine Plato lib[ro] 7. de legibus, omnes exercitationes bellicas contineri docet, eamq[ue] diuidit in saltationem et luctam.

*Gloriae quoq[ue] ac uirtutis gratia.* Quae sunt uerba Iurisconsulti in d[icta] l[ege] 4 ff de his qui notant[ur] infam[ia]. Athletas gloriae et uirtutis gratia hoc facere, et ita generaliter omnes opinantur, et utile uidetur, ut neque Xystici ignominiosi habeantur. Qua lege gladiatores aliqui nostro tempore ex corpore quaestum facientes, et lucri tantum causa in publicis ludis plagis contundi se ferentes haud comprehenduntur. Xystici enim erant [f.73v] athletae qui in ampla porticu per hyberna tempora sub tecto exercebantur à Lanistis, ad fortitudinem et habitum bonum comparandum, quanquam nihilomimis etiam in arenam descendere et uirtutis specimen edere solebant, hoc uero ob nullam pretii spem, sed gloriae solius adipiscendae gratia faciebant. Quemadmodum et Herodianus atq[ue] Iulius Capitolinus Commodum Imperatorem gladiatorem eximium fuisse, et in publicis theatris, sprete Imperatoria dignitate, gladiatoris partes adimplesse scribunt. Et modò honestus propositus esset finis, subleuaret saltem illos pulcher textus Pauli I[uriconsul]ti ff. de Aleae lus[u] et Aleat[oribus] ubi inquit, senatusconsultum uetuit in pecunia ludere, praeterquam si quis certet hasta uel pilo iaciendo, uel currendo, saliendo, luctando, uel pugnando, quod uirtutis causa fiat.

[f.73r] *Et pour acquérir une constitution corporelle robuste.* Platon<sup>313</sup> dit en effet ceci dans le *Lachès*<sup>314</sup> : il est utile aux jeunes gens d'apprendre à combattre avec des armes, puisque c'est ainsi qu'on acquiert une constitution corporelle robuste. Et Aristote au livre VIII de la *Politique* enseigne que les adolescents doivent consacrer leur loisir afin qu'ils deviennent plus habiles et plus résistants. Platon au livre VII des *Lois* enseigne que le terme « gymnastique » embrasse tous les exercices militaires, et il divise celle-ci en danse et lutte. *En vue de la vertu et de la gloire aussi.* Ce sont les mots du Jurisconsulte dans *Digesta*, titre *De his qui notantur infamia*, loi 4 vue précédemment, disposant que les athlètes exercent leur art en vue de la gloire et de la vertu ; c'est un sentiment général qui semble utile, en sorte que les gymnastes<sup>315</sup> ne soient tenus pour infâmes. Cette loi ne concerne pas certains escrimeurs à notre époque qui tirent profit de leur corps et rapportent n'être meurtris de coups dans les jeux publics que pour l'appât du gain. [f.73v] Les *xystici* étaient en effet des athlètes que les lanistes entraînaient sous le toit d'un vaste portique durant les temps hivernaux pour qu'ils devinssent forts et acquissent une bonne constitution corporelle, bien qu'il n'eussent en rien moins l'habitude de descendre dans l'arène et de montrer des exemples de courage ; ils faisaient cela non dans l'espoir d'obtenir une récompense, mais en vue d'obtenir la gloire seule. Par exemple, Herodianus et Julius Capitolinus<sup>316</sup> écrivent que l'empereur Commode fut un gladiateur hors du commun, et que, ayant mis de côté la dignité impériale, il prenait le rôle d'un gladiateur dans les théâtres publics. Et, pourvu qu'on présentât un dessein honnête, un beau texte du jurisconsulte Paulus<sup>317</sup> (*Digesta*, titre *De Aleae lusu et Aleatoribus*) a au moins soulagé ces combattants. Il dit dans ce texte qu'un sénatus-consulte défendait de jouer de l'argent à d'autres jeux qu'au lancer de javelines ou de pilum, à la course, au saut, à la lutte et au combat, parce qu'on y joue pour le mérite.

---

<sup>313</sup> Platon (428-348 avant Jésus-Christ), un des plus grands philosophes grecs.

<sup>314</sup> Le *Λάχης* est un des dialogues socratiques écrits par Platon. Cette œuvre est une apologie du courage.

<sup>315</sup> *Xystici* : athlètes s'exerçant sous les xystes, sortes de portiques couverts.

<sup>316</sup> Ces deux personnages sont les auteurs de biographies d'empereurs romains, collectées dans un seul ouvrage nommé *Historia Augusta*. Cette collection de biographies prétendument rédigée au début du IV<sup>e</sup> siècle par plusieurs auteurs différents serait en fait l'œuvre d'un seul auteur de la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Cette *Historia Augusta* est parcourue d'anecdotes douteuses et fantaisistes, rendant son emploi délicat. On connaît toutefois avec certitude le penchant qu'avait Commode pour la gladiature, descendant lui-même dans l'arène pour se battre.

<sup>317</sup> Paulus, ou Paul (160-230), juriste romain. Son œuvre juridique est renommée en raison de son originalité et de la clarté de ses exposés.

[f.74r] Loco conclusionis, quoniam, ut Salustius scribit, diu magnum inter mortales certamen fuit, uine corporis an uirtute animi res militaris magis procederet, ita adhuc non minima contentio est, plusne agat in pugile robur naturale an ars, addam ueteres hac ipsa de re Rithmos :

OPTIMA THEORIA  
PRAXIS MAXIMA  
ROBUR CUM STATURA  
ADIVVANS EST CAUSA.  
TIMIDE  
ABSTINE.

Kunst ist sehr gut,  
Mehr Übung thut,  
[f.74v] Stark und geradt,  
Hilfft viel zur That,  
Erschrickstu gern,  
Kein Fechten lern.

Quare agite generosissimi, nobiles, et ingenui iuuenes, in hac liberali ingenio digna et praestantissima arte uos praebete strenuos et egregios cultores, eamq[ue] ab imperitorum contemptu et iniuria uindicate, ab interitu liberate, imò usum eius dissimulatione longae securitatis abolitum restituere conamini, praesertim cum non dedecori sit cuiquam, et alias multas ob causas omnibus ferè necessaria. Praecipit enim et ipse Cicero 3 de orat[ore] lib[ro] sub Persona Crassi, ut Orator etiam utatur laterum inclinatione forti ac uirili, non à Scena aut histrionibus, sed ab armis aut etiam palaestra.

[f.74r] Pour conclure : puisque, ainsi que l'écrit Salustius<sup>318</sup>, longtemps les hommes ont discuté pour savoir si les succès militaires étaient dus plus à la vigueur corporelle qu'aux qualités de l'esprit, aujourd'hui encore il y a une très grande dispute pour savoir si la constitution corporelle fait plus en combat que l'art ; j'ajouterai à ce sujet-même ces anciens vers :

LA MEILLEURE THÉORIE  
LA PLUS GRANDE PRATIQUE,  
ROBUSTESSE AVEC UNE HAUTE STATURE,  
SONT UNE AFFAIRE ADJUVANTE.  
TOI QUI ES CRAINTIF, ABSTIENS-TOI.

L'art est très bon,  
L'exercice fait davantage,  
[f.74v] Être fort et droit  
Aide beaucoup à la chose.  
Si tu prends facilement peur,  
N'apprends pas l'art du combat<sup>319</sup>.

C'est pourquoi, très généreux nobles et jeunes gens de bonne famille, consacrez votre temps à ce très excellent art digne d'un esprit libéral, montrez-vous comme des pratiquants diligents et remarquables de cet art, et délivrez-le du mépris et de l'insulte des ignorants, libérez-le de son anéantissement ; bien au contraire, entreprenez de lui rendre son utilité que la négligence d'une longue sécurité avait abolie, surtout puisqu'il n'est pour personne un déshonneur, et puisqu'il est presque nécessaire à tous pour de nombreuses autres raisons. Et, en effet, Cicéron lui-même enseigne au livre III du *De Oratore*<sup>320</sup> sous les traits de Crassus que les poses de l'orateur doivent être nobles et mâles ; elles doivent rappeler non celles de la scène ou des histrions, mais celles des armes ou de la palestra.

---

<sup>318</sup> Caius Sallustius Crispus, ou Salluste (86-34 avant Jésus-Christ), homme politique et historien romain. Von Gunterrodt cite la *Conjuración de Catilina*, chapitre I.

<sup>319</sup> Ces deux derniers vers sont repris de Johannes Lichtenauer, le maître d'armes mythique. Voir Germanisches Nationalmuseum, Cod. ms. 3227a, f.18v, Nuremberg, Allemagne. Comme ce maître a souvent été glosé, on ne peut dire avec certitude si Heinrich avait conscience de le citer.

<sup>320</sup> Chapitre 59.

Et minimè repraehendendos putet, [f.75r] qui palaestricae uacauerunt, huiusq[ue] disciplinae usum ad suam usq[ue] aetatem sine reprehensione descendisse lib[ro] 1 Institut[ionis] Orat[oriae] cap[itulo] 18 tradat optimus †<sup>321</sup> uagae iuuentutis moderator M[arcus] Fab[ius] Quintilianus. Deniq[ue] arma literis praeponenda esse censeat Belisarius Aquiuuius Neritiorum dux lib[ro] de sing[uli] certam[ine] Epist[ula] ad Galateum (quamuis contrarium affirmant multi summi uiri et Cicero lib[ro] 1 offic[iorum] exclamet :

*Cedant arma togae, concedat laurea linguae).*

Nec obstet uobis titulus in C[odice] de gladiat[oribus] penitus tol[lendis]. Licet enim sublata sint iam prorsus spectacula gladiatorum, tamen ludus gladiatorius non est sublatus, ut optimè et rectissimè interpretatur Coriphaeus nostri Iuris Iac[obus] Cuiat[ius] lib[ris] obs[eruationum] [f.75v] 13. cap[itulo] 10. Ut etiam constitutiones siue Articuli ab Illustriss[imo] et clementissimo Principe ac Domino nostro Domino Augusto Duce Saxoniae Electore P[astore] P[astorum] [additi]<sup>322</sup> legibus inclytæ et celeberrimæ huius Academiae Witebergensis, professionem artis et spectacula non improbant, sed abusum tantum prohibent. Itaq[ue] hasce etiam meas obseruationes candido et grato animo accipite, abundè euentus ipse docebit, quam necessaria et utilis sit huius artis cognitio.

---

<sup>321</sup> L'adjectif suivant figure dans la marge du manuscrit. Sa place dans le texte original est indiquée par une croix. Je me suis permis de remettre ce mot à l'endroit voulu par l'auteur.

<sup>322</sup> Ce participe passé passif est présent de l'imprimé. En son absence, le complément d'agent ne peut se rapporter à aucun autre mot, j'ai donc supposé qu'il s'agissait d'un oubli du scribe.

[f.75r] Et Marcus Fabius Quintilianus<sup>323</sup>, cet excellent régulateur de la jeunesse inconstante, enseigne au livre I de l'*Institutio oratoria*, chapitre 18<sup>324</sup> qu'il pense que ceux qui occupent leur loisir à la palestres doivent être blâmés le moins possible, et que l'usage de cette discipline s'est maintenu jusqu'à son époque sans que personne y eût trouvé à redire. Enfin, le duc de Nardò Belisario Acquaviva<sup>325</sup> juge dans son traité *De singuli certamine*<sup>326</sup> et dans son *Epistula ad Antonium Galateum*<sup>327</sup> que les armes doivent être préférées aux lettres (quoique de nombreux et grands hommes affirment le contraire ; Cicéron au livre 1 du *De Officiis*<sup>328</sup> s'exclame :

*Que les armes le cèdent à la toge, et les lauriers à la gloire).*

Et que le petit titre<sup>329</sup> du *Codex De gladiatoribus penitus tollendis* ne vous fasse pas obstacle : bien que les spectacles de gladiateurs fussent en effet déjà totalement abolis, toutefois le jeu de la gladiature n'a pas été aboli, ainsi que l'interprète très bien et très justement Jacques Cujas<sup>330</sup>, ce coryphée de notre droit, au chapitre 10 de l'observation XIII des *Observationes*. [f.75v] Même les articles ajoutés aux lois de la noble et très célèbre Académie de Wittenberg par le très illustre et très clément prince et notre maître le seigneur Auguste, duc et électeur de Saxe, pasteur des pasteurs ne réprouvent pas la profession de cet art et les spectacles, mais n'en interdisent que l'abus. Recevez-donc aussi mes observations d'un esprit candide et reconnaissant ; les résultats-mêmes montreront abondamment combien la connaissance de cet art est nécessaire et utile.

---

<sup>323</sup> Ou Quintilien (ca.35-96), rhéteur et pédagogue latin dont l'*Institution oratoire* aura été pendant des siècles la base de la rhétorique en Europe latine.

<sup>324</sup> Chapitre 11 dans les éditions modernes.

<sup>325</sup> Ou Bélisaire Acquaviva d'Aragon (ca.1464-1528), homme de lettres et de politique, premier duc de Nardò.

<sup>326</sup> *De re militari et singuli certamine*, traité sur l'art militaire et le droit du duel.

<sup>327</sup> *Lettre à Antoine Galathée*. Antonius Galatheus, ou Antonio de Ferrariis (1444-1517) était un humaniste italien et médecin curial à Naples. Dans l'échange épistolaire mentionné, Bélisaire Acquaviva traite de la supériorité des armes sur les lettres.

<sup>328</sup> *Des devoirs*, livre I, chapitre 22. C'est l'un des derniers écrits philosophiques de Cicéron, contenant moult préceptes repris durant le Moyen âge et l'époque moderne. L'adage a été soit mal recopié, soit modifié à dessein puisque dans les versions actuelles du texte on trouve *laudi* et non *linguae*.

<sup>329</sup> Titre prohibant les spectacles sanglants de gladiature.

<sup>330</sup> Iacobus Cuiatius, ou Jacques Cujas (1522-1590), jurisconsulte français, principal représentant de l'humanisme juridique.

Cum enim sine armorum praesidio nulla Respublica diu incolumis stare possit, decet nobiles praecipuè et heroicis adolescentes armorum usu et peritia excellere, quo patriam et Christianam Rempubicam [f.76r] ab impio milite uindicare, bonos et innocentes bellica uirtute fortiter defendere possint.

Explicit Libellus

Δεῶ δοξα

[f.76v] Erratum scriptionis :

Fol[io] 6. lin[ea] 2. addi debet et his uerbis *animum appulit*, subsequi : *Qua exercitatione cum morbum depulisset, multas exin, et insignes in eo certamine olympicis ac Nemaeis ludis coronas accepit.*

Item fol[io] 32. linea 5 ubi tractatur de Cestra, post uerba *In equestri pugna*, sequant[ur] : *Cum enim et Xenophontis sententia de sublimi uiolentior sit plaga κοπίδος quod genus est gladii ad ictus caesim inferendi, quodnam, quaeso, genus hoc nostro praestantius et magis ad id idoneum ? Tam, dico, contra leuis armaturae -uelitarios- equites, quam catephractus, ne dicam de tutissima etiam defensione contra Turcica arma.*

En effet, comme aucun État ne peut demeurer longuement intact sans la protection des armes, il convient aux nobles et aux adolescents d'un tempérament héroïque d'exceller par la pratique et la connaissance des armes, [f.76r], par quoi ils peuvent délivrer la patrie et l'État chrétien de la soldatesque impie, et défendre les justes et les innocents courageusement par leur valeur martiale.

Fin de l'opuscule

Gloire à Dieu<sup>331</sup>

[f.76v] Correction de la copie :

Folio 6<sup>332</sup>, ligne 2 on doit ajouter et faire suivre à ces mots *il s'est consacré* ceci : *Comme il avait vaincu la maladie par cet exercice, il reçut ensuite de nombreuses couronnes insignes dans cette lutte aux jeux olympiques et néméens.*

De même au folio 32, ligne 5 où on traite du cestre, suivent ces phrases après les mots *en combat équestre* : *Comme en effet à propos de la noble sentence de Xénophon<sup>333</sup> le coup d'une κοπίς<sup>334</sup>, genre d'épée conçu pour frapper de taille, est plus violent, quel genre d'arme, je te le demande, est meilleur que le nôtre et plus idoine à cela ? Tant, dis-je, contre la cavalerie légère que contre la cavalerie lourde, pour ne pas parler de la meilleure défense contre les armes turques.*

---

<sup>331</sup> Le manuscrit indique bien Δεῷ et non Θεῷ. Comme il est de coutume de trouver une formule d'envoi rendant gloire à Dieu ou à l'une des hypostases à la fin des ouvrages de cette époque, et comme le mot δέος (crainte, frayeur) n'a dans ce contexte que peu de sens, je me suis déterminé à traduire la formule en considérant le delta comme un thêta. Je n'ai en outre pas trouvé d'autres occurrences de cette formule, qui est écrite avec un thêta dans l'imprimé.

<sup>332</sup> À partir du début de l'œuvre f.5r.

<sup>333</sup> Xénophon (ca. 430-355 avant Jésus-Christ), philosophe, historien et chef de guerre grec. Il fait partie des auteurs avec lesquels on apprend depuis le Moyen âge le grec en raison de la teneur de ses œuvres : maximes, préceptes, modèles de vie et de bon gouvernement la composent. Von Gunterrodt se réfère à la *Cyropédie*, livre II chapitre 1 : « Si j'étais à ta place, dit Cyrus, je ferais faire pour tous les Perses qui viennent ici des armes telles qu'en portent ceux que nous nommons homotimes : c'est une cuirasse pour couvrir la poitrine, un petit bouclier pour le bras gauche, un sabre ou une sagaris pour la main droite. En les armant ainsi, tu feras que nos gens iront à la rencontre de l'ennemi avec plus d'assurance, et que les ennemis aimeront mieux fuir que de tenir ferme ».

<sup>334</sup> Sorte d'épée courte et tranchante employée par les orientaux.

## Annexes

**Annexe 1 :** Généalogie des von Gunterrodt. Ersch (Johann Samuel), Gruber (Johann Georg). *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste ; Siebenundneunzigster Teil.* page 118.

**Hans von Günderrode**  
† 1501.

Gemahlin: Anna Eusebia von Bünau, † 1522.

---

Georg v. G. † 1542.	Ernst v. G. † 1545.	Heinrich v. G. † 1561.	Christoph v. G. † 1549.	Caspar v. G. † 1533.
------------------------	------------------------	---------------------------	----------------------------	-------------------------

Zweite Gem.: Agnes v. Dobiz.

---

Hans v. G. geb. 1526, † 1566. Gem.: seit 1555 Elisabeth von der Linda, † 1564.	Heinrich v. G. geb. 1529. Gem.: Kunigunde von Verbisdorf, † 1590.	Albrecht v. G. geb. 1532, † 1586. Gem.: seit 1560 Katharina v. Ver- bisdorf, † 1591.	Ernst v. G. Gem.: Sa- lome von Verbisdorf.
--	---	--	---

Kinder:

Christoph, geb. 1556. Heinrich, geb. 1557. Hans Wolf, geb. 1559. Caspar, geb. 1561, † 1640. (Vater des Hof- marschalls Hans Heinrich v. G.) Margaretha, geb. 1561, † 1640 (Ge- mahlin Georg's von Laupadel).	}	was ren 1618 tobt.
--	---	-----------------------------

Kinder:

Christoph Hein-  
rich, geb. 1564.  
Wolf Heinrich,  
geb. 1569, † 1630.  
Hans Haubold,  
geb. 1571.  
Georg Abraham,  
geb. 1576.  
Georg Sittig.  
Georg Heinrich.

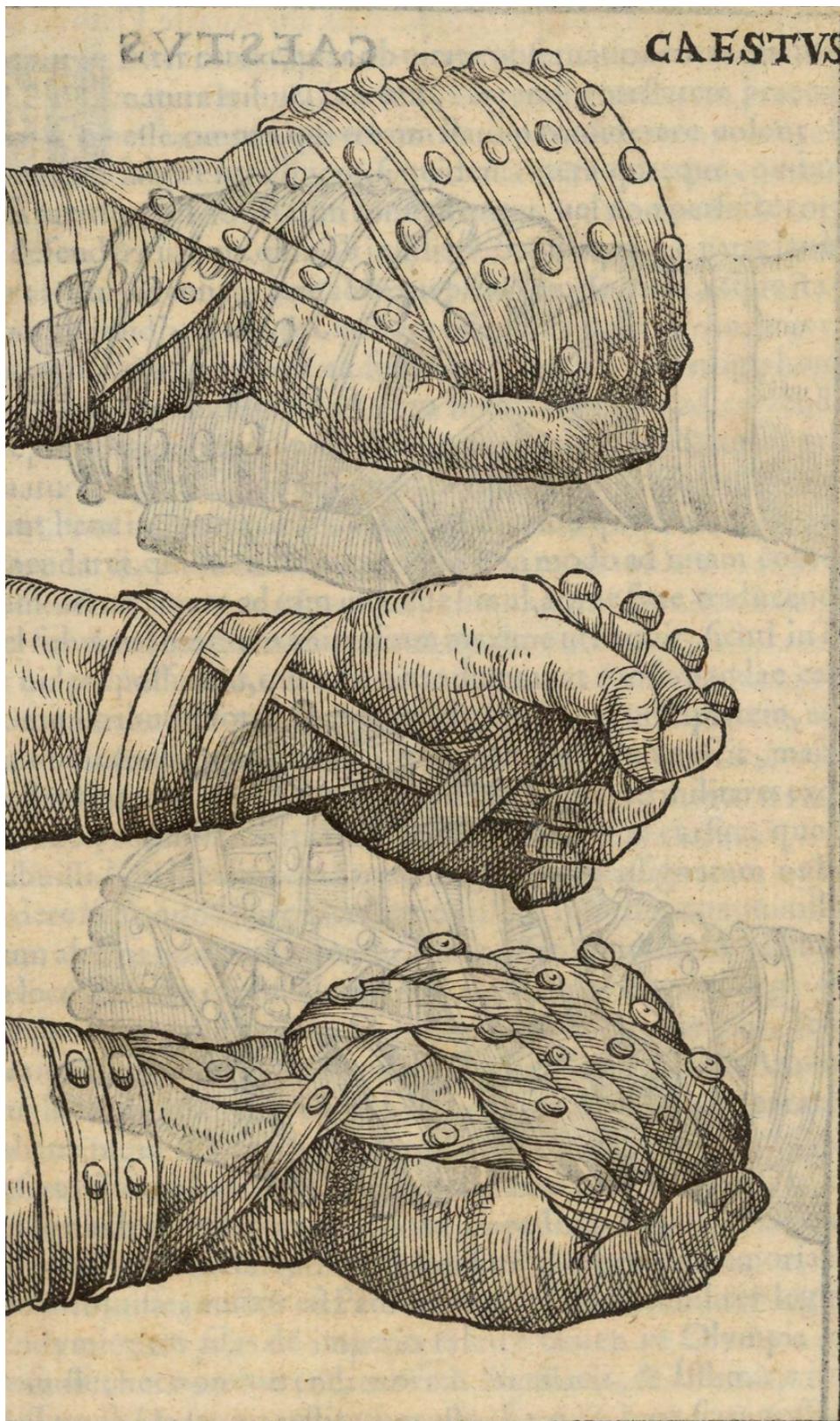
Kinder:

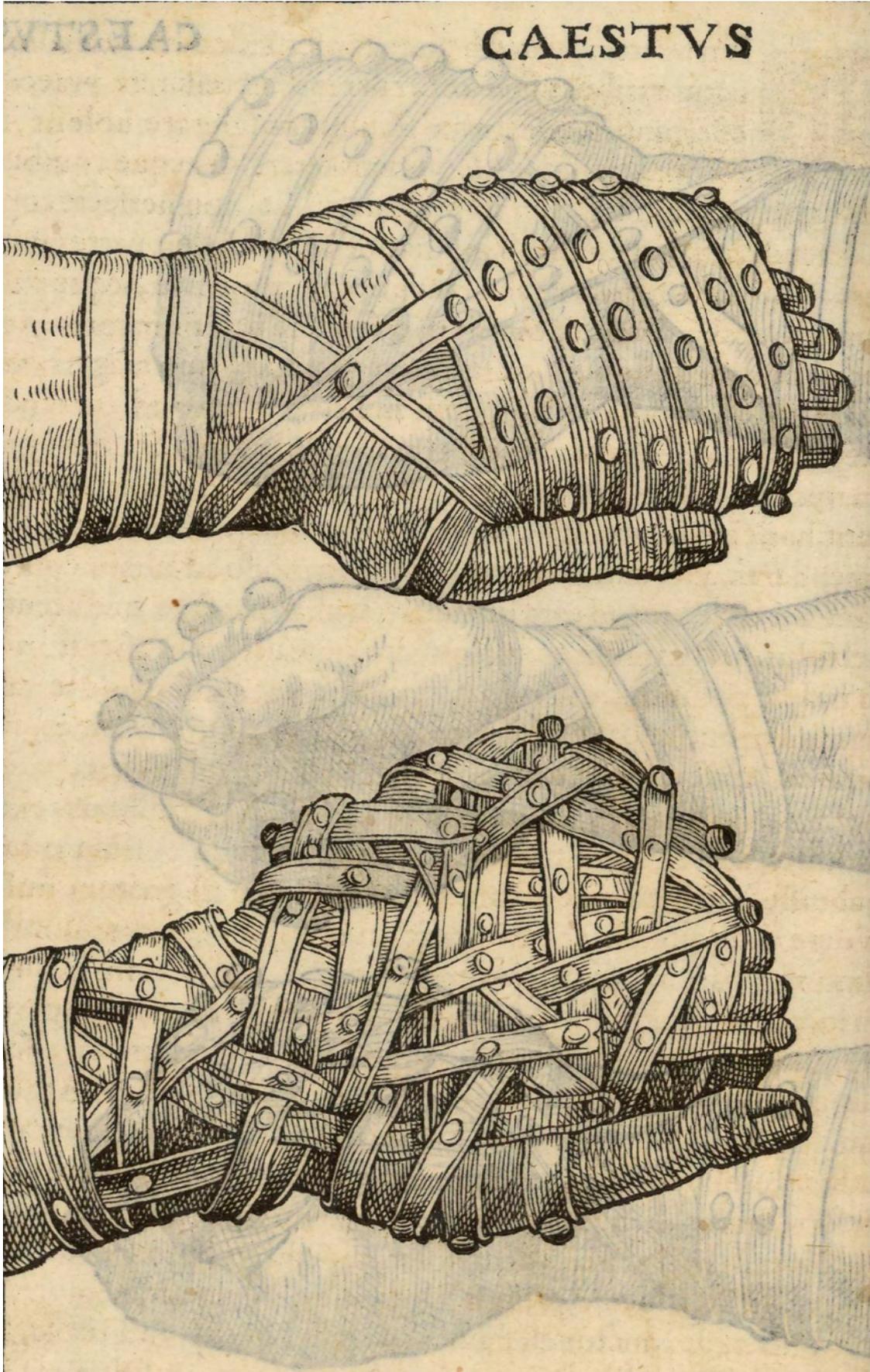
Albrecht, geb.  
1561.  
Katharina, geb.  
1564.  
Hans } geb.  
Gottschalk } 1568.  
Christoph, geb.  
1570.  
Ernst Heinrich,  
geb. 1571.  
Christine, geb.  
1574.  
Martha, geb.  
1575.  
Salome.

Kinder:  
Eine Toch-  
ter.

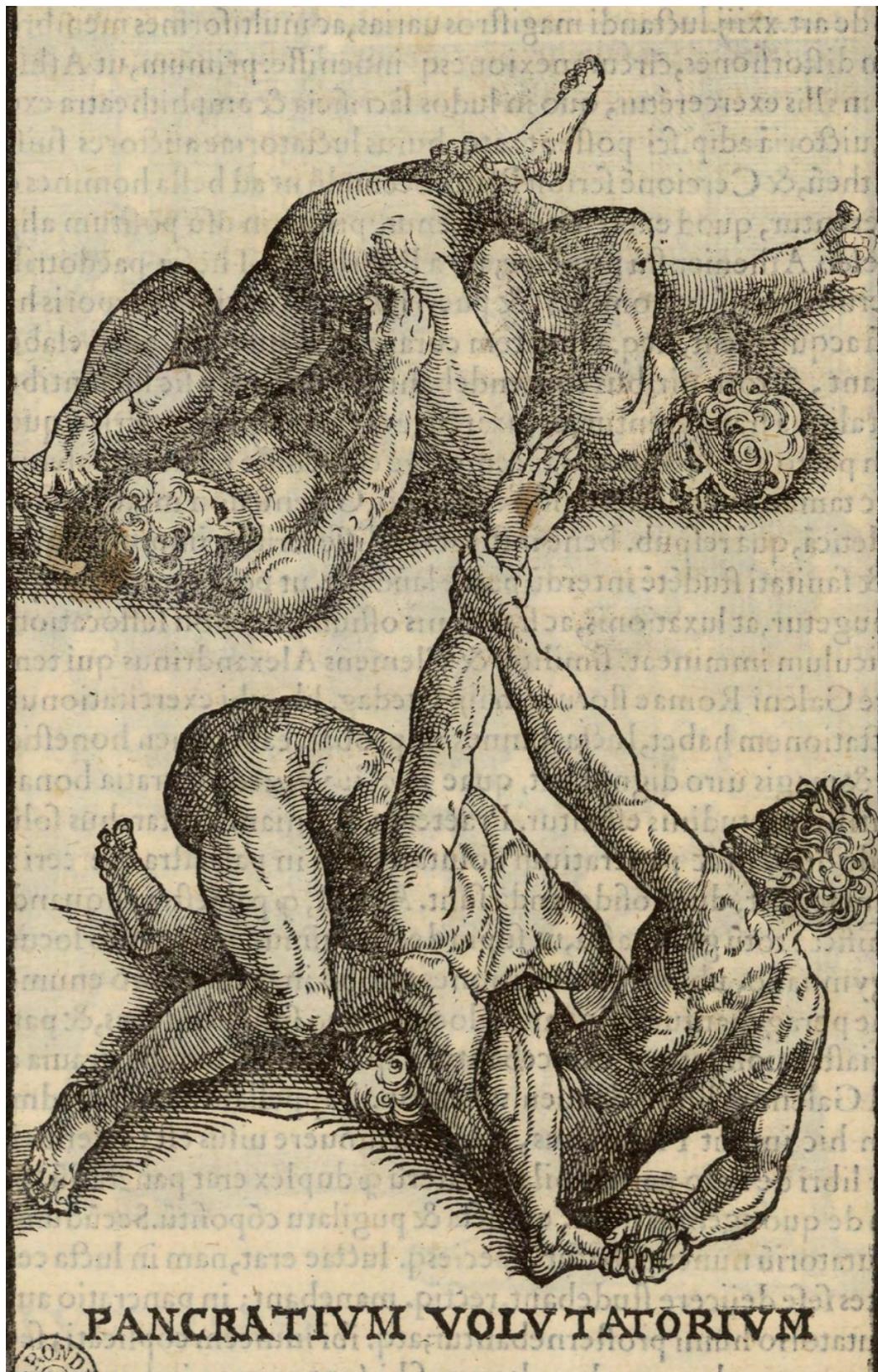
Zwei jung gestorbene Söhne.

**Annexe 2 :** Gravures représentant des cestes, d'après Hieronymus Mercurialis dans le *De arte Gymnastica*, livre II, chapitre 9.

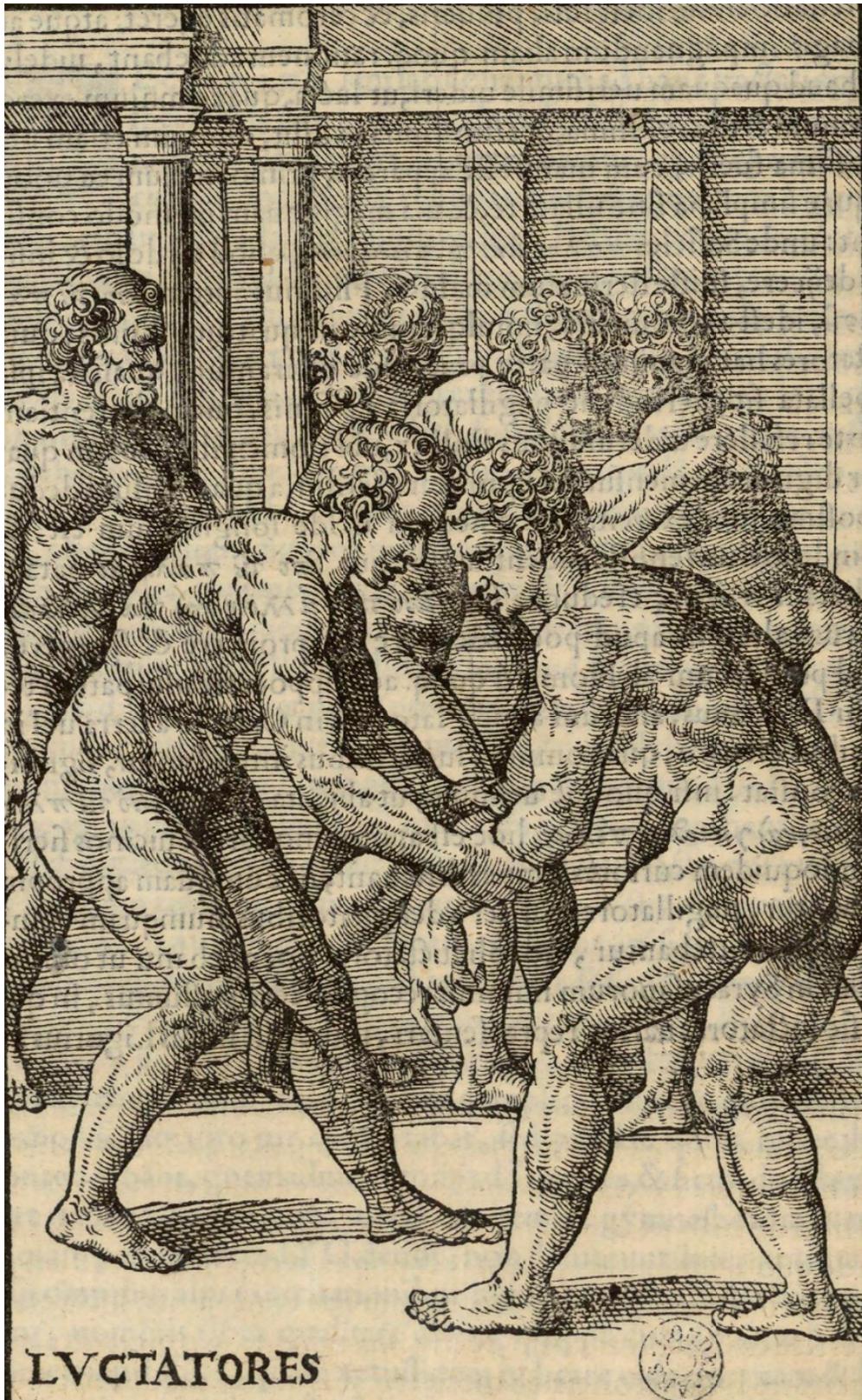




**Annexe 3 :** Gravure représentant le pancrace au sol (*pancratium uolutatorium*), d'après Hieronymus Mercurialis dans le *De arte Gymnastica*, livre II, chapitre 8.



**Annexe 4 :** Gravure représentant deux lutteurs, d'après Hieronymus Mercurialis dans le *De arte Gymnastica*, livre II, chapitre 8.



## Index des termes techniques

- *Acies (Schneidt)* : tranchant de la lame. Le tranchant situé du côté du pouce est nommé *halbe Schneidt/propria acies*, faux ou demi tranchant, puisque c'est le tranchant qui est tourné vers son *propre* corps. Le tranchant situé du côté des autres doigts de la main est nommé *ganze Schneidt*, plein ou vrai tranchant. Heinrich n'évoque pas ce tranchant en latin. Les deux tranchants sont départis en trois parties : le fort, le milieu et le faible.
- *Auersio (sperren)* : action de détourner la lame adverse de son but. Je l'ai traduit par parade.
- *Capulum* : poignée de l'arme.
- *Contrarium* : contre, terme emprunté au ms. I.33.
- *Cuspis (Ortt)* : pointe de l'arme.
- *Custodia* : garde, terme issu du ms. I.33 et employé pour synonyme de *protectio*.
- *Diuisio corporis/armorum* : division du corps/des armes. Parmi les fondements de l'art du combat, Heinrich distingue dans sa démonstration les différentes parties du corps et des armes pour en exploiter les avantages mécaniques et les faiblesses. On retrouve des concepts tels que le fort et le faible de la lame, le faux tranchant et le vrai tranchant e.g.
- *Fixura* : terme du ms. I.33, synonyme de *punctio*.
- *Hoplomachia* : du grec *ὀπλομαχία*, art de combattre avec des armes lourdes. Il désigne dans notre contexte un assaut sérieux.
- *Ictus* : Parfois synonyme de *plaga*. Le plus souvent employé pour désigner les frappes de manière générale.
- *Latitudo dimidia (halber Leib/schmeler Leib)* : en opposition à *latitudo tota*, quand le buste est présenté de profil à l'adversaire.
- *Latitudo tota (ganzer Leib/breiter Leib)* : en opposition à *latitudo dimidia*, quand le buste est présenté de face à l'adversaire.
- *Ligare (anbinden)* : litt. lier, terme emprunté au ms. I.33. Situation dans laquelle les lames des adversaires se sont touchées après une première attaque, et où s'exerce un jeu de pression fer contre fer.
- *Manubrium* : poignée.
- *Medium ueruti (Mittel der Kling)* : milieu de la lame, situé entre le fort et le faible.

- *Obsidere (gegenlagern)* : emprunté au ms. I.33 ; pris pour synonyme de *ligare*. Il signifie en latin bloquer, investir, assiéger, tenir sous sa dépendance. N'ayant trouvé de mot plus proche en français, je me suis résolu à le traduire par siège/assiéger.
- *Palaestra* : désigne originellement le lieu où s'exerçait la jeunesse grecque aux arts gymniques. L'art palestrique désigne chez Gunterrodt l'ensemble des disciplines physiques qui concourent à la maîtrise des armes.
- *Palma (Breit/Flech)* : plat de la lame.
- *Pars debilis (Schwech)* : faible de la lame, moitié de la lame située à l'extrémité de cette dernière, vers la pointe. Elle est séparée en deux en son milieu (*Mittel der Schwech*).
- *Pars firma (Sterck)* : fort de la lame, moitié de la lame située à l'extrémité de cette dernière, vers la garde. Elle est séparée en deux en son milieu (*Mittel der Sterck*).
- *Partes laesioni obnoxiae (Blössen)* : points faibles, ou ouvertures. Il s'agit des parties du corps qui sont exposées aux coups. Von Gunterrodt en compte quatre principaux, représentés sur la planche L, f.28v.
- *Partes propinquae (nechste Blössen)* : points faibles ou ouvertures proches. Désigne les parties du corps exposées aux coups se situant près de soi. Heinrich ne donne pas plus de détails, jugeant que la démonstration apparaîtrait à un aveugle-même.
- *Partes remotae (weiteste Blössen)* : points faibles ou ouvertures éloignées. Désigne les parties du corps exposées aux coups se situant loin de soi. Comme pour les ouvertures proches, Heinrich ne donne pas plus de détails.
- *Partitio corporis/armorum* : voir *diuisio*.
- *Plaga (Haw)* : coup de taille, synonyme de *ictus*. Aussi employé pour désigner les frappes de manière générale.
- *Protectio* : garde. Synonyme de *custodia*.
- *Punctio/puncta (Stich)* : estoc.
- *Sciomachia* : du grec σκιμαχία, combat contre une ombre, i.e. combat d'exercice. La sciomachie correspond à des exercices d'entraînement effectués posément en projetant mentalement le Cercle ; il est possible également que ce terme s'applique à l'exercice du poteau. Voir V. de la préface.
- *Superficies* : voir *palma*.
- *Umbratilis pugna/luctatio* : traduction latine de *sciomachia*. Voir ce mot.
- *Verutum (Kling)* : lame de l'arme.
- *Vitatio* : manœuvre d'évitement, généralement employé pour synonyme de *auersio*, parade.

## **Index des auteurs cités par Heinrich von Gunterrodt**

- Aelianus, Claudius / Élien, Claude (175-235). f.2v
- Alciatus, Andreas / Alciat, André (1492-1550). f.12v
- Aquiuuius, Belisarius / Acquaviva, Belisario (ca.1464-1528). p.67
- Archias (1<sup>er</sup> siècle av. J-C.). f.9v
- Aristoteles / Aristote (384-322 av. J-C.). f.11r/f.73r
- Awerswaldt, Fabianus ab / Auerswald, Fabian von (1462-1537). f.61v
- Baldus / Ubaldi, Baldo degli (1327-1400). f.70r
- Bartolus de Saxoferrato / Bartole (1313-1356). f.70r
- Budaeus, Wilhelmus / Budé, Guillaume (1467-1560). f.10r
- Cicero, Marcus Tullius / Cicéron, Marcus Tullius (106-43 av. J-C.). f.7r/f.8r/f.30r/f.69r/  
f.74v/f.75r
- Corpus iuris ciuilis / Corpus du droit civil (VI<sup>e</sup> siècle). f.20r/f.70r/f.70v/f.73v/f.75r
- Cuiacius, Iacobus / Cujas, Jacques (1522-1590). f.75r
- Cuspinianus, Iohannes / Kuspinian, Johannes (1473-1529). f.61r
- Euripides / Euripide (480-406 av. J-C.) f.21r
- Galenus, Claudius / Galien, Claude (129-201). f.72r
- Gellius, Aulus / Aulu-Gelle (125-180). f.12r
- Genesis / Genèse. f.27v
- Heldenbücher / Livres des héros (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles). f.48r.
- Herodotus / Hérodote (ca.480-ca.425 av. J-C). f.55v
- Historia Augusta / Histoire Auguste (IV<sup>e</sup> siècle). f.73v
- Homerus / Homère. f.10v/f.19r/f.22v/f.25v/f.59v
- Lichtenauer, Johannes (fin du XIV<sup>e</sup> siècle ?). f.74v
- Lucanus, Marcus Annaeus / Lucain, Marcus Annaeus (39-65). f.12r
- Lucianus / Lucien de Samosate (125-180). f.10r
- Lycophron (IV<sup>e</sup> siècle av. J-C.). f.7r
- Mainus, Iasonius / Maino, Giascone del (1435-1519). f.70r
- Marulus, Marcus / Marulić, Marko (1450-1524). f.59v
- Meyer, Joachim (ca.1537-1571). f.17r
- Mercurialis, Hieronymus / Mercuriale, Jérôme (1530-1606). f.31v/f.72v
- Nicephoros, Callistos Xanthopoulos / Nicéphore, Calliste Xanthopoulos (XIV<sup>e</sup> siècle).  
f.15r
- Ouidius / Ovide (43 av. J.C. - 17/18 ap. J.C.). f.8r/f.17v

- Paulus Tarsensis / Paul de Tarse, saint (?-67). f.2v
- Pausanias (115-180). f.8v
- Philostratos / Philostrate le Jeune (III<sup>e</sup> siècle). f.12r
- Plato / Platon (428-348 av. J-C). f.73r
- Plautus / Plaute (254-184 av. J-C). f.72r
- Plinius Maior / Pline l'Ancien (23-79). f.7r
- Plutarchus / Plutarque (46-125). f.9r
- Pollux, Iulius / Pollux, Jules (II<sup>e</sup> siècle). f.10v
- Quintilianus, Marcus Fabius / Quintilien (ca.35-96). f.75r
- Rauisius, Texor / Ravisi, Jean Tixier de (1480-1524). f.18v
- Rhodiginus, Caelius / Ricchieri, Ludovico (1469-1525). f.10v
- Sallustius, Caius Crispus / Salluste (86-34 avant Jésus-Christ). f.74r
- Saxo, Grammaticus / Saxo, le Grammairien (ca.1150-ca.1220). f.16r
- Sophocles / Sophocle (495-406 av. J.C.). f.10v
- Strabo / Strabon (60 av. J-C.-20 ap. J-C.). f.8r
- Suidas (X<sup>e</sup> siècle). f.13r
- Tiraquellus, Andreas / Tiraqueau, André (1488-1558). f.70v
- Ubaldis, Angelus de / Ubaldi, Angelo degli (14.?-1492). f.70r
- Virgilius / Virgile (70-19 av. J-C.). f.10v/f.25v/f.31v/f.63r/f.63v
- Vegetius, Flavius Renatus / Végèce, Flavius Renatus (V<sup>e</sup> siècle). f.14r/f.65r/f.69r
- Wesenbecius, Mattheus / Wesenbeck, Mattheus van (1531-1586). f.70v
- Xenophon / Xénophon (ca. 430-355 av. J-C). f.76v
- Zwingerus, Theodorus / Zwinger l'Ancien, Theodore (1533-1588). f.59v

## Table des illustrations du traité

Schéma synthétique du Cercle	37
Planche A : postures, division du corps en largeur entière, ou sa moitié	79
Planche B : postures, division du corps en largeur entière, ou sa moitié	80
Planche C : lutteurs s'exerçant nus	83
Planche D : lutte, membre faibles et membres forts	84
Planche E : lutte, membre faibles et membres forts	85
Planche F : lutte, membre faibles et membres forts	86
Planche G : lutte, membre faibles et membres forts	87
Planche H : lutte, membre faibles et membres forts	91
Planche I : lutte, membre faibles et membres forts	94
Planche K : lutte, membre faibles et membres forts	95
Planche L : escrime à la rapière, illustration des quatre ouvertures	97
Planche M : escrime à la rapière, ouvertures	99
Planche N : escrime à la rapière, ouvertures	99
Planche O : schéma des différentes parties d'une rapières	101
Planche P : escrime au dussack	105
Planche Q : escrime au dussack	106
Planche R : lutte au sol	108
Planche S : escrime à l'épée longue	111
Planche T : escrime à la lance longue	112
Planche V : escrime à l'épieu	113
Planche X : escrime à l'épieu	114
Planche Y : escrime à la hallebarde	117

Planche Z : escrime à la hallebarde	118
Planche $\alpha$ : escrime à la hache d'armes	119
Planche $\beta$ : escrime à la hache d'armes	120
Planche $\gamma$ : escrime à la hache d'armes	121
Planche $\delta$ : escrime à la dague	122
Planche $\epsilon$ : escrime à la dague	123
Planche $\zeta$ : escrime à la dague	124
Planche $\eta$ : escrime à la rapière, frappes hautes	127
Planche $\theta$ : escrime à la rapière, frappes hautes	128
Planche $\iota$ : escrime à la rapière, frappes basses	129
Planche $\kappa$ : escrime à la rapière, frappes basses	130
Planche $\lambda$ : escrime à la rapière, estocs	132
Planche $\mu$ : première garde à la rapière	133
Planche $\nu$ : deuxième garde à la rapière	134
Planche $\xi$ : troisième garde à la rapière	135
Planche $\omicron$ : quatrième garde à la rapière	136
Planche $\pi$ : escrime à la rapière, ligature	138
Planche $\rho$ : escrime à la rapière	140
Planche $\sigma$ : escrime à la rapière	143
Planche $\tau$ : escrime à la rapière	144
Planche $\upsilon$ : escrime à la rapière et dague	146
Planche $\phi$ : escrime à la rapière et dague	147
Planche $\chi$ : escrime à la rapière et dague	148
Planche $\psi$ : escrime à la rapière et dague	149
Planche $\omega$ : escrime à la rapière et dague	150

Planche $\mathfrak{A}$ : escrime à la rapière et gantelet de fer	151
Planche $\mathfrak{B}$ : escrime à la rapière et gantelet de fer	152
Planche $\mathfrak{C}$ : escrime à la rapière et manteau	153
Planche $\mathfrak{D}$ : escrime à la rapière et manteau	154
Planche $\mathfrak{E}$ : escrime à la rapière et bocle	157
Planche $\mathfrak{F}$ : escrime à la rapière et bocle	158
Planche $\mathfrak{G}$ : escrime à la rapière et bocle	159
Planche $\mathfrak{H}$ : escrime à la rapière et bocle	160
Planche $\mathfrak{I}$ : escrime à la rapière et bocle	161
Planche $\mathfrak{K}$ : escrime avec deux rapières	167
Planche $\mathfrak{L}$ : escrime avec deux rapières	168
Planche $\mathfrak{M}$ : lutte et projection	171
Planche $\mathfrak{N}$ : lutte et projection	172
Planche $\mathfrak{O}$ : diagramme circulaire des coups de taille et d'estoc	175
Planche $\mathfrak{P}$ : diagramme circulaire des tailles effectuées avec le demi-tranchant	179
Planche $\mathfrak{Q}$ : diagramme triangulaire des parades et contre-frappes	182
Planche $\mathfrak{R}$ : diagramme hémicirculaire de parade des estocs	185
Planche $\mathfrak{S}$ : escrime à la rapière, parade des estocs	187
Planche $\mathfrak{T}$ : escrime à la rapière, parade des estocs	188
Planche $\mathfrak{V}$ : escrime à la rapière, entrée en lutte	193
Planche $\mathfrak{W}$ : entrée en lutte	194

## Bibliographie

- (1579) Gunterrodt (Heinrich von). *Sciomachia et Hoplomachia, siue de ueris principiis artis dimicatoriae* (Mscr.Dresd.C.15). Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden, Allemagne.  
[Sciomachia et hoplomachia - Mscr.Dresd.C.15: sive de veris principiis artis dimicatoriae liber unus - SLUB Dresden - Katalog \(slub-dresden.de\)](#)
- Gunterrodt (Heinrich von). *De ueris principiis artis dimicatoriae, tractatus breuis*. Mattheus Welack : Wittenberg, 1579. Exemplaire de la Bayerische Staatsbibliothek coté 4 Diss. 136. Numéro VD 16 : VD16 G 3915.  
<https://opacplus.bsb-muenchen.de/title/BV009743817>

### Sources primaires :

- (1565-1587). *Dritte Matrikel der wittenberger Universität* (Yo (3), 2°). Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt, Allemagne. URN : urn:nbn:de:gbv:3:3-55871.
- (1595). *Inuentarius über die Churfürstliche Sächsische Librerey zu Dreszden* (Bibl.Arch.I.Ba,Vol.29). Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden, Allemagne. URN : urn:nbn:de:bsz:14-db-id3277305282.
- (1755). *Catalogus manuscritorum Bibliothecae Electoralis* (Bibl.Arch.I.B,Vol.132). Sächsische Landesbibliothek Staats- und Universitätsbibliothek von Dresden, Allemagne. URN : urn:nbn:de:bsz:14-db-id2807836121.
- Brant (Sebastian). *Esopi appologi siue mythologi cum quibusdam carminum et fabularum additionibus*. Jacobus de Phorzheim : Bâle, 1501.
- Calepinus (Ambrosius). *Dictionarium hexaglottum Ambrosii Calepini*. Officina Henricpetrina : Bâle, 1568.
- Carolsfeld (Franz Schnorr von). *Katalog der Handschriften der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden, erster Band*. B. G. Teubner : Leipzig, 1882.
- Falkenstein (Karl). *Beschreibung der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden*. Walter'sche Hofbuchhandlung : Dresden, 1839.

- Flavius (Ptolemaeus). *Coniectaneorum siue observationum in uarios authores centuria prima*. Bernardinus Gueraldus : Ancône, 1522.
- Fuchs (Leonhardt). *Institutionum medicinae libri quinque*. Paulus Quecus : Bâle, 1566.
- Moltzer (Jakob). *Syluarum libri quinque*. Petrus Brubacchius : Francfort, 1564.
- Montanus (Iohannes Baptista). *Consilia medica omnia*. Nuremberg, 1559.
- Neobellus (Wilhelmus). *Vacantiae uindemiales Iohannis Basii Frisii, siue de fatuite Basiana ; Epistola ad nobilissimum uirum Heinricum a Gunteroda*. Petrus Perna : Bâle, 1579.
- Pio (Iohannes Baptista). *In carum Lucretium Commntarii a Ioanne Baptista Pio editi*. Hieronymus Baptista de benedictis : Bologne, 1511.
- Pio (Iohannes Baptista). *Caii Sollii Sidonii Apollinaris Auernorum episcopi lucubrationes cum Ioannis Baptistae Pii commentariis*. Sebastianus Henricpetrus : Bâle, 1597.

### Sources secondaires :

- Brouquet (Sophie), « L'image revendiquée : la prise de conscience d'une dignité des métiers d'arts à la fin du Moyen Âge », dans *Images du travail, travail des images* [En ligne], 1 | 2016, mis en ligne le 01 février 2016, consulté le 24 mai 2022.
- Cinato (Franck), Surprenant (André). « L'escrime à la bocle comme méthode d'autodéfense selon le *Liber de Arte dimicatoria* », dans Jacquet (Daniel), dir. *L'art chevaleresque du combat*. Alphil-Presses universitaires suisses : Neuchâtel, 2013.
- Eisenhart (Johann August Ritter von). *Allgemeine Deutsche Biographie, zweiundvierzieger Band*. Duncker und Humblot : Leipzig, 1897.
- Ersch (Johann Samuel), Gruber (Johann Georg). *Allgemeine Encyclopädie der Wissenschaften und Künste ; Siebenundneunzigster Teil*. Brockhaus : Leipzig, 1878.
- Gevaert (Bert). *A short treatise on the true principles of combat, written for the most illustrious prince John, duke of Mecklenburg*. Freelance academy press : 2014.
- Goudin (Antoine). *Philosophia iuxta inconcussa tutissimaque Diui Thomae dogmata, tomus primus*. Éditeurs de la bibliothèque neuve : Paris, 1851.
- Guiette (Robert). « L'invention étymologique dans les lettres françaises au Moyen Age », dans *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°11, 1999.

- Grendler (Paul F.), « The Universities of the Renaissance and Reformation », dans *Renaissance Quarterly*, No. 1 (vol. 57), printemps 2004.
- Hermann (Konstantin). Paul Vogel. *Sächsische Biografie*, éd. par l'Institut für Sächsische Geschichte und Volkskunde [en ligne]. 3 juin 2010 [consulté le 15 juin 2020]. URL : [https://saebi.isgv.de/biografie/Paul\\_Vogel\\_\(um\\_1527-1589\)](https://saebi.isgv.de/biografie/Paul_Vogel_(um_1527-1589))
- Hoyer (Siegfried). Christian I. von Sachsen. *Sächsische Biografie*, éd. par l'Institut für Sächsische Geschichte und Volkskunde [en ligne]. 26 août 2005 [consulté le 15 juin 2020]. URL : [https://saebi.isgv.de/biografie/Christian\\_I.,\\_Kurf%C3%BCrst\\_von\\_Sachsen\\_\(1560-1591\)](https://saebi.isgv.de/biografie/Christian_I.,_Kurf%C3%BCrst_von_Sachsen_(1560-1591))
- Humbracht (Johann Maximilian). *Die höchste Zierde Teutsch-Landes und Vortrefflichkeit des Teutschen Adels*. Francfort, 1707.
- Iselin (Jakob Christophor). *Neu-vermehrtes Historisch- und Geographisches Allgemeines Lexicon*. Johann Brandmüller : Bâle, 1726.
- Königen (Valentino). *Genealogische Adels-Historie Oder Geschlechts-Beschreibung ; zweiter Theil*. Wolfgang Deer : Leipzig, 1729.
- Leblanc (Hélène), Cinato (Franck). *Scholastic clues within Latin Fencing Manuals – bridging the gap between medieval and renaissance cultures*. Intervention présentée lors du colloque annuel de la Renaissance Society of America à Dublin (1<sup>er</sup> avril 2022). Article en préparation pour *Acta Duellatorum*, numéro thématique « Fight Books in Context: Martial and University Cultures at the Edge of Modernity », ed. H. Leblanc.
- Leibetseder (Mathis). *Kavalierstour – Bildungsreise – Grand Tour: Reisen, Bildung und Wissenserwerb in der Frühen Neuzeit*. Köln : Böhlau, 2004.
- Mandosio (Jean-Marc). « Tensions et transformations dans la classification des sciences et des arts au xve siècle », dans Chandelier (Joël) éd., *Science et technique au Moyen Âge (XIIe – XVe siècles)*. Presses universitaires de Vincennes, 2017.
- Meding (Christian Friedrich Auguste von). *Nachrichten von adelichen Wapen ; zweiter Theil*. Friedrich Severin : Weissenfels und Leipzig, 1788.
- Sasseville (Michel). « La théorie logique d'Aristote et la pratique des arts libéraux », dans *Laval théologique et philosophique*, n°55 (volume 2), juin 1999.
- Wackernagel (Hans Georg). *Die Matrikel der Universität Basel, Zweiter Band*. Verlag der Universitätsbibliothek : Bâle, 1956.

- Weijers (Olga). « De la joute dialectique à la dispute scolastique », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 143<sup>e</sup> année, n°2, 1999.
- Winckelmann (Johann Just). *Gründliche und warhafte Beschreibung der Fürstenthümer Hessen und Hersfeld*. Hermann Brauer : Brême, 1697.

# Table des matières

<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Préface</b>	<b>5</b>
I. Heinrich von Gunterrodt (1557-1618), juriste et escrimeur.	5
II. Christian I <sup>er</sup> de Saxe (1560-1591), destinataire du manuscrit.	12
III. Paul Vogel (ca.1527-1589), bibliothécaire, précepteur et conseiller curial.	14
IV. Le manuscrit.	15
V. À propos de l'œuvre.	17
VI. À propos de la transcription.	25
<b>Traduction et transcription de l'œuvre<sup>335</sup></b>	
<b>Titre</b>	<b>27</b>
<b>Épître dédicatoire</b>	<b>31</b>
<b>Schéma synthétique du Cercle</b>	<b>37</b>
<b>Introduction</b>	<b>39</b>
- État des lieux de la pratique de la palestre	39
- Histoire des jeux et concours gymniques antiques	41
- Des trois sortes de combat palestrique	51
- La gladiature et l'entraînement des recrues chez les Romains	59
- Sur l'antique vertu guerrière des Germains	65
- L'art du combat à l'époque de Heinrich von Gunterrodt	65
- Le ms. I.33 et les « moines »	67
<b>Définition et commentaire de l'art du combat</b>	<b>73</b>
- Qu'est-ce que le combat	73
- Place du combat dans les arts	75
- Art viril	75
- L'art du combat comme art gymnique	75

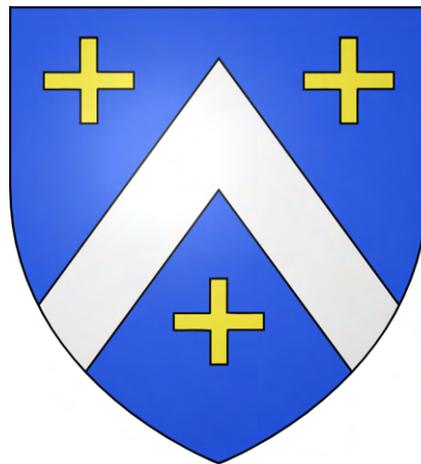
---

<sup>335</sup> Cette table des matières est totalement artificielle : je me suis permis de distinguer les différentes parties de l'œuvre de von Gunterrodt pour plus de commodité à l'étude et à l'exploitation de la traduction. Ce découpage est le fruit de ma perception personnelle de la structure du traité.

- Art tiré des principes de la nature	75
- Art issu de principes très sûrs	75
- Division du corps humain	77
Largeur du corps entière, ou demi-largeur	77
Membres faibles et forts	81
Les quatre ouvertures ; parties proches et éloignées	95
- Division des armes	100
Division de la lame	100
Schéma des différentes parties de la lame	101
- Nomenclature des armes	103
Dussack	103
Épée longue	109
Lance longue	109
Épieu	109
Hallebarde	115
Hache de combat	115
Dague	115
Rapière	125
Les trois règles pour les parades	125
Les quatre gardes	131
De la ligature	137
Rapière et dague	145
Rapière et gantelet de fer	145
Rapière et manteau	145
Rapière et bocle	155
Deux rapières à la fois	165
Lutte et projections	169
- Le Cercle	173
La pointe vers le corps	173
Coups de taille puissants	173
Schéma : cercle des coups de taille et d'estocs	175
Estocs	177
Demi-tranchant	177
Schéma : cercle des coups de taille effectués avec le demi-tranchant	179

Estocs avec et sans garde, estocs sinueux	181
Parer les coups de taille	181
Schéma : Triangle des défenses	182
Parer les estocs	183
Parer avec deux armes	183
Schéma : demi-cercle des parades des estocs	185
- Utilité de l'art du combat ; sur les duels	189
- Considérations juridiques	191
- Entrer en lutte	191
- Considérations médicales	195
- Accroissement de la force	197
- Gloire et mérite reçus par la pratique de l'art du combat	197
<b>Conclusion</b>	<b>199</b>
<b>Errata de copie</b>	<b>203</b>
<b>Annexes</b>	<b>205</b>
<b>Index des termes techniques</b>	<b>210</b>
<b>Index des auteurs cités par Heinrich von Gunterrodt</b>	<b>212</b>
<b>Table des illustrations</b>	<b>214</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>217</b>
<b>Tables des matières</b>	<b>221</b>

## INSIGNIA TRANSLATORIS



ODÑEVNDÂSIGILLASUMENDAMUTANDAET  
ARCASETANIMÂTANGIS ;  
ESSENTIAINDIVIDUAANIMAFACETÈARÂMINETE !  
ETENIMARÂTECAFAMINAADIVIDÏAÏNÏESSE  
SIGNATAMINÂTESARA  
TEADNATUMADNEMUSALLIGSADNUENDO.